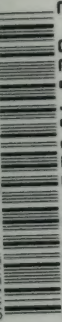


UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE



3 1761 02186830 2

JOHN M. KELLY LIBRARY



IN MEMORY OF
CARDINAL GEORGE FLAHIFF CSB
1905-1989

University of
St. Michael's College, Toronto.



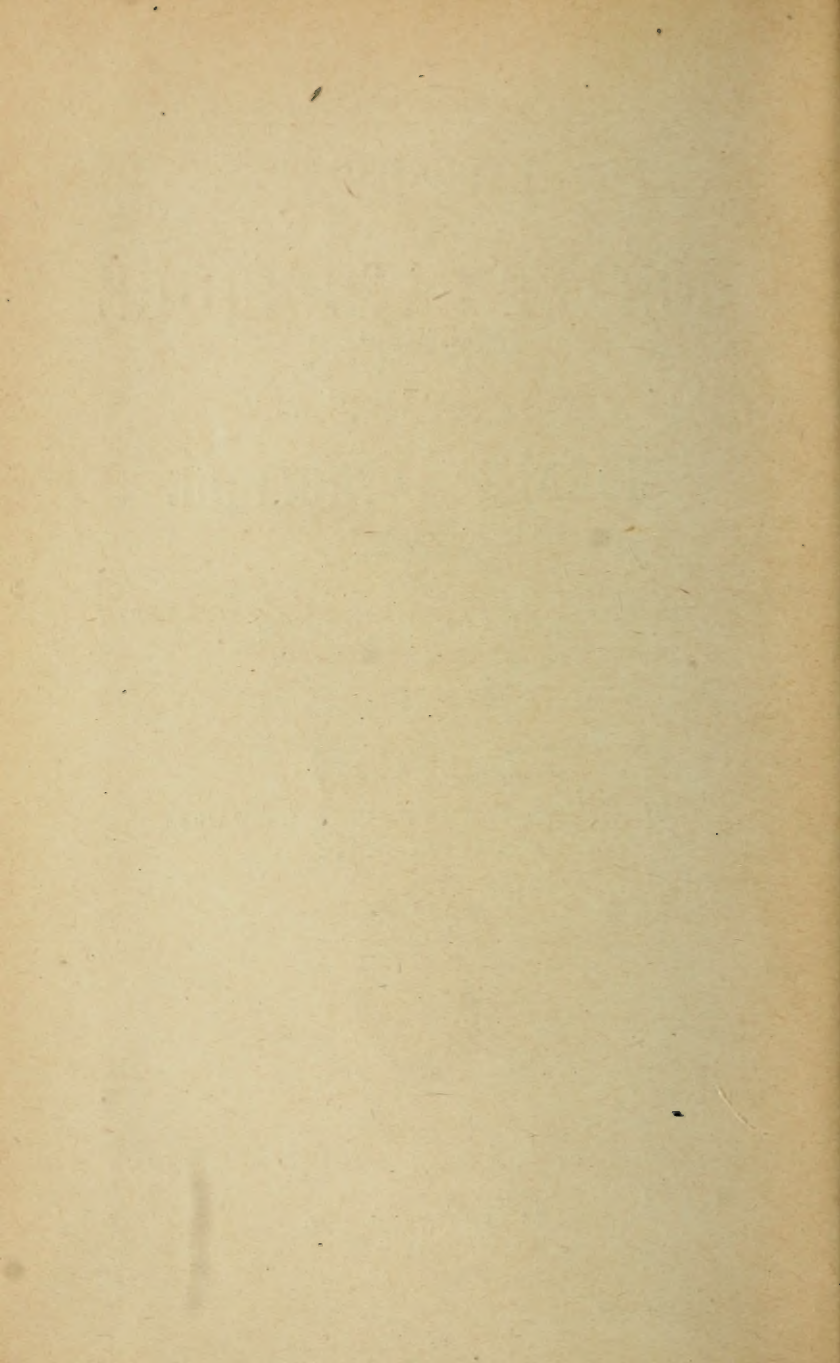
EXPOSITION
DE LA
MORALE CATHOLIQUE

MORALE SPÉCIALE

VI

LA CHARITÉ

**III. — SENTIMENTS ET ACTES CONTRAIRES
A CETTE VERTU**



CONFÉRENCES DE N.-D. DE PARIS

EXPOSITION

DE LA

MORALE CATHOLIQUE

MORALE SPÉCIALE

VI

LA CHARITÉ

III

SENTIMENTS ET ACTES CONTRAIRES A CETTE VERTU

CONFÉRENCES ET RETRAITE

C A R Ê M E 1 9 1 6

Par le R. P. M.-A. JANVIER

Des Frères Prêcheurs.



PARIS

P. LETHIELLEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

10, RUE CASSETTE, 10

APPROBATION DES CENSEURS

Nihil obstat :

J. HÉBERT,

Paris, 1^{er} juillet 1916.

Imprimatur :

R. MONPEURT,

Paris, 4 juillet 1916.

Imprimatur :

‡ LEO-ADOLPHUS,

CARD. AMETTE,

Arch. Paris.

Parisiis, die 10^a Julii 1916.

LETTRE ADRESSÉE A L'AUTEUR,
PAR S. É. LE CARDINAL GASPARRI,
SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE S. S. LE PAPE BENOIT XV
A L'OCCASION DES CONFÉRENCES PRONONCÉES
A NOTRE-DAME DE PARIS DURANT LE CARÈME 1916

Segretaria di Stato
di Sua Santità

Dal Vaticano,
le 13 Janvier 1917

MON TRÈS RÉVÉREND PÈRE,

C'est avec une grande bienveillance que le Saint Père reçoit chaque année l'hommage que vous avez à cœur de lui faire de toutes vos conférences de Notre-Dame de Paris.

Le Saint Père vous félicite de poursuivre votre sujet par l'exposé toujours éloquent et lucide des principes. C'est ainsi que vous avez rappelé opportunément que la charité et la justice doivent régir la vie des peuples aussi bien que celle des particuliers; et que les actes contraires à la charité, tant à la charité envers Dieu qu'à la charité envers le prochain, sont une cause de ruine pour les individus comme pour les sociétés. La haine, qui ne sera jamais assez vigoureuse contre le mal et la perversité, ne doit jamais atteindre les personnes. Développant dans toute sa force l'enseignement de l'Eglise, vous avez stigmatisé le suicide et le duel qui doivent être comptés parmi les grands fléaux de notre époque. Et, puisque la suite naturelle de votre sujet vous amenait à traiter de la guerre, vous vous

êtes proposé avec raison de présenter la doctrine du Docteur angélique sur cette grave question, d'une actualité, hélas ! si palpitante.

Faisant des vœux afin qu'un nombreux auditoire se groupe de nouveau, au Carême prochain, pour méditer votre enseignement sur la vertu cardinale de la Prudence, Sa Sainteté vous accorde de tout cœur la Bénédiction Apostolique.

Avec mes vifs remerciements personnels pour le bel exemplaire que vous m'avez gracieusement offert, je vous prie de recevoir, mon Révérend Père, l'assurance de tout mon dévouement en Notre-Seigneur.

P. CARD. GASPARRI.

PREMIÈRE CONFÉRENCE

LA HAINE



SOMMAIRE

Tout péché grave est incompatible avec la charité, mais directement ou indirectement. Il s'agira pendant cette station des péchés *directement* opposés à la charité.

La haine est la pire ennemie de la charité; antagonisme de ces deux sentiments.

1° La haine des hommes est un sentiment coupable, le plus coupable que nous puissions éprouver pour nos semblables;

2° La haine de Dieu est le plus grand de tous les crimes, p. 5-6.

1

1. La haine des hommes est un sentiment coupable.

a) Témoignage de la Sainte Ecriture, p. 6-7.

b) Témoignage de la raison. La raison proclame que la haine est désordonnée quand elle porte sur le bien, quand, par conséquent, elle s'attaque à des êtres saints et parfaits. La haine est désordonnée aussi lorsque, ne distinguant pas entre l'homme et sa perversité, elle les enveloppe dans la même antipathie.

Nécessité de distinguer entre le mal et son auteur, de haïr le mal et d'aimer son auteur. Nécessité de maintenir cette distinction même vis-à-vis d'êtres profondément dépravés qui, par leurs vices, méritent la haine, qui, par leur nature, restent dignes d'amour, p. 7-11.

2. La haine de nos semblables est la plus grave de nos fautes contre eux.

a) La haine déprave à fond le coupable parce qu'elle porte le désordre dans la volonté, source en nous de la vie morale. Différence entre les fautes dont la volonté est complice et celles dont elle est le premier principe, p. 11-13.

b) Comment la haine qui s'abstient de manifestations extérieures nuit moins au prochain que d'autres péchés. Comment cependant elle est l'âme de tous nos attentats contre nos frères. Comment, par nature, la haine tend à tous les excès contre son objet, comment elle tend à l'anéantir par l'homicide. Son acharnement, p. 13-15.

La haine devient le plus grand des crimes quand elle porte sur Dieu.

1. a) Est-il possible de haïr Dieu? Oui, les faits le prouvent, p. 15-16.

b) Explication de ce phénomène. Si Dieu nous apparaissait tel qu'il est, il nous serait impossible de le haïr, mais il nous apparaît seulement dans ses œuvres. Parmi ces œuvres, il en est qui heurtent une volonté désordonnée, qui l'irritent et excitent sa haine. Dieu considéré comme législateur, comme juge, comme vengeur, comme maître, devient facilement odieux à qui ne veut être ni gouverné, ni jugé, ni condamné, ni puni. Violence de la haine qui s'étend de Dieu considéré dans ses attributs à Dieu considéré en lui même et dans son auguste personnalité. p. 16-17.

2. Caractère criminel de cette haine.

a) La gravité du mal se mesure à la dépravation de la volonté, or la haine du souverain Bien est la pire des scélératesses, p. 17-18.

b) Un acte est coupable dans la mesure où il est malfaisant. La haine de Dieu est la plus malfaisante de toutes les haines car elle entraîne la rupture avec Dieu. Différence entre la rupture causée par tout péché mortel et la rupture causée par la haine de Dieu. La rupture causée par la haine de Dieu tend à l'anéantissement de Dieu. Si la puissance de la haine égalait sa méchanceté, en anéantissant Dieu, elle anéantirait l'univers. Souverainement malfaisante dans ses tendances, la haine de Dieu est efficacement malfaisante vis-à-vis de tout ce qui intéresse les amis de Dieu et l'œuvre de Dieu, p. 18-22.

c) La haine de Dieu est le plus irrémissible de tous les péchés, car elle est ce qu'il y a de plus grave dans les péchés contre le Saint-Esprit, p. 22-23.

Nous devons, à l'heure présente, haïr le mal et l'injustice; il nous est interdit de haïr les personnes, les races, les peuples. Les meilleures âmes sont parfois tentées de haïr le Dieu qui les éprouve et qui les frappe. Obligation de résister à cette tentation si l'on veut rester fidèle à l'Évangile et à la raison, p. 23 25.

PREMIÈRE CONFÉRENCE

LA HAINE

ÉMINENTISSIME SEIGNEUR (1),

MONSEIGNEUR (2),

MESSIEURS,

Pendant la dernière station, nous avons peint les divins effets de la charité dans la vie des âmes, dans la vie des peuples, dans les rapports mutuels des personnes et des nations. Je dois, avant de clore ce sujet, examiner les fautes qui offensent cette vertu, le plus précieux des dons surnaturels apportés par Jésus-Christ en ce monde.

Tout sentiment, tout acte en désaccord avec la morale naturelle ou évangélique est opposé à la charité qui s'éteint ou qui perd la vivacité de son feu sacré au contact des formes variées du mal. Cependant il est des dispositions intérieures, des œuvres extérieures qui lui répugnent et qui la con-

(1) Son Ém. Mgr le cardinal AMETTE, archevêque de Paris.

(2) S. G. Mgr MORELLE, évêque de Saint-Brieuc.

trient d'une manière immédiate, tandis que d'autres ne la blessent qu'indirectement et par contre-coup (1).

Elle n'a point de pire ennemie que la haine, car, étant essentiellement le foyer de l'amour et de la dilection, elle unit entre eux les êtres raisonnables que la haine sépare brutalement; elle veut et elle fait du bien à tous sans exception pendant que la haine ne veut et ne fait que du mal à son objet; elle marche escortée par tous les anges de la paix, de la miséricorde, du pardon, de la vie, pendant que la haine traîne à sa suite tous les démons de la discorde, de la guerre, de la rancune et tous les spectres de la mort.

Quand elle porte sur les hommes, la haine est un sentiment coupable, le plus coupable que nous puissions éprouver à l'égard de nos semblables. Quand elle s'attaque à Dieu elle devient le plus grand de tous les crimes. Veuillez, Messieurs, m'accorder votre intelligente et habituelle sympathie, pour entendre l'explication de cette double vérité.

I

La haine des hommes est un sentiment coupable, le plus coupable que nous puissions éprouver à l'égard de nos semblables.

(1) Append., N. 1, p. 273.

La Sainte Écriture s'élève avec indignation contre ceux qui haïssent leur prochain. Elle n'hésite pas à dire : « Celui qui hait son frère demeure dans les ténèbres et dans la mort (1). » Saint Thomas, scrupuleux interprète de cette traditionnelle pensée, écrit : « *Odium fratris semper est cum peccato*. La haine de nos frères entraîne toujours un péché (2). »

Ce langage s'accorde avec la raison comme avec la charité.

Il est évident d'abord que l'on pèche quand on hait des personnes vertueuses, saintes, irréprochables. La faculté de haïr nous a été donnée pour nous éloigner du mal, pour nous défendre contre les coups et les envahissements du mal : elle sort de ses propres lois quand elle nous rend hostiles à ce qui, étant beau et bon, commande naturellement l'amour, de même que l'amour se profane lui-même quand il se consacre au vice et à la laideur. Ils sont donc singulièrement répréhensibles ceux qui s'acharnent contre les créatures les plus innocentes, les plus idéales, les plus héroïques; ceux qui prennent en horreur des âmes vouées à la perfection, ceux qui déclarent au Christ sans tache une guerre sans merci. Il faut que, par un renversement et une aberration inexcusables, ils en soient arrivés à perdre le sens des choses, à considérer comme nuisible ce qui est utile, comme détestable ce qui est digne de

(1) II^a S. JEAN, II, 11 et 14.

(2) I^a II^{ae}, q. XXXIV, art. 1.

vénération. A moins que leur égarement soit l'effet d'une invincible ignorance, ils tombent sous cette apostrophe d'Isaïe :

Malheur à vous qui appelez bien ce qui est mal, et mal ce qui est bien,
Qui des ténèbres faites la lumière, et de la lumière les ténèbres,
Qui faites amer ce qui est doux, et doux ce qui est amer (1).

D'ordinaire, l'homme est un mélange. Le vrai et le faux, le bien et le mal se disputent son esprit et sa vie. Souvent ses mensonges, ses défauts, ses fautes nous apparaissent sous des traits blessants qui nous portent à nous éloigner de lui. Il nous est permis, Messieurs, c'est même un devoir pour nous, de réprover et de haïr en nos frères la perversité dont ils sont la proie. Haïr le mal et l'erreur qui rongent l'homme, les combattre, les extirper quand on le peut, ce n'est pas haïr l'homme, c'est l'aimer. « *Hoc autem ipsum*, dit saint Thomas, *quod in fratre odimus culpam et defectum boni pertinet ad fratris amorem* (2). » Mais nous transgressons la loi de la charité lorsque nous enveloppons dans le même sentiment d'hostilité le pécheur et le péché, lorsque notre aversion s'étend de la faute à la personne qui l'a commise. Écoutez saint Augustin : ses belles paroles résument, à ce sujet, ce qu'il faut penser et ce qu'il faut faire. Il écrit : « Celui qui vit selon Dieu, ne doit ni haïr l'homme à cause de ses vices, ni aimer le vice à cause de l'homme, il doit haïr le

(1) ISAÏE, v, 20.

(2) II^a II^{ae}, q. XXXIII, art. 3.

vice sans haïr l'homme, aimer l'homme sans aimer le vice (1). » Cette capitale distinction, nous l'appliquons sans cesse dans nos rapports avec nos semblables; nul ne confond la lèpre avec le lépreux, l'infirme avec son infirmité. La mère déploie toute son énergie contre la maladie qui met en danger les jours de son fils; elle puise cette énergie dans l'amour même qu'elle porte à son enfant. Par conséquent, loin d'être incompatibles, l'amour des misérables et la haine de la misère intellectuelle, physique, morale qui les dévore, s'impliquent mutuellement dans les consciences bien réglées. Plus même on est attaché à un objet, plus on est l'adversaire irréconciliable des agents destructeurs de sa perfection et de sa beauté.

Et pourquoi cette distinction qui nous oblige à combattre le mal et à respecter la personne? Où la charité puisera-t-elle des raisons pour nous imposer l'attitude qu'elle nous demande? Elle les puisera dans ce principe de saint Thomas que j'ai plusieurs fois invoqué : « *Amor debetur proximo secundum id quod a Deo habet, id est secundum naturam et secundum gratiam.* » Nous devons au prochain un amour proportionné à ce que le prochain a reçu de Dieu dans l'ordre de la nature et dans l'ordre de la grâce (2). » Même quand ils sont tombés, nos frères gardent en eux quelque chose de grand

(1) *Cité de Dieu*, XIV, 6.

(2) II^a II^{ae}, q. XXXIV, art. 3.

qu'ils tiennent de leur origine et de leur baptême. Fermer les yeux sur ce côté divin des êtres, c'est faire injure au bien, c'est atteindre l'éternel ouvrier à travers les œuvres dont il est l'auteur, c'est blesser la charité qui s'attache à tout ce qui lui rappelle le Créateur et le Rédempteur (1).

N'y a-t-il pas une exception à cette règle? Parfois, en l'homme, l'iniquité déborde. On dirait qu'il est tourmenté par la passion de se faire exécuter. Son esprit lutte contre toute vérité; sa volonté n'a de force que pour soutenir l'injustice; étranger aux pures émotions qui nous relèvent, son cœur est devenu un vase d'ignominie; consacrée à d'infâmes idoles, son âme parle sur ses lèvres le langage effronté du cynisme et du mensonge. Vous avez rencontré cet être déchu avec son front abaissé, son regard louche, avec l'expression flétrie d'un visage où ne passe plus que la lueur trouble d'épaisses convoitises. Il vous a peut-être ébloué dans le chemin; sa dépravation a peut-être été fatale à votre honneur, à vos intérêts. Quand son image se présente à votre pensée, vous êtes saisi par l'horreur qu'inspire le spectacle de l'abjection. Aucun doute, vous avez le droit de haïr cette abjection comme Dieu la hait. Est-il possible de la séparer encore du criminel, de ne pas accabler celui-ci sous l'antipathie que provoque sa perversité?

(1) Append , N. 2, p. 273.

Oui, Messieurs, car les manichéens et Luther ont lourdement erré quand ils ont prétendu que l'homme était mauvais par essence, qu'il était devenu par sa faute la corruption même. S'il en était ainsi, nous serions obligés de le haïr comme nous haïssons le mal. Mais l'homme, quelle que soit son indignité, n'est jamais essentiellement mauvais. « *Nemo natura, dit saint Augustin, sed quisquis malus est, vitio malus est.* Nul n'est mauvais par nature, quiconque est mauvais, est mauvais par ses vices (1). » Toutes les créatures, étant l'œuvre de Dieu, portent jusqu'à la fin l'empreinte de celui qui les a faites. La bonté leur est si naturelle qu'on ne saurait la séparer de leur essence. Il faut qu'elles cessent d'être pour cesser d'être bonnes, et, tandis qu'elles subsistent, elles gardent quelque perfection qu'on ne saurait leur ôter sans les anéantir absolument. En conséquence, la raison et la religion nous ordonnent de haïr le péché et nous défendent de haïr le pécheur.

La haine de nos semblables est la plus grave faute que l'on puisse commettre contre eux.

La gravité d'une faute se mesure premièrement à la perversion qu'elle engendre en son auteur, secondement au tort causé à ceux qu'elle atteint.

A ce double point de vue, la haine dépasse en malice tous nos attentats contre le prochain.

(1) *Cité de Dieu*, xiv, 6.

D'abord elle déprave à fond le coupable parce qu'elle porte directement le désordre jusque dans la volonté raisonnable, principe souverain des actes dont nous sommes responsables, source d'où jaillit toute notre vie morale, grand ressort qui ne se fausse point sans que soit troublé tout le mécanisme de l'âme. « *Per odium, dit saint Thomas, deordinatur voluntas quæ est potissimum in homine et in qua est radix peccati* (1). » Lorsque le mal s'attaque aux rameaux de l'arbre, il est déjà redoutable, il est infiniment plus à craindre quand il a son siège à la racine d'où monte toute la sève. Or, c'est à la volonté que s'attache la haine dont nous parlons ici, car il ne s'agit pas dans mon discours de la passion qui se soulève contre des éléments hostiles, des répugnances instinctives et inconscientes qui appartiennent moins à l'ordre spirituel qu'à l'ordre sensible; il s'agit de l'animosité réfléchie qui nous ameute contre nos frères, qui est directement une conception de la volonté intellectuelle. Sans doute, il n'est pas une seule faute dont la volonté ne soit complice, le consentement délibéré est indispensable pour qu'un acte soit répréhensible, mais tous nos péchés ne se consomment pas dans cette haute puissance, beaucoup ont leur siège dans l'imagination, dans les sens, et causent leurs pires ravages dans la partie de l'organisme où ils sont éclos et où

(1) II^a II^æ, q. xxxiv, art. 4.

ils exercent leur influence, non dans la volonté. La haine, au contraire, emprunte tous ses éléments à la volonté qu'elle pervertit, qu'elle dégrade, c'est dans cette faculté supérieure qu'elle réside, c'est là qu'elle nous déprave, et, en nous dépravant à ce point, elle nous déprave au principe même de notre être moral (1).

Lorsque pour une raison ou pour une autre la haine se renferme dans le cœur, elle nuit moins au prochain que la calomnie, le vol, l'adultère, le meurtre, et, si on la considère à part de ces désordres, elle est moins grave qu'eux. Mais on peut dire qu'elle en est l'âme, qu'on la retrouve impudente ou cachée dans tous les attentats de l'homme contre l'homme, qu'elle est l'agent le plus impitoyable dans les conflits qui nous arment les uns contre les autres. Vous saisissez un grain de haine dans les moindres offenses infligées au prochain, parce que dès qu'on fait du bien à quelqu'un, implicitement on l'aime, dès qu'on lui fait du mal, on le hait. D'ailleurs la tendance de la haine est, non de se renfermer dans le secret du cœur, non de se limiter à une hostilité intérieure, mais de se porter contre celui qui l'a provoquée, aux derniers excès. Son rêve est d'enlever à son objet la joie, l'honneur, la vie. « C'est le naturel de la haine, dit Bossuet, de vouloir détruire son objet, comme de l'amour de le conserver. Sans que vous donniez la mort à votre

(1) Append., N. 3, p. 274.

ennemi, vous le tuez déjà par votre haine, qui porte toujours dans l'âme une disposition homicide. C'est pourquoi l'apôtre écrit : « *Qui odit fratrem suum homicida est* (1). » Il le compare à Caïn. Il ne dit pas : Celui qui trempe les mains dans son sang, ou qui enfonce un couteau dans son sein, mais celui qui le hait, est homicide. C'est que le Saint-Esprit, qui le guide, n'arrête pas sa pensée à ce qui se fait au dehors : il va approfondissant les causes cachées, et c'est ce qui lui fait trouver toujours dans la haine une secrète intention de meurtre. Car si vous savez observer toutes les démarches de la haine vous verrez qu'elle voudrait détruire partout ce qu'elle a déjà détruit dans nos cœurs. Et les effets le font bien connaître. Si vous haïssez quelqu'un, aussitôt sa présence blesse votre vue : tout ce qui vient de sa part vous fait soulever le cœur ; se trouver avec lui dans le même lieu vous paraît une rencontre funeste. Au milieu de ces mouvements, si vous ne réprimez pas votre cœur, il vous dira que ce qu'il n'a pu souffrir en soi-même, il ne le peut non plus souffrir nulle part ; qu'il n'y a bien qu'il ne lui ôtât après lui avoir ôté son affection ; qu'il voudrait être défait sans réserve aucune de cet objet odieux : c'est l'intention secrète de la haine. C'est pourquoi l'apôtre saint Jean a raison de dire qu'elle est toujours homicide (2). »

(1) I S. JEAN, III, 5.

(2) Sermon sur la haine de la vérité.

La haine a soif de sang, et le sang ne la désaltère pas. On la voit s'acharner sur ses victimes, déterrer leurs cadavres, disperser leurs cendres, poursuivre leur mémoire, leur postérité, leurs œuvres. Si elle le pouvait, elle anéantirait leurs âmes. La colère enivrée de vengeance se calme, elle ne franchit pas certaines limites ; la haine ne connaît pas de bornes quand il s'agit de nuire à son objet. Aussi elle contient en germe toute la malice renfermée dans les divers attentats contre le prochain, comme l'amour fraternel résume toutes les vertus qui règlent nos rapports avec lui.

II

La haine, qui atteint déjà cette gravité quand elle porte sur l'homme, devient le plus grand des crimes quand elle porte sur Dieu.

Est-il possible de haïr Dieu? — Oui, Messieurs. S'il en était besoin, des faits sans nombre viendraient nous prouver que la créature est capable de pousser à ce point la perversité. Nous avons connu, toutes les générations ont connu, des hommes qui n'éprouvaient pour Dieu qu'un sentiment farouche, qui entraient dans des crises de rage quand on prononçait seulement devant eux son nom. Le bruit de leurs blasphèmes a rempli l'univers d'épouvante et de scandale, les peuples les moins croyants trem-

blent en pensant qu'ils ont pu concevoir de pareils impies en leur sein ; les esprits les plus sceptiques les fuient comme des êtres maudits.

Ce phénomène effroyable existe donc. Il existe, et nous avons la faculté d'expliquer sa naissance après l'avoir constatée. L'explication, la voici. Si Dieu nous apparaissait en pleine clarté, tel qu'il est, si la lumière de gloire, qui permet aux élus de contempler face à face l'éternelle essence, faisait soudain irruption dans le monde, si, en un mot, nous voyions tous Dieu dans la majesté de sa nature et de ses personnes, dans la splendeur de ses perfections et de sa beauté, tous, sans exception et sans réserve, nous tomberions dans les extases d'un amour dont nous ne serions plus les maîtres. « *Impossibile est quod aliquis videns Deum per essentiam, eum odio habeat* (1). »

Mais nous ne voyons pas Dieu en lui-même, nous le connaissons uniquement par ses œuvres et par les effets de sa puissance. Parmi ses œuvres, il en est qui heurtent une volonté désordonnée. Facilement, la conscience perverse maudit la loi et le législateur qui lui interdisent de suivre ses penchants déréglés ; le cœur licencieux lutte contre l'autorité qui condamne la licence ; l'âme injuste repousse celui qui flétrit l'injustice ; l'être exaspéré par la souffrance ne supporte plus la Providence qui la permet

(1) II^a II^æ, q. xxxiv, art. 4.

et la créature coupable jette l'anathème au vengeur qui la menace et qui la punit. Ainsi s'affirme entre l'homme et Dieu cette « contrariété », cette « répugnance », dont Bossuet dit qu'elle est le principe de la haine. De Dieu considéré comme législateur, comme juge, comme vengeur, comme maître, la haine s'étend à Dieu considéré en lui-même et dans son auguste personnalité (1).

Elle apparaît parfois avec de tels caractères de violence et d'acharnement, qu'on dirait qu'elle prend sa mesure dans la grandeur de son objet.

Ce sentiment est le plus criminel qui se puisse imaginer.

Nous avons montré que la gravité du mal se mesure à la dépravation de la volonté qui le commet; or la haine de Dieu est pour la volonté la dépravation suprême. Haïr, en effet, ce qui est bon à quelque degré est un désordre, haïr ce qui est la bonté même, la bonté sans mélange et sans borne, la bonté par essence, la bonté que rien ne mutile, que rien ne saurait user, la bonté à laquelle ne manque aucune perfection ni aucune nuance de perfection, la bonté qui est la source unique et première de toute vie, de toute intelligence, de toute qualité, de toute grandeur, de toute béatitude, n'est-ce pas la pire des scélératesses? « *Summi autem boni odium, gravissimum est scelus* (2). » Or Dieu, en

(1) Append., N. 4, p. 275.

(2) CAJETAN, *Summula Peccatorum. Odium.*

tout ce qu'il est, en tout ce qu'il dit, en tout ce qu'il fait, est infiniment bon. Il est infiniment bon quand il répand la vérité et quand il confond le mensonge, infiniment bon quand il commande la vertu et quand il stigmatise le vice, infiniment bon quand il nous fait asseoir au banquet de sa joie et quand il nous associe aux épreuves de son Fils, infiniment bon quand il épargne et quand il frappe, infiniment bon quand il pardonne et quand il punit, infiniment bon quand il nous conserve nos biens ou nos amis d'un jour et quand il nous les ravit pour nous les rendre, infiniment bon quand il prolonge nos années et quand il en abrège le cours afin d'en éterniser la durée, infiniment bon en lui-même, infiniment bon partout, toujours, à l'égard de tous. Lui et lui seul mérite qu'on l'appelle le Souverain Bien. « Que le Dieu d'Israël est bon », tel est le cri des cœurs droits. « *Quam bonus Israël Deus, his qui recto sunt corde* (1). » Ou il n'est pas, ou il est l'essence même de la bonté. Rien en lui qui soit haïssable; on ne peut le haïr sans haïr ce qui demeure aimable et aimable à l'infini; sans tomber, par conséquent, dans le plus effroyable désordre.

Secondement nous avons dit qu'un acte était coupable dans la mesure où il était malfaisant. La haine de Dieu est la plus malfaisante de toutes les haines, car elle entraîne la rupture avec Dieu.

(1) Ps. LXXII, 1

Tout péché mortel suppose bien une rupture avec Dieu, puisque les Docteurs l'appellent l'éloignement volontaire de Dieu : « *Ratio culpæ consistit in voluntaria aversione a Deo* (1). » Mais dans les autres péchés l'on ne se détourne ni premièrement, ni directement de Dieu, on se détourne de lui indirectement, par voie de conséquence. L'homme de luxure, l'homme d'ambition, l'homme de cupidité serait heureux de satisfaire sa passion sans devenir l'ennemi de Dieu. Son éloignement de Dieu ne provient pas de la répugnance qu'il éprouve pour Dieu, mais de son amour excessif et désordonné pour la jouissance, pour la gloire, pour l'argent. C'est la suite inévitable et, en quelque sorte, la propriété fâcheuse de sa faute, tandis que dans la haine de Dieu la volonté se porte d'abord et directement sur Dieu pour le repousser et briser délibérément les liens qui la rattachent à lui. « *Hæc autem aversio a Deo per se quidem importatur in odio Dei, in aliis autem peccatis quasi participative et secundum aliud* (2). » De même que l'amour est essentiellement l'union avec ce que le cœur aime, ainsi la haine est essentiellement la rupture du cœur avec ce que le cœur hait : « *Sicut enim voluntas per se inhæret ei quod amat, ita secundum se refugit id quod odit* (3). » Quelle rupture, celle

(1) II^a II^æ, q. xxxiv, art 2.

(2) II^a II^æ, q. xxxiv, art.

(3) *Ibid.*

qui tend pour devenir radicale, absolue à l'anéantissement de Dieu ! D'après saint Jean, l'homme qui hait son frère est homicide ; il est permis d'ajouter : l'homme qui hait Dieu est déicide par les dispositions, par la volonté qui lui inspirent de poursuivre Dieu, de le frapper autant qu'il le peut. Ah ! si, par impossible, Dieu s'était livré à ses ennemis, si sa nature, sa personnalité ne le rendaient impassible, éternel et ne le mettaient à l'abri de leurs fureurs, il y a longtemps que leur haine l'aurait immolé sur ses autels abominables. Lorsque, dans son délire, l'impie dit : « Il n'y a pas de Dieu », il exprime moins sa conviction que son désir. Dans sa bouche, ces paroles signifient : je ne veux pas que Dieu soit, je ne veux pas que luise désormais l'astre qui éclaire les mondes. Quel abîme ! qu'un instant, en effet, Dieu cesse d'exister, immédiatement l'univers retomberait dans le néant, car notre action, notre vie, notre être sont suspendus à la vie, à l'action et à l'être de Dieu : de sorte qu'en blessant mortellement Dieu, on blesserait mortellement la création tout entière qui s'évanouirait comme une ombre. Est-il un désordre qui offense plus le bien, la loi, la morale ? Ne me dites pas que cette rage infernale est vaine, que ses traits acérés se perdent dans le vide sans jamais atteindre Dieu. La gravité du mal ne se juge pas seulement d'après ses effets, elle se juge aussi d'après l'intention secrète qui l'inspire. « Parfois, dit saint Grégoire, il est plus grave

d'aimer le péché que de le commettre, plus criminel de haïr la justice que de ne pas l'accomplir (1). » Notre-Seigneur disait ouvertement : « Quiconque désire la femme de son prochain, a déjà commis l'adultère dans son cœur. » En vertu du même principe, quiconque en veut à la vie de Dieu, quiconque aspire à l'anéantissement de Dieu, dans son âme et dans sa conscience est déicide (2).

D'ailleurs, n'allons pas croire que cette haine ne remporte pas quelque victoire. Ses colères échouent aux pieds du Roi immortel des siècles, elles n'éclatent pas sans faire du mal à ce qui touche à Dieu, à ce qui est cher à Dieu. Le temple, les disciples, les apôtres, les amis de Dieu, sont exposés à mille violences de la part de ceux qui haïssent Dieu. La haine, exaspérée par l'impossibilité où elle est de briser le sceptre de Dieu, se venge sur les monuments, sur les personnes qui rappellent le nom, la gloire et la bonté de Dieu. De là, ces persécutions acharnées, continuelles qui ensanglantent toutes les pages de l'histoire, qui accumulent les ruines, qui condamnent aux bêtes, à la torture, au martyre, à la mort les plus fidèles serviteurs de la Divinité. Nous le répétons justement, la guerre aux serviteurs de Dieu est la guerre à Dieu. Un orateur qui affectait une sagesse olympienne et qui, en réalité, se grisait de son gros accent, a osé dire que la haine est créatrice

(1) *Morales*, xiv, c. xi, ad 1^{um}.

(2) Append., N. 5, p. 276.

Je ne connais pas de parole plus insensée. La haine ne crée rien, elle n'aspire qu'à détruire, elle ne fait que détruire, son histoire se confond avec celle des meurtres et des ruines, elle ne laisse derrière elle que des décombres et des tombeaux.

La haine de Dieu, la plus implacable de toutes les haines, dans l'impuissance où elle est d'anéantir Dieu et même d'anéantir toute l'œuvre de Dieu, se venge du moins en essayant de porter des coups irréparables à ce qu'il y a dans cette œuvre de plus sublime. Ne vous étonnez pas, après cela, que la vraie religion place ce crime en dehors des autres perversités, le considère comme un crime à part, qui n'a pas d'égal. « *Odium Dei inter alia peccata est gravius.* » Ne vous étonnez pas davantage qu'elle le déclare le plus irrémissible de tous les péchés (1).

Le Sauveur, discutant un jour avec les pharisiens, prononça ces mots : « Je vous le dis : tout péché, tout blasphème sera remis aux hommes, mais le blasphème contre le Saint-Esprit ne sera pas remis. Quiconque aura parlé contre le Fils de l'Homme obtiendra le pardon; mais celui qui aura parlé contre le Saint-Esprit ne recevra le pardon ni en ce siècle, ni en l'autre (2). » Ce discours est terrifiant, il n'est peut-être pas dans les saintes Écritures, dit saint Augustin, un texte qu'il soit plus difficile d'expliquer. « *Forte in omnibus sanctis*

(1) Append., N. 6, p. 276.

(2) S. MATH., XII, 31, 32.

Scripturis, nulla major quæstio, nulla difficilior invenitur (1). »

On se demande, au premier abord, si l'on n'est pas damné d'avance et sans retour quand on est tombé dans le péché que Notre-Seigneur appelle le péché contre le Saint-Esprit.

Non, Messieurs, on n'est pas fatalement damné, mais on est tellement coupable qu'il faudrait une sorte de miracle de la miséricorde pour nous arracher à notre dégradation et pour nous réhabiliter. Or, parmi les péchés contre le Saint-Esprit, la haine de Dieu est le plus lourd, celui qui froisse par-dessus tout l'éternelle bonté. « *Odium Dei maxime est peccatum contra Spiritum sanctum (2).* » L'homme qui aime Dieu s'élève au sommet de la vie morale et religieuse, il devient le fils du Père céleste, l'héritier du bonheur éternel ; l'homme qui hait Dieu tombe dans une telle corruption, porte au front un tel signe de réprobation, qu'il descend par une pente rapide, si la force de la Bonté infinie ne l'arrête, vers les feux, les fureurs et les désespoirs de l'Enfer, patrie de la haine.

Messieurs, sachez haïr en vous-mêmes, dans les autres, le mensonge et toutes les iniquités, épargnez les personnes qui les commettent. En ces jours qui

(1) *Sermo LXXI, 10.*

(2) II^a II^{ae}, q. xxxiv, art. 2, ad 1^{um}.

(3) Append., N. 7, p. 276.

ont vu l'explosion de toutes les violences, un vent de colère a passé sur le monde, soulevant les individus et les peuples les uns contre les autres, creusant entre eux des abîmes d'inimitié. Il a semblé à plusieurs que cet état de choses, que l'inqualifiable agression et les procédés barbares dont nous avons souffert rendaient légitime la haine des agresseurs.

Non, Messieurs. Lutter avec des armes loyales, résister par le glaive aux envahisseurs, punir les coupables qui ont violé les lois de l'humanité, leur infliger des châtimens proportionnés à leurs fautes, exiger qu'ils réparent les dommages qu'ils ont causés, les mettre pour longtemps, dès que nous le pourrons, hors d'état de nuire : tel est notre droit. Il ne va pas plus loin, il n'autorise ni la haine des personnes, ni la haine des races. Un pasteur protestant d'outre-Rhin a écrit : « Aujourd'hui nous ne savons pas autre chose, sinon que nous pouvons, que nous devons haïr (1). » Sous la plume d'un prétendu ministre de l'Évangile, ces paroles sont un scandale que le Christ a frappé de ses anathèmes quand il a réprouvé avec tant d'énergie cette maxime : « *Odio habebis inimicum tuum*. Vous haïrez votre ennemi (2). » Nous entendrons cette voix de Notre Sauveur. Champions irré-

(1) Pasteur SCHILLER cité par M. PRÜM. Lettre ouverte à M. Mathias Erzberger. Cf. *La conversion d'un catholique germanophile*, par R. JOHANNET, p. 39.

(2) S. MATH., v, 43.

ductibles de la justice, nous bannirons de nos âmes la haine des hommes que la vraie religion, que la divine charité condamneront toujours. Laissons nos adversaires chanter sur les cordes d'une lyre sauvage :

Haine sur mer, haine sur terre,
Haine du cerveau, haine de la main (1).

Prouvons-leur que nous l'emportons sur eux non seulement par notre force, notre bravoure, notre ténacité, mais encore par la grandeur chevaleresque et par la générosité idéale de notre cœur (2).

En vos consciences, Messieurs, la haine de Dieu n'a pas de place. Cependant, les meilleurs chrétiens ont connu les assauts de cette passion. Parfois la loi qui contrarie nos penchants, qui met un frein à nos convoitises nous paraît trop dure, trop exigeante; parfois nos épreuves, les peines qu'il faut subir nous semblent imméritées, intolérables. Aisément nous en voudrions à Dieu dont la Providence nous a tracé des voies si épineuses et notre amertume dégénérerait en haine et en blasphèmes. Pour échapper à ces dangereuses suggestions, inspirons-nous d'une sagesse plus haute. La loi de Dieu est notre amie, notre bienfaitrice, même quand elle nous enchaîne, même quand elle nous accuse, même quand elle nous juge et nous condamne; car elle a été dictée au Père céleste par le souci de notre dignité, de notre

(1) Prüm. *Ibid.*

(2) Append., N. 8, p. 277.

intérêt, de notre avenir. Nous révolter contre elle, secouer son joug, maudire son Auteur, sera toujours déraisonnable. D'autre part, nous ne sommes pas tenus d'aimer nos peines, nous sommes tenus de les supporter par filial respect pour Celui qui ne nous blesse que dans le dessein de nous guérir, qui ne nous éprouve que dans le dessein de nous sauver, *qui percutiundo sanas*, dit la sainte liturgie. A la lumière de ces principes, nous nous résignerons, nous nous inclinons devant la volonté suprême. Notre esprit d'obéissance augmentera notre force pour l'observation des commandements, notre esprit de patience adoucira nos douleurs, nous resterons fidèles à la charité au milieu des luttes et des tribulations du présent; jamais la plus coupable de toutes les haines, la haine de Dieu, ne franchira la porte de notre âme.

DEUXIÈME CONFÉRENCE

LE DÉGOUT DES CHOSES DIVINES

SOMMAIRE

Le dégoût des choses divines, tentation des solitaires et des moines du moyen âge. Gravité de cette tentation aux yeux de Cassien, de saint Augustin, etc.

Le dégoût volontaire des choses divines est contraire à la joie de la charité et incompatible avec la charité.

1° Conséquences de ce dégoût ;

2° Principe de ce dégoût, p. 31-33.

I

1. a) Difficulté de donner un nom suffisamment expressif au vice dont il s'agit. *Paresse, dégoût, découragement, tristesse, aigreur (acedia)*, sont les mots dont on se sert pour le désigner. Pourquoi ces appellations sont justes. Peinture que fait saint Thomas de ce péché, p. 33-34.

b) Ce sentiment, quand il est délibéré, est mauvais en lui-même. Dans quelle mesure il nous est permis de trouver durs les sacrifices que nous impose la pratique du bien. David, Saint Paul, Notre-Seigneur se plaignent de leur sort sans offenser Dieu. Mais on l'offense quand on s'abandonne à de la répugnance pour lui, pour sa vie, pour sa béatitude, etc. Cette répugnance blesse la raison, la charité, la Divinité, p. 34-35.

c) La tristesse, même légitime, est désordonnée quand elle n'est pas réglée. Le repentir qui accable. Or le dégoût des choses divines est déraisonnable et nous empêche de vaquer à l'effort et au devoir. Marasme où il nous plonge, p. 35-36.

2. Conséquences fâcheuses de ce dégoût.

a) Porté à son maximum, ce sentiment aboutit au *désespoir*, car il porte à son comble la défiance de Dieu et de soi-même. Rapports entre la sombre humeur de Judas et son désespoir, p. 36-38.

b) La *pusillanimité*, amoindrissement de la volonté, est le second effet de cette fatale tristesse, p. 38-39.

c) La *torpeur* spirituelle suit la pusillanimité, p. 39.

d) La *rancune*, l'*indignation amère* contre les hommes et

contre Dieu éclatent en celui qui s'est livré à la passion de la mélancolie et dégénèrent en haine et en malédictions, p. 39-41.

e) *Evagatio mentis circa illicita*. L'homme en proie à la tristesse morbide finit par demander une consolation à la chair et aux sens, p. 41-42.

f) Ce péché est un *péché capital*, p. 42.

II

Principe du dégoût des choses divines.

1. *En général*, ce principe est l'attachement désordonné aux biens temporels. L'homme d'argent, l'homme d'ambition trouvent insipides les choses célestes, p. 42-43.

2. Le *sensualisme* est surtout le principe du dégoût des choses divines. C'est un cercle vicieux. Preuves de cette affirmation tirées du passé, de notre expérience personnelle, de la raison.

a) *L'expérience du passé* : David, Salomon, l'enfant prodigue, p. 43-44.

b) *Notre expérience personnelle*. Rien ne gêne nos rapports avec Dieu comme les péchés de la chair. Goethe, Byron, Musset, etc., p. 44-45.

c) *Le témoignage de la raison*. Antagonisme qu'il y a entre les jouissances sensuelles et les joies spirituelles, p. 45-47.

3. Dans tous les phénomènes qui suivent le dégoût des choses divines apparaît le sensualisme. Le sensualisme et le désespoir. Le sensualisme et la pusillanimité. Le sensualisme et la rancune à l'égard des hommes et de Dieu. Le sensualisme et la divagation de l'âme à l'endroit des choses illicites, p. 47-48.

Le dégoût des choses divines, tentation à laquelle les *commençants* sont plus accessibles. Le démon se sert de la tristesse pour les décourager. Texte de saint François de Sales. Connexion entre la joie spirituelle et le détachement, p. 48-50.

DEUXIÈME CONFÉRENCE

LE DÉGOUT DES CHOSES DIVINES

ÉMINENTISSIME SEIGNEUR (1),

MESSIEURS,

Les solitaires des premiers siècles, les moines du moyen âge et de tous les temps ont été sujets à une tentation qui refroidissait leur piété quand elle ne les entraînait pas en dehors de leur sainte vocation. A la suite de leurs veilles, de leurs psalmodies, de leurs jeûnes, de leurs travaux, à l'heure où le soleil devenait accablant, ils étaient saisis par une langueur qui, s'ils n'en triomphaient pas, brisait les ressorts de leur activité et laissait leur volonté sans ardeur. Alors le service de Dieu perdait pour eux ses charmes ; la prière, la louange, l'adoration ne les enchantaient plus ; la beauté de leur état pâlissait à leurs yeux ; ils tombaient dans la désolation, et, plus d'une fois, après avoir jeté un regard en

(1) S. Ém. Mgr le cardinal AMETTE, archevêque de Paris.

arrière, ils retournaient au siècle. Les maîtres de la vie spirituelle : saint Augustin, saint Grégoire le Grand, Cassien, Hugues de Saint-Victor, saint Bernard, saint Thomas, pour n'en citer que quelques-uns, considéraient ce mal subtil comme extrêmement dangereux, comme contraire à la joie de la charité, comme souverainement injurieux à Dieu. Ils suppliaient leurs disciples de résister énergiquement à ce démon de la tristesse qu'ils appelaient le démon de midi; ils les conjuraient de chercher leur bonheur dans l'intimité du Père céleste et dans l'abondance des choses divines. « Réjouissez-vous dans la foi, s'écriait saint Augustin; réjouissez-vous dans l'espérance; réjouissez-vous dans l'amour surnaturel; réjouissez-vous dans la pratique de la miséricorde, de l'hospitalité, de la chasteté. Voilà les vrais biens, les vrais trésors de l'homme intérieur, les perles qui enrichissent non vos bourses, mais votre conscience; soyez jaloux de posséder cette fortune qu'aucun naufrage ne saurait vous ravir... Puisez vos délices dans le Seigneur et non dans le siècle. *Delectare in Domino, non in sæculo* (1). »

Ces grands docteurs, pour les réveiller, déclaraient aux âmes assoupies dans cette fatale tristesse que l'on ne renonce pas aux joies de la charité sans briser avec la charité même, sans pécher mortellement

(1) *Sermo* XXI, 8-9.

contre le précepte qui nous ordonne et d'aimer Dieu et de nous épanouir en lui. « *Quod homo delectetur, disait saint Thomas, non cadit sub præcepto, sed quod delectetur de Deo, hoc cadit sub præcepto sicut et quod homo Deum diligat, quia delectatio amorem consequitur* (1). »

Cette fâcheuse disposition à la mélancolie est cause en notre temps de bien des chutes, elle devient vite une faute positive, et, pour ceux qui s'y abandonnent, le principe de misères sans nombre. Marquer par quels chemins elle nous conduit aux dernières extrémités, vous signaler le principe d'où elle émane, tel est, me semble-t-il, le meilleur moyen de la combattre victorieusement (2).

I

Il est difficile de donner un nom suffisamment expressif au vice que je dénonce à votre religion. Les éléments dont il se compose sont si multiples que personne ne me paraît avoir trouvé la formule abrégée qui les contiendrait tous. Ceux-ci parlent de paresse comme nos catéchismes, ceux-là de dégoût, de découragement; les uns emploient le mot de tristesse, les autres celui d'aigreur; la théologie, se servant d'un substantif latin dont notre langue ne connaît pas l'équivalent, appelle *acedia*, âcreté, le mal qui nous enlève la joie de la charité et la

(1) *De peccatis*, q. XI, art. 3, ad 6^{um}.

(2) *Append.*, N. 4. p. 277.

charité même. En vérité, le péché dont il s'agit renferme une langueur qu'on peut nommer paresse et découragement, une répugnance pour les choses divines qu'on peut qualifier de dégoût, une amertume qui se confond facilement avec l'aigreur et la tristesse. Saint Thomas, réunissant ces différentes notions, écrit en substance : « Ce mal comporte une tristesse accablante, une dépression telle que l'homme dominé par lui perd le goût de l'action. En proie à un inexorable ennui, il tombe dans une torpeur qui le paralyse et l'empêche de vaquer au service de Dieu (1). »

Cette tristesse, ce dégoût sont mauvais en eux-mêmes quand l'âme s'y attarde de propos délibéré, car c'est une perversion du cœur et un désordre de la volonté. Que nous trouvions lourds les sacrifices imposés par la pratique du bien, que les efforts, que les luttes inévitables pour quiconque veut servir Dieu nous soient pénibles et nous lassent, que nous nous plaignions des épreuves du temps comme on se plaint de la douleur et de l'exil, que nous aspirions à la délivrance, à l'état meilleur où notre sainteté ne nous apportera que des délices, rien de plus naturel, rien de plus légitime. David n'a point échappé à cette mélancolie. « *Heu mihi! quia incolatus meus prolongatus est!* Que je suis malheureux, disait-il, dans un exil si long (2)! »

(1) II^a II^{ae}, q. xxxv, art. 4.

(2) Ps. cxxx, 5.

Épuisé par ses combats contre la chair, saint Paul a poussé des cris de détresse, et Jésus lui-même a paru céder à l'écoeurement quand il a senti l'amertume du breuvage que lui présentait son Père. Mais que la pensée de Dieu nous répugne, que nos rapports, notre conversation, notre intimité avec lui nous soient à charge, que l'idée de partager un jour sa vie et son éternelle béatitude nous désole et nous soit insupportable, que nous nous livrions à ce sentiment sans lui résister, voilà ce qui est déraisonnable, contraire à la charité, injurieux pour Dieu (1). C'est déraisonnable, car déplorer la miséricordieuse prédestination qui nous permet de communier au souverain bien, le traiter comme on traite le mal, n'est-ce pas offenser la sagesse ? C'est contraire à la charité qui est inséparable de la joie et qui puise sa félicité dans ses rapports avec Dieu. C'est injurieux pour Dieu, car dans ce dégoût il y a une sorte de mépris qui est un outrage pour lui.

A supposer que ce dégoût des choses divines soit causé par la difficulté à laquelle nous nous heurtons en essayant de les atteindre, nous sommes encore coupables si nous nous laissons abattre par l'épreuve, au point de renoncer totalement au bien. Même quand nous avons de vraies raisons d'être tristes, dit saint Thomas, nous ne devons pas être à la merci de notre passion, ni souffrir qu'elle

(1) Append., N. 2, p. 278.

relâche les cordes de notre activité, qu'elle nous plonge dans l'engourdissement en arrêtant les vibrations de notre âme, en éteignant notre zèle pour le royaume des cieux, en nous empêchant d'accomplir les œuvres exigées par l'Évangile. Le repentir même devient désordonné quand il n'est pas réglé. Il faut pleurer ses fautes ; la pénitence qui comporte le regret douloureux d'un passé criminel est une vertu. Mais, d'après saint Paul, ce chagrin aggraverait notre état au lieu de l'améliorer s'il était excessif, s'il dégénérât en découragement (1). Or, l'homme envahi par le dégoût des choses divines n'a plus aucune énergie, il recule devant l'effort, il a horreur du sacrifice. A toutes les exhortations il répond : « La vie chrétienne est trop dure, trop difficile, Dieu est trop loin, trop inaccessible, des créatures faibles comme moi ne peuvent s'élever à ces grandes pensées, à cette surnaturelle perfection, à ce haut destin. » Il s'enfonce dans le marasme, et, l'anémie gagnant toutes ses facultés, il s'abandonne lui-même par une lâcheté inexcusable (2).

Alors il devient la proie de son mal et le jouet de ses convoitises. Le dégoût et la tristesse ne sont pas longtemps supportables. Nul, dit Aristote, ne peut se passer complètement de bonheur. Instinctivement nous fuyons les objets qui nous répugnent,

(1) II *Corinth.*, II, 7.

(2) *Append.*, N. 3 p. 279.

instinctivement nous cherchons à nous en distraire, instinctivement nous demandons à d'autres réalités la joie dont nous restons toujours altérés. Des fautes s'enchaînent qui ont leur source dans cette disposition et qui en sont la conséquence.

Porté à son maximum d'intensité, le dégoût des choses divines aboutit au désespoir, je veux dire à cet état lamentable de l'âme qui renonce à sa fin dernière et à son bonheur éternel, qui d'avance, par une inintelligible folie et un incroyable oubli de ses intérêts les plus sacrés, accepte d'être damnée. N'avez-vous pas senti à vos heures de fatigue extrême, à ces moments qui parfois pèsent sur la vie, sur le cœur et sur la sensibilité, qu'un démon guettait votre conscience pour l'orienter vers une défiance sans borne? N'avez-vous pas entendu l'esprit du mal murmurer à vos oreilles : « A quoi bon lutter contre ton sort, ne comprends-tu pas que tu es, que tu seras toujours un vaincu, qu'une fatalité te poursuit et te poursuivra jusqu'à la tombe et, au delà, jusque dans l'éternité? » Que de malheureux ont écouté cette voix perfide, suivi ses funestes conseils et se sont engagés dans les noirs sentiers qui conduisent du pessimisme au suicide! C'est qu'il n'y a pas loin du dégoût de Dieu au dégoût de soi. Elle est terriblement éloquente l'histoire de Judas qui, pour ainsi dire sans transition, passe de sa sombre humeur au désespoir, et, du désespoir à l'attentat final contre

ses propres jours. Elle parle haut cette attitude de tant de jeunes hommes qui, ayant volontairement détourné leurs regards du ciel, ont pris en horreur les choses de la terre et cherché dans la mort un remède à leur incurable mélancolie. Insensés qui n'évitent un mal fugitif que pour se jeter dans un mal irrémédiable!

Lorsque l'amour de la vie l'emporte sur les suggestions du désespoir, le dégoût des choses divines donne naissance à la pusillanimité. La pusillanimité est un amoindrissement de la volonté. Le pusillanime est effrayé de tout effort, il ne tire plus de lui-même rien de ce qu'il en pourrait tirer. Tandis que le présomptueux s'exagère ses forces et compte trop sur son génie et sur sa vertu, le pusillanime pêche par une défiance excessive de lui-même, méconnaît la valeur des dons qu'il a reçus. S'agit-il de remuer, il dit tout tremblant :

Il y a un lion dans le chemin,
 Il y a un lion dans les rues,
 Comme la porte tourne sur ses gonds,
 Ainsi se retourne-t-il sur sa couche,
 Il met sa main dans le plat,
 Il a de la peine à la porter à sa bouche (1).

Quelle misère ! Il craint toute résistance ; devant un obstacle insignifiant il est désarmé, il aime mieux enfouir son talent que de se condamner au travail qui lui rapporterait le centuple. Vous le

(1) *Proverbes*, xxi, 13-15.

comprenez, cette paresse, cette nonchalance sont directement le fruit du dégoût et de la tristesse où l'âme perd son entrain, son élan pour l'action, son désir de tout braver pour atteindre les choses divines.

Elle perd son élan, elle s'endort dans son ennui. « *Dormitavit anima mea præ tædio*, disait le Prophète. A force d'ennui, mon âme s'est assoupie, que votre parole lui rende sa vigueur (1). » Une torpeur spirituelle saisit le pusillanime, lie toutes ses facultés. Il n'entend plus les ordres de la loi qui le rappelle à la réalité, qui lui montre le danger auquel l'expose son périlleux sommeil. On prononce son nom, on le secoue : le devoir le stimule, la conscience le menace. « *Ecce sponsus venit, exite obviam ei*. L'époux approche, lui crie-t-on, levez-vous, malheur à quiconque n'ira pas au-devant de lui ! » Il répond : « *Sine modo, sine paululum*, un instant, une minute. » Cet instant, cette minute se prolongent, n'ont pas de fin, *illud modo non habebat modum, et illud paululum protendebatur in longum* ; l'infortuné reste plongé dans sa mortelle léthargie.

Si vous insistez, si vous l'aiguillonnez, si vous l'accablez de vos conseils, de vos prières, de vos exhortations, de vos corrections en vue de le sauver, il se dresse en face de vous, sa physionomie reflète la rancune, l'indignation, ses yeux sont pleins de

(1) Ps. cxviii, 28.

colère, et sur ses lèvres crispées retentissent des mots amers. Pourquoi vouloir le tirer de sa quiétude? Abandonnez-le à son sort comme il s'y abandonne lui-même. « Croyez-vous à la divinité de Jésus-Christ? demandait à Voltaire expirant le Curé de Saint-Sulpice. — Au nom de Dieu, Monsieur, répondit Voltaire, ne me parlez plus de cet homme-là, et laissez-moi mourir en repos (1). » Même à cette heure tragique le philosophe ne demandait qu'une grâce : qu'on se gardât de troubler la paix menteuse où il voulait être enseveli. Auprès de ces êtres, il est dangereux d'insister, car leur rancune se change en méchanceté, en une méchanceté qui éclate en injures contre les hommes et en blasphèmes contre Dieu. Affectant l'ironie et le scepticisme, ils se montrent agressifs, leurs traits envenimés s'attaquent à Dieu et à leurs semblables. « *Recede a nobis*, disent-ils au premier, *scientiam viarum tuarum nolumus*. Retire-toi de nous, nous ne voulons pas connaître tes voies. Qu'est-ce que le Tout-Puissant pour que nous le servions? Que gagnerons-nous à le prier (2)? »

Le Prophète, d'autre part, prête au Juste, en qui se personnifie tout l'Apostolat, ce langage navré :

Je suis l'objet de leurs sarcasmes,
 Ceux qui sont assis à la porte parlent de moi,
 Et les buveurs font sur moi des chansons (3).

(1) *Vie de Voltaire*, par CONDORCET.

(2) JOB, XXI, 14-15.

(3) Ps. LXVIII, 12-13.

Oui, Messieurs, celui qui cède à cette tristesse, à ce dégoût, finit par maudire les choses divines dont il n'a pas su apprécier la saveur, il finit par en vouloir à quiconque essaye d'en réveiller en lui le souvenir et l'amour.

Mais comme il reste avide de bonheur, autant pour échapper à l'obsession de Dieu et des amis de Dieu que pour s'étourdir et pour se distraire, il demande au siècle toutes les ivresses de l'imagination, de la chair et des sens. *Evagatio mentis circa illicita*, dit saint Thomas : la passion éperdue de goûter à tous les fruits défendus, tel est le dernier effet de la tristesse dans la vie humaine. L'âme, qui a renoncé à sa noble vocation, n'a aucun motif de se contenir. Résolue à ne plus chercher les biens éternels, elle veut du moins s'assurer les compensations que lui offre la terre. Compensations méprisables, compensations vaines, compensations infâmes la plupart du temps, mais compensations enfin qui la trompent en la grisant. C'est ainsi qu'on la voit errer dans le monde comme ces chiens affamés dont parle l'Écriture, interroger avec une curiosité honteuse toute créature, exiger de compagnies perdues, de milieux débauchés, un instant d'oubli, demander au jeu, aux spectacles, aux salons bruyants et licencieux, un peu de félicité. O enfants dégénérés, comment appeler votre déchéance ? Jadis, vous vous nourrissiez du pain

des anges, vous étiez assis à la table du Père céleste, et aujourd'hui, comme le dit *l'Imitation*, vous êtes descendus jusqu'à faire vos délices de la pâture des pourceaux (1).

Vous l'avez deviné, Messieurs, ce vice auquel vous donnerez le nom qu'il vous plaira est un vice capital. Il a divers degrés, et c'est d'après ses degrés que l'on peut compter le nombre et la gravité de ses ravages dans la vie chrétienne; mais, sous quelque couleur qu'il se cache, il est dangereux, considérez-le toujours comme un ennemi de la seule vertu qui sauve : la charité.

II

Il ne suffit pas de peindre ce péché pour le combattre efficacement, il faut dénoncer sa cause. D'où vient le dégoût des choses divines? Il vient de l'attachement désordonné aux biens temporels. L'homme d'argent, l'homme d'ambition, l'homme qui ne vit que d'espairs terrestres se renferme dans l'étroite enceinte des réalités palpables, tangibles et immédiates; ce qui ne flatte pas son orgueil ou sa cupidité le laisse indifférent. Dans les choses célestes il ne puise aucune douceur, il les trouve insipides, il souffre, il s'ennuie, il a la nausée quand il est contraint d'entendre la parole évangélique, quand les convenances l'obligent à fréquenter les âmes qui

(1) Append., N. 4, p. 279.

ont jeté au delà du temps l'ancre de leur espérance et qui, ayant orienté leurs affections vers un autre monde, lui répètent les mots que Jésus adressait à la pauvre Samaritaine : « *Si scires donum Dei* (1), si tu savais le don de Dieu », si tu savais apprécier la fraîcheur des eaux qui jaillissent jusqu'à l'éternité ! Il est déconcerté par les accents du Prophète disant à toutes les générations : « *Gustate et videte quoniam suavis est Dominus*, goûtez et voyez combien le Seigneur est suave (2). »

Le dégoût du royaume des cieux vient surtout du sensualisme. C'est un cercle vicieux : l'amour des plaisirs rend fastidieuses les choses divines et, je l'ai expliqué, le dégoût des choses divines ramène aux plaisirs où il aspire à se noyer.

Ah ! qu'il est facile de prouver que la luxure sous toutes ses formes tend à nous inspirer le dégoût de Dieu et de tout ce qui se rapporte à Dieu. Le témoignage du passé, notre expérience personnelle, la raison s'unissent pour fournir à ma thèse des arguments irréfutables.

Rappellerai-je le souvenir de David ? Dès que ce roi choisi, béni par Dieu, tomba dans les désordres de la chair, il se sentit incapable de penser à autre chose qu'à sa passion. « *Comprehenderunt me iniquitates meæ*, disait-il, mes iniquités m'ont enchaîné (3). »

(1) S. JEAN, IV, 10.

(2) Ps. XXXIII, 9.

(3) Ps. XXXIX, 13

Parlerai-je de Salomon? A peine Salomon, d'abord pieux et magnifique, se fut-il attaché à des femmes étrangères que le culte de Jéhovah le céda dans son cœur au culte d'Astarté, la déesse de la volupté (1). Les enseignements contenus dans la parabole de l'Enfant Prodigue ne sont ni moins nets, ni moins positifs. Cet adolescent est gêné dans la maison de son Père, figure du royaume des cieux, le pain du foyer est pour lui trop dur, les fêtes de famille lui semblent trop fades, rongé par l'ennui, il n'a plus le courage de vivre dans cette atmosphère sereine, tranquille, parfumée, il a hâte d'en sortir, de briser avec les douceurs et les souvenirs de son enfance, de fuir au loin. Pourquoi ce malaise? Pourquoi ce sentiment morose? Pourquoi ce dédain de son berceau? Quelle fatalité l'entraîne? A cette question l'Évangile a répondu. Ce jeune homme est tourmenté par le démon de la licence, il a hâte de dissiper son bien en excès et en débauches, ne cherchez pas ailleurs le secret de ses égarements (2).

Notre expérience, Messieurs, ne confirme-t-elle pas ces leçons du passé? Ne savons-nous pas qu'une affection louche trouble nos rapports avec Dieu et leur enlève leur suavité? Ne savons-nous pas que les extravagances du cœur, que les dérèglements de la sensibilité nous empêchent d'apprécier ce plaisir

(1) III *Rois*, ch. xi.

(2) Append., N. 5, p. 281.

sublime, toujours égal, toujours uniforme, qui naît, non du trouble de l'âme, mais de sa paix; non de sa maladie, mais de sa santé; non de ses passions, mais de son devoir; non de la ferveur inquiète de ses désirs, mais de la droiture immuable de sa conscience; ce plaisir véritable qui n'agite pas la volonté, mais qui la calme; qui ne surprend pas la raison, mais qui l'éclaire; qui ne *flatte* pas les sens, mais qui nous tire à Dieu (1)? Les héros de Gœthe, de Byron, de Musset éprouvent une répugnance invincible pour les choses divines parce qu'ils se sont livrés avec une fureur effrénée à la chair et aux instincts. C'est seulement à l'heure où ils se sont sentis trompés par leurs passions qu'on les a vus revenir aux biens éternels; c'est quand le monde les a déçus et désillusionnés qu'ils prononcent avec émotion le nom de Dieu.

La théologie, cette sagesse supérieure, nous rend compte des faits que nous constatons. Elle consacre à cette étude un chapitre du livre où elle raconte les luttes de la chair et de l'esprit. Par la bouche de son disciple le plus illustre, elle nous enseigne que, pour l'homme avide de jouissances, les délices de l'âme n'ont plus de valeur. Plus elles sont nobles, moins ces délices exercent d'attrait sur l'être asservi à ses penchants et affamé d'extases où, momentanément, s'enivrent l'imagination et les

(1) Cf. BOSSUET. *Sermon sur l'Enfant Prodigue.*

sens. Le cœur, comme épuisé par les émotions que lui apporte son contact furieux avec une matière palpitante, n'a plus ni la force, ni l'envie de s'envoler dans les idéales régions de l'intelligence et de la Divinité. Rien ne répugne autant au palais dévoré par la fièvre que les breuvages limpides, aux yeux malades rien n'est plus odieux que la lumière, à l'Israélite habitué aux condiments de l'Égypte rien n'inspire plus de nausée que la manne blanche, pure et descendue directement du ciel. C'est fatal, l'amour des plaisirs déprave le goût. Saint Paul écrit aux Corinthiens : « L'homme charnel ne perçoit plus les réalités que lui offre l'Esprit de Dieu ; pour lui, elles sont une folie, il ne peut les connaître, car c'est par l'Esprit qu'on juge de leur valeur (1). » L'homme charnel estime qu'elles sont incapables d'agir sur lui, il les traite comme un néant. Des émotions qui fouettent ses nerfs, qui embrasent son sang, un vin épais et capiteux qui mette son cerveau en feu, voilà ce qu'il réclame. N'essayez pas de le faire vibrer en lui rappelant les charmes de la contemplation, de l'union avec Dieu, il vous répondra par une moue dédaigneuse, par un sourire amer où s'affirmera sa répulsion pour les choses éternelles. Plus il s'enfoncera dans sa corruption, plus il restera indifférent aux espoirs, au grand amour que vous tentez de ranimer en lui. Il porte de

(1) I *Corinth.*, II, 14.

lourdes chaînes, les chaînes de l'habitude qui ne lui permettent pas de gagner les hauteurs où l'on rencontre Dieu.

Dans tous les phénomènes qui suivent le dégoût des choses divines apparaît l'influence du sensualisme. Le sensualisme et le désespoir sont des complices. Lorsque nous avons été affaiblis et efféminés par la jouissance, nous ne nous sentons plus assez de vigueur pour entreprendre l'ascension du ciel, pour affronter les obstacles qui se dressent sur les chemins de l'éternité. A quoi bon lutter, peiner, se heurter aux puissances ennemies qui barrent le passage? A quoi bon, quand on est sûr d'être vaincu, s'exposer en pure perte aux coups et aux blessures? Ne vaut-il pas mieux se résigner à son sort, renoncer à d'inaccessibles félicités, se contenter du temps et des avantages qu'il nous assure?

Le sensualisme est un principe de pusillanimité, car il est inséparable de la mollesse qui, énervant les âmes, les rend lâches, hésitantes, craintives, paresseuses.

Le sensualisme indispose contre la loi de Dieu, car cette loi est importune, irritante pour qui ne se sent plus le courage de lui obéir. Le sensualisme aboutit à une rancœur amère contre les hommes qui refusent de l'approuver, car ses esclaves ne supportent pas qu'on le remarque, qu'on le souligne, qu'on le critique. Ils le supportent d'autant

moins que leur vice, malgré l'acharnement du monde à vouloir le réhabiliter, demeure le vice qui se cache, le vice honteux qui rougit de lui-même, qui ne pardonne pas à ceux qui le dévoilent, qui s'aigrit et s'indigne au point de détester, par une malice abominable, l'idéal moral et l'idéal chrétien. Le sensualisme enfin pactise avec ce que saint Thomas appelle *evagatio mentis circa illicita*, la divagation à l'endroit des choses illicites. L'homme de volupté n'a pas de repos, ses mécomptes l'exaspèrent : inquiet, malheureux, il court fiévreusement la terre pour lui demander une distraction, pour obtenir de créatures sans nombre une goutte de l'idéal bonheur auquel il a renoncé.

Arrêtons-nous, et reconnaissons que le dégoût des choses divines nous jette dans les vices de la chair, et que, par un retour, les vices de la chair nous dégoûtent des choses divines.

Cette tentation de tristesse, avec le relâchement, l'inertie, la désespérance qu'elle entraîne, est commune à tous les temps ; les commençants, les convertis y sont principalement exposés (1). Ils s'étonnent que l'enthousiasme des premiers jours soit suivi de périodes sans consolation, que la sécheresse et l'aridité soient souvent notre partage dans nos rapports avec Dieu, qu'il faille beaucoup et longtemps lutter

(1) Append., N. 6, p. 281.

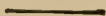
pour atteindre le bonheur promis à ceux qui aiment. Ils ont du mal à comprendre que la vie chrétienne n'enivre pas leur cœur et leur sensibilité, qu'elle demeure enveloppée tout entière dans les ombres d'une foi qui, cachant son objet, ne nous permet pas de connaître les délices réservées à l'autre monde. Déçus, ils se désolent, ils se découragent, leur zèle se refroidit, leur ardeur s'éteint, et, facilement, ils tombent dans l'accablant chagrin, dans la torpeur spirituelle qui tuent la charité. « L'ennemy se sert de la tristesse, dit saint François de Sales, pour exercer ses tentations à l'endroit des bons; car, comme il tasche de faire resjoüyr les mauvais en leur péché, aussi tasche-t-il d'attrister les bons en leurs bonnes œuvres; et comme il ne peut procurer le mal qu'en le faysant trouver agréable, aussi ne peut-il détourner du bien qu'en le faysant trouver desagréable. Le malin se plaist en la tristesse et mélancholie, parce qu'il est triste et mélancholique, dont il voudrait que chacun fust comme lui (1). » Qui-conque cède aux suggestions de cet esprit malheureux et maudit se dégoûte des choses divines et retourne au siècle pour lui demander une félicité que son commerce avec le ciel ne lui a pas donnée. Défions-nous donc tous de ce démon de la tristesse, et pour en triompher écoutons le discours de Notre-Seigneur sur la montagne... Le Maître disait :

(1) *Vie dévote*, iv, 12.

« Bienheureux les pauvres, car le royaume des cieux leur appartient. Bienheureux ceux qui sont doux, car ils posséderont la terre... Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu (1). » Par ces paroles, Jésus nous apprenait qu'il y a une connexion entre la joie surnaturelle et ce que la langue chrétienne appelle le détachement. Il nous apprenait que la mauvaise tristesse, que le dégoût des réalités éternelles ont leur principe dans l'amour désordonné des biens temporels et surtout dans la jouissance sensuelle. Il nous apprenait qu'il faut choisir entre les délices de ce siècle et les délices du siècle à venir. Obéissons, Messieurs, à ses enseignements et cherchons dans la ferveur capable de tous les sacrifices le remède à la mélancolie qui nous perdrait à jamais.

(1) S. Матв., v, 3-8,

TROISIÈME CONFERENCE



L'ENVIE

SOMMAIRE

L'envie est la tristesse contraire à la joie que la charité éprouve en voyant le prochain heureux. L'envieux souffre du bonheur des autres, se réjouit de leurs échecs. Règne de l'envie dans le monde.

1° L'envie dégrade quiconque suit ses conseils;

2° Elle cause au prochain les plus graves dommages,
p. 55-56.

I

L'envie avilit l'âme qui l'accueille et lui nuit.

1. *Elle est avilissante :*

a) *Par sa nature*, car c'est essentiellement la tristesse que nous ressentons du bonheur et du succès des autres. Dépit de l'envieux quand les autres sont loués et estimés. Sa joie quand ils souffrent dans leur fortune, dans leur réputation, etc. Caractère désordonné de ce sentiment qui nous fait nous réjouir de ce qui devrait nous attrister et réciproquement, p. 56-58.

b) *Par son motif*. L'envieux s'afflige de la prospérité des autres car il estime que leur gloire diminue la sienne. Dérèglement que comporte cette manière de juger. Comment les considérations qui éveillent l'envie ont leur principe dans la petitesse, l'indigence, l'infériorité de l'âme, p. 58-60.

c) *Par ses procédés*. Bassesse des moyens employés par l'envieux pour diminuer le mérite et la gloire des autres. Ses exagérations malignes, ses interprétations perfides des paroles, des actes, des événements.

Ses médisances, ses calomnies. Il va jusqu'à tendre des pièges à la vertu de ses semblables pour compromettre leur honneur en les poussant au mal.

Lâche déloyauté de l'envieux. Ses louches intrigues dans le cercle de ses amis.

Le métier d'envieux est un métier de lâche, d'espion, de traître, p. 60-63.

2. *C'est aussi un métier de dupe.*

a) L'envieux se nuit dans la considération de ses semblables,

dans sa vie intellectuelle, morale, et même dans sa vie physique et dans sa santé, p. 63-64.

b) Il se torture lui-même. Supplice de l'envieux toujours inquiet et toujours mécontent. Son existence est un enfer, il est son propre bourreau, p. 64-65.

II

L'envie nuit aux autres.

1. Elle leur enlève : a) *Leur réputation*. Difficultés qu'ils éprouvent à se défendre contre les sordes menées de l'envieux qui les diffame, p. 65-66.

b) *Leurs amis*. Hostilités que l'envieux réussit à exciter contre ses rivaux, p. 66.

c) *Leur bonheur*. Souffrance de ceux qui sentent qu'on s'éloigne d'eux, qu'on les soupçonne, qu'ils sont poursuivis par des ennemis invisibles, p. 66-67.

d) *Leur vie*. L'envie dégénère en haine, et la haine est meurtrière, p. 67-68.

e) *Leur innocence*. L'envieux pour justifier sa conduite essaye de perdre les âmes. L'envie du démon machine notre perte dans le temps pour assurer notre perte dans l'éternité, l'envie de l'homme médite notre perte dans l'éternité pour assurer notre perte dans le temps, p. 68-69.

2. Dommages que cause l'envie dans l'ordre social, politique, international.

a) *Dans l'ordre social*. La haine des classes a surtout son principe dans l'envie, p. 69-70.

b) *Dans l'ordre politique*, l'envie a des retentissements funestes car elle empêche l'État d'être gouverné par des hommes compétents, p. 70-71.

c) *Dans l'ordre international*, l'envie que les peuples éprouvent les uns pour les autres est une source d'injustices, de malheurs, de violences, p. 71-72.

La cause de l'envie est l'orgueil. En nous défendant contre l'orgueil, la charité nous défend contre l'envie et contre les bassesses inséparables de ce vice, p. 72-74.

TROISIÈME CONFÉRENCE

L'ENVIE

ÉMINENTISSIME SEIGNEUR (1),
MESSIEURS,

Celui qui aime ses semblables se réjouit de leur prospérité, s'attriste de leurs maux; par la miséricorde il compatit à leurs épreuves, s'efforce d'alléger leurs peines, leurs fardeaux et d'augmenter la somme de leur bonheur. L'envieux, au contraire, souffre de voir ses frères heureux, il triomphe de leurs échecs. L'envie est un de nos sentiments les moins avouables, un des vices qui offensent le plus honteusement la charité. « *Charitas non æmulatur*, dit saint Paul, la charité ne connaît pas cette indigne passion (2). » Et pourtant l'envie règne dans le monde, elle travaille sournoisement et continuelle-

(1) S. Ém. Mgr le cardinal AMETTE, archevêque de Paris.

(2) I *Corinth.*, XIII, 4.

ment dans les coulisses de la politique; elle pénètre dans le monde des littérateurs, des philosophes, des savants, des artistes. Voltaire ne lui a jamais résisté; elle jette une ombre sur le génie de Corneille; et, entre les peuples, elle perpétue les rivalités et les malentendus. Combien de nations, depuis bientôt deux ans, ont souligné, pour justifier leur malveillance, notre légèreté, notre esprit révolutionnaire, l'athéisme de notre gouvernement, la décadence de nos mœurs? Cherchez le secret de cette animosité, vous constaterez que nos voisins sont moins scandalisés de nos erreurs et de nos fautes qu'ils ne sont jaloux de nos œuvres, de notre influence, de nos qualités, de nos vertus. Rares sont les hommes, même parmi les meilleurs, qui savent mépriser comme il convient les suggestions de l'envie. L'envie dégrade quiconque suit ses conseils, elle cause au prochain les plus graves dommages, deux motifs qui doivent nous mettre en garde contre ses inspirations (1).

I

L'envie, qu'on l'envisage dans sa nature, dans son motif ou dans ses procédés, est une passion vile qui nous déshonore et nous dégrade. Nul ne lui cède sans rougir de lui-même, c'est un vice que l'on cache comme une plaie humiliante. Nous

(1) Append., N. 1, p. 282.

consentons à dire que nous avons été emportés par la colère, par la violence, mais non point à confesser que nous avons été entraînés par l'envie. Le paganisme, si indulgent pour les excès de l'humanité, la flétrit avec une intransigeante et unanime rigueur. Sénèque, Cicéron emploient pour la condamner les mêmes termes sanglants que saint Cyprien, saint Jean Chrysostome, saint Augustin. Le mot qui désigne cette passion ne se présente pas sous la plume de Bossuet sans que celui-ci écrive : c'est une « passion basse, obscure, lâche (1) », et, en cela, il est d'accord avec tous les moralistes du passé (2).

Considérée en elle-même et dans sa nature, l'envie dégrade l'homme qui y succombe. Essentiellement, en effet, l'envie est le mécontentement, la mauvaise humeur, la tristesse que nous éprouvons devant le bonheur et le succès du prochain.

L'envieux ne supporte pas que les autres réussissent, qu'ils soient estimés, loués, applaudis, couronnés. Le spectacle de leurs vertus, de leurs triomphes l'exaspère et remplit son âme de fiel. Si vous avez l'imprudence de raconter devant lui un trait à l'avantage d'un de vos frères, il accueille vos paroles par un regard mauvais, son visage se crispe, toute sa physionomie respire un dépit, une douleur qui ne savent point complètement se dissi-

(1) Sermon sur la médisance.

(2) Append., N. 2. p. 282.

muler. — Annoncez-lui, au contraire, que ses rivaux ont échoué, qu'ils ont souffert dans leur fortune, dans leur réputation, dans leurs espoirs, dans leurs affections, qu'un complot leur a enlevé le pouvoir, qu'une catastrophe d'ordre industriel et financier les a ruinés, l'envieux ne peut réprimer un sourire de satisfaction. Que de pareils sentiments entraînent une dégradation, qui pourrait en douter? — L'homme est grand lorsqu'il suit la raison, lorsqu'il règle sa conduite d'après les préceptes de la raison. S'il se sert de ses lèvres pour soutenir le mensonge, pour nier la vérité, s'il use de son cœur pour détester le bien et pour aimer le mal, s'il s'attriste de ce qui devrait le réjouir et s'il se réjouit de ce qui devrait l'attrister, il s'avilit lui-même et il porte à sa propre dignité un coup mortel. « Il y a telle action, dit le Philosophe, telle passion qui entraîne, aussitôt qu'on en prononce le nom, l'idée du mal et du vice : ainsi la malveillance, l'impudence, l'envie (1).... L'envie est un sentiment mauvais qui ne convient qu'à de mauvais cœurs (2). »

Pourquoi l'envieux ressent-il cette animosité contre ses semblables, pourquoi s'afflige-t-il à ce point de leur prospérité? Il leur en veut de posséder ce qu'il ne possède pas lui-même. On dirait qu'il perd ce que les autres gagnent, que son champ devient stérile parce que le champ du voisin rap-

(1) *Morale à Nicomaque*. Trad. B. S.-Hilaire. Liv. II, ch. vi, 48.

(2) *Rhétorique*. *Ibid.* Liv. II, chap. xi, 2.

porte au centuple, qu'il est voué à la souffrance si le prochain est heureux, qu'il sera fatalement méprisé si le prochain est honoré. Il semble qu'on ne peut grandir sans le diminuer, qu'on ne peut s'enrichir sans le ruiner, ni parvenir à la gloire sans le condamner à l'opprobre. « Dans l'envie, dit saint Thomas, l'homme estime le bien des autres comme son mal propre, comme un attentat à son excellence personnelle. *Bonum alterius æstimatur ut malum proprium, in quantum est diminutivum propriæ gloriæ vel excellentiæ* (1). » Singulier dérèglement où « l'on nous fâche sans nous faire mal, où l'on nous blesse sans nous toucher (2) ». Si, en devenant vertueux, les autres nous empêchaient de l'être, si, en travaillant, en étudiant, en réussissant dans leurs œuvres, ils s'opposaient à notre avancement, on comprendrait notre amertume, mais au contraire leurs salutaires exemples sont de nature à provoquer en nous une noble émulation, à nous exciter aux efforts qui nous vaudraient un surcroît de perfection. Il dépend de nous de les imiter, et, en les imitant, d'atteindre les sommets où ils sont parvenus. Si le prochain était indigne de sa situation brillante, s'il y était arrivé par des crimes, nous aurions quelque droit d'en être scandalisé. Mais l'envie s'attaque à des innocents : c'est leur sagesse, c'est leur impeccable jus-

(1) II^e II^æ, q. xxxvi, art. 1.

(2) BOSSUET. Sermon pour le Vendredi Saint.

tice, c'est leur bonté qui lui portent ombrage, comme s'il n'y avait pas place au soleil pour tout le monde. Les considérations qui éveillent l'envie sont donc basses parce qu'elles sont injustes et déraisonnables. Elles ont leur principe dans la petitesse de l'âme, dans son indigence, dans son infériorité. L'envieux se sent incapable de surpasser ou même d'égaliser les autres, il ne trouve en lui ni les talents, ni l'intelligence, ni la force qu'il constate dans ses semblables, voilà ce qui l'exaspère. La comparaison qu'il établit offusque son orgueil, déchire son cœur et le remplit d'amertume (1).

Et voyez jusqu'où va sa susceptibilité. Il suffit qu'on lui soit supérieur sur un point, ne fût-ce que légèrement, il suffit qu'on soit près de l'égaliser pour qu'il sente sa bile en révolution. Aperçoit-il quelqu'un au-dessus de lui, ou seulement près de lui, il est inconsolable et secrètement irrité.

Vile dans son essence, vile dans son motif, l'envie ne l'est pas moins dans ses procédés. Une âme noble n'emploiera jamais les armes dont elle use pour atteindre son but qui est de diminuer la gloire des autres. « *Principium quidem est ut aliquis diminuât gloriam alterius* (2). »

Il n'est pas de moyens dont l'envieux ne se serve

(1) Append., N. 3, p. 283.

(2) II^e II^o, q. xxxvi, art. 4. ad 3^{um}.

pour arriver à ses fins. Il souligne avec malignité les moindres défaillances de ses frères, il grossit à plaisir leurs défauts et leurs fautes, il attribue la considération dont ils jouissent dans le monde à des intrigues, à des manœuvres plus puissantes qu'honorables, il interprète dans un sens perfide les intentions, il dénature les faits, il fausse la signification des événements pour en tirer parti contre son rival. Il ne recule ni devant la médisance qui dévoile sans raison suffisante les misères cachées du prochain, ni devant la calomnie qui charge celui-ci de méfaits inventés; toutes les formes de la détraction sont par lui méchamment exploitées. Tantôt il accable son adversaire sous la sévérité de ses jugements, tantôt il essaie de le ridiculiser sous les traits de son ironie. Des paroles, il passe aux actes. Il tend des pièges à la bonne foi de ses semblables, il multiplie les obstacles sur leur route, il se dresse partout pour leur barrer le passage, pour compromettre leur avenir et contrarier leur influence. Il ne craint pas même d'exposer leur vertu à des tentations, leur âme à des chutes, car il a peur des grâces que Dieu leur accorde et de la sainteté qui pour eux en résultera. Lorsque le prochain succombe, l'envieux exulte, sa joie est faite des malheurs de ses frères; lorsque le prochain triomphe, le dépit de l'envieux augmente et finit par se changer en une haine qui pour un rien devient meurtrière et criminelle.

Tout cela est laid, tout cela est révoltant. Mais ce qui donne aux procédés de l'envie leur suprême caractère de bassesse, c'est leur lâche déloyauté. L'envieux, d'ordinaire, n'attaque pas son ennemi de front et ne combat pas à visage découvert, il travaille dans l'ombre, il aigüise son épée dans la nuit, et c'est à la faveur des ténèbres qu'il lance ses flèches empoisonnées. C'est par des bruits vagues, habilement répandus, par des suspicions jetées dans le public, par des confidences murmurées tout bas sur un ton peiné, par des insinuations pleines de réticences qu'il poursuit ceux qu'il veut perdre. Écoutez-le : « Quel malheur ! je ne le dis qu'à vous, on m'affirme de source, hélas ! trop autorisée, qu'un tel, pour qui nous avons tant d'estime, n'est pas l'homme que nous pensions. Il aurait été surpris dans des affaires louches, ses mœurs seraient déplorables, je suis navré ! Espérons qu'on étouffera le scandale, nous ferons tout pour sauver notre ami. » Notre ami ! C'est, en effet (ce qui n'est pas pour atténuer sa culpabilité), dans le cercle de l'amitié, de la famille, que l'envieux s'exerce avec le plus d'acharnement et le plus d'efficacité. La femme envieuse prodigue aux personnes dont elle est le plus jalouse les témoignages de tendresse et d'admiration avant de les déchirer à belles dents. Les politiciens affectent les uns pour les autres un dévouement sans borne, et, se croyant à l'abri par ces démonstrations, se débinent sans pitié. Les ban-

quets où ils se sont traités avec une sympathie pleine d'onction sont une comédie pendant laquelle chacun essaie de surveiller son voisin, de surprendre un regard, un geste, un secret dont il puisse abuser. De la même main et de la même plume, le littérateur félicite son collègue, et se livre au dehors à toutes les fantaisies d'une critique acerbe et d'un dénigrement aveugle.

Est-il au monde rien de plus contraire à l'esprit chevaleresque, à la grandeur d'âme que l'envie ? Dans le cas de l'envieux on trouve de la fausseté, du mensonge, de l'hypocrisie ; le métier d'envieux est un métier de lâche, d'espion et de traître (1).

C'est aussi un métier de dupe : l'envieux se nuit à lui-même, n'obtient qu'un résultat opposé à celui qu'il visait, se torture de la pire façon.

Il se nuit à lui-même car il voudrait être plus considéré et il perd l'estime des gens honnêtes, intelligents, désintéressés qui devinent ses ignominieux sentiments. Il se nuit à lui-même, car, dans ses luttes sournoises, il épuise les forces qui lui auraient permis de s'élever noblement et sûrement. Son mal le ronge comme la rouille ronge le fer, dessèche toutes les facultés qui le rendaient capable de s'imposer à l'admiration de tous. Dans l'ordre physique même, l'envie est une fièvre qui rétrécit le cœur et

1) Append., N. 4, p. 283.

les vaisseaux, qui trouble la circulation du sang, qui enlève à ce liquide précieux sa richesse et sa pureté, qui crispe le visage et y répand, comme les tristesses tenaces, des taches livides, signes manifestes d'une santé altérée.

L'envieux se torture lui-même. L'envie brûle les démons qui se tournent et se retournent dans ses feux sans trouver aucun soulagement. « O envie, dit saint Grégoire de Nazianze, tu es la plus injuste et la plus juste de toutes les passions : injuste certainement, parce que tu affliges les innocents ; mais juste aussi tout ensemble, parce que tu punis les coupables ; injuste encore une fois, parce que tu incommodes tout le genre humain ; mais juste en cela souverainement, que tu commences ta maligne opération par le cœur où tu es conçue (1). » L'envieux, en effet, ne goûte aucune joie. Est-il traité avec négligence, avec dédain ? Il s'irrite. Reçoit-il des services, des marques de bienveillance, des offres de protection ? Il est mécontent, car il est convaincu que les autres en lui témoignant cette sympathie ont affirmé leur supériorité sur lui. Décrie-t-on ses adversaires ? Il souffre parce qu'on ne les décrie pas assez. Essaie-t-on de les louer ? Il enrage parce qu'il voudrait qu'on les critiquât. Il ne connaît pas de repos, il ne respire qu'avec peine. Il vit dans le malaise, dans la crainte, dans l'in-

(1) Cité par BOSSUET. Carême de Saint-Germain. Sermon du Vendredi Saint.

quiétude. Il a toujours peur de rester dans l'ombre, d'être oublié, d'être égalé, d'être surpassé; son existence est un enfer, il devient son propre bourreau (1).

II

Malheureusement, si l'envie nuit à ceux qui s'en rendent coupables, elle est fatale aussi à quiconque en est l'objet. Pour les individus contre qui elle se déchaîne, pour les sociétés où elle éclate et où elle règne, c'est un redoutable ennemi. Son histoire est pleine de sourdes menées, de noirs complots, d'attentats qui finissent par enlever au prochain sa réputation, ses amis, son bonheur, parfois même son innocence et sa vie.

L'envieux, à force d'insinuations, de calomnies, en arrive à souiller les noms les plus purs, à diffamer les hommes les plus honorables. Peu à peu ses accusations d'abord confuses se précisent dans des détails nombreux, dans l'affirmation de faits positifs. Ces bruits font leur chemin, la masse crédule ne tarde pas à suspecter des personnes dont la parfaite intégrité n'avait jamais été douteuse pour elle. Ce revirement est d'autant plus absolu, d'autant plus indigné que le public estime qu'il a été joué, et mesure son mépris à la confiance qu'il témoignait la veille. La victime de ces intrigues aura beau se

(1) Append., N. 5, p. 284.

justifier, prouver par des arguments sans réplique que sa conduite a toujours été irréprochable, elle ne pourra ni retourner complètement l'opinion, ni dissiper les ombres que la malice a répandues sciemment et volontairement sur elle.

L'envieux nous enlève nos amis; son opiniâtreté atteint son but : détacher de nous ceux qui nous aimaient de tout cœur et qui nous étaient dévoués sans réserve. Un jour nous nous sentons enveloppés dans une atmosphère de défiance, de froideur, environnés de puissances hostiles, comme bannis des cercles où nous étions le plus appréciés. Nos intimes d'autrefois ne nous abordent qu'avec embarras, à nos avances ils ne répondent que par des formules banales sinon par le silence, ils n'osent pas nous regarder en face, ils hésitent à nous tendre la main, comme s'ils avaient peur de se souiller à notre contact. A notre approche on s'éloigne, on ferme sa porte, des liens que nous trouvions si doux, que nous croyions indissolubles se brisent à jamais, à l'empressement succède une pesante solitude, la solitude qui ressemble à celle du maudit. Heureux êtes-vous si, après ces cruelles expériences, vous ne voyez pas l'envieux pénétrer à votre foyer, votre suprême refuge, y jeter le désordre, la division et armer contre vous votre femme et vos enfants !

Vous le comprenez, Messieurs, l'envie, en nous ravissant notre honneur et nos affections, nous revit en grande partie notre félicité. Devant les

perfidies de ce vice, sous ses traits iniques, l'esprit se révolte et se trouble ; la fierté, la loyauté, la justice, la bonté, tout ce qu'il y a en nous de grand et de divin s'insurge, le cœur passe par de vraies agonies. On souffre, on est meurtri et blessé sans pouvoir se défendre contre des cabales invisibles, sans pouvoir confondre les ennemis anonymes qui travaillent avec une infernale astuce, qui se déguisent pour n'être point reconnus, qui se dérobent dès qu'ils se sentent menacés. Je comprends que parfois les martyrs de l'envie poussent des rugissements de colère, que, mis hors d'eux-mêmes par leur cuisante douleur, ils frappent à tort et à travers dans l'espoir d'atteindre au hasard de la mêlée les êtres venimeux qui ont dirigé contre eux d'infernales conspirations. Mieux vaudrait se taire, ou du moins régler ses comptes en connaissance de cause, mais, s'il y a lieu d'invoquer la miséricorde, ce n'est pas pour l'envieux, c'est pour sa victime (1).

Cependant l'envie n'est point toujours apaisée quand elle voit ceux qu'elle poursuit trahis par l'opinion, par l'amitié, par le bonheur. Elle a peur que ses coups ne soient point définitifs, elle a peur des humiliations que le temps prépare aux contempteurs de la justice et de la charité. Pour se garder contre ces retours, il n'est pas rare qu'elle devienne

(1) Append., N. 6, p. 284.

meurtrière et qu'elle cherche dans l'effusion d'un sang abhorré des assurances contre l'avenir. Ainsi poussée à bout, cette passion enlève au prochain la vie. La haine homicide de Caïn contre Abel, la haine des fils de Jacob contre Joseph, la haine des Pharisiens contre Jésus n'étaient que le ministre de l'envie. Le meilleur moyen de ruiner un rival, dont on redoute la supériorité, ce n'est pas de le compromettre dans l'opinion, auprès de ses amis, c'est de le tuer et d'échapper ainsi au cauchemar de sa présence et de ses mérites. L'envie ne recule pas toujours devant cette extrémité. Nos prisons renferment une foule de misérables dont elle a armé le bras et ensanglanté les mains (1).

Mais au fond de la conscience humaine il y a un besoin instinctif, indéracinable, de légitimer ses actes. Prouver que l'être qu'elle a sacrifié méritait son sort, l'entraîner au mal pour montrer ensuite qu'il était digne de tous les anathèmes et de tous les opprobres, tel est le dernier excès de l'envie. Si vous sentez que l'envieux rôde autour de votre personne, de votre foyer, de vos œuvres, défiez-vous autant de ses conseils doucereux que de ses menaces. Qu'il se glisse comme un serpent ou qu'il rugisse comme un lion, réfléchissez dix fois avant de céder à sa pression. Lorsque le Saint-Esprit, avec son imperturbable perspicacité, dit : « *Invidia autem diaboli mors introivit in orbem terrarum*, par l'envie du

(1) Append., N. 7, p. 285.

diable la mort fit son entrée sur la terre (1) », il parle moins de la mort physique qui n'est pas sans lendemain que de la mort spirituelle qui nous laisse sans espoir. L'envie du démon machine notre perte dans le temps pour assurer notre perte dans l'éternité, l'envie de l'homme médite notre perte dans l'éternité pour assurer notre perte dans le temps. Effroyable trame dont il est difficile de sortir quand on ne connaît pas tous les artifices de l'envie ! Mortel danger qu'on n'esquive pas quand on ignore que pour nous compromettre irrémédiablement aux yeux du monde l'envieux se flatte de briser nos rapports avec Dieu ! O perversité d'une âme qui parfois assiste à la réalisation de ses malicieux desseins, qui, après avoir vu ses semblables privés de leur honneur, de leurs amitiés, de leur joie, peut les priver aussi de leur innocence ! Le siècle ne pardonne pas un pareil crime, la justice divine le pardonne moins encore, mais momentanément l'envie chante son hymne de victoire sur les ruines accumulées par son insondable méchanceté (2).

Vous parlerai-je maintenant du dommage que l'envie cause dans l'ordre social, politique, international ? Oui, Messieurs, il le faut, pour que personne n'ait le droit de reprocher à cette chaire de trahir la raison ou l'Évangile.

(1) *Sagesse*, II, 24.

(2) *Append.*, N. 8, p. 286.

Ce qui trouble l'harmonie sociale, c'est la haine des classes. Ce qui attise avant tout cette haine, c'est l'envie. L'ouvrier est rongé par l'envie parce qu'il ne pardonne pas au bourgeois d'être mieux vêtu, mieux nourri que lui; le bourgeois est rongé par l'envie parce qu'il ne pardonne pas à l'aristocratie de l'emporter sur lui par l'ancienneté des traditions, par la distinction des manières; l'aristocratie est rongée par l'envie parce qu'elle ne pardonne pas au Prince de la dominer. De là des conflits, qui amentent les classes les unes contre les autres et perpétuent entre elles les malentendus, les désaccords, les récriminations; de là, surtout dans un âge comme le nôtre où l'on a proclamé avec tant de légèreté le dogme d'une égalité absolue, cet antagonisme des carrières, des métiers, des vocations; de là ces inimitiés qui empêchent les travailleurs, les domestiques, de s'entendre avec leurs patrons ou leurs maîtres. L'envie, l'envie, voilà le levain de discorde qui creuse les abîmes entre des catégories et des hommes faits pour s'aimer, pour s'aider, pour se consoler en cette vallée de larmes.

Dans l'ordre politique l'envie n'a pas des retentissements moins funestes. J'ose à peine faire ici des applications que tous vous avez faites avant moi. Un État ne peut vivre qu'à condition d'être gouverné par des hommes compétents, compétents dans l'art militaire, compétents dans l'art naval, compétents dans l'administration, dans les finances, dans

l'industrie, dans l'agriculture, dans la connaissance de l'étranger, compétents chacun dans sa sphère, mais compétents enfin. Hélas ! la compétence suppose une supériorité ; or, l'envie ne tolère aucune supériorité. Dès qu'une supériorité se révèle, l'envieux lui fait la guerre, l'assiège, l'accable. Il veut être le premier capitaine, le premier diplomate, le premier industriel, le premier agriculteur, le premier administrateur, et, plutôt que de renoncer à son exorbitante prétention, il combat en faveur des incapables et il donne son suffrage à la médiocrité. Le triomphe de la médiocrité est le triomphe de l'envie, c'est aussi le triomphe de la décadence. Malheur aux institutions qui favorisent un pareil vice ou qui le supportent sans le réprimer, elles courent à leur ruine (1).

Dans l'ordre international, l'envie joue un rôle aussi malfaisant que dans l'ordre privé. Les peuples se jalourent comme les individus.

Il y a des races qui aspirent avec un orgueil effréné à la domination universelle, qui entendent occuper en tout et partout la première place, qui veulent être considérées comme les plus fortes, les plus intelligentes, les plus cultivées, les plus vertueuses. Elles tiennent à cette suprématie plus qu'à leur existence. Elles traitent en ennemies les puissances qui les dépassent, qui les égalent ou qui paraissent rivaliser avec elles. Par tous les moyens

(1) Append., N. 9, p. 286.

elles essaient de les affaiblir, de les corrompre, de les humilier, de les vaincre, de les asservir. Pour atteindre leur but, elles n'hésitent devant aucune ruse, devant aucune violence, devant aucune tyrannie, devant aucune iniquité. C'est l'envie avec son cortège d'orgueil et de haine qui dicte leurs résolutions, son aiguillon empoisonné les stimule et les pousse à déchaîner ces fléaux qui bouleversent le monde, qui le couvrent de ruines, qui le noient dans les larmes, dans le sang, dans la douleur. Il serait impossible de mesurer la part de l'envie dans les catastrophes où des millions d'hommes sont sacrifiés (1).

L'envie est donc le crime des âmes basses, des cœurs lâches, des êtres malfaisants, c'est le crime de Caïphe, c'est le crime de Caïn, c'est le crime de Satan, l'esprit le plus avili et le plus pervers de la création.

La charité nous défend contre ce vice, Messieurs, elle nous empêche d'envier nos frères, car elle nous inspire l'humilité. La soit de grandeur, le besoin d'être estimé, de l'emporter sur les autres, telles sont les dispositions qui servent de racines à l'envie; la vaine gloire par conséquent est le sentiment qui nous porte à jalouser le prochain. Soyons donc modestes : contentons-nous du rang où la Providence nous a placés, du nom, des talents, des grâces que nous avons reçus. Nous sommes avides d'hon-

(1) Append., N. 10, p. 286.

neur, nous avons un moyen excellent de l'obtenir, c'est de le mériter par notre sincérité, par notre bonté, par nos vertus. Le véritable honneur n'est pas le monopole de ceux qui possèdent la science, la fortune ou le pouvoir, il appartient à quiconque dans sa sphère fait preuve de noblesse et de dignité. L'homme qui n'aspire pas à sortir de sa condition, ni surtout à en sortir par de viles menées, mais qui s'efforce de s'y montrer ce qu'il doit être, a lieu d'être fier de la considération dont il est l'objet.

Que vaudront au contraire les distinctions, les couronnes dues à des intrigues, à des trahisons, à des calomnies? Qui donc, s'étant élevé par de tels agissements ne se sent méprisable au moment même où on l'applaudit, ne soit méprisé par tous ceux qui connaissent le secret de sa honteuse exaltation? Un bon ouvrier est plus grand qu'un mauvais roi, un fidèle serviteur s'élève au-dessus d'un maître injuste, l'Évangile et la postérité admirent le pauvre Lazare et n'accordent qu'un souvenir indigné au riche impitoyable qui vivait dans la pourpre et dans l'opulence. Exempts d'orgueil, vous ne succomberez pas à l'envie, vous échapperez aux bassesses, aux vilaines actions que ce vice inspire, aux inquiétudes et aux souffrances dont il est inséparable, vos frères auront confiance en vous et vous aimeront, la société comptera sur votre zèle désintéressé, le Dieu de la charité récompensera en ce monde et dans l'autre votre vertu.

QUATRIÈME CONFÉRENCE

LE SUICIDE

SOMMAIRE

Respect de la religion chrétienne pour la vie humaine. Miracles accomplis par la charité en vue de sauver la vie humaine. Cette vertu nous interdit d'attenter à nos propres jours. Distinction entre ceux qui se tuent, n'étant plus maîtres d'eux-mêmes, et ceux qui se tuent de propos délibéré.

Le suicide de ces derniers est : 1° une injure à Dieu ; 2° un crime de l'homme contre soi ; 3° une offense à la société, p. 81-82.

I

1. Le suicide est une injure à Dieu parce que c'est une usurpation de sa suprême autorité.

a) Souveraineté de Dieu sur nous. En nous comblant de ses dons, il en a réglé l'usage. Il a décidé dans quelle mesure nous pouvions disposer de notre temps, de notre sang, de notre cœur, de notre intelligence, de notre raison, de la terre. p. 83-84.

b) Dieu s'est réservé un droit absolu sur notre vie, racine de tous ses dons. Vouloir se substituer à lui en cette matière, c'est usurper. Formule impérieuse par laquelle Dieu condamne l'homicide. Le suicide est un homicide et une usurpation de l'autorité divine. Entente à ce sujet des auteurs inspirés et des grands philosophes, Platon, Socrate. La doctrine de l'athéisme et de l'autonomie de l'homme pourrait seule autoriser le suicide. Mais l'athéisme est une erreur certaine et vraie, par conséquent l'idée de l'autonomie qui en découlerait pour l'homme est fausse, p. 84-87.

2. Parce que c'est une insulte à la bonté divine.

a) Le prix de la vie présente *considérée en elle-même*. Beauté, fécondité de cette vie, admiration de Dieu pour elle. Celui qui se tue méprise ce don de Dieu, p. 87-88.

b) *Considérée par rapport à l'avenir*, elle est le germe d'un état idéal, elle porte en ses flancs le royaume éternel de lumière, de fraternité, d'unité préparé par la bonté divine. Par le

suicide nous bouleversons, autant que nous le pouvons. le plan de Dieu, et notre dédain de la vie rejaitit jusqu'à celui qui nous l'avait assurée, p. 88-89.

II

Le suicide est un attentat de l'homme contre lui-même.

1. Obligation pour l'homme de s'aimer, c'est-à-dire de se vouloir du bien.

a) Le bien par excellence, c'est la vie.

En s'ôtant la vie présente l'homme se nuit donc, se hait et se ruine, p. 89.

b) En arrêtant, avant l'heure, le cours de sa vie, il empêche celle-ci de produire son fruit le plus précieux : le bonheur éternel. Se priver du bonheur éternel, c'est être coupable au dernier degré contre soi-même, p. 89-90.

c) L'on est d'autant plus coupable, que, pour se détruire, il faut résister, non seulement aux ordres de la raison et de la foi, mais aux instincts les plus impérieux de la nature, p. 90.

2. Faiblesse des arguments invoqués pour autoriser le suicide.

a) *Il vaut mieux se tuer que de vivre malheureux.* Vanité de cette raison. Protestations de la nature contre ce sophisme. Hésitations, trances de ceux qui méditent de se détruire. Le prix de la vie présente se juge surtout d'après son rapport avec la vie future. Folie de celui qui, pour éviter les douleurs du temps, sacrifie le bonheur de l'éternité, p. 90-93.

b) Le prétexte de l'honneur n'a pas plus de valeur. Si l'on est innocent, on ne retrouvera pas l'honneur en se tuant et en s'abandonnant, on le retrouvera en profitant de la vie pour se justifier. Si l'on est coupable, l'on se réhabilitera en expiant les fautes que l'on a commises, p. 93-94.

c) Il n'est pas plus juste de dire qu'en certaines circonstances on est héroïque et magnanime en se tuant. On est souvent héroïque en exposant sa vie pour le bien, on ne l'est jamais en se l'ôtant soi-même. Episode de Razias. Jugement de saint Augustin et de saint Thomas sur ce suicide. Aristote taxe de lâcheté l'acte par lequel l'homme, pour fuir la souffrance, s'immole lui-même, p. 94-96.

III

La société à son tour se prononce à bon droit contre le citoyen qui se tue.

a) Saint Thomas, Platon, Aristote déclarent que l'homme en se suicidant pèche contre la société. C'est pourquoi les législateurs privaient les suicidés des obsèques solennelles, p. 96-97.

b) Nous appartenons à notre famille et à notre pays. Nous n'avons pas le droit de déchirer le cœur de nos proches en nous esquivant de la vie, ni de priver d'un serviteur notre pays. Comment les hommes sont la principale richesse d'une nation et pourquoi ils lui sont utiles même quand ils sont infirmes ou paralysés, p. 97-100.

Nécessité pour nous de supporter les maux de la vie, de nous rappeler leur fécondité quand nous les sanctifions, de résister toujours à la tentation du suicide. Nécessité de combattre tous ceux qui dans la littérature, la philosophie, le théâtre font l'apologie du suicide, p. 100-102.

QUATRIÈME CONFÉRENCE

LE SUICIDE

ÉMINENTISSIME SEIGNEUR (1),
MESSIEURS,

La religion chrétienne dont la charité est l'âme professe le plus grand respect pour la vie humaine. Elle la considère comme un don précieux auquel nous n'avons pas le droit de renoncer sans un ordre de Dieu, qu'il ne nous est pas permis de ravir aux autres si le ciel même ne nous en impose l'obligation. Je vous ai parlé, l'année dernière, des miracles accomplis par la miséricorde et par la bienfaisance pour sauver les enfants, pour arracher les malades au danger, pour prolonger les jours des vieillards. Il est bien logique et bien naturel que la vertu de charité qui témoigne une si touchante sollicitude pour l'existence des autres nous interdise d'attenter à la nôtre. Le suicide est un crime que rien ne sau-

(1) S. Em. Mgr le cardinal AMETTE, archevêque de Paris.

rait justifier, que la morale évangélique condamne avec une intransigeante rigueur. Remarquez-le, je ne prétends pas que tout homme qui se tue est responsable de son acte; je crois au contraire que, bien souvent, celui qui se jette dans les bras de la mort est victime d'hérédités fatales; qu'une folie réelle bien que cachée, qu'un secret dérangement du cerveau, qu'une mélancolie malade, qu'une obsession tyrannique le rendent moralement étranger aux résolutions qui semblent le plus calculées et le mieux réfléchies. Il suffit d'une fatigue excessive, d'un surmenage prolongé, d'un épuisement nerveux pour nous enlever la possession de nous-même, possession hors de laquelle il ne saurait y avoir ni mérite, ni culpabilité. Je dirai aux affligés qui pleurent sur des tombeaux tragiquement ouverts : Ayez confiance dans la Bonté qui juge infailliblement les cas particuliers. Elle seule démêle dans les phénomènes de l'âme la part de liberté qui appelle les vengeances de la justice et la part de nécessité qui donne droit au pardon.

Je parle ici du suicide prémédité, décidé, accompli avec une conscience parfaitement maîtresse d'elle-même et capable de vaincre la tentation. Ce suicide est une injure à Dieu, un attentat de l'homme contre soi, une offense à la société : trois raisons qui en font un grand crime (1).

(1) Append., N. 1, p. 236.

I

Nous appartenons totalement à Dieu, nous lui appartenons plus que le champ n'appartient à son maître, plus que le vase d'argile n'appartient au potier qui l'a modelé. Nulle souveraineté n'est comparable à cette souveraineté absolue, illimitée de Dieu sur nous. Dieu a des droits d'auteur d'un caractère à part, d'un caractère unique, car seul il est Créateur, ce qui signifie qu'il nous a faits de rien. La faculté de créer est le privilège incommunicable de la cause suprême et lui confère vis-à-vis de ses œuvres une autorité qui n'a d'égale ni sur la terre, ni dans les cieux. Maître de tout esprit, de toute volonté, de toute existence, Dieu nous a comblés de ses dons, mais il ne les a point abandonnés à nos caprices, il en a réglé l'usage avec une sagesse admirable qui sauvegarde sa gloire et nos intérêts. Nous tenons de lui cette grande richesse qui s'appelle le temps, il nous a permis d'employer pour nous des heures sans nombre, mais il a voulu que régulièrement notre travail fût interrompu et qu'un jour fût consacré à son souvenir et à son culte. Nous avons reçu de lui un sang assez abondant, assez généreux, assez fécond pour se transmettre à d'autres êtres semblables à nous; mais il a décidé que cette communication glorieuse

s'accomplirait dans l'honneur d'un légitime mariage et non dans les hontes de l'adultère et de la fornication. Il a mis dans notre poitrine un cœur altéré d'affection et capable de s'attacher à tout ce qui est vraiment beau et digne de sympathie, mais il exige que nous répandions à ses pieds les premières et les plus vives effusions de notre amour, que tous nos autres sentiments soient subordonnés au sentiment royal que nous lui devons. Il a muni notre âme d'une intelligence et d'une raison destinées à nous faire connaître le monde et à discuter les problèmes qui s'y posent, mais il ne souffre pas que nous luttons contre ses oracles, ni que nous révoquions en doute la vérité de ses infaillibles enseignements. Grâce à ses largesses, nous possédons la terre qui, fouillée, remuée, retournée, engraisée par nos soins, ne se lasse pas de nous offrir des aliments sains, délicats, substantiels, des breuvages suaves et réconfortants, mais il nous interdit de jouir exclusivement des fruits du sol et il nous commande d'en partager la surabondance avec nos frères plus dépourvus.

La vie est à la racine de tous ces dons. Dieu s'est réservé le droit d'en disposer à son gré. A lui de nous faire naître et de nous faire mourir quand il lui plaît. « *Vita est quoddam donum divinitus homini attributum et ejus potestati subjectum qui occidit et vivere facit.* La vie, dit saint Thomas, est un don divin accordé à l'homme et soumis à Celui

qui tue et qui fait vivre (1). » Malheur à quiconque, osant se substituer à l'Arbitre des destinées, décide de son jour et de son heure, et hâte, ne fût-ce que d'une minute, sa sortie de ce monde ! Dieu voit en lui un usurpateur. N'entendez-vous pas la formule brève, impérieuse, que tous les échos ont répétée à l'espace et aux siècles : « *Non occides*, tu ne tueras pas. *Non homicidium facies*, tu ne commettras pas d'homicide. »

Mais, dit saint Augustin, se donner la mort à soi-même, n'est-ce pas être homicide ; le précepte qui nous défend de frapper les autres ne nous interdit-il pas sur le même ton de nous frapper nous-même ? Dieu qui a horreur du meurtre et de l'assassinat n'est pas moins offensé par le suicide qui n'en est qu'une forme. Dieu qui marque Caïn d'un signe de réprobation, qui lui adresse cette parole terrifiante : « Qu'as-tu fait ? De la terre le sang de ton frère crie jusqu'à moi (2) », traite avec une égale sévérité quiconque directement abrège ses propres jours. « De la terre ton sang versé de tes propres mains crie jusqu'à moi » ; tel sera son langage. Le genre humain a compris que le suicide était d'abord un attentat contre Dieu. Ce n'est pas seulement l'auteur inspiré ou le docteur de la vraie religion et de l'Évangile qui écrivent : « *Qui seipsum vita privat*,

(1) II^a II^{ae}, q. LXIV, art. 5. — Cf. Append., N. 2, p. 287.

(2) Genèse, IV, 10.

in Deum peccat. En se privant de la vie, on pèche contre Dieu (1). » Platon, avant lui et après lui les interprètes les plus illustres des saines traditions de notre race, s'expriment de la même façon. Ils invoquent tous la même raison pour taxer d'impiété l'homme qui se tue. « Nous sommes la possession de la Divinité, aussi est-il juste d'affirmer qu'on ne peut se tuer, qu'il faut attendre que Dieu nous envoie un ordre formel de sortir de la vie (2). » Telle est la doctrine que Socrate, au moment de boire la ciguë, enseigne à ses disciples. Ces sages comparent le suicide au crime du soldat qui fuit son poste de combat avant d'en avoir été relevé par son chef, à l'iniquité de l'esclave qui frustre le maître de son service, à l'empiètement du sujet qui s'arroge le pouvoir propre et réservé à son roi (3). Dieu est jaloux des fonctions qui ne sauraient être exercées que par lui. Notre domaine est vaste, mais nous devons nous en contenter si nous ne voulons mal faire. Juger les consciences en dernier ressort, prétendre à la qualité de docteur suprême, de Créateur, de Providence universelle, prolonger nos années ou bien en hâter tout à coup la fin, voilà des actes qui ne conviennent qu'au Tout-Puissant, dont le Tout-Puissant garde le monopole avec un soin ombrageux.

(1) II^a II^{ae}, q. LXIV, art. 5.

(2) PHÉDON.

(3) PHÉDON, *Ibid.* MONTAIGNE, *Essais*, liv. II, c. III.

Evidemment cette philosophie suppose l'existence d'un Dieu personnel, source de l'être et de la nature, mais il en est ainsi de toute la morale qui s'écroule dès qu'elle cesse d'avoir Dieu pour principe et pour fin. Évidemment, elle ne s'accorde nullement avec les idées d'indépendance, d'autonomie dont des esprits brumeux ont répandu le goût parmi les générations contemporaines ; mais la raison saine, qui crie et qui criera toujours contre l'athéisme, appellera illusoires cette indépendance, cette autonomie absolue que personne de nous n'a sentie, qui n'est qu'un rêve malsain des intelligences dévoyées. En conséquence, elle maintiendra que nul ne se détruit lui-même sans outrager gravement l'autorité du Créateur (1).

Le suicide est un outrage à l'autorité du Créateur, c'est aussi une insulte à sa bonté. Que diriez-vous de l'homme qui jetterait aux ordures un présent de la plus grande valeur ? Vous diriez qu'il offense le donateur. Or, aux yeux de Dieu, la vie est un présent du plus haut prix, qu'on la considère en elle-même ou qu'on la considère comme germe d'un avenir éternel. En elle-même, malgré le mélange et ce quelque chose d'inachevé qu'elle comporte, elle est un trésor dont nous pouvons tirer et dont nous tirons des bénéfices innombrables. Oh ! qu'elle est belle, qu'elle est féconde quand

(1) Append., N. 3, p. 287.

elle reste intègre, quand on la remplit des éléments qu'elle peut contenir, quand on lui permet de se déployer dans toute sa puissance! Le spectacle de son rayonnement enchante la terre et ravit les cieux. Lorsque Dieu, au dernier jour de la création, contempla son œuvre, il laissa échapper un cri d'admiration. *Vidit quod esset bonum*. Mais ce qui par-dessus tout exaltait son sentiment, c'était la vision des créatures intelligentes et raisonnables; il eut du mal à contenir son enthousiasme en apercevant dans ce merveilleux univers la légion des anges et la multitude des hommes. Épris d'amour pour ce chef-d'œuvre de sa bonté, il se promit de veiller sur lui. Un élan de notre esprit, un battement de notre cœur, un cheveu de notre tête lui devinrent chers, et il menaça de ses vengeances quiconque tenterait de mutiler ou d'enlaidir l'objet de son admiration.

Considérée par rapport à l'avenir que la Providence prépare mystérieusement, la vie présente est le germe d'une gloire, d'une félicité, d'un état idéal qu'aucune ombre ne viendra ternir, qu'aucune corruption ne viendra profaner. Elle porte dans ses flancs le royaume de lumière, de fraternité, d'unité qui ravira l'esprit et le cœur pendant les siècles des siècles. Et vous, par le suicide, vous dédaignez ce don, vous empêchez la vie de s'épanouir en ce monde avec le parfum de ses fleurs et la suavité de ses fruits, vous l'interrompez capricieusement,

brusquement, vous la stérilisez pour le présent et pour l'avenir, vous en rompez le fil délicat, vous brisez avec elle comme on brise avec un vêtement usé ; autant qu'il est en votre pouvoir, vous bouleversez le plan de l'éternelle Bonté ; votre mépris rejait jusqu'à celui qui vous avait donné l'existence.

II

Attentat contre Dieu, le suicide est aussi un attentat de l'homme contre lui-même.

L'homme doit s'aimer, son instinct l'y pousse avant que sa raison et sa religion le lui commandent.

S'aimer, c'est se vouloir du bien. Or la vie, je viens de vous le dire, est le bien par excellence, le bien sur lequel reposent tous les autres. D'où il résulte qu'on ne peut pas s'aimer sans tenir à sa propre vie, qu'on ne prend pas sa vie en horreur sans se haïr. Le temps nous est donné pour la cultiver et pour nous en préparer la plénitude. La sacrifier ici-bas avant qu'elle soit parvenue à sa parfaite maturité, c'est se ruiner, c'est ressembler au laboureur qui coupe ses blés en herbe et qui, par une précipitation absurde, renonce aux opulentes moissons que lui promettait l'été. Direz-vous que cet homme comprend ses intérêts ? Non, vous condamnez sa conduite au nom de la sagesse et au nom du bon sens. Combien ne serez-vous pas plus répréhen-

sible si, en arrêtant avant l'heure le cours de vos années, vous l'empêchez d'aboutir au point où vous attend le bonheur? Vous deviendrez le pire ennemi de votre personne, vous vous serez refusé les avantages que vous offrait la terre et le triomphe définitif que vous assurait l'avenir. En ces conditions, soutiendrez-vous que vous vous aimez, que vous ne vous nuisez pas au dernier degré? Votre fureur sanguinaire sera d'autant plus coupable que, pour lui obéir, vous aurez dû vous heurter, non pas seulement aux ordres de la raison et de la foi, mais aux résistances de la nature. L'amour de la vie, qui n'est au fond que l'amour de soi, a de telles racines en nous que seule la violence dont la volonté est capable peut l'extirper. Les plantes se livrent à des efforts inouïs pour saisir le suc, la goutte d'eau qui leur permettra de ne pas périr, les animaux engagent des combats farouches pour échapper à la mort. Ces phénomènes constants nous prouvent que l'homme, en se détruisant, sort de l'ordre, qu'il viole la loi universelle, une loi écrite dans les entrailles de toute créature, une loi qui force l'être à se défendre et, par amour de soi, à se garder contre les coups (1).

Vous invoquerez mille arguments pour confondre cette doctrine (2). Aucun ne convaincra un esprit puissant et logique, aucun surtout n'aura de prise sur une âme chrétienne. Faut-il passer en revue les

(1) Append., N. 4, p. 287.

(2) Append., N. 5, p. 288.

prétextes à l'aide desquels des intelligences moins solides que subtiles essayent de montrer que l'on s'aime en se suicidant? La vie, disent-ils, n'a de prix qu'autant qu'elle nous apporte le bonheur. Lorsqu'elle devient un supplice, lorsqu'en proie à toutes les adversités l'on est torturé dans ses pensées, dans ses affections, dans son corps, dans son âme, n'es'-ce pas un bien d'échapper au sort par un coup de main sur soi? Le souci de nous-même ne nous ordonne-t-il pas, ne nous permet-il pas du moins, de mettre fin à un état de choses intolérable? Non, Messieurs, car en ce monde le dernier, le plus terrible des maux, c'est la mort; chercher en elle un refuge, c'est, contre une misère moindre, demander un remède à un plus grand mal. Il est si vrai que l'homme réduit aux pires extrémités pêche contre lui-même en se tuant, que la nature réprouve cet acte avec une indomptable énergie, toutes ses voix réclament contre votre funeste dessein et vous supplient de vous épargner vous-même. Par quelles transes, quelles inquiétudes, quelles fluctuations passe celui que tente le démon du suicide? Il attend, il remet deux fois, dix fois, l'exécution de son fatal dessein. Il se promène longtemps au bord des fleuves avant de s'y jeter, il charge ses armes à cent reprises avant de les tourner contre lui-même, pendant des années il garde le poison qui doit mettre un terme à son existence. Il est obligé, pour en finir, de se sugges-

tionner, de se griser, d'imposer silence à ses instincts, de fermer les yeux, de se faire violence. En résistant de cette façon et avec cet acharnement, les puissances de votre être témoignent assez que vous êtes leur ennemi en les condamnant à périr, et qu'en réalité vous trahissez l'intérêt que vous leur deviez et que vous vous deviez à vous-même. Sans compter qu'avec un peu de patience vous auriez triomphé du destin et connu au soir de vos épreuves des heures de joie. La fortune a de fréquents retours et elle comble souvent de ses dons ceux qui ont trouvé le secret de supporter ses rigueurs. La Providence nous ménage d'heureuses surprises, elle rend à Job tout ce qu'elle lui avait enlevé, aux ténèbres elle fait succéder la lumière et il n'est pas rare que d'effroyables tempêtes soient le présage des plus beaux jours.

En tout cas, celui qui s'aime avec sagesse se rappellera que la vie présente vaut surtout par son rapport avec la vie éternelle. Qu'importe au fond que nous soyons un peu ballottés dans le temps si nous abordons au rivage éternel? Mais, pour aboutir, il faut suivre les sentiers tracés par le Père céleste, Obéir à ses préceptes, nous conformer à ses ordres, c'est nous sauver. Il a conduit son Fils unique au sommet de la gloire à travers les ténèbres du calvaire et de la Passion. Jésus aurait manqué son but si, pour fuir la douleur, il avait méprisé les commandements de

son Père. Proportion gardée, il en est ainsi de nous, nous parvenons au but suprême par le support des tribulations présentes, nous nous préparons un avenir de bonheur par nos souffrances en cette vie. Renoncer à une félicité sans fin, sous prétexte que les moyens de l'acquérir sont trop durs, c'est méconnaître nos vrais intérêts et c'est nous haïr.

L'honneur ! tel est le second mot que l'on cite pour légitimer le suicide. Vous avez été surpris dans une louche affaire de mœurs, de finances, de politique. Votre nom couvert d'opprobre pèse sur vous, les tribunaux ajoutent encore à votre humiliation. En cette occurrence ne servez-vous pas votre cause en disparaissant ? Non, Messieurs. Ou vous êtes innocent, ou vous êtes coupable. Si vous êtes innocent, en vous suicidant vous vous condamnez et vous déclarez que votre cas est indéfendable. Que vous vous redressiez au contraire contre l'injustice, que vous ayez le courage de défier vos accusateurs, immédiatement l'opinion se réserve, discute, votre réputation n'est plus irrémédiablement compromise, il est possible même que, vengé de toutes les calomnies, vous puissiez reparaitre sur la scène, regarder en face et triomphalement ceux qui vous avaient diffamé.

Êtes-vous coupable ! Vous n'avez qu'un moyen de vous réhabiliter, c'est d'expié. Soumettez-vous aux peines qui vous ont été infligées, réparez vos fautes

par des souffrances volontairement endurées, votre honneur y gagnera. Qu'au contraire vous vous dérobiez au châtement, il n'y aura qu'une voix pour flétrir votre conduite, votre réputation restera flétrie à jamais, vous l'aurez sacrifiée du jour où vous aurez refusé de payer une amende, d'entrer au bagne ou en prison et la honte vous poursuivra au delà du tombeau.

Enfin, Messieurs, quand le présent nous accable n'est-il pas grand de s'en délivrer par un acte de courage qui attache l'auréole de l'héroïsme à notre nom et à notre mémoire? Je ne nie pas qu'il y ait quelque force dans le fait de s'immoler, mais c'est une force mal employée, une force qui cache une lâcheté. Il est des circonstances où l'on a le droit et souvent le devoir d'exposer sa vie : braver le feu et les balles pour défendre son pays, affronter les épidémies au risque de périr pour sauver ses semblables, c'est obéir à Dieu qui commande le patriotisme et la charité. Cependant remarquez d'abord qu'en cette occasion on s'expose, on ne se tue pas. Remarquez ensuite qu'on est tenu d'avoir un grave motif de se jeter dans le péril. La primitive Église défendait aux chrétiens de céder à un enthousiasme inconsidéré, de courir après le martyr. Il y a de la grandeur dans le martyr et dans le héros parce que l'un et l'autre renoucent à des jours précieux pour servir une cause sacrée. Il en est autre-

ment de l'homme qui se suicide : il commet une lâcheté. C'est en effet par peur de la souffrance qu'il se tue. Ne s'élèverait-il pas plus haut s'il regardait l'épreuve en face, s'il défiait la mauvaise fortune de vaincre sa constance? Quel que soit l'appareil théâtral dans lequel il enveloppe sa fin, la tribulation triomphe de sa volonté, ce qui montre que celle-ci, loin d'être héroïque jusqu'au bout, était inférieure et insuffisamment trempée. La Bible ne raconte pas sans complaisance l'histoire de Razias. Sur le point d'être pris par Nicanor, son ennemi et l'ennemi de sa nation, cet Israélite ardent se frappa de son glaive, « aimant mieux mourir noblement que de tomber entre les mains des pécheurs et de subir des outrages indignes de sa naissance (1) ». Le coup qu'il s'était donné précipitamment n'étant point mortel, il courut sur un mur et se précipita dans le vide, puis se relevant couvert de sang, de blessures et se tenant sur une roche escarpée, des deux mains

saisit ses entrailles et les jeta sur la multitude en priant le Maître de la vie de les lui rendre un jour. Si un suicide porte les marques de l'héroïsme, à coup sûr c'est celui-là. Pourtant saint Augustin déclare cette mort plus admirable que sage (2) et saint Thomas enseigne qu'elle dénote en Razias non la véritable force, mais plutôt la secrète

(1) II Mach., xiv, 42.

(2) Cont. Gaudent. I, xxxi, 57.

faiblesse d'une âme incapable de souffrir. « *Non tamen est vera fortitudo, sed magis quædam molli-ties animi non valentis mala pœnalia sustinere* (1) ». Aristote s'exprime de la même façon. « Mourir, dit-il, pour fuir la pauvreté, les tourments de l'amour, ou quelque événement douloureux, ce n'est pas de la vaillance, c'est de la lâcheté. On ne supporte pas la mort parce qu'il est beau de la supporter ; on la cherche uniquement parce qu'on veut à tout prix éviter la souffrance (2). » Ainsi donc la raison et la foi s'accordent et proclament qu'en se tuant l'homme méconnaît ses intérêts, se hait et se montre inférieur à son devoir (3).

III

La société à son tour se prononce contre le citoyen qui se tue. Elle se prononce contre lui, car elle pense qu'en se détruisant il la prive d'un membre dont elle avait le droit d'exiger le concours et les services. Lorsque saint Thomas écrivait : « Tout homme fait partie d'une communauté et lui appartient ; par suite, en se tuant, il fait injure à la communauté tout entière (4) », il traduisait le sentiment de la sagesse antique et de la sagesse chrétienne.

(1) II^a II^æ, q. LXIV, art. 5, ad 5^{um}.

(2) *Morale à Nicomaque*, liv. III, ch. VIII.

(3) Append., N. 6, p. 289.

(4) II^a II^æ, q. LXIV, art. 5.

Platon veut que l'État affirme son aversion pour le suicide en refusant au suicidé l'hommage que d'ordinaire l'on accorde aux morts. « Que pour sa sépulture, dit-il, on choisisse quelque endroit inculte et ignoré où il sera déposé sans honneur, qu'on défende d'ériger une colonne sur sa tombe et de graver son nom sur le marbre (1). »

Aristote ne parle pas moins nettement. Écoutez-le : « Une sorte de honte s'attache au suicide qui est considéré comme un crime contre la société (2). » Les législateurs s'inspiraient de cette idée lorsqu'ils privaient le suicidé des obsèques solennelles, lorsqu'ils ordonnaient au bourreau de l'enterrer dans la nuit et de traiter ses restes comme un objet profané (3).

C'est qu'en effet nous ne vivons pas seulement pour Dieu et pour nous-même, nous vivons aussi pour notre famille et pour la société. Vis-à-vis de ces deux institutions nous sommes tenus par des obligations rigoureuses. Nous devons à ceux qui sont nos proches le témoignage prolongé de notre affection, l'appui de notre présence, les services qu'ils attendent de nous. En nous ravissant à eux sans y être contraints, nous déchirons leur cœur, nous les laissons dans un deuil inconsolable, nous les privons de l'assistance sur laquelle ils comptaient.

(1) *Les Lois*, liv. IX.

(2) *Morale à Nicomaque*, liv. V, ch. XI.

(3) *Append.*, N. 1, p. 290.

Qui donc oserait soutenir qu'il vous est permis de frapper d'un pareil coup votre père, votre mère, votre épouse, vos enfants, et de les plonger dans le désespoir? Ah! la mort règne sur nous assez insolument, ses foudroyantes victoires sont assez nombreuses, font couler assez de larmes pour que nous n'ajoutions pas à sa redoutable puissance, pour que nous ne la forcions pas à paraître dans nos foyers avant l'heure de son choix.

Lorsque, par le suicide, vous dites un adieu hâtif et tragique aux êtres qui vous aimaient, vous outragez au suprême degré l'ordre de la charité. Vous avez beau fuir, vous avez beau vous esquiver sournoisement de ce monde, la responsabilité vous suit, le Juge éternel vous demandera un compte sévère et de votre crime et des douleurs où vous laissez ceux qui croyaient en vous et avaient placé en vous leurs espoirs.

L'individu qui se tue offense sa famille, il offense aussi son pays. Les hommes sont la principale richesse d'une nation. Qu'importe qu'un État possède de vastes territoires s'il manque de bras pour les cultiver? Qu'importe que ses fleuves et ses mers lui ouvrent des débouchés de toute part, si les sujets capables de porter au loin sa langue, son nom, son influence, sa gloire et sa civilisation lui font défaut? Il deviendra fatalement la proie de peuples moins doués mais forts par le nombre et par les avantages que le nombre entraîne. Aussi la

vie d'un homme est un trésor que la société consciente de sa mission ménage avec une scrupuleuse sollicitude. C'est à contre-cœur que pour se défendre elle demande à une génération de se sacrifier au salut public. Elle sait qu'elle a besoin de tous ses membres sans exception, comme le corps a besoin de tous ses muscles et de tous ses nerfs. Aujourd'hui nous voyons les cadavres s'accumuler et nous entendons les plaintes des mères. Au-dessus de ces gémisséments s'exhale sur une note plus déchirante une douleur où se condensent tous les chagrins privés : c'est la France qui pleure la mort de ses enfants comme pleurait Rachel sur les hauteurs de Rama.

Cette société qui veille si tendrement sur ses sujets a le droit d'exiger que ses sujets ne la trahissent pas en se déroband. Elle a le droit d'exiger qu'ils la servent aussi longtemps que le leur permettra la Providence souveraine. En fuyant, ils lui nuisent, ils la blessent, ses anathèmes ne seront pas moins justes que ceux la conscience ou de la religion. N'allez pas croire que vous êtes inutiles parce que vos bras se sont affaiblis, parce que vous ne pouvez plus porter ni la plume, ni l'épée, ni la truelle, ni le marteau. Il suffit que votre cœur batte, que vous respiriez, que le flambeau de votre âme jette encore une lueur vacillante pour que votre patrie trouve en vous un surcroît de prospérité. Quand elle vous perdra, si dures que soient les extrémités où le

temps vous aura réduits, elle perdra une goutte du sang, un rayon de la lumière, une parcelle de la force qui faisaient son espoir. Fussiez-vous infirmes et paralysés, je maintiendrais qu'en abrégeant vos jours vous outragez la société qui n'affirme pas moins sa vitalité par le soin des vieillards et des malades que par sa préoccupation des enfants et des orphelins. Fussiez-vous criminels et condamnés par les lois au bague ou à la prison, je ne retrancherais rien à ma thèse, je répéterais au contraire que votre soumission à l'ordre de la justice servira la cause de votre pays et réparera les torts que vous lui avez causés (1).

Pas d'illusion, Messieurs, pas de sophisme! Le suicide sera toujours un crime qu'aucune poésie, qu'aucune philosophie ne justifiera, un crime contre l'amour que l'homme doit à Dieu, à lui-même, à la société, un crime que seule la folie excusera aux yeux de la conscience, un crime que la loi éternelle condamnera toujours quand il aura été pleinement volontaire et pleinement délibéré. Soyons réservés sur les cas particuliers dont le secret reste mystérieux, soyons absolus sur l'inébranlable principe qui nous interdit d'attenter, sous quelque prétexte que ce soit, au don précieux de l'existence.

Messieurs, la vie est parfois lourde à porter. L'âme humaine est sujette à des crises où les plus forts

(1) Append., N. 3, p. 291.

sentent une sorte de vertige. L'horizon est si noir, les rigueurs de l'injustice sont si impitoyables, les remords si cuisants, la solitude et l'abandon si pénibles, la pauvreté si dure, qu'un mot vient aux lèvres enivrées d'amertume et aux cœurs abreuvés de souffrances : il vaut mieux en finir. N'écoutez jamais le démon qui vous souffle cette meurtrière pensée, méprisez ses perfides conseils. Ces moments de détresse infinie sont féconds, ayez la patience d'en supporter le poids, et, vous le constaterez bientôt, il n'y a point de proportion entre la peine qu'ils vous infligent et la somme de douceur qu'ils vous préparent.

Ne vous contentez pas de maudire pour votre propre compte l'idée du suicide, maudissez-la dans la philosophie, dans la littérature, dans les théâtres où elle se pare du manteau de l'héroïsme pour obtenir droit de cité. Il exerce un vil métier le dramaturge, le romancier, le dilettante qui exhorte ses semblables à secouer le joug de la vie. Qui nous délivrera des rhéteurs, des mondains légers dont l'opinion subit trop l'ascendant? A l'ombre d'un pessimisme plus ou moins sincère, sous le patronage bien usé de Brutus, de Caton et des stoïciens, ils déclarent que pour l'amant abandonné, pour le soldat malheureux, pour le financier compromis, il n'y a qu'une issue : la mort volontaire.

Refusons, Messieurs, nos suffrages et nos applaudissements à ces apologistes du crime, empêchons-

les de pervertir par leurs malfaisantes déclamations la conscience de la jeunesse et des gens simples ; quel que soit leur talent, sachons les dénoncer comme des ennemis de l'homme, de la patrie, de la Divinité. Dieu estime si haut notre vie qu'il veille sur le moindre cheveu de notre tête ; en laissant sa miséricordieuse Providence disposer à son gré de notre personne, nous resterons les vrais disciples de la raison et de la Religion.

CINQUIÈME CONFÉRENCE

LE DUEL

SOMMAIRE

Il nous est défendu d'attenter à la vie des autres en dehors de cas déterminés par la morale. Horreur dont l'homicide est l'objet. Différence entre le duelliste et le meurtrier vulgaire. Définition juridique du duel.

Il faut juger de la gravité de ce crime : 1° aux peines dont l'Église l'a frappé ; 2° à la valeur des arguments qui le proscrivent ; 3° à la frivolité des motifs qu'on invoque pour l'autoriser, p. 109-111.

I

L'Église condamne le duel avec une constance invincible. Textes du Concile de Trente et de plusieurs Papes.

1. Elle frappe d'excommunication :

a) Tous les champions du duel, quelle que soit la forme du combat : combats jusqu'à la mort, combats jusqu'au premier sang, combats par ordre, combats académiques, p. 111-112.

b) Elle frappe de la même peine tous les complices du duel : témoins, conseillers, etc., etc., p. 112-113.

2. Cette excommunication est majeure. Seul le Pape peut en relever par lui-même ou par ses délégués, p. 113-114.

3. Elle entraîne deux autres peines :

a) *Infamia juris* ; ce qu'est cette peine, p. 114.

b) La privation de la sépulture ecclésiastique, p. 114.

II

Valeur des raisons qui proscrivent le duel.

1. Il est défendu à l'homme d'exposer sa propre vie sans une grave nécessité.

Application au duel des vérités invoquées à propos du suicide, p. 115.

2. Il est défendu d'être homicide. Le duelliste est homicide soit en fait, soit du moins par l'intention, p. 115-116.

3. En vengeant lui-même ses propres injures, le particulier trouble profondément l'ordre social :

a) Parce qu'il empiète sur le pouvoir public qui seul a le droit de vie et de mort. Si l'on a contesté — à tort d'ailleurs — aux magistrats le droit de condamner à mort, quel titre invoquera l'homme privé pour s'improviser dans sa propre cause juge et bourreau, p. 116-117.

b) Parce que, par son excès, le duelliste légitime tous les autres. Il autorise chacun à se faire justice dans tous les ordres et sur tous les terrains, il autorise même toutes les vengeances sanglantes en usage en certains pays, p. 117-118.

c) Abus sans nombre qui résultent de la confusion des pouvoirs et de l'usurpation du pouvoir public par les particuliers, p. 118-119.

III

Frivolité des prétextes allégués par le monde pour légitimer le duel. Le monde se croit irréprochable quand il a donné à ses vices quelque apparence de vertu. Exemples. Vanité de ses sophismes. L'Église appelle *ineptes* les motifs invoqués pour justifier le duel, p. 119-121.

Principaux arguments des duellistes :

1. La nécessité de réparer l'honneur et d'éviter le scandale. Que l'on soit vainqueur ou vaincu, le duel ne répare point l'honneur, car il ne prouve nullement que l'on est innocent; loin d'empêcher le scandale, il donne au scandale plus de retentissement, p. 121-123.

2. La nécessité de garder sa réputation de bravoure. — Réponse : le véritable courage consiste à mépriser le sentiment des sots, à se conduire d'après la conscience et non d'après les erreurs de l'opinion, p. 123-124.

3. La nécessité de sauvegarder ses intérêts. Tyrannie des chefs qui obligent leurs sujets à opter entre leur carrière et un combat. Devoir pour les sujets de désobéir et de préférer leur conscience à leur intérêt, p. 124-125.

4. Dernier argument : aujourd'hui le duel est sans péril, c'est un jeu. Fausseté de ce raisonnement : le duel est toujours dangereux. Si, en se battant, on ne court aucun risque, le duel deviendrait une comédie ridicule, p. 125-126.

Bizarrie de notre génération qui n'a pas cessé de s'élever

contre les mœurs farouches du passé et qui a conservé du passé les pratiques les plus barbares.

Contradictions de ceux qui mettent leur gloire à combattre tous les préjugés et qui soutiennent le préjugé du duel. Obligation pour les chrétiens, obligation pour l'autorité sociale de bannir le duel de notre vie nationale, p. 126-129.

CINQUIÈME CONFÉRENCE

LE DUEL

ÉMINENTISSIME SEIGNEUR (1),

MESSIEURS,

Il nous est défendu d'attenter à notre vie, il nous est défendu aussi d'attenter à la vie des autres. Hors le cas d'une légitime défense et d'une guerre juste, l'homicide est un crime. Le meurtrier est un objet d'horreur, on l'évite et on le fuit comme un maudit et on craint son contact comme une souillure. Ses mains portent une tache que le monde déclare ineffaçable. En vain les tribunaux l'obligent-ils à expier son forfait par son propre trépas, sa mémoire reste infâme auprès des générations et sa postérité rougit de son nom. Cependant il est une forme de l'homicide pour laquelle l'opinion témoigne de l'indulgence quand ce n'est pas de

(1) S. Ém. Mgr le cardinal AMETTE, archevêque de Paris.

l'admiration : le duel. Je n'assimilerai pas complètement le duel au meurtre vulgaire. Dans celui-ci l'assassin fond sur son adversaire pour le frapper sans lui laisser la possibilité de se défendre; c'est tout au plus si, dans certains pays, il lui fait une sorte de déclaration de guerre et le menace d'avance de son poignard ou de son revolver. Il y a là quelque chose de lâche qui révolte toutes les âmes nobles. Le duel ne se présente pas avec les mêmes caractères. C'est, juridiquement, un combat singulier où l'on ne cherche à tuer ou à blesser son rival qu'après avoir déterminé, d'accord avec lui, le temps, le lieu de la rencontre et les armes qui y seront employées.

Pourtant le duel demeure une coutume barbare et inexcusable. Il importe, Messieurs, que vous qui êtes tous raisonnables, que vous qui êtes chrétiens pour la plupart, vous le réprochiez en fait et en principe.

Vous jugerez du désordre moral qu'il contient aux peines dont l'Église l'a frappé, à la valeur des arguments qui le proscrivent, à la frivolité des motifs par lesquels on essaye de l'autoriser.

En abordant cette question toujours délicate, je me heurterai, je le sais, à des théories tenaces, à des préjugés séculaires, mais vous ne m'estimeriez pas si je reculais devant ces inconvénients, si j'atténuais une doctrine constante parmi les sages et parmi les croyants, si je cessais d'obéir aux exigences d'un ministère qui, pour ne pas déchoir, a

besoin de planer au-dessus de toutes les contingences et de s'exercer avec une souveraine indépendance.

I

L'Église, gardienne de la raison et de la foi, se prononce contre le duel avec une constance que nul n'a pu désarmer. Un de ses plus grands conciles, le concile de Trente, dit : « L'usage détestable des duels, introduit par l'artifice du démon, pour profiter de la perte des âmes par la mort sanglante des corps, sera entièrement banni de toute la chrétienté (1). » Grégoire XIII (2), Clément VIII (3), Benoit XIV (4), Pie IX (5), Léon XIII (6), se sont élevés avec la même énergie contre cette pratique inhumaine. Aux yeux de l'Église, il n'y a pas de doute, les auteurs du duel sont des homicides que l'on doit punir. Une excommunication atteint tous ceux qui se battent en duel, une excommunication qui s'étend non pas seulement aux provocateurs, mais à quiconque accepte d'aller sur le terrain, non pas seulement à ceux qui veulent poursuivre la lutte jusqu'à la mort, mais encore à ceux qui

(1) XXV Sess., ch. XIX.

(2) Const. *Ad illius tollendum*, 5 déc. 1582.

(3) Const. *Illius Vices*, 17 août 1592.

(4) Const. *Detestabilem*, 10 nov. 1752.

(5) *Apostolicæ sedis*, 12 oct. 1869.

(6) *Pastoralis officii*, 12 sept. 1891.

décident de déposer les armes, soit au premier sang, soit après un nombre déterminé d'assauts. On n'échappe pas à cet anathème quand on obéit aux chefs civils ou militaires qui ordonnent de croiser l'épée, car personne, ni dans l'État, ni dans l'armée, n'a le droit de soumettre ses inférieurs à une pareille épreuve. On n'échappe pas à cet anathème lorsque l'on se bat par respect pour les règlements établis en certaines associations dont on fait partie. Dans les universités allemandes existe une loi stupide. Pour y avoir droit de cité, il faut perdre un œil, montrer une balafre, prouver que l'on a bravé la mort sans trembler. Il est difficile de pousser plus loin la sottise. L'évêque de Breslau ayant consulté la Congrégation du Concile sur ces pugilats que le peuple d'outre-Rhin appelle « les duels académiques », la Congrégation répondit, le 9 août 1890, que les étudiants assez naïfs pour s'incliner devant les règlements de leurs cercles tombaient sous les censures infligées au duel par l'Église (1).

L'Église se prononce contre les champions du duel, elle va plus loin. Son anathème atteint tous les complices du duel, tous ceux qui y coopèrent d'une manière quelconque. Excommuniés les témoins qui décident des conditions de la lutte, qui servent de parrains aux antagonistes. Excommuniés ceux dont les conseils agissent efficacement sur l'esprit des

(1) Append., N. 4, p. 292.

rivaux pour les exciter, pour les déterminer à se battre ou pour les affermir dans leur résolution. Excommuniés les chefs qui prescrivent à leurs inférieurs de se livrer à ces joutes sanglantes. Excommuniés le médecin et le prêtre qui, d'accord avec les duellistes, se tiennent à proximité pour leur porter, en cas de besoin, le secours de leur art et de leur ministère. Excommuniés les maîtres d'armes qui encouragent leurs clients à exiger des réparations par l'épée et qui mêlent ces encouragements à leurs leçons. Excommuniés les fauteurs qui rédigent, signent, portent le cartel, qui choisissent le terrain du combat ou les armes, qui chargent celles-ci, dirigent l'assaut, vantent et applaudissent les belles passes et les beaux coups. Excommuniés les spectateurs qui, à dessein, soit par intérêt, soit par curiosité, viennent sur le terrain. Excommunié quiconque, fût-il prince, roi ou empereur, permet le duel qu'il aurait pu empêcher (1).

Cette excommunication, Messieurs, est une excommunication majeure dont le Pape seul relève par lui-même ou par ses délégués. Et ce n'est pas sans résistance que les Pontifes concèdent à de simples prêtres la faculté d'absoudre les duellistes et leurs complices. Il y a quelques années, je sollicitai de Pie X ce pouvoir. Pie X hésita et réfléchit nuit jours avant d'acquiescer à mon désir. « Je

(1) Append., N. 2, p. 292.

veux, disait-il, m'opposer de toutes mes forces au duel et rendre difficile pour les chrétiens coupables de ce crime leur réconciliation avec Dieu. »

Cette excommunication entraîne deux autres peines. Elle entraîne ce que la loi canonique appelle l'infamie, *infamia juris*, infamie qui comporte une irrégularité, qui ferme aux duellistes la porte du sanctuaire et leur interdit l'accès des ordres sacrés. L'Église ne souffre pas que les mains de ses prêtres soient tachées de sang.

Cette excommunication contient une seconde peine : la privation de la sépulture ecclésiastique pour le chrétien mort dans le duel ou par suite du duel. En France, la coutume permet d'ensevelir religieusement les fidèles qui ont succombé à l'issue d'un combat singulier en donnant les signes d'un vrai repentir. Mais vous ne le nierez pas, l'Église, en poursuivant le duel avec cette rigueur, a voulu montrer qu'elle en était l'irréductible ennemie. Or, vous le savez, les plus instruits d'entre vous aiment à le proclamer, la sagesse de l'Église l'emporte sur toutes les sagesse, ses lois concilient merveilleusement les intérêts de la justice et les droits de la miséricorde; son inflexibilité en face du duel prouve que le duel est un désordre intolérable (1).

(1) Append , N. 3, p. 293.

II

Pour se comporter ainsi, la société chrétienne a ses raisons que je dois vous exposer. Trois mots les résument : premièrement, il est interdit à l'individu d'exposer sa propre vie sans nécessité ; secondement, il nous est défendu de verser le sang de nos frères en dehors d'une légitime défense ou d'une guerre juste ; troisièmement, l'usage du duel renverse l'ordre social en permettant aux particuliers l'exercice d'un droit qui n'appartient qu'au pouvoir public (1).

Je n'insisterai pas sur le premier point. Les motifs que j'invoquais dimanche pour condamner le suicide s'appliquent au duel. La loi morale n'autorise pas plus l'homme à s'offrir, sans y être obligé, à des périls mortels que de se frapper lui-même. Dans l'un et dans l'autre cas, il offense le précepte qui commande à chacun de veiller avec sollicitude sur sa propre vie.

Dans le duel, on ne se garde soi-même qu'en menaçant la vie des autres ; pour éviter les plaies et la mort, il faut blesser ou tuer son rival. Vous consentez donc, par le fait que vous acceptez une rencontre, à devenir homicide. Cette qualification vous révolte, vous la considérez comme une injure,

(1) Append., N 4, p. 203.

pourquoi ne reculez-vous pas devant la perspective de la mériter? Ne savez-vous pas que nous sommes tenus non pas seulement de mesurer la légitimité d'un acte avant de nous y risquer, mais encore d'en peser les conséquences possibles, qu'en l'accomplissant nous assumons et la responsabilité de cet acte et la responsabilité des suites qu'il entraîne? Aussi — et je vous prie de noter cette doctrine — en assaillant un de vos frères vous êtes devenu un meurtrier, par une volonté indirecte mais positive vous avez privé un homme de sa vie, une femme de son époux, des enfants de leurs parents ou des parents de leurs enfants. La morale a son centre au dedans : avant d'être coupable à l'extérieur, on l'est dans son âme et dans son intention. Celui donc qui accepte le duel l'accepte avec tous ses effets. Il se charge de tout ce qui peut découler de sa décision, que les événements soient conformes ou non à son attente.

En vengeant lui-même ses propres injures, le particulier trouble profondément l'ordre social.

Il le trouble, parce qu'il se substitue aux magistrats et aux tribunaux chargés de juger entre les citoyens. Ces magistrats et ces tribunaux, en vertu du pouvoir qu'ils ont reçu de Dieu, ont le droit de condamner à la peine capitale. Le 18 décembre 1208, un grand pape, Innocent III, dicta une profession de foi qui obligeait les Vaudois à reconnaître aux princes séculiers la faculté de verser le sang de

certains malfaiteurs (1). Vous le savez pourtant, cet enseignement, qui me paraît incontestable, a rencontré des contradicteurs. Il y a quelques années nos parlements faillirent rayer la peine de mort de notre code. De nombreux orateurs prétendirent que les juges officiels offensaient la loi naturelle quand ils envoyaient un bandit à l'échafaud. Je suis loin de partager l'opinion de ces hommes dont le vœu échoua d'ailleurs, mais leurs arguments prouvent au moins que le pouvoir atteint ses dernières limites lorsqu'il prive un citoyen de l'existence, que lui seul est assez haut placé pour prononcer et pour exécuter une pareille sentence. Ces arguments prouvent que l'homme privé, en disposant de la vie de son semblable sans avoir reçu aucune mission, s'attribue arbitrairement la suprême fonction de l'autorité sociale. Or, dans le duel c'est ce que vous faites, vous usurpez l'office de juge et de bourreau.

Intolérable excès qui légitime tous les autres ! S'il vous est permis à vous, simple particulier, de ravir la vie de votre frère, au nom de quel principe m'interdirez-vous de lui ravir son bien ? En décidant dans votre propre cause, n'accordez-vous pas à chacun le droit d'en faire autant sur des terrains où, après tout, les intérêts en jeu sont moins graves ? Estimant que son voisin lui a causé des

(1) Cf. DENZINGER-BANNWART, 423. — Cf. Append., N. 5, p. 294.

dommages, celui-ci aura la prétention de procéder directement et par lui-même contre lui, celui-là convaincu qu'on ne lui fait pas une part assez large dans le trésor commun y puisera sans scrupule quand il en aura l'occasion, ou se livrera aux extravagances de son sensualisme et de sa cupidité en soutenant qu'il ne peut renoncer à « vivre sa vie ». Il faut être logique et accepter toutes les conséquences de l'idée que l'on professe.

Quels motifs invoquerez-vous pour empêcher un brigand de tuer sans combat un ennemi dont il a souffert? L'appellerez-vous assassin parce que, dans son agression, il n'a pas respecté les règlements et les conventions qui, pour vous, ont force de loi? Il vous répondra que dans son monde, dans son île, d'autres règlements et d'autres conventions lui permettent de tirer sur son rival sans s'exposer à ses coups, que ces conventions et ces règlements sont aussi légitimes que les vôtres. Il s'indignera même qu'on vous laisse en paix pendant qu'on le poursuit et qu'on l'oblige à fuir son village et son foyer pour échapper aux gendarmes. Réfléchissez à fond, Messieurs, vous constaterez qu'il est impossible de le confondre quand vous approuvez la théorie du duel.

Alors nous aboutissons à des abus sans nombre. Lorsque le pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire, le pouvoir exécutif empiètent les uns sur les autres, le bien public est en danger. Mais lorsque les individus, chacun dans sa sphère, se substituent à

ces diverses autorités, l'anarchie est à son comble, le désordre a la liberté de franchir toutes les bornes. « Il n'est guère de fléau, disait Léon XIII, qui soit plus contraire à la discipline de la vie sociale et qui détruit davantage l'ordre public que cette licence accordée aux citoyens de se faire chacun de sa propre autorité et de sa propre main le défenseur du droit et le vengeur de l'honneur qu'il juge outragé. Pour ces raisons, l'Église de Dieu, gardienne et protectrice non seulement de la vérité, mais encore de la justice et des bonnes mœurs qui composent la paix et l'ordre public, a toujours vivement blâmé les duellistes et a cherché à les retenir par les châtimens les plus sévères (1). » Ainsi donc le principe qui favorise le duel est un principe anarchique et souverainement nuisible à l'ordre social.

III

Du moins les prétextes que l'on allègue pour le justifier ont-ils quelque valeur, méritent-ils quelque considération? Non, Messieurs. Le monde s'imagine qu'en colorant ses fautes il leur enlève leur caractère odieux. Pour les faire passer, dit en substance saint Chrysostome, il les revêt des ornemens et des ombres de la vertu (2). L'homme qui afficherait le

(1) *Pastoralis officii*, 12 sept. 1891.

(2) *Hom. II, in Act. Apost.*, n. 5.

dessein de tromper ses semblables serait vite compromis et perdrait tout crédit; mais qu'il mêle ses infidélités à d'habiles mensonges, on l'estimera plus pour son esprit qu'on ne lui en voudra de sa déloyauté. Qu'il calomnie brutalement, on s'éloignera de lui, mais qu'il procède par des insinuations où la finesse et la méchanceté confondent leurs traits, on admirera plus son humour qu'on ne flétrira son injustice. Qu'après s'être enrichi aux dépens du prochain, il ferme sa porte et vive dans une avarice sordide, il sera l'objet du mépris universel, mais qu'il offre à tous une table opulente et des fêtes, on oubliera l'origine de sa fortune pour vanter la magnificence avec laquelle il dépense le bien des autres. Que sa débauche s'affirme sans ménager qui que ce soit, elle n'inspirera que du dégoût, mais qu'elle se couvre du manteau de la passion discrète, douce, attentive, dévouée, on appellera fidélité ce qu'il faut appeler fornication, adultère et impudicité. Il suffit au monde, pour qu'il accorde au mal ses faveurs, que le mal se présente avec un faux éclat, avec une légère teinture de bien.

Il n'est pas plus exigeant en matière de duel. Les arguments qu'il emploie pour maintenir cette coutume ne peuvent convaincre aucun esprit sérieux. Je vous préviens d'avance que l'Église ne s'est pas contentée de réprouver le duel d'une manière générale, elle a déclaré sans force et manifestement insensées les raisons par lesquelles on tente

de le légitimer ou de l'exalter. Elle n'a cédé ni aux sophismes que les disciples de Jansénius voulaient lui imposer, ni aux instances par lesquelles des cabales militaires, mondaines, universitaires essayaient de la désarmer. Elle n'a cédé ni quand on l'assiégeait au nom du droit évangélique, ni quand on la pressait au nom du droit naturel (1). C'est comme interprète de ce double droit qu'elle appelle « ineptes les prétextes dont on se sert pour autoriser ou pour excuser l'horrible coutume du duel. *Ineptiora ea esse liquet quæ adimmanem duelli morem tuendum vel excusandum solent proferri* (2) ». Cette formule sévère est de Léon XIII. Vous ne me reprocherez pas, Messieurs, de suivre un Pontife qui dans ses enseignements a uni tant de lumière à tant de modération, et qui, d'ailleurs, n'a été que le pur écho de la sagesse profane et religieuse des siècles. Quelles sont donc ces raisons qui perpétuent dans nos sociétés la pratique du duel ? Je ne signalerai que les principales.

Voici la première. Il est des injures d'une nature telle, qui marquent d'un si grave déshonneur, qu'on ne peut les venger qu'en provoquant celui qui en est coupable et en les lavant dans son sang. Elles atteignent directement celui qui les reçoit, elles l'atteignent souvent dans ses délicatesses

(1) DENZINGER-BANNWART, 1402, 1491-1494.

(2) *Pastoralis officii*.

les plus sacrées, dans ses susceptibilités les plus intimes. Il n'y a que la personne blessée qui puisse comprendre ce qui lui est dû. Pour elle, abandonner sa cause à des tribunaux, ce serait courir le risque de n'obtenir qu'une réparation sans proportion avec l'outrage, ce serait de plus initier le public à des querelles qui, pour ne pas devenir scandaleuses, ont besoin de rester dans le secret. A l'offensé d'infliger une correction au calomniateur, de lui imposer silence par un loyal et vigoureux coup d'épée.

Je vous le demande, Messieurs, quelle signification aura ce coup d'épée ? Qu'il triomphe ou qu'il échoue prouvera-t-il l'injustice de l'accusation dont vous êtes la victime ? Nullement. Il prouvera, si vous êtes vainqueur, que vous l'emportez sur votre adversaire par votre force, par votre sang-froid, par votre souplesse, par votre supériorité à manier les armes, il ne prouvera pas que vous êtes innocent. Si votre ennemi a le dessus, si vous êtes blessé, si vous périssez, si, après avoir été froissé, vous perdez votre sang et votre vie, à quoi aura abouti votre violence ? « Qui ne trouvera irréfléchie et absurde, dit Léon XIII, cette manière de défendre son honneur (1) ? » Un tribunal, un jury auraient étudié votre cas, et, après un examen consciencieux, vous auraient rendu justice ; vous tombez sans avoir obtenu aucune réparation.

(1) *Loc. cit.*

Une rencontre empêche-t-elle un scandale que des débats officiels eussent livré au public? Certainement non. Quelle que soit la discrétion de vos témoins et de vos confidents on finira par connaître les motifs de votre colère. Qu'il s'agisse de votre probité, de la fidélité de votre femme, ou bien l'une et l'autre sont au-dessus de tout soupçon, et, alors, votre duel ne les servira en aucune sorte, ou bien l'une et l'autre sont suspectes et il ne suffira pas de vos manifestations belliqueuses pour empêcher les réserves qui vous offensent. Une cour de justice eût tiré les choses au clair, un duel n'y change rien.

Dans le duel l'on est provocateur ou provoqué. S'il est difficile de ne pas provoquer en certaines circonstances, j'avoue qu'il est plus difficile encore de ne pas répondre à une provocation. Aux yeux de tous les badauds on passe pour lâche et on s'expose aux quolibets des niais qui, fort prudents en ce qui les concerne, vivent d'émotions et de cancan. Cependant le véritable courage, la véritable vaillance consistent à braver le sentiment des sots, à se conduire d'après la conscience et non d'après les erreurs de l'opinion. « Celui, dit Léon XIII, qui dédaigne les vains jugements de la foule, qui aime mieux subir la flagellation des outrages que d'être jamais infidèle à son devoir, celui-là paraît d'une âme plus grande et plus élevée que l'autre qui court aux armes, aiguillonné par l'injure. Bien plus, il est, à juger sainement les choses, le seul chez qui brille

le courage solide, ce courage qui s'appelle la vraie vertu et qu'accompagne une gloire sans erreur et sans illusion (1). » Les plus sages d'entre les païens eussent applaudi à ce langage, car ils ont enseigné que le mortel vraiment brave devait mépriser les idées trompeuses du vulgaire et préférer les approbations d'une âme éclairée aux applaudissements d'une multitude ignorante et aveugle.

Sauver son honneur, garder sa réputation de bravoure, telles sont les deux premières raisons que l'on invoque pour justifier le duel. En voici une troisième. Si je ne vais pas sur le terrain, dit-on, je perds mon grade et ma situation. Il s'agit à la fois de mon honneur et de mon intérêt. Sur plusieurs points du monde soi-disant civilisé, il faut choisir, en effet, entre le duel et l'abandon forcé de sa carrière.

D'abord je dirai à tous les chefs, à tous les généraux qui ordonnent à leurs subordonnés, à leurs officiers, à leurs soldats d'engager des combats singuliers : « Vous outreprenez vos droits, vous offensez non pas seulement la loi religieuse, mais encore la loi positive qui ne vous permet pas d'exercer cette pression, ni cette tyrannie sur vos inférieurs. » Je dirai ensuite aux victimes de ces ordres : « Secouez le joug, refusez nettement, irrévocablement et avec ensemble de vous incliner devant les commande-

(1) *Loc. cit.*

ments sauvages qu'on voudrait vous imposer. Au-dessus de vos intérêts immédiats, mettez votre âme dont la voix plus haute que la voix des princes et des empereurs crie : « *Non occides*, vous ne tuerez pas. » En 1900, un officier autrichien, le marquis Taeoli, refusa, au nom de ses convictions religieuses, de se battre en duel. Il fut destitué, comme l'avait été avant lui, pour le même motif, le comte Ledochoswky (1). Je n'ai pas besoin de vous dire que toutes mes sympathies vont à l'officier disgracié. Je le cite en exemple à tous les chrétiens qui seraient tentés, pour ne pas se nuire, de fléchir devant des instructions tyranniques. On a vu des magistrats, des soldats renoncer aux avantages d'une existence brillante et aisée plutôt que de tremper dans une injustice, c'est à ces hommes de cœur que la morale éclairée doit son approbation et ses louanges.

Les duellistes donnent de leur conduite une dernière explication, celle-là plus prosaïque et plus numiliante. Ils rassurent leurs amis par ces mots : « Je ne cours aucun danger, nous en serons quittes, mon adversaire ou moi, pour une légère égratignure. » Cette certitude est loin d'être absolue, Messieurs. Quelle que soit votre intention de ne vous frapper ni mortellement, ni gravement, votre bras peut trahir votre volonté et porter des coups

(1) Cf. *Dictionnaire apologétique. Duel.*

irréparables, sans compter que dans l'action on est accessible à des transports de colère et de haine, que le besoin de vengeance reprend souvent le dessus et qu'en ces dispositions on oublie ses résolutions, on perd la possession de soi et l'on attaque son ennemi sans aucun ménagement. Des faits nombreux et quotidiens montrent la justesse de ces réflexions. A supposer que votre assertion soit fondée, je vous demanderai quel sens garde une rencontre d'où le péril est écarté : vraiment votre amour de l'honneur n'est pas exigeant, puisqu'il est satisfait à si peu de frais, et le monde est ridicule quand il vous décerne pour une joute platonique un brevet d'héroïsme (1).

En vous voyant tirer vanité de l'admiration dont vous êtes l'objet, je pense malgré moi au savetier qui, pour s'être blessé avec son alène, obtiendrait une épée d'honneur et se glorifierait de l'avoir obtenue. A vous entendre, le duel devient un jeu puéril, une comédie sans signification et sans portée.

Avouez du moins qu'il est contraire à la raison, à la morale, à l'humanité, à la religion.

Que notre génération est bizarre ! Elle n'a pas cessé de s'élever contre les mœurs farouches d'autrefois, contre les ordalies et les tournois agréés par nos pères, contre les préjugés cruels dont le

(1) Append., N. 6, p. 294.

monde jadis était la proie. En même temps qu'elle parlait de fraternité générale, de paix universelle, de progrès, de civilisation, par une flagrante contradiction elle gardait du passé qu'elle avait maudit, les coutumes les plus inhumaines, les maximes les plus incompatibles avec la douceur et avec la justice. Sur tel point de l'Europe et jusque dans certaines régions de notre pays on maintient des jeux qui rappellent ce qu'il y avait de plus atroce dans les fêtes du Colisée. A ces spectacles où l'on s'abandonne à des émotions violentes, où l'on respire l'odeur du sang encore tout chaud, une multitude méprise le lutteur vaincu par le fauve et applaudit frénétiquement à son dernier soupir. Dans telles îles et dans telles montagnes, l'on enseigne presque communément qu'il est permis de frapper mortellement son ennemi, de le frapper traitreusement, à l'improviste, par derrière et par surprise. Chaque jour ce principe est appliqué, sans que la police intervienne comme il faudrait pour mettre fin à de pareils abus. Nous affectons d'attacher à la vie présente un prix excessif, et cette vie a tellement perdu de sa valeur à nos yeux que l'on voit des jeunes gens la sacrifier sans remords pour la moindre contrariété, pour le moindre chagrin.

Puis que dira l'histoire, de la guerre à laquelle nous assistons ? Dans quelle encre devra-t-elle tremper sa plume pour raconter les abominations, les mas-

sacres de prêtres, de femmes, d'enfants, de vieillards dont nous sommes les témoins? Où trouvera-t-elle des accents assez indignés pour stigmatiser les procédés inqualifiables dont ont usé des peuples qui prétendaient au monopole de la science et de la moralité? Quels termes emploiera-t-elle pour peindre le dédain avec lequel, d'une façon consciente et délibérée, ils ont traité les lois naturelles, la foi jurée, les conventions internationales? N'accusons pas nos ancêtres, ils valaient mieux que nous, ils rougiraient de notre barbarie.

Le duel est une des coutumes sanguinaires empruntées au passé. Beaucoup qui, parmi nos contemporains, combattent les erreurs et les préjugés, avec une logique digne de tous les éloges, font une exception pour le préjugé du duel. Ils considèrent comme intangible et comme sacré le droit de venger par le fer leurs propres injures. Je ne puis que déplorer, que condamner leur doctrine et leur conduite. Je ne puis que supplier les chrétiens de réagir de toutes leurs forces contre cet usage. Les armes ne sont pas le seul moyen de régler les différends, d'apaiser les querelles entre les individus. Il est facile, en dehors même des tribunaux, de choisir des arbitres dont la discrétion et le jugement impartial sauveront mieux nos intérêts qu'une rencontre. En tout cas, il appartient à l'autorité sociale de sévir et, soit par l'application des lois anciennes,

doit par la création de lois nouvelles, de bannir le duel de nos mœurs. L'Angleterre y a réussi, elle est pourtant aussi jalouse que nous de son honneur et de sa réputation de bravoure. En l'imitant, la France et les autres nations obéiront au précepte immuable de Dieu : « *Non occides*, vous ne tuerez pas (1). »

(1) Append., N. 7, p. 294.

SIXIÈME CONFÉRENCE

LA GUERRE

SOMMAIRE

La guerre est parfois inévitable. Il n'y a pas d'antagonisme irréductible entre l'Évangile et la guerre acceptée en certaines conditions. Trois conditions nécessaires pour que la guerre ne soit pas contraire au christianisme : 1° qu'elle soit déclarée par l'autorité légitime ; 2° motivée par une cause grave ; 3° dominée par une intention droite, p. 135-137.

I

Il est requis que la guerre soit déclarée par le pouvoir public.

1. La déclaration de guerre est un attribut de la souveraineté. Sens de cette affirmation qui s'applique à toutes les formes de gouvernement. Obligation pour les gouvernements de procéder, en une si grave matière, avec une parfaite prudence et de s'entourer de toutes les précautions, p. 137-139.

2. Pourquoi le dépositaire du pouvoir est le seul qui puisse décider de la guerre et de la paix. Parce qu'ayant seul le droit de vie et de mort, il est le seul qui puisse disposer de ses sujets, les envoyer au feu pour punir des étrangers, p. 139-141.

II

Une juste cause, voilà ce qui permet d'attaquer l'ennemi.

1. La violation de la justice est la seule raison légitime de faire la guerre à un autre peuple :

a) Cette violation doit être certaine.

Le probabilisme appliqué à la guerre, p. 141-144.

b) Il faut que l'injure soit grave, car la grandeur du délit doit servir de mesure au châtement, p. 144.

c) Brève énumération des injustices qui autorisent un peuple à faire la guerre, p. 144-145.

2. Motifs que l'on ne peut invoquer pour déclarer la guerre :

a) Volonté de répandre la vraie religion ou la vraie civilisation par la force. Mysticisme audacieux qui s'élève contre cette doctrine, et considère que certaines races supérieures sont chargées par Dieu de promouvoir et d'imposer son cul-

par la force. Cette prétention est contraire à la morale, p. 144-148.

b) L'extension de l'empire n'est pas une juste cause de guerre. Fragilité des prétextes que l'on invoque pour rendre licite la guerre de conquête et où l'on confond la force et le droit, la liberté physique et la liberté morale. L'axiome : *nécessité ne connaît pas de loi* est insoutenable, p. 148-149.

c) La gloire de celui qui commande n'est pas un motif suffisant de déclarer la guerre, car celui qui commande ne doit pas sacrifier son peuple à son intérêt, mais sacrifier son intérêt et sa personne à son peuple. La tyrannie, p. 149-150.

3. Pour que la guerre soit légitime, il faut que l'on ne puisse pas régler les conflits par des moyens pacifiques, mais seulement par les armes, p. 150.

III

La rectitude d'intention est requise pour qu'une guerre demeure juste. La rectitude d'intention dépend du but que l'on poursuit en déclarant la guerre. Intentions qui rendent la guerre immorale.

a) L'intention du belligérant est droite quand, par la guerre, on cherche la paix, quand on cherche à rétablir la paix en rétablissant l'ordre et la tranquillité qui sont les deux éléments essentiels de la véritable paix. Comment la paix est œuvre de justice et de charité, p. 150-151.

b) L'intention du belligérant est à l'abri de la critique quand il tire l'épée en vue de rétablir la justice, d'obtenir toutes les réparations, expiations, restitutions réclamées par la justice, p. 151-153.

c) L'intention droite est compatible avec la volonté de conquérir dans la mesure où la conquête est nécessaire pour rétablir la paix et la rendre durable. Modération que l'on doit apporter dans la victoire, p. 153-155.

La guerre n'est jamais objectivement juste des deux côtés, elle peut l'être subjectivement à cause de la bonne foi des hommes. C'est une des raisons pour lesquelles il est si difficile de toujours éviter la guerre. Il faut la préparer pour garantir la paix.

Cependant, les guerres seraient moins nombreuses si l'on respectait les principes chrétiens dont le mépris fait de la guerre un brigandage, p. 155-156.

SIXIÈME CONFÉRENCE

LA GUERRE

ÉMINENTISSIME SEIGNEUR (1),

MESSIEURS,

La guerre est la plus grande calamité qui puisse atteindre une génération. Aujourd'hui, elle est d'autant plus cruelle qu'elle mobilise des millions d'hommes et qu'elle emploie des engins dont la puissance meurtrière était inconnue du passé. Hélas! parfois elle est inévitable. Des congrès, des jurys, des cours d'arbitrage diminueront le nombre des conflits entre les peuples, mais, jour ou l'autre, les nations les plus pacifiques seront obligées de renoncer à leur attitude conciliante pour ne pas être asservies, ruinées, absorbées, dévorées par des tribus de proie.

On s'est demandé s'il n'y avait pas un antagonisme irréductible entre le Christianisme et la

(1) S. Ém. Mgr le cardinal AMETTE, archevêque de Paris.

guerre. Au début de notre ère, des docteurs, parmi lesquels Origène, Clément d'Alexandrie, Tertullien, semblent interdire aux fidèles de se battre. Ils appuient leur sentiment sur des paroles de l'Évangile, par exemple sur celle-ci que Notre-Seigneur adressait à saint Pierre : « Tous ceux qui auront pris le glaive périront par le glaive (1) », puis sur cette autre empruntée au sermon sur la montagne : « *Ego autem dico vobis non resistere malo. Moi, je vous dis de ne pas résister au méchant (2).* » Ces textes ont besoin d'interprétation. Il est très vrai que l'Église a horreur du sang, qu'elle ne se résigne qu'à la dernière extrémité à son effusion, qu'elle s'efforce avec une maternelle constance d'empêcher les hommes de se ruer les uns sur les autres, mais il est très vrai aussi qu'elle reconnaît aux États le droit de tirer l'épée soit contre les citoyens séditieux et contre les malfaiteurs du dedans, soit contre les ennemis du dehors. « Il serait trop commode, dit François de Victoria, que les tyrans, les voleurs, les ravisseurs eussent la liberté de commettre impunément l'injustice, d'opprimer les gens de bien et les innocents, et que ceux-ci eussent l'ordre de ne pas se défendre (3). » Aucun doute; en certains cas, il est permis à un peuple d'ouvrir les hostilités contre un autre peuple (4).

(1) S. MATH., XXVI, 52.

(2) S. MATH., V, 39. Cf. Append., N. 1, p. 295.

(3) *De jure belli*, 1^{re} p., 1^{re} q., 6.

(4) Append., N. 2, p. 295.

Quelles conditions faut-il réunir pour que cette guerre n'offense pas la charité? Saint Thomas, qui reste en cette matière, comme dans toutes les autres, l'incomparable champion de la morale, en compte trois. Il exige premièrement que la déclaration de guerre émane de l'autorité légitime; secondement qu'elle soit motivée par une cause grave; troisièmement qu'elle soit dominée par une intention droite. Au cours de cette conférence, vous comprendrez facilement, je l'espère, le sens de cette doctrine qui n'a point de rivale (1).

I

Premièrement, pour qu'une guerre n'offense ni la morale, ni la charité, il est requis qu'elle soit déclarée par le pouvoir public. La déclaration de guerre est un attribut de la souveraineté. Que cette souveraineté soit exercée par un individu comme dans la monarchie, par une élite comme dans l'aristocratie, par le peuple comme dans la démocratie, que le régime soit un mélange de monarchie, d'aristocratie, de démocratie, peu importe. C'est au titulaire un ou multiple de l'autorité suprême qu'incombe le soin de pourvoir aux intérêts de la société, de décider si elle a le droit et le devoir de mobiliser ses régiments, d'envahir les frontières voisines, d'affronter les champs de bataille. Il est bien entendu que le

(1) Append., N. 3, p. 296.

pouvoir, quelle que soit sa forme, avant de prendre une pareille résolution, est tenu de s'entourer de toutes les garanties, de consulter dans l'ordre militaire, naval, juridique, économique, les hommes compétents, de calculer ses moindres pas, ses moindres paroles, ses moindres gestes, de chercher une lumière précise et complète, en un mot de procéder avec une prudence irréprochable. Il est bien entendu que dans une question intéressant chaque individu, chaque famille, tout le peuple, il est permis aux conseillers naturels de l'État de lui signaler les inconvénients qu'il y aurait soit à engager les hostilités, soit à y renoncer. Même, comme les moindres citoyens sont chargés, suivant leur intelligence et leur situation, du salut commun, il n'est personne qui ne doive apporter à son pays les renseignements utiles, tout en évitant le bruit, l'agitation, les disputes indiscrettes, tapageuses, qui obscurcissent les problèmes au lieu d'en hâter la solution. Après cela, il reste que seul le gouvernement d'une nation a qualité pour déclarer la guerre à une autre nation, que les particuliers, que les factions ne sauraient se substituer à lui sans usurper, sans sortir du rôle qui leur appartient, sans porter à l'ordre des coups mortels. Il n'est pas inutile de rappeler ce principe à l'heure où l'émotion est à son comble, où le désir impatient de vaincre et la volonté d'en finir troublent les pensées. Il n'est pas inutile de le rappeler aux êtres téméraires qui,

sans aucun mandat, et souvent sans aucune compétence, ont la prétention d'imposer leurs caprices à une société dont ils n'ont pas la garde. Qu'ils se taisent quand on ne fait pas appel à leur génie, qu'ils servent le pays d'une manière désintéressée, qu'ils laissent aux maîtres de l'heure le soin de juger, qu'ils brisent leur plume acerbe, qu'ils sacrifient leur manie de commander à la gloire d'obéir. Le présent bénira leur silence et l'avenir applaudira leur patriotisme (1).

Pourquoi, Messieurs, le dépositaire du pouvoir est-il le seul qui ait la faculté de prononcer sur les motifs dont dépendent la guerre et la paix? Parce que le droit de déclarer la guerre suppose le droit de vie et de mort. Ce droit est réservé à Dieu et au ministre de Dieu. En ce monde, à cet égard, le ministre de Dieu, c'est le chef suprême de la société. S'il n'appartient qu'à lui d'envoyer un scélérat à l'échafaud, à plus forte raison n'appartient-il qu'à lui de demander à des millions de citoyens de se sacrifier pour le bien commun. Or, en faisant la guerre, le premier magistrat de la nation ou de la cité exige de ses sujets qu'ils offrent leur sang à la patrie. Bien plus il oblige ses soldats à tuer des étrangers, à jouer vis-à-vis de ceux-ci le rôle de vengeurs. Il n'y a que le Créateur qui soit assez

(1) Append., N. 4, p. 296.

haut placé pour permettre à un être de disposer ainsi de ses semblables, il n'y a que lui qui puisse confier à une de ses créatures la faculté d'en immoler tant d'autres. Le droit de vie et de mort est un des arguments que nous invoquons pour prouver que le pouvoir vient de Dieu, que nul ne saurait l'exercer sinon par une délégation de Dieu (1).

Ah ! par votre confiance et par votre dévouement aidez nos maîtres et nos généraux dans leur dure besogne, ne leur disputez pas le privilège de décider de la guerre et de la paix. Si j'étais roi aujourd'hui et si j'avais trempé dans les événements qui bouleversent le monde, je serais hanté par un effroyable cauchemar ; j'entendrais jour et nuit la plainte des blessés, le râle des agonisants, les sanglots des pères, des mères, des veuves, des orphelins ; je serais poursuivi par la vision des tombeaux cachés dans les champs, au penchant des collines, au fond des vallées ; je me répéteraï à moi-même : « Morts les ministres du sanctuaire, morts les fils des preux, les héritiers des grands noms, les descendants des nobles lignées, morts les innombrables enfants des ouvriers et des paysans, morts les représentants de la fière génération qui était l'orgueil du présent et l'espoir de l'avenir, morts par ton ordre et à ton signal. » J'interrogerais ma conscience avec terreur et j'aurais besoin qu'elle me rassurât mille fois pour

(1) Append., N. 5, p. 297.

ne pas être épouvanté de mon initiative. Qu'ils tremblent ceux qui portent la responsabilité des malheurs inséparables de la guerre, qu'ils remercient le ciel ceux qui échappent à cette responsabilité, qu'ils réfléchissent ceux qui ont la passion d'intervenir dans des questions aussi lourdes, sans que rien les y oblige. Ne vous trompez pas sur le sens de mon discours, je le dis hautement : à l'origine du drame qui se joue, notre pays a été irréprochable. Mon enseignement est universel, il montre que le droit de lancer les armées nationales contre les armées ennemies est un droit réservé à l'autorité souveraine, que l'exercice de ce droit suppose en ceux qui l'exercent une part de la puissance divine (1).

II

Le pouvoir suprême lui-même est soumis aux lois de la morale. Il lui est interdit de guerroyer à tort et à travers. Une cause juste, voilà ce qui lui permet d'attaquer l'ennemi.

Il faut, dit saint Thomas, que notre adversaire nous ait offensés pour que nous ayons le droit de le combattre par les armes. Dans la vie intérieure d'un peuple, le juge officiel ne peut condamner que des coupables à la restitution, à la prison, au bagne,

(1) Append., N. 6, p. 297.

à la mort; dans la vie internationale, les souverains seraient criminels qui tireraient le glaive contre des voisins tranquilles et innocents. La guerre est un acte de la justice vindicative, elle n'est point légitime si elle n'est commandée par cette vertu.

Pour que, sans outrager la conscience, un pays entre en lutte contre un autre, il est donc nécessaire qu'il ait été blessé ou dans son honneur, ou dans ses intérêts, ou dans son indépendance. La violation de la justice, voilà ce qui autorise un gouvernement à déclarer la guerre. Toute guerre qui aura une autre cause sera un forfait monstrueux (1).

N'entendez pas, sous ce mot, la violation de la justice, une offense plus ou moins problématique, entendez une offense constatée, certaine, indiscutable. Je le sais, quelques auteurs ont soutenu qu'un État ne froisserait pas l'ordre s'il défendait par l'épée un droit probable. Mais, quoi qu'il en soit de la théorie du probabilisme en général, les maîtres de la pensée catholique affirment à peu près unanimement qu'on ne peut l'appliquer à la question de la guerre. Leur enseignement se résume dans cette phrase de saint Alphonse de Liguori: « La guerre entraîne d'habitude de tels dommages, de tels dangers pour la religion, pour les innocents, pour l'honneur des femmes qu'en pratique il n'est presque jamais possible de la considérer comme juste

(1) Append., N. 7, p. 298.

quand elle éclate sous l'empire de raisons probables et non certaines (1). » Il n'est pas nécessaire que les simples sujets, mal placés pour juger de l'intérêt national, possèdent cette certitude ; dans le doute leur devoir est de combattre et de croire à leur souverain ; c'est au souverain de se rendre compte de la valeur de sa cause, de se former une conviction inébranlable avant de s'engager. Cette philosophie est d'une évidence manifeste : un tribunal serait inexcusable s'il vouait au dernier supplice un accusé dont la culpabilité ne serait pas rigoureusement démontrée, ainsi un gouvernement serait inique de punir par le glaive et par la mort des étrangers dont le crime ne serait pas avéré. Cette règle est d'autant plus impérieuse lorsque se pose entre deux pays le problème de la guerre, qu'alors, de part et d'autre, circulent des bruits fantastiques, tantôt inventés de toute pièce, tantôt démesurément exagérés, des bruits capables d'égarer les esprits et l'opinion.

En nous adressant l'ultimatum de son Maître, un ministre n'a-t-il pas affirmé, dans le dessein de justifier son acte, que nos troupes, avant tout conflit, avaient pénétré en territoire ennemi, envahi une nation neutre, que nos aéroliers avaient survolé des villes ouvertes ? Le monde entier sait aujourd'hui que ces diverses assertions étaient radi-

(1) *Theologia mor.*, lib. III, n° 404.

calement fausses. Quel que soit le résultat d'une guerre déchaînée en de telles conditions, elle pèsera comme une iniquité sur ceux qui ont emprunté à des mensonges, à des calomnies, des prétextes pour la déclarer (1).

Il ne suffit pas qu'une injure soit certaine pour légitimer une guerre, il faut qu'elle soit grave. L'indulgence, la modestie sont des vertus des sociétés autant que des personnes; l'orgueil toujours inquiet, toujours prêt à se cabrer, toujours chatouilleux et susceptible, toujours prêt à venger par la violence les plus légères égratignures, est un vice aussi bien dans les peuples que dans les individus. « Dans les causes ordinaires et naturelles, dit François de Victoria, il n'est pas permis, pour n'importe quelle faute, de prononcer des peines énormes, comme la mort, l'exil, la confiscation des biens. Or, dans la guerre, tout est grave et atroce : meurtres, incendies, dévastations; il est donc défendu, de punir par la guerre les auteurs d'offenses légères; la grandeur du délit doit servir de mesure au châtement (2). »

Quelles sont les violations du droit qui autorisent un État à provoquer un autre État?

Il me serait difficile de les énumérer d'une manière complète. Nous sommes sur le terrain de la pratique, la prudence politique est chargée, au cours du temps et suivant les circonstances, de juger les

(1) Append , N. 8, p. 298, et N. 9, p. 299.

(2) *De jure belli*, 14.

cas concrets à l'heure où ils se présentent. L'envahissement d'une province, la saisie arbitraire d'une ville, les mauvais traitements infligés à des nationaux que l'adversaire persécute, qu'il dépouille sans leur assurer aucune compensation, des entraves méthodiquement apportées aux relations commerciales ou industrielles que reconnaît le droit des gens, des interventions abusives dans la vie sociale, politique d'un État indépendant, des intrigues entretenues avec suite dans le dessein de troubler la paix intérieure, d'ameuter les sujets contre l'autorité, les classes contre les classes, de favoriser les éléments révolutionnaires et anarchistes qui sont un danger pour le salut public, l'insulte officielle au drapeau : telles sont, entre autres, les raisons qui permettent à un peuple de demander des comptes à un autre peuple, et, au besoin, de les exiger par la force.

De cet enseignement je dois tirer des conclusions. Premièrement le Christianisme réproouve la guerre qu'un État déclarerait à un autre État, sous prétexte d'imposer à celui-ci la vraie religion ou la vraie civilisation. C'est par la persuasion, non par la terreur, non par le sabre et par le canon, que Dieu veut établir son règne. Lorsque des Espagnols émirent la prétention de s'emparer des pays barbares parce que ceux-ci refusaient de se convertir à l'Évangile, on vit les Pontifes de Rome et les grands théologiens de la Péninsule, de Victoria, Domi-

nique Soto, Bañez, Barthélémy de las Casas, Suarez, s'élever unanimement contre cette interprétation du droit (1).

Dernièrement nous avons été peinés d'apprendre qu'au delà de quelques mers et de quelques monts, on applaudissait à l'offensive dont nous souffrons en répétant que, rempart de l'esprit révolutionnaire et foyer de l'athéisme, notre pays était un danger pour l'avenir religieux et social de l'humanité, qu'il convenait de le réduire à l'impuissance et de le punir sans pitié, que tous moyens étaient bons pour obtenir ce résultat. Je n'accepte point. Messieurs, ce jugement sommaire, peut-être moins dicté par le Dieu de l'amour que par le démon de l'envie, où l'on tient si peu compte des éléments complexes qui se disputent chez nous l'influence. Nous avons commis des fautes que toutes les âmes nobles, que tous les patriotes sincères déplorent, mais qui donc n'en a pas commis ? Nous valons les autres qui, souvent, ont plus imité nos vices que nos vertus. Quoi qu'il en soit, fussions-nous tels que nous peint la malveillance, personne n'aurait encore de ce chef le droit de prendre contre nous le armes, car personne n'a reçu la mission de venger sur nous les injures dont nous serions coupables envers Dieu. Cette loi s'applique à la civilisation. Attaquer des tribus sauvages, sans autre

(1) Append., N. 40, p. 299.

motif que celui de leur imposer la lumière, la science, le progrès, serait en contradiction avec la morale chrétienne.

Un mysticisme audacieux s'élève aujourd'hui contre cette doctrine. Il ne rougit pas d'affirmer que certaines races privilégiées sont des races royales. La prédestination spéciale dont elles sont l'objet de la part de Dieu, leur génie, leur native grandeur leur confèrent tous les droits. Supérieures au reste de l'humanité, elles ont reçu une mission, s'emparer du monde à tout prix pour l'exploiter et le former à leur image. Non seulement le monde serait coupable et mériterait d'être châtié s'il résistait à leur ambition, mais, s'il est sage, il s'estimera heureux d'être asservi à leur fortune. Je ne nie pas, Messieurs, que Dieu ait des égards plus paternels, des complaisances plus affectueuses, des bénédictions plus abondantes pour certaines nations dont il se sert en vue d'établir son règne ; mais si ces nations sont plus éclairées, plus vertueuses, plus saintes, leur perfection apparaîtra dans l'éclat de leur humilité, dans leur respect scrupuleux de la justice et de la charité. Elles s'interdiront plus que les autres d'abuser de la force, d'écraser les faibles, de mentir, en un mot d'outrager la loi. Nous reconnâtrons à ces signes qu'elles sont les amies de Dieu. Si, au contraire, je les vois mettre sans raison l'univers à feu et à sang, traiter leurs voisins avec arrogance, s'emparer sans

remords des biens et des territoires des petits, brûler, détruire, tuer au hasard, je dirai, et avec moi le bon sens dira : « Ces nations n'ont pas l'esprit de Dieu, tôt ou tard elles seront maudites », car nous ne sommes pas de ceux qui écrivent : « Faut-il que la civilisation élève ses temples sur des montagnes de cadavres, sur des mers de larmes, sur des râles de mourants? Oui. » Nous sommes de ceux qui répéteront toujours : « La civilisation et la religion vivent de justice et de bonté (1). »

Deuxièmement, l'extension de l'empire n'est pas une juste cause de guerre. On s'est quelquefois posé la question de savoir si une race, à l'étroit dans son propre pays, n'était pas libre, par le fait même, de prendre sur les champs, sur les provinces de ses voisins pour assurer à ses fils plus d'air, plus d'espace, plus de bien-être. N'est-elle pas dans le cas d'extrême nécessité où tous les biens deviennent communs? Non, Messieurs. Ce que l'on appelle la guerre de conquête est, selon le mot de saint Augustin, du banditisme. Vous étouffez dans votre patrie : l'univers est vaste. Il y a des forêts incultes, des îles abandonnées, d'immenses solitudes; faites fleurir le désert, allez lui demander les fruits et les moissons dont vous avez besoin, mais respectez le coin de terre qui appartient trois fois à vos frères, parce qu'ils l'ont reçu en héritage, parce qu'ils l'ont défriché de

(1) Appen^d., N. 11, p. 300.

leurs mains, parce qu'ils l'ont engraisé de leurs sueurs. Déclarer légitime la guerre de conquête, c'est confondre la liberté physique et la liberté morale, la force et le droit, introduire dans les rapports internationaux cet axiome abominable : nécessité ne connaît pas de loi. La conscience se soulève de dégoût en présence de pareils systèmes et elle crie aux individus, aux princes, aux peuples, la parole de Tertullien : « L'honnête homme ne connaît qu'une nécessité, celle de ne pas offenser la justice. *Nulla est necessitas delinquendi, quibus una est necessitas non delinquendi* (1). »

Troisièmement, la gloire de celui qui commande n'est pas un motif suffisant pour déclarer la guerre. Le peuple ne vit pas, ne travaille pas pour celui qui commande, mais celui qui commande, quand il a conscience de sa vocation, vit, travaille pour son peuple. Lorsqu'il abuse de son autorité, lorsque, pour maintenir son prestige ébranlé et sa situation compromise, pour accroître sa fortune, pour dominer par l'éclat de ses succès, il sacrifie ses sujets, il gouverne dans son intérêt, c'est un tyran qui mérite d'être renversé. C'est un tyran, car le tyran n'est rien, sinon le misérable qui fait servir à son bien particulier le bien de tous, qui exige que la multitude souffre et meure pour sa personne.

La violation du droit, tel est donc le seul motif

(1) *De corona*, n° 11.

vi permette à un peuple d'attaquer un autre peuple. Encore faut-il que l'offensé ne puisse obtenir une réparation que par l'épée. Dès qu'une autre issue lui est ouverte, il est obligé d'accueillir les propositions qu'on lui fait, de préférer des solutions pacifiques à des mesures violentes. Quand l'adversaire consent à faire amende honorable, à restituer ce qu'il a pris injustement, à se retirer des affaires où il est malencontreusement intervenu, à offrir des compensations ; quand, voulant apaiser le conflit, il propose de régler, par des arbitrages impartiaux, les points litigieux, la nation outragée serait inexcusable en méprisant ces avances, en refusant de se prêter aux négociations qui eussent rétabli l'ordre de la justice, en se hâtant de bouleverser le monde par une guerre qui aurait pu être évitée. Nous voilà loin de Nietzsche qui disait : « C'est la bonne guerre qui sanctifie toute cause » ; mais nous restons fidèles à Dieu qui nous répète : « C'est la bonne cause qui sanctifie la guerre (1). »

III

Enfin, Messieurs, la rectitude d'intention est requise pour qu'une guerre reste légitime. La rectitude de l'intention dépend du but que l'on poursuit en prenant les armes. Agir avec la volonté secrète de satisfaire sa haine, son ressentiment, son ambi-

(1) Append., N. 12, p. 300.

tion, avec le dessein d'anéantir totalement, je ne dis pas d'affaiblir, le peuple coupable, serait mêler quelque chose d'inique à l'œuvre vengeresse.

Ce qu'il faut atteindre par la guerre, c'est la paix. « On ne cherche pas la paix pour faire la guerre, dit saint Augustin ; on fait la guerre pour obtenir la paix. Même en combattant, aimez donc la paix et imposez-la par votre victoire à vos ennemis (1). » Mais la paix c'est la tranquillité de l'ordre et non celle du désordre ; pour l'individu, pour les empires, c'est le repos dans la possession de leurs droits et non la sécurité que la force permet au criminel ou à l'usurpateur. En un mot, Messieurs, la paix, qui trouve sa couronne dans la charité, a ses racines dans la justice. Lorsque, nous autres, Chrétiens, nous prononçons ce mot, nous lui attribuons toujours ce sens. Plusieurs affectèrent l'indignation quand ils entendirent le Pape Benoît XV exprimer des vœux en faveur de la paix. Ils se fussent calmés, s'ils avaient compris ce que notre archevêque leur expliqua clairement et nettement à savoir, que sur les lèvres du Souverain Pontife le règne de la paix se confond avec le règne de la justice. *Pax, opus justitiæ.*

C'est assez dire, Messieurs, que le chef d'État reste à l'abri de toute critique dès qu'il tire le glaive en vue de rétablir la justice, principe

(1) Epist. 203, *ad Bonifacium.*

de la paix véritable. Or la justice exige que soit puni quiconque l'a outragée. Il importe, en effet, que cette vertu inflige des peines aux personnes, aux princes, aux sociétés qui se sont indûment attribué une part à laquelle ils n'avaient pas droit. Elle enferme dans les prisons, elle jette au bague, elle attache au gibet le vulgaire scélérat qui a calomnié, volé, tué un seul citoyen, elle se contredirait elle-même si elle ne demandait pas une expiation au roi, à la race qui ont lésé toute une nation.

Il faut que les coupables rendent ce qu'ils ont dérobé. Ce ne serait pas assez de les frapper d'une manière quelconque. La paix sera vaine qui ne remettra pas aux mains des familles ou des provinces les biens que l'ennemi leur a enlevés. La restitution de tout ce qui a été ravi par un agresseur injuste, voilà ce que la guerre a d'abord pour but d'assurer. Cet agresseur a pris des villes, des territoires, de l'argent, des œuvres d'art, il a saisi dans les maisons, dans les palais, des objets précieux ; qu'on le force à rapporter ce qu'il s'est arbitrairement adjudé. Il a, par ses invasions sourdes ou impudentes, obligé une nation qui ne menaçait personne à épuiser son trésor pour défendre son existence, son honneur, sa liberté ; qu'il paie les frais des campagnes ruineuses dont il est responsable, qu'on le cerne et qu'on le traque jusqu'à ce qu'il se soit incliné devant les ordres de l'équité. **Mais** la guerre entraîne des destructions, destruc-

tions de choses, destructions de vies. Il n'est pas au pouvoir de celui qui a violé la justice de réparer tous les dommages qu'il a causés. Il ne ranimera pas les morts, il ne rendra pas aux pères, aux mères, aux épouses, aux enfants les êtres dont ils avaient besoin et qui sont tombés sous ses coups. Du moins qu'on exige de lui qu'il répare autant qu'il est possible et qu'il assure aux victimes de son indigne fureur les compensations qu'il a la faculté de leur offrir.

Vous suivez, je pense, la chaîne de mes raisonnements. Quand un peuple a été outragé gravement, son gouvernement a le droit d'imposer par la force à ceux qui l'ont offensé les expiations, les restitutions, les réparations que réclame la justice et sans lesquelles la paix serait illusoire. L'intention dont je parlais tout à l'heure restera droite aussi longtemps qu'elle se tiendra dans les limites que j'ai tracées, parce que l'amour de la paix sera son unique inspirateur.

Cette intention ne perdra pas nécessairement sa rectitude si, à la volonté de faire expier, de faire restituer, de faire réparer, elle joint, dans la mesure où le demande l'intérêt d'une paix stable, la volonté de conquérir. Je viens de dire que la guerre de conquête est contraire à la morale, je dois ajouter qu'elle est légitime lorsque, sans elle, la paix n'a aucune chance de durer. Dès qu'un empire menace le monde et prétend à l'hégémonie, la morale per-

met et souvent ordonne de lui interdire de satisfaire cette ambition désordonnée. Un État respecte la loi de Dieu qui conquiert pour ne pas être constamment exposé aux surprises d'un voisin ombrageux et toujours tenté d'abuser de sa force. Qu'on se propose de ruiner ses forteresses, de briser sa puissance militaire, de reculer ses frontières, de l'affaiblir autant qu'il le faudra pour l'empêcher longtemps du moins de réitérer ses injustes assauts, rien de plus logique, rien de plus nécessaire quand on veut atteindre le but de la guerre qui est le retour et le maintien de la paix. De sorte que la volonté de ceux qui sont les champions d'une juste cause reste droite et exempte de tout reproche si elle cherche la paix en châtiant les coupables, en les obligeant à restituer, à réparer, à sacrifier une part de leurs biens et de leur territoire afin qu'ils perdent l'envie et la faculté d'attaquer les autres sans motif (1).

La colère gronde au cœur des nations : brusquement et indignement insultées ou envahies elles ont assisté à des spectacles qui crient vengeance. Si elles écoutaient leur ressentiment, elles se livreraient à des représailles où la justice triomphante montrerait une dureté implacable ; au jour de la victoire, elles traiteraient leurs ennemis comme leurs ennemis les ont traités, elles banniraient de leurs procédés toute bonté, toute modération, toute pitié. Mes-

(1) Append, N. 13, p. 300.

sieurs, je vous le répète une fois de plus, la charité réproverait une pareille attitude. Elle autorise la justice à remplir son rôle jusqu'au bout, elle nous interdit d'abuser de la force, même vis-à-vis d'un adversaire qui a abusé de la sienne, de déshonorer nos drapeaux par des actes criminels, de compromettre par des rigueurs inhumaines la tranquillité de l'avenir. « Surtout, soyons durs », disait Mommsen; et moi, je vous dis : « Surtout, soyons justes, et, pour être justes, sacrifions tout à la vertu d'humanité qui est la perfection de la justice. »

Une guerre, en soi et objectivement, n'est jamais juste des deux côtés; mais l'homme se trompe souvent de bonne foi, il croit facilement à un droit sans fondement. Aussi, même dans un monde qui se serait défendu à lui-même la déloyauté, des conflits éclateraient encore, des conflits dont la guerre serait fatalement la conséquence. Aussi serions-nous insensés, si, dupes des théories pacifistes, nous nous abandonnions à l'espoir d'une entente universelle et sans fin. L'axiome des anciens n'a rien perdu de sa valeur : « *Si vis pacem, para bellum.* Vous voulez la paix, préparez la guerre. » Nous savons ce qu'il en coûte à ceux qui ont méprisé ces conseils d'une séculaire sagesse.

Combien, pourtant, les heurts des peuples seraient plus rares si l'on s'inclinait devant la catholique doctrine que je viens de vous expliquer, si chaque

souverain, avant d'engager ses sujets dans les hasards des combats, interpellait sa conscience et se soumettait à ses préceptes ! Qui ne serait effrayé de constater que de plus en plus l'on confond la force avec le droit, que l'on déclare moralement permis ce qui est physiquement possible ? Qui ne serait effrayé de constater que la vie nationale ou internationale échappe chaque jour davantage à l'autorité des vérités éternelles dont le genre humain avait toujours reconnu le caractère sacré ? On a commencé par prétendre que la religion était un sentiment d'ordre personnel et privé, hérésie luthérienne ! on en arrive maintenant à soutenir que dans les choses publiques on n'a point à tenir compte des règles morales qui jusqu'ici semblaient immuables.

Du moins que les sincères disciples du Christ restent debout et sauvent par leur attitude l'honneur de notre génération ! Que leur voix transmette à l'avenir cette leçon empruntée à la raison et à l'Évangile : la loi, qui régit la vie des individus, régit aussi la vie des peuples. Ses préceptes lient les personnes privées et les personnes publiques. Une guerre qui n'est pas conforme à ces ordres immuables du droit naturel et du droit chrétien, qui n'est pas déclarée par le pouvoir, motivée par une violation grave et flagrante de la justice, conduite avec une intention droite, sera toujours un brigandage.

RETRAITE PASCALE

PREMIÈRE INSTRUCTION

LUNDI SAINT

LA DISCORDE DANS LA FAMILLE



SOMMAIRE

La charité unit tous les hommes, elle unit d'abord les membres de la même famille. La discorde brise l'union établie au foyer par la charité. En brisant cette union elle détruit l'ordre, le bonheur, la prospérité de la société domestique, p. 161-162.

I

a) L'ordre est parfait dans la famille lorsque chacun reste à sa place et se contente de son rôle. Rôle de l'homme, de la femme, des enfants. La charité maintient cet ordre, p. 162-163.

b) La discorde entraîne des empiétements qui rompent cette harmonie. Empiètements de l'homme, de la femme, des enfants. Ces empiètements sont incompatibles avec l'ordre, p. 163.

c) Apparition de l'anarchie dans la famille divisée. Effets de cette anarchie qui aboutit à une indescriptible confusion, p. 163-164.

II

La discorde au foyer y anéantit le bonheur.

a) Souffrances de la femme en désaccord avec son mari. Injures qu'elle reçoit. Terreurs auxquelles son cœur est en proie. Cruelle alternative où elle est placée : se révolter ou abdiquer, p. 164-165.

b) Souffrances de l'homme dont la maison est régie par la discorde. Accueil qu'il reçoit. Défiances dont il est l'objet, etc. Ces malentendus perpétuels rendent la vie intolérable. Développement de cette pensée, p. 165-166.

c) Souffrances des enfants dans cette atmosphère de discussions toujours renaissantes.

Ils se morfondent, ils fuient le foyer par tous les chemins. Qu'ils restent neutres ou qu'ils prennent parti, ils sont malheureux. Diverses hypothèses. Comment la discorde dont ils ont été les témoins se perpétue souvent entre eux et nuit à leur bonheur. Comment la discorde au foyer en chasse la joie en en chassant la paix, p. 166-168.

III

La discorde nuit à la prospérité de la famille.

a) La famille livrée à la dissension finit par perdre l'honneur. La discorde tend à la *rupture légale* qui jette déjà une ombre sur l'honneur du foyer. Elle tend même au *divorce* qui compromet à jamais l'honneur du foyer. Les enfants mêmes sont enveloppés dans la déconsidération dont leurs parents sont l'objet, p. 168-169.

b) La prospérité de la famille dépend de la *communauté des efforts*. Les époux divisés ne se prêtant plus le concours nécessaire au maintien du bien-être et de la fortune, par le fait de la discorde, le bien-être et la fortune sont en danger, p. 169-170.

c) La prospérité de la famille dépend de l'éducation des enfants, de la préparation de leur avenir. Retentissement fatal des discordes domestiques dans l'éducation des enfants, p. 170-171.

La discorde au foyer a son principe dans la vaine gloire. Nécessité d'être humble quand on veut sauver la paix dans la famille, p. 171-172.

RETRAITE PASCALE

PREMIÈRE INSTRUCTION

LUNDI SAINT

LA DISCORDE DANS LA FAMILLE

« In tribus beneplacitum est spiritui meo quæ sunt probata coram Deo et hominibus ; concordia fratrum, amor proximorum, et vir et uxor bene sibi consentientes.

Trois choses me plaisent,
Trois choses sont agréables à
Dieu et aux hommes :
La concorde entre les frères,
L'amitié entre les proches,
La bonne entente entre le mari et
la femme. »

ECCLÉSIASTIQUE, xxv, 1.

MESSIEURS,

La charité unit entre eux tous les fils d'Adam, elle rapproche d'abord et surtout les êtres qui portent le même nom, qui habitent la même demeure, qui appartiennent à la même famille. Elle souffre des

événements qui séparent le mari de sa femme, le frère de son frère, le père de ses enfants. La discorde est une ennemie du foyer, car elle brise l'ordre, elle anéantit le bonheur, elle ruine la prospérité que l'amour y avait établis. Un païen, Salluste, disait : « Il n'y a point de maison dont la solidité puisse résister à la dissension. »

I

La discorde au foyer brise l'ordre que la charité y avait établi au foyer.

Dans la famille, l'ordre est parfait, lorsque chacun reste à sa place, se contente de son rôle, évite d'empiéter sur le domaine des autres. Il appartient à l'homme de diriger et de commander, à la femme de régler les détails du ménage, aux enfants d'obéir. Aux uns et aux autres la charité inspire de respecter cette harmonieuse hiérarchie. Elle empêche le chef d'abuser de son pouvoir, de faire peser sur les siens un joug tyrannique, de s'immiscer dans les questions qui sont du ressort de sa compagne : il gouverne, mais il gouverne suavement, avec tact, avec délicatesse, avec amour. Elle empêche la femme d'être impérieuse, de vouloir imposer sa volonté à son époux, d'usurper une autorité que Dieu ne lui a pas confiée. Elle empêche les enfants de se révolter, de se substituer à

leurs parents, de chercher avant l'heure l'indépendance et l'autonomie. Maintenant ainsi les membres de la société domestique à leur rang et dans leurs fonctions, la charité fait régner entre eux l'entente et la paix.

La discorde, au contraire, suppose toujours que quelqu'un sort de sa condition, usurpe sur un point ou sur un autre, exagère ses droits ou y renonce. Tantôt l'homme se montre d'un absolutisme cassant qui finit par décourager, par irriter, par exaspérer tous les siens. Tantôt la femme, altière, impatiente d'obliger ceux qui l'entourent à plier devant les caprices de sa vanité, déconcerte, par ses prétentions, son mari et ses enfants. Tantôt, les enfants indisciplinés résistent avec obstination aux conseils, aux préceptes de leur père et de leur mère. Alors les éléments constitutifs de la famille peu à peu se disloquent comme les pierres qui n'étant plus unies par un ciment solide, tombent les unes sur les autres et entraînent dans leur chute le monument qu'elles formaient.

L'anarchie apparaît dans la société ainsi divisée, l'anarchie où le désordre est à son comble, l'anarchie où la lutte étant perpétuelle, chacun veut l'emporter sur son adversaire et ne recule pour triompher devant aucune violence. Plus la discorde est maîtresse du foyer, plus la vie domestique ressemble à cette cour célèbre où tout le monde commandait, où personne n'obéissait. Point

de chef, point de sujets, point de loi, mais seulement des humeurs, des passions, des fantaisies qui aspirent à devenir des droits souverains et qui refusent de s'incliner devant ce qui les contrarie. En ces conditions, il n'y a pas d'ordre possible. Au lieu de s'adapter, de se combiner, les volontés se heurtent du matin au soir dans une indescriptible confusion.

II

La discorde au foyer y anéantit le bonheur. Y a-t-il une joie possible pour la femme qui se heurte constamment à l'hostilité sourde ou bruyante de son mari, qui n'ose pas poser une question dans la crainte d'exciter une querelle, qui n'exprime pas une opinion sans recevoir une injure, qui doit surveiller ses moindres regards, ses moindres mots, ses moindres gestes si elle veut éviter des contradictions dédaigneuses, des reproches méprisants, qui est obligée de se taire pour ne pas provoquer des scènes violentes et scandaleuses. Cette pauvre créature tremble du matin au soir, elle ne respire plus; aucune douceur dans son existence, aucun épanouissement pour son cœur, ses rêves se décolorent, ses espoirs s'éteignent. Ou bien elle se révolte contre son sort, ou bien elle s'y résigne. En se révoltant, elle se condamne elle-même et elle tombe sous les critiques d'un monde dur et

impitoyable; en se résignant elle accepte le rôle de martyre, rôle sublime, mais dominé par une souffrance voisine du désespoir.

L'homme profitera-t-il de la discorde qui règne en sa maison? Certes non.

Le soir, son travail achevé, il lui serait si agréable de se reposer, de trouver l'accueil aimable, empressé, dont il a besoin après sa fatigante journée, de répandre librement son âme, de puiser, en des épanchements exempts de gêne, la force qui le soutiendrait le lendemain! Hélas! personne ne l'attend, on craint son retour plus qu'on ne l'espère, chacun retarde autant qu'il le peut l'heure où il faudra se parler, s'asseoir à la même table, séjourner sous le même toit. Le malheureux, en rentrant chez lui, n'aperçoit que des visages mornes, n'entend que des chuchotements suspects, que des paroles blessantes. Les yeux sont défiants, les lèvres sont amères, l'air est lourd et irrespirable.

Ces malentendus perpétuels rendent la vie intolérable. L'ennui, la tristesse, une indéfinissable lassitude sont les hôtes des foyers où règne la discorde. Qui de nous n'a connu ces ménages qu'aucune affectueuse lumière ne vient éclairer de ses rayons? Qui de nous n'a ressenti du malaise en pénétrant dans ces maisons que les anges de l'amour et de la paix ont abandonnées? Qui de nous n'a éprouvé un soulagement quand il en est sorti?

Qu'ils souffrent cet époux et cette épouse condamnés par leurs serments à demeurer inséparables, condamnés par leur humeur à se froisser sans cesse! Ils s'étiolent et se consomment dans un secret chagrin qui les tue quand il ne les entraîne pas au divorce, au scandale, aux diversions qui ne font qu'aggraver leur mal.

Que deviendront les enfants dans cette atmosphère de silence pesant ou de discussions chaque jour renaissantes et chaque jour éclatant à propos de rien?

Les enfants se morfondront; par tous les chemins ils fuiront le foyer où leurs oreilles sont perpétuellement déchirées par le bruit des voix qui se contredisent, où leur cœur est en proie à une profonde désolation. Qu'ils leur paraissent longs ces repas, ces soirées, ces dimanches pendant lesquels on ne s'adresse la parole que pour se chicaner, se blesser et se maudire! Tous les motifs leur seront bons pour échapper à cet enfer domestique, pour s'en éloigner définitivement quand ils le pourront. S'ils sont contraints de rester sous le toit paternel, ou bien ils s'efforceront de rester neutres entre deux êtres à qui ils doivent un égal respect : alors ils seront condamnés à entendre critiquer, accuser, blâmer tantôt leur père, tantôt leur mère, moralement ils seront comme déchirés par la discorde maîtresse de la maison; ou bien ils prendront parti. Soit qu'ils

se rangent du même côté, soit qu'ils se partagent, leur attitude augmentera encore la confusion. S'unissent-ils avec ensemble, à leur mère? Le père relégué dans une solitude absolue, objet de soupçons, victime de procédés injurieux, n'aura plus aucun refuge, sera obligé de chercher au dehors le soutien dont il sent la nécessité. Se divisent-ils; les uns se prononçant pour le père, les autres pour la mère? Alors les membres de cette famille formeront deux camps toujours en lutte, car, obligés de se rencontrer et ne pouvant se rencontrer sans se heurter, ils auront à chaque instant l'occasion de se frapper. Ces sentiments d'animosité se perpétueront peut-être entre les frères, car il est des souvenirs qui ne s'effacent pas. Conséquence : ceux qui signent du même nom seront ennemis au cours de leur existence comme ils l'ont été au début de leurs années. Chacun se montrera d'une âpreté incapable, vis-à-vis de son adversaire, de la moindre concession, chacun réclamera ses droits sur un ton impérieux et intransigeant. Les questions d'intérêt ne se régleront pas à l'amiable, dans l'intimité, elles se régleront en public, devant les tribunaux officiels, par des procès parfois retentissants. Les fils du même sang plaideront avec acharnement les uns contre les autres et rempliront le monde du bruit de leur inimitié. Malheureux, ils le sont, tous ceux qui ont permis à l'abominable esprit de discorde de

franchir leur porte, d'entretenir entre eux les malentendus et l'état de guerre. L'âme saignante, ils assistent au naufrage de leur bonheur, ils vivent, ils meurent sans avoir connu la paix, la joie, qui sont filles de la concorde et de la charité.

III

La discorde nuit à la prospérité des familles. Le Saint-Esprit a dit : « *Domus divisa contra se, non stabit.* La maison divisée contre elle-même ne restera pas debout (1). » Que la leçon des choses est éloquente !

L'histoire quotidienne nous montre que la famille livrée à la dissension finit par perdre l'honneur.

Je vous ai souvent répété que l'homme ne peut pas complètement se passer de joie. La joie est dans la vie ce que le sel est dans les aliments, un indispensable condiment. Aussi, lorsque Notre-Seigneur demandait des sacrifices à ses disciples, le premier mot qu'il mettait en avant était celui de béatitude, son premier soin était de promettre une récompense en ce monde et dans l'autre à quiconque suivrait ses préceptes. « Bienheureux les pauvres, bienheureux ceux qui pleurent, bienheureux ceux

(1) S. MATTH., XII, 25.

qui souffrent persécution pour la justice, car le royaume des cieux leur appartient », tel était son langage. Un ménage sans aucune joie est un ménage qui glisse au déshonneur. En tout temps, en effet, la rupture officielle ; dans l'état présent de nos mœurs, le divorce, voilà ce qui attend les époux irréconciliables. Or, la rupture légale jette déjà une ombre sur leurs noms, le divorce compromet à jamais leur réputation. En vain a-t-on essayé par des lois, par des romans, d'accorder le même droit de cité aux conjoints qui demeurent unis et à ceux qui se disent adieu pour voler à d'autres noces, le monde est encore trop pénétré de christianisme pour les mettre sur le pied de l'égalité. Aussi, quand, sous l'action des souffrances occasionnées par les discordes domestiques, on a succombé à la tentation du divorce, on voit se fermer devant soi les portes que l'on aimait le plus à franchir et s'éloigner les personnes dont l'attachement était le plus cher.

Les enfants sont à divers degrés enveloppés dans cette déconsidération. Les rendre responsables lorsqu'ils sont innocents est une injustice, mais, tout en les plaignant, l'opinion les traite avec rigueur. Ces jeunes êtres contraints de rougir de leurs parents ne pardonnent pas toujours à ceux-ci de leur avoir fait ce sort humilié.

Lorsque les époux se condamnent, pour éviter de pareilles extrémités, à respecter les liens qui les

enchaînent devant Dieu et devant les hommes, ils sont exposés à d'autres malheurs. Ce qui assure la prospérité d'une famille ce n'est pas seulement l'honneur ; c'est aussi l'effort commun. C'est l'effort commun qui maintient le bien-être et la fortune.

Que se passe-t-il dans les foyers désunis ? La femme, à moins d'une vertu peu commune, se désintéresse de son intérieur, se traîne dans un ennui accablant, néglige tous ses devoirs quand elle ne demande pas au luxe, à la toilette, aux théâtres des distractions dangereuses sinon coupables. Alors la vie domestique perd sa belle physionomie et tous ses charmes. Alors, malheureux chez lui l'homme cherche à s'étourdir. S'il appartient au peuple, il n'a plus aucun cœur à son ouvrage ; le café, l'alcoolisme, les pires fréquentations deviennent son refuge ; pour son humble demeure c'est bientôt la ruine et la misère. S'il est riche, il essaye de s'oublier en vivant dans les cercles, en se livrant au jeu ou à d'autres passions non moins redoutables. Nous savons tous qu'en s'abandonnant ainsi on court à des catastrophes où s'effondrent des fortunes qui semblaient inébranlables.

Enfin, Messieurs, la prospérité de la famille tient à l'éducation des enfants, à la préparation de leur avenir. La Providence et la nature ont voulu que cette œuvre capitale s'accomplisse par le concours harmonieux du père et de la mère. Leur tâche est

difficile, même quand ils s'entendent, même quand ils se soutiennent ; elle est manquée presque fatalement dès qu'ils sont désunis. L'un détruit ce qu'a fait l'autre, l'un approuve ce qu'a condamné l'autre. Il suffit que la mère ait choisi un genre de formation, une carrière, ait pensé à un mariage pour que le père veuille imposer un autre système, une autre carrière, un autre mariage. Rien de plus nécessaire que l'unité dans la culture des âmes délicates et tendres que Dieu a confiées à vos soins. En se contredisant sur ce terrain, les parents perdent leur prestige et leur autorité. Tiré dans des sens divers, l'enfant ne sait plus à qui croire, ni quels conseils suivre. Sans doute, grâce à des interventions extérieures, grâce à la vigueur de son intelligence et de son tempérament, il pourra quelquefois réparer bien des lacunes ; d'ordinaire il sera victime toute sa vie de cette éducation première que rien ne remplace. Son existence eût dû être grande, laborieuse, féconde ; j'ai peur qu'elle soit médiocre, oisive, stérile.

Tels sont, Messieurs, quelques-uns des maux que la discorde apporte avec elle dans les foyers où elle vient s'asseoir. Saint Thomas enseigne qu'elle est fille de l'orgueil et de la vaine gloire car elle désagrège les âmes qui par un amour excessif d'elles-mêmes refusent d'atténuer quoi que ce soit de leurs opinions ou de leurs sentiments. Cette pensée

est d'une incontestable justesse. La paix domestique comme toutes les autres exige que les membres d'une même famille sachent renoncer à leur humeur, à leurs susceptibilités, pour que la bonne entente ne soit pas troublée. Que chacun veuille toujours avoir le dessus, des divergences se produiront que bientôt on verra dégénérer en disputes et en dissensions. En se multipliant ces chocs finiront par meurtrir les cœurs, par aigrir les caractères et rendre la vie commune intolérable. Alors le vent de la discorde ébranlera toute la maison et avec les épaves de l'amour emportera les épaves de la joie, de l'honneur, de tous les biens. Aussi vous dirai-je en terminant : apprenez à être humbles et doux comme vous le demande la charité, vous apprendrez du même coup à supporter ceux qui vous entourent, à leur pardonner, à dissiper suavement les nuages et les ombres, à panser les plaies que vous aurez faites par faiblesse et sans le vouloir, à maintenir par là ces deux éléments précieux du bonheur, la concorde et la paix. Ainsi soit-il.

DEUXIÈME INSTRUCTION

MARDI SAINT

LA DISCORDE DANS L'ÉTAT

SOMMAIRE

L'unité est, pour un corps moral comme l'État, la condition de sa force. La discorde en désagréant les volontés brise cette unité de l'État et entraîne les nations à la ruine, p. 177-178.

I

La discorde épuise en pure perte les forces vitales d'une nation.

a) Elle empêche le progrès des institutions économiques, commerciales, etc. Elle est funeste à toutes les classes. Elle arrête la culture du sol, la fabrication, la production, p. 178-179.

b) Le peuple livré à la discorde devient la proie et le tributaire des étrangers qui s'emparent de ses biens, de ses industries. Exemple des Israélites, p. 179-180.

II

Effets de la discorde dans l'ordre politique.

La discorde est ennemie de ce qui fait la solidité des sociétés.

a) *Le respect.* Les sociétés divisées forment des factions qui se déchirent sans pitié, qui s'injurient et se diffament mutuellement, p. 180-181.

b) *L'autorité* perd sa majesté.

Objet de toutes les accusations, de toutes les détractions les dépositaires du pouvoir ne peuvent plus l'exercer. Ou bien ils abdiquent, et des changements perpétuels empêchent la suite des affaires, la continuité de l'action. Ou bien, pour se maintenir, ils deviennent l'instrument d'un parti dont ils sont les esclaves et dont ils servent exclusivement les intérêts. p. 181-182.

c) *La justice* n'est plus qu'un mot.

Le pouvoir avili permet tout aux uns, refuse tout aux autres, et d'ordinaire réserve ses coups pour les bons et ses faveurs pour les méchants, p. 183.

d) *La liberté* succombe sous l'action de cette tyrannie. La

tyrannie provoque des réactions, des crises sans fin, la vie nationale n'est plus qu'une série de convulsions, p. 183-184.

III

Par l'effet de la discorde, l'État perd son prestige et sa puissance à l'extérieur.

a) L'influence intellectuelle, le crédit d'une nation diminuent au dehors dans la mesure où cette nation s'affaiblit au dedans, p. 184.

b) Les rivaux de cette nation se substituent partout à elle. Substitution d'autant plus facile que l'État divisé s'épuise dans des luttes intestines et se défend mollement contre ses adversaires extérieurs, que ses agents désarmés sont contraints de céder sans cesse de nouveaux droits, que les peuples tranquilles ont peur de son contact et de son esprit révolutionnaire, p. 184-185.

Universalité de cet enseignement qui s'applique à tous les temps et à tous les États. Obligation pour nous de faire durer dans notre pays *l'union sacrée*, p. 185-187.

DEUXIÈME INSTRUCTION

MARDI SAINT

LA DISCORDE DANS L'ÉTAT

« Omne regnum divisum contra se desolabitur.

Tout royaume divisé contre lui-même sera désolé. »

SAINTE MATHIEU, XII, 25.

MESSIEURS,

La discorde, principe de tant de maux dans la famille, n'est pas moins redoutable pour cette grande société qui s'appelle l'État. L'histoire, la philosophie, la religion tiennent à ce sujet le même langage. Les pays livrés aux secousses de révolutions perpétuelles, aux conspirations et aux intrigues des partis ne tardent pas à succomber. Qu'il s'agisse d'un corps physique ou d'un corps moral, l'unité est la condition de sa force, la désagrégation des éléments qui le composent entraîne son affaiblissement et sa mort. Précisément la discorde est dans une nation la désagrégation des volontés qui luttent

les unes contre les autres au lieu de travailler pour le bien public. « *Discordia importat quamdam disgregationem voluntatum* (1). » C'est pourquoi, tandis que, par la concorde, les moindres peuples grandissent; par la discorde, les peuples les plus forts et les mieux doués glissent dans la décadence. « *Quomodo, dit saint Jérôme, concordia parvæ res crescunt, sic discordia maximæ dilabuntur* (2). »

Il n'est pas inutile d'expliquer cette vérité en un temps où tous les empires, à divers degrés, sont troublés par des germes de dissensions intérieures.

§

Le premier effet de la discorde dans l'État, c'est, au dedans, d'épuiser en pure perte ses forces vitales.

Le progrès des institutions économiques, commerciales, industrielles, dépend de l'entente sincère entre le travail et le capital. La lutte des classes est funeste à toutes les classes. Que parfois des divergences éclatent entre les patrons et les ouvriers, c'est inévitable, mais il faut que ces divergences soient réglées à l'amiable et au plus tôt. Si elles se prolongent, si elles se perpétuent, si, des deux côtés, on se montre intraitable, les usines, les ateliers, les chantiers sont fermés durant des jours, durant des

(1) S. THOMAS, II^a II^o, q. xxxvii, art. 2.

(2) Id. MATH., xii.

semaines, durant des mois, les riches sont privés de tout bénéfice et les pauvres restent sans salaire. Les premiers perdent peut-être en tout ou en partie leur fortune, mais les derniers sont condamnés au chômage et à la misère. Pendant ce temps, le sol garde ses trésors, les campagnes demeurent stériles, la production, la fabrication à chaque instant interrompues par des grèves, par des procès, diminuent, le pays, théâtre de ces troubles devient la proie des étrangers à qui il est contraint d'acheter, à quel prix! la moitié de son pain, la moitié des matières premières dont il ne saurait se passer, la moitié des objets nécessaires à la vie. Il devient le tributaire des trafiquants qui, venus de loin, l'exploitent et peu à peu le dépouillent sournoisement de ses propres biens.

Un jour, il s'aperçoit qu'il est envahi, qu'il ne s'appartient plus, qu'il n'est plus maître chez lui. Réveil douloureux, réveil humiliant dont parlait le Prophète dans ses immortelles Lamentations :

Notre héritage a passé à des étrangers,
Nos maisons à des inconnus.

.....
Nous buvons notre eau à prix d'or,
Nous n'avons de bois qu'en payant.

*Aquam nostram pecunia bibimus,
Ligna nostra pretio comparavimus (1).*

Pourquoi cette déchéance? Pourquoi cette nation a-t-elle perdu son patrimoine? Si elle était inex-

(1) JÉRÉMIE, *Lament.* v, 2, 4.

périmentée comme les tribus de l'extrême Afrique ou de l'extrême Océanie, je comprendrais qu'elle fût conquise par une irrésistible civilisation. Si elle manquait de génie, si elle aimait à dormir et à tout sacrifier à un brutal repos, je comprendrais qu'elle fût absorbée par une race plus virile et plus vigilante. Mais sa vision est rapide, son activité est prodigieuse, elle travaille, elle a du mal à maîtriser son ardeur et à retenir son propre essor. Pourtant, elle décline; ne vous y trompez pas, Messieurs, un mal intérieur la dévore : la discorde.

II

Dans l'ordre social la discorde est nuisible, qui dira ses effets dans l'ordre politique? Il n'est pas d'empire qui résiste à ses coups. Les nations les mieux organisées, régies par les lois les plus sages, défendues par les armées les plus héroïques sont ébranlées par l'esprit de division quand elles ne finissent pas dans l'impuissance et dans la défaite. Cet esprit est l'ennemi de tout ce qui fait la stabilité des peuples : le respect, l'autorité, la justice, la liberté.

Les citoyens désunis forment des factions qui sont des états dans l'État, qui s'accusent, se calomnient, se diffament sans ménagement. Ces factions n'ont

aucun égard les unes pour les autres, chacune enveloppe dans ses critiques et dans ses détractations quiconque n'obéit pas à ses ordres et n'entre pas dans ses vues. Personne n'est à l'abri d'une malveillance qui se plaît à ternir l'honneur de celui-ci, de celui-là, à jeter la suspicion sur les chefs et les soldats du parti adverse. A propos de tout l'on s'injurie et l'on s'accable mutuellement. Dans un temps comme le nôtre, où la presse est souveraine, les journaux répètent d'un bout à l'autre du pays les bruits répandus. Les secrets les plus intimes de la vie privée sont livrés à une opinion nerveuse et altérée de scandale. Les plus nobles noms, les réputations les plus immaculées sont traînés dans la boue et abandonnés à un public aussi méchant que crédule. Si l'on veut être épargné, il faut s'abstenir de toute manifestation, se désintéresser des événements, se renfermer dans une impénétrable retraite, et encore, à moins de ne pas prononcer un mot, de ne faire ni un pas, ni un geste, on est exposé à des éclaboussures.

Les factions jouent de l'honneur privé, elles ne désarment pas devant les dépositaires du pouvoir qui refusent de les servir. Ceux-ci, perpétuellement vilipendés, doivent dévorer tous les outrages. L'autorité qui appartient aux magistrats suprêmes, aux législateurs, perd cette majesté, cette auréole devant lesquelles s'inclinaient les particuliers.

Avilie à ce point, elle ne peut plus s'exercer. Ou

bien ceux qui en disposent renoncent à leurs fonctions, ou bien ils consacrent toutes leurs ressources à leur propre défense. Dans le premier cas, il n'y a plus aucune suite dans la gestion des affaires publiques. Les hommes se succèdent avec des idées, des systèmes, des programmes contraires qui concernent la guerre, la diplomatie, l'enseignement, l'agriculture. L'on renverse aujourd'hui ce que l'on avait édifié hier : c'est assez que l'un ait adopté un projet pour que l'autre le repousse, le défaut de stabilité empêche la continuité sans laquelle les efforts sont vains et les dépenses inutiles. Rien n'aboutit et la nation s'épuise dans ces déplorables incohérences. Dans le second cas les dépositaires du pouvoir n'ont qu'un souci : se maintenir à la place où ils ont été élevés. C'est cette préoccupation qui leur dicte toutes leurs mesures et toutes leurs résolutions. Ils ne commandent plus, ils obéissent ; ils ne gouvernent plus dans l'intérêt de tous, comme c'est leur devoir rigoureux, ils gouvernent dans l'intérêt du parti qui l'emporte et dont ils sont le jouet. C'est ce parti qu'ils ménagent, c'est ce parti qu'ils consultent, c'est aux membres compétents ou incompétents de ce parti qu'ils réservent les postes, les honneurs, toutes les dignités. Entre leurs mains, la faculté de légitimer, de juger, de condamner, de punir n'est plus qu'une arme destinée à servir les caprices de ceux qui les ont asservis, à combattre quiconque

résiste aux maîtres dont ils sont les esclaves.

Dans ces conditions la justice n'est plus qu'un mot, elle permet tout aux uns, elle interdit tout aux autres; avec une inflexible rigueur elle frappe en ceux-ci les moindres défaillances, avec une partialité scandaleuse elle déguise, elle excuse, elle absout en ceux-là les pires attentats. Tombé à ce degré de faiblesse et de sénilité, le pouvoir, d'ordinaire, favorise les ennemis du salut public et poursuit ses défenseurs. Il sait que les méchants sont plus audacieux, plus acharnés que les bons; il sait que les méchants ne reculeront devant aucun moyen, que les bons n'emploieront que des procédés honnêtes pour défendre leur cause, il n'hésite pas à sacrifier les bons pour se concilier les méchants, à enchaîner les bons pour laisser aux méchants la liberté d'agir à leur guise. Attitude lâche et tyrannique qui subordonne le bien de tous au bien de quelques-uns, qui tôt ou tard provoque un redoutable malaise et des réactions violentes. Les réactions, après bien des échecs, finissent par triompher. Si, à leur tour, elles abusent de leurs succès, elles soulèvent contre leurs auteurs les oppositions que ceux-ci avaient soulevées contre leurs adversaires. L'ère des révolutions s'ouvre avec les alternatives, les luttes, les crises qui en sont inséparables. La vie nationale n'est plus qu'une série de convulsions : la société qui ne sait pas se pacifier est minée par la fièvre et devient chaque jour plus incapable de se sauver,

ce qui prouve à quel point elle a méconnu ses propres intérêts.

III

Ce qui augmente le danger des Etats travaillés par la discorde, c'est que leur affaiblissement à l'extérieur correspond presque mathématiquement au degré de leur affaiblissement intérieur. L'éclat d'une nation dépend, en effet, de son rayonnement sur les autres races, du succès qu'obtiennent chez les étrangers sa langue, ses idées, sa civilisation. Mais cette puissance d'expansion se mesure à sa vitalité. Il en est ainsi de tous les êtres physiques ou moraux, leur action sur leurs voisins est le débordement de leur perfection. Tout ce qui atteint celle-ci, fatalement énerve celle-là. Par suite, la discorde qui peu à peu ébranle et blesse la société au dedans lui enlève son prestige et son influence au dehors. Dans l'ordre philosophique, scientifique, moral, industriel, les autres empires n'ont plus la même confiance en elle. Son crédit baisse sur les marchés où elle avait une place marquée, sinon prépondérante ; ses clients l'abandonnent, ses amis se détachent d'elle ; dans les délibérations internationales on n'écoute plus sa voix qu'avec distraction, on ne tient plus qu'à moitié compte de ses avis ; pour ne pas être traitée en quantité négligeable, elle doit suivre ceux que longtemps peut-être elle avait dirigés, obéir et se taire dans les circonstances où

elle avait l'habitude de parler net et de commander. Des rivaux habiles et forts s'emparent des postes qu'elle occupait et partout se substituent à elle. Cette substitution s'opère d'autant plus facilement que l'État divisé, tout entier à ses luttes intestines, ne se défend que mollement contre la croissante défaveur dont il est l'objet, contre les empiètements, contre les spoliations dont il est la victime au delà de ses frontières. Faute de direction, faute d'argent, ses serviteurs les plus dévoués sont réduits à l'impuissance et contraints chaque jour de renoncer à quelque droit et à quelque privilège. Cette substitution s'opère d'autant plus facilement que, derrière les monts et à l'extrémité des océans, les peuples tranquilles ont peur de voir s'implanter chez eux l'esprit d'indiscipline et les mœurs révolutionnaires; que, dans ces dispositions, ils essaient de diminuer progressivement, puis de supprimer, autant que possible, leurs rapports avec un pays dont ils estiment dangereux pour leur avenir, pour leurs intérêts, l'attitude, les doctrines et les exemples.

C'est ainsi que la discorde civile et politique ruine infailliblement les sociétés les mieux assises et les plus puissantes.

Mon enseignement, Messieurs, s'applique à tous les siècles et à tous les régimes; il ne s'applique rigoureusement à aucun, parce que les hommes, heureusement, s'arrêtent à mi-chemin

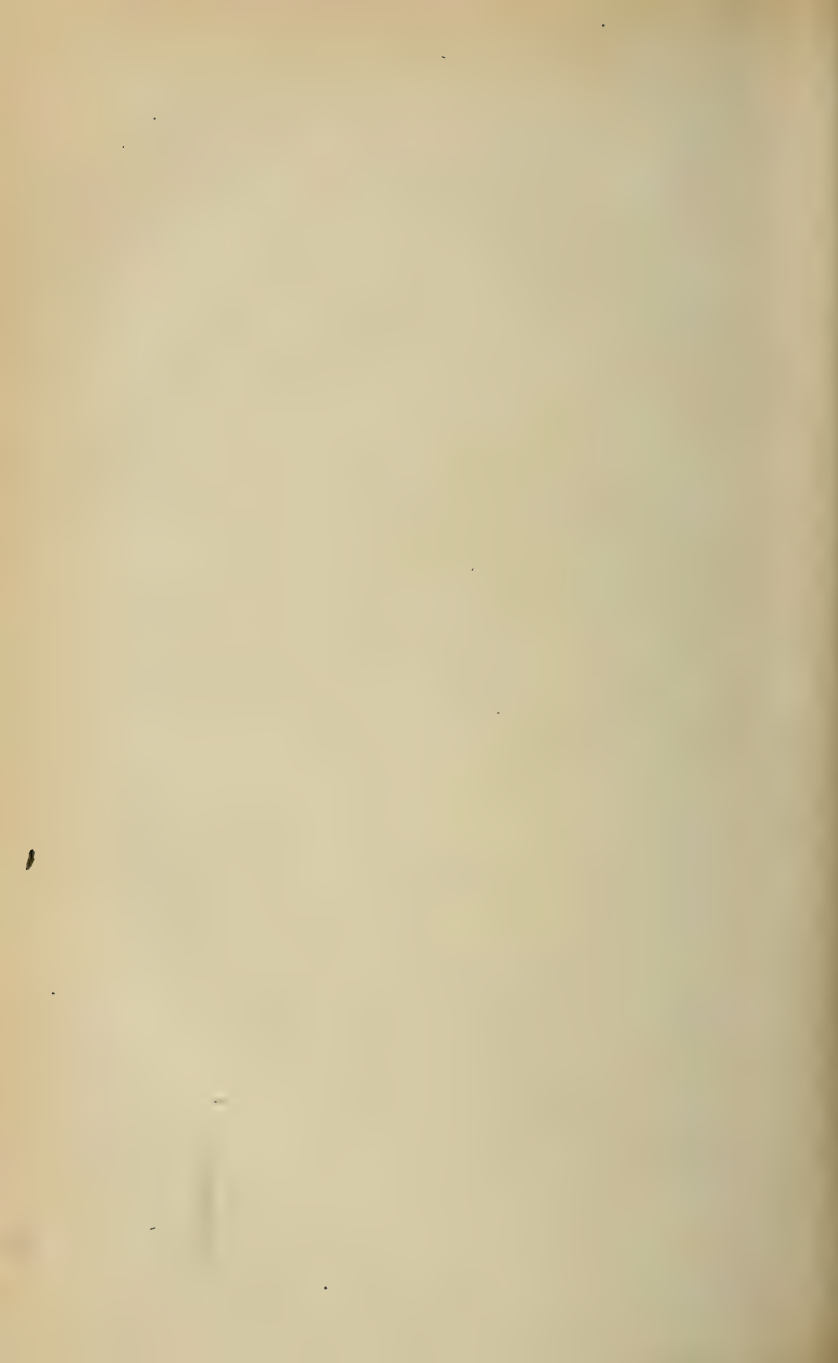
dans les voies où ils s'étaient engagés et réagissent instinctivement contre leurs propres excès. Je ne vous ai pas dit où conduisait en fait la discorde contrariée par mille résistances spontanées ; je vous ai dit, en abrégé, à quels résultats déplorables elle aboutissait quand elle prenait, dans un État, la direction des affaires. Si elle est maîtresse souveraine, elle produit tous les effets que je vous ai signalés et bien d'autres encore ; si elle est contrariée elle les produit dans la mesure où elle triomphe. Bien souvent, il reste entre les citoyens d'une même patrie un fond commun d'idées, de sentiments, d'aspirations qui empêche l'anarchie d'éclater avec tous ses inconvénients. Mais il n'en est pas moins vrai que la discorde, à tous ses degrés, est un dissolvant. Aussi, est-ce un devoir pour tous les membres d'une société de rétablir, de maintenir, d'augmenter l'unité, la concorde dans leur pays. Vous comprenez qu'aujourd'hui ce devoir s'impose impérieusement à chacun de nous. S'attarder dans de vieilles querelles, serait porter à notre pays un coup fatal. Heureusement, la masse française se serre en ce moment autour de ses chefs civils et militaires, bien que, par ci par là, des agitateurs s'efforcent encore de nous exciter les uns contre les autres. Toutes les âmes droites, tous les honnêtes gens sentent la nécessité de cette union sacrée dont on nous parlait au début de la guerre et réprouvent hautement les semeurs de défiance et de zizanie. A

l'union sacrée faisons les sacrifices compatibles avec notre devoir. Nos chers soldats nous seront reconnaissants d'avoir, par notre entente, facilité leur tâche si glorieuse, mais si pénible, et la postérité bénira notre nom. Appliquons-nous à rendre cette entente sincère, durable, à nous rattacher les uns aux autres par des liens indissolubles. Lorsque l'heure de la paix aura sonné, la France aura besoin de tous ses fils pour se consoler, pour réparer les ruines, pour profiter de la victoire que Dieu, j'espère, lui donnera. Cette concorde n'exclut pas la liberté des opinions discutables ; elle suppose, d'un côté, le ralliement de tous les esprits aux vérités fondamentales dont vivent les peuples ; de l'autre, sur le terrain des choses contingentes, une loyale et mutuelle tolérance. Fasse la Providence que, grâce à notre zèle patriotique et religieux, s'établissent parmi nous ces principes de large fraternité ; fasse la Providence que le fléau de la discorde soit à jamais banni de notre vie nationale. Ainsi soit-il.

TROISIÈME INSTRUCTION

MERCREDI SAINT

LE SCHISME



SOMMAIRE

Vœux du Christ et de saint Paul pour que l'unité s'établisse dans l'Église. En quoi consiste cette unité ? Le schisme déchire cette unité. 1° Nature du schisme; 2° Esprit qui en prépare l'éclosion, p. 193-194.

I

Définition du schisme :

a) Le schismatique refuse de s'incliner devant l'Église. Ses procédés de rébellion, toujours les mêmes dans l'histoire, les arguments qu'il invoque au cours des siècles pour se séparer de la société chrétienne, ne changent pas, p. 194-196.

b) Cette séparation nuit au schismatique qui ne rompt pas avec l'Église sans rompre avec Jésus-Christ, source unique de la vie surnaturelle. Le schismatique déchoit progressivement. Déloyautés, violences, erreurs, hérésies dans lesquelles tombe le schismatique, p. 196-197.

c) Échecs fréquents du schismatique. Solitude à laquelle il est alors condamné, p. 197.

d) Mal que le schisme cause dans la société chrétienne quand il réussit.

Le schisme arrache les individus et les nations au Christ. Les guerres religieuses. Morcellement que le schisme prépare dans son propre sein en développant *l'individualisme*, p. 197-198.

II

Dans notre pays le schisme n'a jamais prévalu, mais nous avons connu et nous connaissons l'esprit de dispute qui le prépare.

a) Cet esprit de dispute et de contention partage les fidèles entre eux. Les fidèles, suivant leurs diverses tendances, ajoutent des épithètes à leur titre de catholiques. Il est inutile, sinon dangereux, d'adopter ces épithètes, p. 199-200.

b) Cet esprit diminue l'autorité de nos chefs religieux. Intrigues, complots dont il est le principe et qui enlèvent à nos supérieurs hiérarchiques, évêques et pasteurs de toute sorte leur liberté d'action apostolique. Paul et Apollon, p. 200-202.

c) L'esprit de schisme et de division nuit à l'unité catholique en luttant contre le Pape. Quel que soit son nom, le Pape est le gardien de l'unité, toute faute contre lui est une faute contre l'unité. Besoin que le Pape a de notre concours pour gouverner l'Église. Grave responsabilité de ceux qui, par leurs critiques ou leurs secrètes révoltes, augmentent les difficultés que la barque de Pierre rencontre sur son chemin, p. 202-203.

Nécessité de l'union sacrée entre les Français. Nécessité de la parfaite unité entre les chrétiens. Unité entre les égaux. Unité entre les fidèles et leurs pasteurs, p. 203-204.

TROISIÈME INSTRUCTION

MERCREDI SAINT

LE SCHISME

« Non sint in vobis schismata.

Que parmi vous il n'y ait pas de schisme. »

I. CORINTH., I, 10.

MESSIEURS,

Le doux Sauveur du monde, Notre-Seigneur, saluait d'avance le jour où ses disciples composeraient une société exempte de toute dissension. Il disait, avec cet accent dont personne n'a retrouvé le secret : « Je suis le bon Pasteur, je connais mes brebis et mes brebis me connaissent... J'ai encore d'autres brebis, qui ne sont pas dans cette bergerie, il faut que je les amène, elles écouteront ma voix, et il se fera un seul bercail et un seul pasteur (1). » Saint Paul s'enthousiasma de la grande idée de son Maître, il la prêcha sur tous les tons.

(1) S. JEAN, I, 14, 16.

Les Romains, les Corinthiens, les habitants d'Éphèse, de Philippiques, de Colosses, de Thessalonique l'entendirent répéter : « Nous sommes beaucoup, et, cependant, nous formons un seul corps, nous qui mangeons le même pain et qui buvons au même calice (1), un seul corps, un seul esprit (2). »

Par l'unité, les croyants se lient, partagent les mêmes biens spirituels, puis se rattachent à leur chef invisible, Jésus-Christ, à leur chef visible, le Souverain Pontife, « nouveau Christ en terre », comme disait sainte Catherine de Sienne. Ils deviennent ainsi les membres d'un corps mystique dont le Pape, comme vicaire de Jésus-Christ, est la tête en ce monde.

Le schisme déchire cette unité, car il sépare du chef de l'Église et de ceux qui lui restent fidèles les âmes qu'il entraîne dans la rébellion. Vous expliquer la nature du schisme, vous mettre en garde contre l'esprit qui en prépare l'éclosion : tel est le but de cet entretien.

I

Le mot schisme signifie scission. En théologie, il indique l'acte de révolte par lequel un homme brise avec le Souverain Pontife et avec la communauté chrétienne pour vivre à part.

(1) I. CORINTH., x, 17.

(2) ÉPHÈS., iv, 4.

Le schismatique, intentionnellement, d'une manière délibérée, avec obstination, refuse de s'incliner devant les ordres et les jugements de l'Église. Il prétend s'affranchir de l'autorité qui commande dans la société catholique et de cette société même; il a la volonté d'agir, de croire, d'espérer, de régler l'administration des sacrements comme s'il était, au point de vue religieux, un tout indépendant, ne relevant de personne. Il ressemble au bras qui se désarticulerait lui-même et essayerait de se mouvoir sans rien emprunter au corps où il était attaché; il ressemble au rameau qui tenterait de porter ses feuilles et ses fruits sans rien demander à l'arbre sur lequel il avait poussé. Telle est bien l'attitude prise par le schisme au cours des siècles. Depuis les temps où, à Corinthe, l'on se prononçait pour Apollon contre Céphas, pour Paul contre Apollon, jusqu'aux Novatiens et aux Donatistes, jusqu'à Photius ou Henri VIII; depuis les troubles qu'il a suscités au xvi^e siècle jusqu'à ceux dont nous avons été les témoins, il présente les mêmes caractères d'insubordination, il renferme la même volonté d'instituer une église dans l'Église.

On entend les schismatiques invoquer des arguments qu'ils se transmettent de génération en génération. Leurs fonctions de pasteur, de roi ne leur permettent pas, disent-ils, d'accepter les décisions de leurs chefs religieux; ils préfèrent rompre avec le Vicaire du Christ que de céder ce qu'ils appellent les

droits de leur conscience, de leur crosse, de leur couronne.

Cette rupture, Messieurs, nuit à ceux qui la consomment. On ne peut abandonner l'Église sans abandonner le Christ lui-même. Comme le disait Jeanne d'Arc, « c'est tout un de l'Église et de Notre-Seigneur ». Mais ne vous rappelez-vous pas les paroles que le Maître adressait à ses Apôtres, en se rendant au jardin de Gethsémani : « Je suis la vigne, vous êtes les sarments. Celui qui demeure en moi et en qui je demeure porte beaucoup de fruits; mais, séparés de moi, vous ne pouvez rien faire. Si quelqu'un ne demeure pas en moi, il est jeté dehors comme le sarment détaché du cep, que l'on ramasse pour le jeter au feu (1). » Le schismatique voulait s'élever à la plénitude de la vie, de la noblesse, et, au point de vue surnaturel, ses jours sont stériles, car c'est par notre union avec le Christ, par nos rapports incessants avec lui que nous vivons, que nous grandissons dans l'ordre des choses éternelles. D'ailleurs le schisme entraîne presque toujours une foule de déchéances en ses auteurs. A quelles déloyautés, à quelles violences ne recourut pas Photius pour triompher des Pontifes de Rome et pour substituer son autorité à la leur? Dans quelles erreurs ne sont pas tombés la plupart de ceux qui ont déchiré l'unité de l'Église? Il n'y a pas loin du

(1) S. JEAN, XV., 3-7.

schisme à l'hérésie, il n'y a pas loin de l'hérésie à l'incrédulité. Nous assistons périodiquement à cette chute lamentable d'hommes qui commencent par céder à l'esprit de révolte et qui finissent par mourir dans l'apostasie de toute vérité chrétienne et même dans l'athéisme.

Souvent le schismatique s'efforce en vain de gagner à sa cause ses contemporains. La solitude l'attend, une solitude d'autant plus douloureuse que le sentiment de ses échecs exaspère son orgueil et rend son existence plus amère : c'est le premier châtiement de sa faute.

Hélas! plus d'une fois il entraîne dans sa révolte tout un peuple et à l'Église il arrache une multitude d'enfants.

Combien d'âmes sont perdues par son infernal apostolat! Presque tout l'Orient a suivi les faux prophètes qui prêchaient la rébellion contre l'unité de l'univers chrétien. L'Occident a été déchiré par les hommes haut placés qui se sont prononcés en faveur des révolutionnaires religieux. Non seulement la famille du Sauveur a vu s'éloigner d'elle une partie de ses fils, non seulement elle a dû pleurer sur le sort futur de millions de brebis égarées, mais des rois, des empereurs ont mis leur puissance et leur glaive au service des nouveaux évangélistes, ont exercé une pression violente sur leurs sujets pour les engager dans leur insurrection et frappé impi-

toyablement quiconque résistait à leurs ordres tyranniques. Alors la paix du monde a été troublée, des guerres sans fin ont éclaté; par le fait du schisme et de l'hérésie, des flots de sang ont coulé et les siècles ont connu des heures d'ineffable désolation.

Ce n'est pas tout. Après avoir brisé avec l'Église, la secte issue du schisme s'est partagée elle-même en mille morceaux. Elle emportait en son sein l'esprit qui lui avait donné naissance. Ses disciples usaient contre elle du glaive de division dont elle les avait armés et la plongeaient dans une anarchie sans remède. Chacun adoptait le Christ, la loi, la discipline de son choix et refusait tout commerce avec ceux qui n'adhéraient pas à ses idées. Ce système, logiquement, aboutit au fléau de l'individualisme, fléau qui, dans toutes les sphères, tue les sociétés et détruit les liens des hommes entre eux. Comment mesurer la responsabilité des auteurs de ces scissions profondes? Comment affronteront ils le tribunal du Sauveur qui a tant travaillé, tant prié, tant souffert pour établir l'unité religieuse parmi nous, pour nous réconcilier dans une seule foi, dans un seul espoir, dans un seul amour, pour nous serrer autour de son unique représentant sur la terre, le Souverain Pontife?

A vous, Seigneur, de juger leur faute: « *Judica illos, Deus.* »

II

Par une grâce insigne de la Providence, notre pays n'a jamais versé dans le schisme. A diverses époques de son histoire, il a paru tenté de fonder une religion nationale, de se séparer de l'Église universelle; mais il s'est vite ressaisi, et, dernièrement encore, il a su faire tous les sacrifices à la cause de l'unité catholique. « Il est le premier dans l'obéissance », disait de lui le saint Pape Pie X.

De temps en temps un individu lève contre l'Église l'étendard de la révolte; on en a pitié, on ne le suit pas. Le malheureux Lamennais et ceux qui, plus tard, l'ont imité ont été abandonnés par tous, même par leurs meilleurs amis. De temps en temps un législateur se promet de nous soustraire par la rigueur à la juridiction de nos chefs religieux. Illusion! les associations cultuelles n'ont pas plus de succès que la constitution civile du clergé. Nos prêtres, nos fidèles endurent toutes les persécutions plutôt que de déchirer par un schisme le cœur de l'Église, leur mère.

Parmi nous l'unité catholique n'est donc point menacée. Cependant parmi nous, comme partout, cette unité serait plus parfaite et plus forte si elle ne se heurtait à l'esprit de dispute, à l'esprit de contention, à l'esprit qui n'a que des rapports lointains, mais enfin qui a des rapports avec le schisme.

Cet esprit nuit à la paix, nous empêche d'agir avec l'ensemble désirable et de remporter les victoires que nous remporterions si nos tendances étaient plus identiques, si nos efforts étaient moins dispersés.

Cet esprit de contention, de dispute, partage d'abord les fidèles entre eux. Des groupes se forment qui, tout en retenant sincèrement le titre de catholiques, y ajoutent des épithètes de leur choix. Quand on est catholique, on l'est intégralement ou on ne l'est pas du tout, on est le défenseur de toutes les saines libertés et le serviteur de toute autorité légitime, on est l'avocat du droit social et du droit individuel, on est, en un mot, le soutien de tout ce qui est vrai, de tout ce qui est juste et l'adversaire de tout ce qui est faux ou inique. A quoi bon tant de drapeaux? Ne vaut-il pas mieux nous tendre la main, travailler au triomphe des idées substantielles qui nous sont communes, éviter les divisions et les apparences de division, revenir à l'état des premiers chrétiens qui n'avaient qu'un seul cœur et qu'une seule âme?

L'esprit de contention, complice secret du schisme, divise la société chrétienne en diminuant l'autorité de nos chefs religieux. Dans la même paroisse, dans le même diocèse, dans le même pays on oppose les prêtres, les évêques les uns aux autres. Il semble qu'on ne puisse se prononcer pour l'un sans se prononcer contre l'autre, qu'il faille blâmer celui-ci

pour louer celui-là, désobéir au supérieur qui déplaît pour obéir au supérieur qui agrée. Par de petites intrigues, par de petits complots, on détache le troupeau de tel pasteur pour le gagner à tel autre, on entretient ainsi des partis qui se combattent et se déchirent au grand détriment de l'unité religieuse. Victimes de la malveillance, les hommes chargés de notre conduite ont de la peine à exercer leur ministère, ils sentent que leur prestige est ébranlé, que la moitié de leurs sujets résiste à leurs enseignements et à leurs directions, ils sont obligés de s'abstenir pour ne pas augmenter le mal, de renoncer aux œuvres, aux initiatives dont la cause de Dieu aurait grandement profité. Lorsqu'Apollon parut à Corinthe, sa science des Écritures et de la philosophie, l'éclat de sa parole enthousiasmèrent beaucoup de fidèles. Ces fidèles, non contents d'applaudir l'éloquent néophyte, témoignèrent pour Paul, à qui ils devaient leur foi, un véritable dédain et une ingratitude scandaleuse. Grâce à la sincérité d'Apollon, l'Apôtre réussit par son énergie à rétablir la paix dans la jeune église de Corinthe, mais combien son action fut contrariée par ceux qui disaient : « Moi je suis du parti d'Apollon, moi du parti de Paul, moi du parti de Céphas » ? Les Grecs aimaient la dispute, « leur génie, comme leur histoire, était fait de discordes (1) ».

(1) FOUARD. *S. Paul*, I, p. 320.

Lorsqu'ils s'entendaient sur les idées, ils se chicanaient sur les personnes ; par sympathie ou par antipathie pour les hommes, ils se divisaient à l'infini. Nous leur ressemblons un peu, gardons-nous de leur ressembler jusqu'au bout et sachons comprendre que, par horreur du schisme et par amour de l'unité, nous devons servir avec le même dévouement Apollon, Paul ou Céphas, je veux dire les ministres de Jésus-Christ, notre unique Sauveur.

Enfin, Messieurs, l'esprit de schisme et de division nuit à l'unité catholique en luttant contre celui qui la maintient : le Pape. Le Pape, quel que soit son nom, est dans l'Église le gardien de l'unité. Dès que, sous un prétexte quelconque, on s'attaque à cette haute puissance, on devient l'adversaire de l'unité catholique. Pas d'illusion, ce qui confère au Pape sa souveraine autorité, c'est son titre de vicaire de Jésus-Christ. Pas d'illusion, quiconque ameuté les âmes contre Léon, Pie ou Benoît, joue dans la société chrétienne le rôle de schismatique. Qu'il n'essaye pas de s'excuser en disant que le pape d'hier était plus sage que le pape d'aujourd'hui ; c'est Dieu qui conduit la politique de son premier ministre et qui chaque jour accorde à son vicaire les lumières et les grâces dont celui-ci a besoin pour remplir sa mission. L'indiscipline intellectuelle ou morale à l'endroit du Pape est une rébellion à l'endroit de Dieu. Pour que le Pontife suprême puisse s'acquitter de sa fonction, défendre avec succès et

dans le monde entier la société surnaturelle, il faut que chacun de nous, dans sa sphère, seconde ses efforts sincèrement, filialement, de tout cœur.

Ergoter sur ses enseignements avant de les adopter, discuter ses ordres avant de les suivre, répéter à droite, à gauche, que le Pape ne connaît pas les temps, les peuples, les circonstances, entraver son action sur tel ou tel point et la faire échouer, détacher ainsi à moitié de leur Père commun des fidèles naïfs et crédules est une faute grave quand elle est consciente et réfléchie. On devient ainsi un agent de discorde dans le royaume de Dieu, on augmente les difficultés si nombreuses que la barque de Pierre rencontre déjà sur son chemin, on trouble peut-être pour toujours des âmes qui ayant pris l'habitude de l'insubordination refuseront jusqu'au bout de rentrer au bercail dont elles étaient les brebis.

Tous les bons citoyens font des vœux pour que l'union entre les Français se resserre et devienne indissoluble; de cette union dépend l'avenir de notre pays.

Tous les vrais chrétiens déplorent les divisions entre ceux qui, ayant la même foi, les mêmes éternels espoirs, doivent être liés par la même charité. A chacun de nous d'apporter son concours sincère et dévoué à cette œuvre de fraternité, d'éviter les querelles, les discussions stériles qui troublent les

esprits et séparent les cœurs, à chacun de nous de faire à l'unité tous les sacrifices compatibles avec la vérité. La charité nous aidera beaucoup à servir la cause de l'unité, car elle nous apprendra le secret de l'humilité qui n'aspire pas au commandement, ni à la domination; elle nous apprendra le secret de cette patience qui supporte tout plutôt que de troubler la paix sans nécessité.

Unis à nos égaux, soyons-le aussi à nos chefs religieux. Dans nos paroisses, montrons-nous les soutiens et les coadjuteurs de nos prêtres; dans nos diocèses offrons à nos évêques notre bonne volonté; dans tout notre pays, respectueux de la hiérarchie, tendons une main cordiale, témoignons une bienveillance vraie à quiconque partage nos croyances. Par-dessus tout, inclinons-nous filialement devant le vicaire de Jésus-Christ, quel que soit son nom, et rappelons-nous qu'on détache du Christ tous ceux qu'on détache de son suprême Représentant. Malheur aux êtres agités qui auront semé dans le christianisme des germes de schisme et de discorde! Mille fois bénies les âmes qui auront travaillé avec constance et avec désintéressement au maintien de l'entente, de l'harmonie; qui, par leur zèle chaud, discret, auront réconcilié les brebis du même troupeau et groupé tout le troupeau autour de son légitime Pasteur.

QUATRIÈME INSTRUCTION

JEUDI SAINT

LE SCANDALE

SOMMAIRE

Anathèmes de Jésus-Christ contre le scandale. Touchanté scène de Capharnaüm. Définition du scandale.

1° Diverses formes du scandale ; 2° Lourde responsabilité de ses auteurs, p. 209-210.

I

a) Nature du scandale *pharisaïque*. Malice de ceux qui le reçoivent. innocence de ceux qui le causent. Nous ne sommes pas obligés de renoncer aux bonnes œuvres pour l'empêcher. Timidité excessive de certains chrétiens Danger de la politique d'abdication. Profit qu'en tirent pour le mal les sectes pharisaïques. Doctrine de saint Thomas sur ce point. Conduite de Jésus-Christ, p. 210-212.

b) Le scandale des *faibles*. Prudence qu'il convient d'adopter pour empêcher le scandale des faibles. Devoir pour nous, qu'il s'agisse d'enseignement ou de pratique, de ménager les consciences mal éclairées. Vis-à-vis de ses disciples Notre-Seigneur mesurait sa lumière à la capacité de leur entendement, p. 212-214.

c) Le scandale causé par le *mauvais exemple*. Influence du mauvais exemple. Les doctrines fausses, les apologies du vice par l'art, le drame ou la littérature sont un principe de scandale et perdent beaucoup d'âmes, p. 214-215.

d) *Le comble* du scandale. Êtres dépravés qui font du scandale un métier.

Efforts des sectes pour pervertir les pensées et les sentiments. Mensonges, calomnies, sophismes qu'elles emploient pour arriver à leur fin. Énumération rapide de leurs œuvres malfaisantes. Pression, persécutions, tracasseries dont elles usent pour détacher les âmes du vrai et du bien, p. 215-217.

II

Responsabilité de celui qui cause le scandale.

1. a) *Il perd des âmes*. Prix des âmes. Par le scandale nous les engageons dans les voies du mal et de l'enfer. Elles nous demanderont compte de leur damnation, p. 217-220.

b) En causant le scandale, nous nous chargeons de nos fautes et des fautes dont nous sommes pour les autres l'occasion, p. 219-220.

c) Poids de cette responsabilité. Retentissement du scandale. Exemple de Voltaire et de Luther. Le mal qu'ils ont fait se perpétue, se communique aux générations successives. Proportion gardée, il en est ainsi de tout scandale, p. 220-221.

2. Le scandale rend stérile la passion de Jésus-Christ. Il fait périr ceux que Jésus avait rachetés. Saint Jean appelle *anté-christs* les auteurs du scandale, p. 221-222.

Les chrétiens doivent édifier leur prochain. Prudence qui convient si l'on ne veut pas scandaliser ses frères, p. 222.

QUATRIEME INSTRUCTION

JEUDI SAINT

LE SCANDALE

« Qui autem scandalizaverit unum de pusillis istis qui in me credunt, expedit ei ut suspendatur mola asinaria in collo ejus, et demergatur in profundum maris.

Si quelqu'un scandalise un seul de ces petits qui croient en moi, il vaudrait mieux pour lui qu'on lui pendit au cou une meule de moulin, et qu'on le jetât au plus profond de la mer. »

SAINTE MATHIEU, x^{III}, 10.

MESSIEURS,

C'était à Capharnaüm, Jésus accueilli dans une famille fidèle tenait dans ses bras un enfant, et, après l'avoir embrassé, il le présenta aux disciples en leur disant : « Si quelqu'un scandalise un seul de ces enfants qui croient en moi, il vaudrait mieux pour lui qu'on lui pendît au cou une meule de moulin, et qu'on le jetât au plus profond de la mer. Malheur au monde à cause de ses scandales ! Il n'est

pas possible qu'il n'en advienne, mais malheur à l'homme par qui le scandale arrive ! » Les sévères paroles de notre Maître soulignent avec rigueur la gravité du scandale.

Le scandale est une parole, un acte qui, manquant de rectitude, offre au prochain l'occasion de tomber dans le mal. Il est évidemment contraire à la charité impatiente de faire du bien à ceux qu'elle aime et de leur éviter par-dessus tout les chutes qui compromettraient leur avenir éternel.

Il m'est impossible de traiter ici du scandale avec toute l'ampleur qui conviendrait à un sujet si vaste ; du moins je vous indiquerai les formes principales de ce péché, puis j'insisterai sur la lourde responsabilité encourue par ses auteurs.

I

Le scandale pharisaïque est coupable non en celui qui est censé le donner, mais en celui qui le reçoit. Il est des hommes qui, par malice prennent occasion des actes les plus innocents et les plus vertueux pour blasphémer, pour surexciter l'opinion, pour troubler autour d'eux les consciences. Un prêtre n'exerce pas une fonction de son ministère, un apôtre ne prononce pas une parole, un chrétien ne revendique pas un de ses droits, un

Pape ne rappelle pas un dogme, ne condamne pas une erreur ni un vice, sans que ces esprits dévoyés entrent en campagne, affectent l'indignation, la révolte, et se livrent à mille excès. Serons-nous tenus de renoncer aux bonnes œuvres, à la défense de la vérité, à l'apostolat, de sacrifier nos intérêts temporels ou spirituels pour ménager ces consciences volontairement égarées ? Des âmes timides le pensent, elles supplient les chrétiens de se taire, de s'abstenir, de se cacher, elles leur demandent de se laisser contredire sans se justifier, de supporter toutes les injustices et toutes les spoliations sans se plaindre, de céder en tout et sur tout plutôt que de froisser les sectes. Résignez-vous, disent-elles, à la diffamation, à la souffrance, mais n'offrez pas à nos ennemis le prétexte d'un scandale ; ne soyez pas, même par votre piété, même par votre charité, la cause de leurs fautes. Cette politique d'abdication nous fait beaucoup de mal et nous a valu le mépris de nos adversaires. Il est temps de la répudier, et, tout en nous comportant avec prudence, tout en évitant des provocations inutiles, de maintenir nos droits et de défendre notre liberté de prier, de répandre l'Évangile, d'instruire les enfants, de nous consacrer à Dieu, quoi qu'en puissent dire les impies. Agir autrement, serait favoriser les perfides desseins des êtres dépravés qui se promettent de nous effrayer et de briser toute résistance en affectant d'être scandalisés par notre zèle. « *Scandalum*

Pharisæorum contemnendum (1) », dit saint Thomas. Le Docteur Angélique n'improvise pas cette doctrine, il l'emprunte à Jésus-Christ. A Capharnaüm, les Pharisiens se déclarèrent indignés d'entendre le Sauveur enseigner que l'important était, non de laver ses mains, mais de purifier son cœur. Ils manifestèrent une telle colère, ils proférèrent de telles menaces que les disciples tremblants murmurèrent au Maître : « Savez-vous que les Pharisiens ont été scandalisés de votre parole ? » Mais Jésus répondit : « Laissez-les crier, ce sont des aveugles, conducteurs d'aveugles », et, loin d'atténuer ses maximes, il les répéta au risque d'exaspérer ses ennemis (2). Nous ne sommes donc point responsables du scandale pharisaïque qui a son principe dans la corruption de ceux qui le reçoivent et non dans les œuvres de ceux qui sont supposés le donner.

Nous devons plus d'égards aux faibles qui, par ignorance, par suite de leur étroitesse d'esprit et de leur infirmité, se trompent sur les apparences ou sur le caractère de nos actes et s'en scandalisent, bien que ces actes soient exempts de toute faute. Nous sommes tenus de ménager ces consciences mal éclairées, et, pour les ménager, de cacher, de retarder ou même d'omettre l'accomplissement de devoirs qui ne s'imposent point à nous immédiate-

(1) II^e II^{ae}, q. IIII, art. 7.

(2) S. MATTH., XV, 12-20.

ment, ni rigoureusement. Vous vous apercevez qu'autour de vous on ne comprend pas vos visites fréquentes à l'église, votre assistance quotidienne au saint sacrifice de la Messe. Mieux vaut vous abstenir pendant quelque temps et jusqu'à ce que votre prochain ait été instruit que de l'indisposer contre la religion par des pratiques excellentes en soi mais non indispensables. Vous savez qu'en affirmant telle vérité incontestable, vous troublez une âme incapable de la saisir, que vous la jetez dans des doutes dangereux, que vous déconcertez sa foi, n'en parlez pas, attendez une occasion plus favorable. Notre-Seigneur nous a tracé la voie. Il n'initiait que progressivement ses disciples aux secrets de son royaume de peur de les décontenancer. Il ne leur offrait le pain des forts qu'après les avoir nourris du lait des enfants. Même dans ses derniers discours, il mesurait la lumière à la capacité de leur entendement, il se contentait d'en dévoiler quelques rayons, laissant au temps et à l'Esprit-Saint le soin d'achever son œuvre. « J'ai encore bien des choses à vous dire, mais pour le moment vous ne pourriez pas les supporter. Quand l'Esprit de vérité sera venu, il vous apprendra toute vérité (1). » Voilà comment il s'exprimait et comment il traitait les compagnons qu'il avait choisis. Imitons-le: gardons-nous de scandaliser par un zèle

(1) S. JEAN, XVI, 12.

trop absolu des intelligences étroites et des cœurs bornés, sachons, dans leur intérêt, supprimer de notre vie tout ce qui pourrait les dérouter. Si, par des actes que la loi n'exige pas, nous causons la ruine de ces âmes, nous en serions responsables devant Dieu.

Ce scandale avec les chutes qui le suivent tient, moins à la faute de celui qui le cause qu'à l'ignorance et à la faiblesse de celui qui le reçoit. — Mais il est des désordres qui, par nature, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, induisent le prochain au mal. Nous savons, en les commettant, ou nous devons savoir, que nous sommes coupables, et que, sous notre influence, les autres seront portés à nous suivre dans la voie de nos iniquités; que s'ils résistent à la contagion, ce n'est pas notre faute, car nous avons fait tout ce qu'il fallait pour les tenter et pour les perdre, c'est de leur part force et vertu. Vous ne déblâterez pas contre le dogme chrétien, contre la morale évangélique, sans ébranler les convictions d'une foule d'âmes; vous ne tomberez pas publiquement dans l'adultère, vous ne ferez pas l'éloge de ce vice, vous ne peindrez pas les passions licencieuses, vous ne divorcerez pas sans atteindre dans beaucoup de consciences le respect qu'elles avaient pour la pureté, pour l'indissolubilité du mariage, pour les préceptes du Décalogue. En ce sens, tout enseignement faux, tout mauvais exem-

ple, tout art, tout drame, toute littérature qui contient l'apologie du crime ou qui seulement le présente sous des couleurs attrayantes est une cause de scandale. De même que le bien nous paraît plus facile et plus désirable lorsque des êtres pareils à nous l'accomplissent avec constance ou l'enveloppent d'une auréole, de même le mal nous semble moins odieux, moins répugnant, moins grave lorsque nos semblables l'ont commis ou bien lorsqu'ils ont caché sa laideur sous les fleurs de la rhétorique ou de la poésie. C'est dans l'atmosphère d'une politique pleine de cynisme que les hommes les meilleurs ont perdu et perdent chaque jour l'amour du vrai, le sens de la justice et de l'honnêteté; c'est dans la lecture des romans, dans la fréquentation des théâtres que sombrent la pudeur et la chasteté des jeunes filles, des épouses et des adolescents.

Mais voici le comble du scandale. Il y a des êtres dépravés qui font du scandale leur métier. Ils n'écrivent, ils ne parlent, ils n'agissent que pour tromper, que pour corrompre. Égarer les pensées, réveiller les plus basses convoitises, déchaîner les plus ignobles instincts, réhabiliter des vices infâmes, calmer les scrupules, entraîner l'innocence dans les tripots et dans les lupanars, salir ce qui est propre, fausser ce qui est droit, empoisonner toutes les sources où l'humanité cherche un breuvage, tel est le seul but qu'ils poursuivent avec une volonté positive, délibérée, persévérante. Pour arri-

ver à leur fin ils emploient le mensonge, la calomnie, le sophisme; ils fondent des institutions, des journaux chargés de répandre leur esprit, d'enseigner l'escroquerie et la débauche dont ils donnent l'exemple; ils s'emparent du pouvoir dans l'unique dessein de le faire servir à leur œuvre de démoralisation. Dans les foyers où ils ont passé, dans les sociétés où ils règnent, la boue coule en flots épais et nauséabonds qui empestent le monde. Babylone eût banni de pareils malfaiteurs, Sodome les eût condamnés à la torture. — Faut-il m'attarder davantage? Faut-il signaler à votre conscience, à votre patriotisme les officines où l'on s'efforce de souiller l'âme humaine? Faut-il vous rappeler que, sur nos boulevards, les apôtres du malthusianisme travaillent en toute sécurité; que leurs livres, leurs gravures s'étalent librement aux vitrines de nos bibliothèques, au moment même où le fléau de la dépopulation menace l'avenir de notre race? Faut-il vous parler des agences, des écoles où l'on s'applique à déraciner du cœur du peuple et du cœur des enfants les principes de religion et de morale? Ne voit-on pas des individus pénétrer dans les familles avec la volonté arrêtée de faire tomber ceux qui y vivaient vertueusement et saintement? Ne voit-on pas même des pères exciter directement leurs fils au mal, des mères livrer leurs filles à la prostitution, des maris arracher la foi du cœur de leurs femmes, des dépositaires de l'autorité user de

la force, de la menace pour imposer à leurs subordonnés l'apostasie de leurs croyances? Ne savons-nous pas que les petits et les pauvres sont voués à toutes les persécutions, à toutes les tracasseries s'ils franchissent le seuil du temple, s'ils adorent Dieu; qu'ils doivent choisir entre la misère et l'impunité, sacrifier les intérêts de leurs âmes pour sauver la vie de leurs corps? On ne rougit pas d'exercer sur eux une pression violente pour les détacher du vrai et du bien. Malheur à quiconque résiste à cette tyrannie, il sera traité, non comme un citoyen, mais comme un ennemi qui a perdu tous ses droits. Ici le génie du scandale se déploie dans toute son impudence, dans toute sa perversité et revêt sa forme la plus odieuse, la plus criminelle. Je ne trouve pas dans la langue humaine d'expression assez dure pour stigmatiser son œuvre abominable. Dieu seul pourra châtier comme il convient les promoteurs du vice et leur prouver que le Christ n'a pas parlé en vain quand il a dit : « Si quelqu'un scandalise un seul de ces petits qui croient en moi, il vaudrait mieux pour lui qu'on lui pendît au cou une meule de moulin, et qu'on le jetât au plus profond de la mer. »

II

Celui qui scandalise ses frères encourt une effroyable responsabilité : il perd des âmes, et il

rend stérile autant qu'il le peut l'œuvre rédemptrice du Christ.

Il perd des âmes. Connaissez-vous le prix d'une âme? Une âme vaut plus que l'univers? Si vous éteigniez les étoiles dans le ciel, si vous ravissiez à la terre ses trésors, ses fleurs et ses fruits, si vous épuisiez l'océan, à coup sûr, vous seriez coupables; vous êtes plus coupables lorsque vous empêchez une âme d'atteindre sa fin. — Or, par le scandale, vous engagez les âmes dans la voie de la perdition, vous les détournez de leur chemin, vous les damnez. Cette femme, cette jeune fille, cet adolescent marchaient dans les sentiers du bien, leurs pensées et leurs sentiments s'orientaient vers l'éternité, vous êtes intervenus, vous les avez séduits, vous les avez pervertis. A votre école, ils ont oublié leur idéal et leur vocation, ils ont sombré dans la tempête que vous aviez déchaînée. Du jour où vous les avez jetées dans le mal, ces âmes ont été désemparées, de chute en chute elles sont descendues au dernier degré de l'abjection. Leur déchéance est votre œuvre, c'est par votre faute qu'elles vivront en dehors du devoir, qu'elles passeront sans remords et sans repentir du temps à l'éternité, qu'elles manqueront leur destinée. Pendant les siècles elles vous reprocheront de les avoir trompées, de les avoir corrompues; le cri de leur désespoir et de leur douleur ne vous laissera point de repos.

Ne dites pas que ces âmes étaient disposées à mal

faire, qu'elles avaient l'habitude de mal faire. Quelles que soient leur bassesse et leur indignité, elles sont d'un prix infini aux yeux de Dieu qui les a créées, qui les a rachetées, qui ne vous permet pas d'augmenter leur dépravation, ni de rendre plus difficiles leur retour et leur salut. Ne dites pas : les péchés sont personnels, chacun est libre de les éviter, de résister à la pression qu'on exerce sur lui ; nul ne tombe sans le vouloir, il dépend toujours de nous de garder notre innocence et de rester fidèle à notre devoir. Sans doute Dieu nous demandera compte non seulement des iniquités que nous aurons commises sans que personne nous incitât à les commettre, mais encore de celles que nous aurons commises sous l'impulsion d'autrui. Il n'en est pas moins vrai que vous ne scandalisez pas le prochain sans assumer la responsabilité des fautes dont vous aurez été l'instigateur. Vis-à-vis de lui, vous avez joué le rôle de tentateur, vous avez abusé de sa faiblesse et de sa simplicité, vous avez profité de son imprudence et de sa vanité, vous avez dissipé les légitimes craintes qui le retenaient, les bons désirs qui l'emportaient vers Dieu, les résolutions qu'il avait prises de se relever. Vous essayerez en vain de vous disculper, vous répéterez en vain le mot de Caïn : « Je ne suis pas chargé des autres, je ne suis pas le gardien de mon frère. » Dieu vous frappera dans la mesure où vous aurez commis le mal et où vous l'aurez fait commettre. Vous prétendez que

vous n'êtes pas chargé de vos frères, cependant le Père céleste nous a confiés les uns aux autres : *mandavit unicuique de proximo suo*, et la charité nous oblige avant tout à soutenir nos semblables dans leurs luttes. En tout cas nous sommes inexcusables lorsque, non contents de nous désintéresser des autres, nous leur nuisons, lorsque, non contents de ne pas les aider et les servir, nous leur tendons des pièges et nous les trahissons.

L'homme de scandale porte donc la responsabilité du mal dont il a été la cause. Mais comment mesurer ce mal ? Comment dès lors mesurer la responsabilité de son auteur ? Celui que vous avez perdu en perdra d'autres. A votre contact il est devenu incrédule, cynique, débauché ; il répandra autour de lui l'esprit d'incrédulité, de cynisme et de débauche. Cet esprit se transmettra de génération en génération, déconcertant les idées, troublant les consciences, pervertissant les cœurs. Voltaire est mort depuis bientôt cent quarante ans et ses écrits abominables agissent encore sur nous. Luther est mort depuis près de quatre siècles et ses erreurs ne cessent pas de fausser les intelligences et de corrompre les âmes. Ainsi donc nos mauvaises actions et nos mauvais exemples auront dans l'avenir un retentissement dont il est presque impossible de calculer les effets. Vous aurez disparu, le temps aura réduit vos os en poussière, votre nom sera oublié et votre souvenir effacé de la mémoire des hommes ; la parole

scandaleuse que vous aurez prononcée passera encore de bouche en bouche et vos œuvres criminelles trouveront encore des imitateurs. N'êtes-vous pas terrifiés par la perspective d'une pareille responsabilité ! Ne tremblez-vous pas en pensant que des milliers d'âmes s'élèveront contre vous et vous accuseront de leur damnation ?

Et que répondrez-vous au Rédempteur du genre humain ? Le Fils de l'homme est venu en ce monde, il a souffert et il est mort pour chercher et pour sauver ce qui avait péri. « *Venit enim Filius hominis quærere et salvum facere quod perierat* (1). »

Et vous, par vos œuvres, vous rendez stérile sa passion, et vous perdez ce qu'il avait racheté. A cette pensée, saint Paul sentait une indicible émotion. Il suppliait les Corinthiens de renoncer à toutes les pratiques qui auraient pu être pour leurs frères un sujet de scandale. Saint Jean, à son tour, proclamait que beaucoup d'antéchrists étaient nés. « *Et nunc antichristi multi facti sunt* (2). » Et pour le doux apôtre, l'antéchrist est l'homme qui tente ses semblables, qui par ses paroles ou par ses actes les détourne du salut et oppose à la lumière apportée par le Verbe incarné l'évangile du vice et du mensonge. Cet homme est, qu'il le veuille ou non, l'adversaire du Christ ; au dernier jour, le Christ

(1) S. LUC, XIX, 10.

(2) I. S. JEAN, II, 18.

pour lui se montrera implacable, et le traitera comme les ennemis de son Père et de son royaume.

Oh! Messieurs, rappelez-vous toujours que vous êtes tenus d'édifier votre prochain, d'éviter ce qui pourrait déconcerter son intelligence ou ébranler sa volonté. Gardez-vous de prononcer un mot, de faire un geste capable de détruire sa foi, de ruiner son espérance, d'éteindre sa charité. Ne tremblez-vous pas lorsque vous réfléchissez aux fautes personnelles dont Dieu vous demandera compte? Que deviendrez-vous si, devant le tribunal suprême, vous devez répondre et de vos propres prévarications et des prévarications des autres? Comment vous défendrez-vous contre le Christ qui, devant son Père, vous accusera d'avoir perdu les âmes qu'il était venu sauver? Respectez donc les consciences, faites tous les sacrifices pour les éloigner du mal. Lorsque les anges du Seigneur viendront ramasser tous les scandales et les jeter hors de son royaume, qu'ils ne vous trouvent pas sur leur passage. Si vous avez eu le malheur de scandaliser vos frères, réparez vos fautes par vos prières, par vos paroles, par vos œuvres apostoliques et ramenez dans la bonne voie ceux que vous en aviez détournés. Que les âmes vous doivent leur bonheur, qu'aucune ne puisse vous accuser de sa réprobation. Ainsi soit-il

CINQUIÈME INSTRUCTION

VENDREDI SAINT

**LE MARTYR DE L'ENVIE
PASSION DE NOTRE-SEIGNEUR**

SOMMAIRE

Attitude de Pilate lorsque les sectes juives lui demandent de condamner Jésus.

Le magistrat résiste parce qu'il sait que les Juifs livrent Jésus par envie.

On reconnaît l'envieux à trois signes : 1° au dépit que lui cause la supériorité d'autrui ; 2° à la bassesse des moyens qu'il emploie pour nuire à ses rivaux ; 3° à la haine avec laquelle il essaye de les faire disparaître. On trouve dans les sectes juives ce triple trait, p. 229-230.

I

Les sectes juives se déchaînent contre Jésus, parce que Jésus l'emporte sur elles par la *supériorité de sa doctrine*, par la *sainteté de sa vie*, par l'*éclat de ses miracles*.

1. L'enseignement et la parole de Jésus.

Influence que le Maître exerce sur l'esprit et sur le cœur du peuple.

Dépit que ressentent les sectes en assistant à ce spectacle. Leurs efforts pour surprendre Jésus en flagrant délit d'ignorance sont vains. Jésus déjoue leurs plans, triomphe dans toutes les discussions, résout tous les problèmes, s'élève à des hauteurs inconnues, force l'admiration. Les sectes ne pardonnent pas au Sauveur ces succès, p. 230-233.

2. Dans l'ordre moral, la sainteté de Jésus irrite les sectes juives. Qualités morales de Jésus. Impossible de rien découvrir qui soit blâmable dans sa vie. « Qui de vous me convaincra de péché. » Contraste entre les vices des sectes et la perfection du Sauveur. Cette perfection odieuse aux Pharisiens et aux Saducéens. La jalousie de ceux-ci s'envenime, p. 233-234.

3. Elle est exaspérée par les miracles de Jésus. Cette passion est furieuse de la guérison de l'aveugle-né. La résurrection de Lazare la porte à son paroxysme, p. 234-235.

II

Bassesse des moyens employés par les Juifs pour déshonorer Jésus et faire croire que le Prophète était en désaccord avec Moïse, que sa vertu était feinte, que ses miracles étaient controuvés.

1. Campagne d'espionnage menée contre Jésus pour déconsidérer sa science divine devant le peuple. Interprétations malignes, mensonges, accusations dont usent les sectes pour compromettre Jésus et falsifier son enseignement, p. 235-237.

2. Leur mauvaise foi devant la sainteté de Jésus. Leurs ruses pour prouver que Jésus cache une exceptionnelle dépravation sous les apparences de la vertu.

Calomnies contre Jésus. Crimes imaginaires, intentions perverses qu'on lui prête au sanhédrin et au tribunal de Pilate, p. 237-238.

3. Les Juifs essayent d'enlever à Jésus sa qualité de thaumaturge.

a) En niant d'abord ses miracles.

Pression qu'ils exercent sur l'aveugle-né. Dessein qu'ils forment de tuer Lazare, p. 238-239.

b) En attribuant au démon ces miracles incontestables, p. 239.

c) Au cours du procès et de la passion, les Juifs veulent porter un coup suprême au docteur, au saint, au thaumaturge.

Les faux témoins. Accusations contradictoires contre le Sauveur. Les sectes rient de la science, de la piété, de la puissance de Jésus flagellé, moqué, mourant. Leur joie abominable quand elles pensent avoir rejeté dans l'ombre celui qu'elles ne pouvaient plus supporter, p. 239-240.

III

L'envie des sectes dégénère en haine.

1. Haine du sanhédrin pour Jésus.

a) Son dessein de le faire mourir s'affirme en diverses circonstances. Il est connu de Jésus, il est connu de plusieurs habitants de Jérusalem, p. 240-241.

b) L'iniquité du sanhédrin éclate dans un procès où il ne s'agit pas d'examiner un accusé, mais de le condamner, p. 241-242.

c) Impatience de l'envie qui réclame une exécution *immédiate*. Menaces à l'adresse de Pilate, p. 242-244.

d) Fureur et cruauté de l'envie qui exige pour Jésus le supplice le plus atroce.

Déchaînement de la haine qui finit par triompher de la résistance de Pilate, p. 244-245.

2. Leur envie nuit aux sectes.

a) Les âmes honnêtes du sanhédrin refusent de s'associer au déicide. Le témoignage de Judas contient une flétrissure pour ses complices, p. 245-246.

b) Ecœurement, mépris de Pilate vis-à-vis des sectes. Les saintes femmes qui pleurent, les fidèles qui se frappent la poitrine, le bon larron qui se convertit, le centurion qui confesse la divinité de Jésus glorifient Jésus et accusent ses bourreaux, p. 246.

c) En le crucifiant, les sectes glorifient Jésus qui affirme plus sa supériorité dans sa mort et dans sa résurrection que dans sa vie. Du calvaire Jésus attire à lui les générations qui ne l'adorent point sans jeter l'anathème à ses ennemis. Triste fin et humiliation suprême des sectes envieuses qui sont dépouillées de tout pouvoir et chassées de leur patrie, p. 246-247.

En s'agenouillant au pied de la croix, chacun de nous ajoute à la gloire de Jésus et à la confusion des Juifs. Leçon salutaire qui prouve que l'envie, dure comme l'enfer pour ceux qui en sont l'objet, est plus dure encore pour ceux qui en sont coupables, p. 247.

CINQUIÈME INSTRUCTION

•
VENDREDI SAINT

LE MARTYR DE L'ENVIE PASSION DE NOTRE-SEIGNEUR

« Sciebat enim quod per invidiam tradidissent eum.

Pilate savait qu'ils avaient livré
Jésus par envie. »

SAINT MATHIEU, XXVII, 18.

ÉMINENTISSIME SEIGNEUR (1),

MESSIEURS,

Lorsque les Juifs le sommèrent de condamner Jésus, Pilate, pour l'honneur de sa mémoire, résista. A diverses reprises, il essaya de sauver le saint Prophète. Aux instances des sectes qui le pressaient de frapper le Sauveur, il répondit : *« Ego nullam inveni in eo causam.* Je ne trouve en lui aucun crime qui me permette de lui infliger

(1) S. Ém. Mgr le cardinal AMETTE, archevêque de Paris.

les peines que vous demandez (1). » Le procureur ne fut pas ferme jusqu'à la fin, au dernier moment il fléchit et préféra sa fortune à sa conscience. Mais du moins, avant de succomber, il avait rendu un juste témoignage que le temps n'a pas oublié.

Pourquoi le magistrat romain refusait-il d'entrer dans les vues des Pharisiens et des Saducéens? Parce qu'il savait, dit l'Évangile, que les princes des prêtres et les anciens du peuple obéissaient à l'envie en poursuivant Jésus. « *Sciebat enim quod per invidiam tradidissent eum.* » Au Calvaire, tous les vices et toutes les passions conspiraient contre le Fils de l'homme, mais l'envie, avec la haine, sa compagne, dirigeait le chœur.

On reconnaît l'envieux à trois signes : premièrement, au dépit que lui cause la supériorité des autres; deuxièmement, à la bassesse des moyens qu'il emploie pour nuire à ses rivaux; troisièmement à la haine meurtrière avec laquelle il essaye de les faire disparaître. Dans les sectes juives qui se sont acharnées contre Jésus jusqu'à le faire mourir, vous retrouverez ce triple trait.

I

Pourquoi les sectes juives se sont-elles déchainées contre Jésus au point de devenir meurtrières? Parce

(1) S. JEAN, XVIII, 38.

que Jésus leur portait ombrage par ses qualités et par ses vertus.

L'envieux ne souffre pas qu'on le dépasse. Or, les Pharisiens, les Saducéens, les Scribes et les maîtres d'Israël sentaient qu'ils ne pouvaient pas s'élever à la hauteur du Christ. Celui-ci manifestement l'emportait sur eux par la supériorité de sa doctrine, par la sainteté de sa vie, par l'éclat de ses miracles, de là leur animosité.

C'est d'abord son enseignement qui les indisposait contre lui. Il y avait, dans la parole de Jésus, une simplicité, une autorité qui répondait aux besoins les plus religieux des âmes croyantes et que ses ennemis ne connaissaient pas. Le Sauveur transportait les foules sans effort, en évitant les subtilités des écoles en vogue, en empruntant aux spectacles de la nature et des champs, les images, les paraboles dont il tirait les leçons les plus salutaires. Quel contraste entre la belle, limpide et sereine lumière qui se répandait de l'esprit du Prophète et les chicanes stériles auxquelles les rabbis essayaient d'initier le peuple. Pendant que le premier pénétrait les cœurs par l'onction de sa voix, ses adversaires les rebutaient par leur ton acerbe et impérieux ; pendant que la loi devenait rayonnante sur les lèvres de Jésus, elle apparaissait odieuse et accablante dans les discours des docteurs. Jésus persuadait les âmes en les berçant, tandis que les docteurs les subjuguèrent par la menace. Devant l'ascendant intellec-

tuel qu'exerçait le Fils de l'Homme, les princes du peuple et les chefs de la synagogue devenaient amers. Ils mettaient à l'épreuve la science de Jésus, espérant toujours le surprendre en flagrant délit d'ignorance et détruire ainsi tout à coup son prestige. Ils l'abordaient à l'improviste, lui posant les questions les plus délicates, les plus embarrassantes. Tantôt il s'agissait de l'exégèse d'un texte obscur, tantôt de l'interprétation de la loi, tantôt de cas pratiques. Quel que fût le terrain sur lequel on se plaçait, Jésus, sans hésitation, sûr de lui-même, résolvait d'un mot les problèmes, montrant une connaissance des Écritures que personne ne possédait, déterminant dans quel sens il fallait entendre le précepte du sabbat, quels caractères surnaturels devait avoir le Messie, fils de David et pourtant plus grand que David, expliquant comment il fallait rendre à César ce qui appartenait à César et à Dieu ce qui appartenait à Dieu, distinguant entre les vérités morales ou dogmatiques enseignées par Moïse et les surcharges ridicules qu'avaient introduites les hommes. A chaque instant, quand il parlait du royaume qu'il était venu fonder, de ses rapports avec son Père, Jésus montait à des hauteurs que nul n'avait atteintes. Son langage jetait dans l'admiration, dans la stupeur, dans le ravissement la multitude. Les scribes moins endurcis s'écriaient : « Jamais homme n'a parlé comme cet homme. » Mais les sectes ne pardonnaient pas au Sauveur ces succès, leur orgueil

doctrinal chaque jour plus humilié s'irritait davantage, chaque jour leur envie s'aigrissait à mesure que s'augmentait leur confusion et à mesure que s'affirmait la supériorité intellectuelle du Christ sur elles.

Si du moins le Christ, dans l'ordre moral, avait prêté à leurs critiques et leur avait permis de prendre leur revanche, mais il portait au front l'auréole de toutes les vertus. Étranger aux intrigues, aux basses ambitions, aux vils sentiments, il se montrait juste et miséricordieux, doux et fort, loyal et désintéressé. Il ne brigait ni les suffrages de la foule, ni les faveurs du pouvoir, il ne recherchait pas le bruit, il se retirait quand on voulait le couronner roi, il aimait à passer ses jours et ses nuits dans le silence, la prière et la solitude. Son intelligence et sa vie étaient au même niveau, il n'y avait point d'écart entre ce qu'il disait et ce qu'il faisait, il commençait par accomplir les actes qu'il imposait aux autres.

Pendant les trois années de son ministère public, on pénétra en vain dans le secret de ses journées, on surveilla en vain ses gestes et ses démarches, il fut impossible d'y rien découvrir qui méritât un blâme ou un reproche. Quand on affecta de croire qu'il était un mangeur et un buveur, qu'il fréquentait les publicains et les pécheurs, il n'eut pas de mal à prouver que les mêmes qui l'accusaient de s'asseoir à la table de ses amis s'étaient

scandalisés des jeûnes prolongés de Jean-Baptiste, que les publicains repentants, les pécheurs et les pécheresses convertis étaient plus chers à Dieu que les Pharisiens hypocrites et orgueilleux.

Jésus, en effet, pouvait dire aux Sanhédrites qui le pressaient pendant la fête des Tabernacles de faire lapider la femme adultère : « Que celui de vous qui est sans péché lui jette la première pierre (1) », et les obliger à se retirer honteusement. Il pouvait aussi leur lancer ce défi que personne n'osa relever : « Qui de vous me convaincra de péché ? » Cette sainteté de Jésus n'était pas moins odieuse à ses ennemis que sa sagesse, ils lui en voulaient autant de sa perfection morale que de sa perfection intellectuelle, parce que l'envieux veut être le premier en tout.

Leur passion devenait de la fureur lorsqu'ils apprenaient les miracles du Sauveur. Celui-ci avait-il rendu l'ouïe à un sourd, la vue à un aveugle, le mouvement à un paralytique, la santé à un lépreux, la vie à un mort ? tout le Sanhédrin était en proie à l'agitation, à l'inquiétude, à la colère. Ses membres n'acceptaient pas que Jésus commandât souverainement à la nature, à la vie, à la mort, qu'il entraînaît la foule par ses œuvres prodigieuses, qu'il exerçât un pouvoir plus absolu que le leur sur les personnes et sur les choses. Si vous voulez

(1) S. JEAN, VIII, 7-11.

vous rendre compte de leur état d'esprit, lisez l'Évangile de l'aveugle-né. Ils ont perdu tout sang-froid, ils délibèrent, ils discutent, ils se remuent, ils vont, ils viennent, ils interrogent, ils menacent, ils s'adressent à droite, à gauche, ils parlent à tort et à travers, tellement ils sont hors d'eux-mêmes et dévorés par une infernale jalousie. La résurrection de Lazare porta leur passion au paroxysme. Caïphe réunit son conseil qui se déclara indigné de l'audace du Nazaréen. Il fallait en finir avec cet homme assez impudent pour opérer ses miracles aux portes mêmes de Jérusalem. On sent en ces cœurs ulcérés un dépit, une amertume qui dégénéreront en une haine implacable. Ayant la prétention d'instruire, de régir, de sauver les fidèles, ils maudissent Jésus plus écouté, plus suivi, plus aimé qu'eux, et considèrent sa gloire, sa popularité comme ennemies de leur gloire et de leur popularité. Vous avez reconnu à ce signe le démon de l'envie, démon qui déclare la guerre aux êtres supérieurs et non aux êtres avilis ou insignifiants.

II

Les sectes juives avaient juré de perdre Jésus, mais, avant de l'envoyer au supplice, il fallait le compromettre devant la multitude afin de justifier les mesures qu'on méditait contre lui, afin d'éviter

les protestations et les soulèvements du peuple en sa faveur.

Le propre de l'envie est d'employer les moyens les plus bas pour déshonorer son objet avant de le sacrifier.

C'est par sa doctrine, par sa sainteté, par ses miracles que Jésus prenait de l'ascendant sur sa génération ; les sectes comprirent qu'elles seraient vaincues si elles ne prouvaient que le Prophète était en désaccord avec Moïse, que sa vertu était feinte, que ses miracles étaient controuvés.

Comment vous peindre la perfidie avec laquelle procéda le Sanhédrin pour atteindre ce triple but ? Des émissaires suivaient Jésus pour surveiller ses paroles, pour le mettre en contradiction avec lui-même, avec la loi et avec Dieu, pour surprendre dans sa bouche un mot qui fût en désaccord avec la religion. Autour du maître on organisa une véritable campagne d'espionnage. Où que Jésus prit la parole, ses yeux rencontraient un Scribe, un Pharisien, un Saducéen chargés d'épier ses discours, de l'interpeller, de lui tendre des pièges, de déconsidérer sa science des choses divines devant ses auditeurs. Et comme il déconcertait les desseins de ses ennemis par son impeccable orthodoxie, ceux-ci faussaient le sens de ses leçons, recouraient au mensonge et lui attribuaient des idées impies que le Sauveur n'avait jamais émises. Ils l'accusaient d'avoir méprisé la loi du sabbat parce que le jour

du Seigneur il avait permis à ses apôtres de rompre quelques épis, parce qu'en ce même jour il avait guéri quelques infirmes. Ils lui reprochaient d'avoir défendu de payer le tribut à César parce qu'il avait dit : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. » En un mot, devant le peuple, dans leurs tribunaux, au prétoire, ils représentaient comme un ennemi de la vérité Celui qui avait pu dire sans recevoir aucun démenti : « Je suis la lumière du monde. Je suis la voie, la vérité, la vie : *Ego sum lux mundi... Ego sum via, veritas, et vita.* »

Leur mauvaise foi ne se montra pas moins impudente en face de la sainteté de Jésus. De quelles ruses n'usèrent-ils pas pour faire croire au public que Jésus cachait une exceptionnelle dépravation sous les apparences de la vertu ? Ils ne rougirent pas de le traiter comme un être grossier, comme un débauché qui se plaisait dans la société des publicains les plus malhonnêtes et des pécheurs les plus effrontés. Ils ne rougirent pas dans les séances du Sanhédrin, devant Pilate, de le charger des crimes les plus invraisemblables. A les entendre, Jésus conspirait contre le temple consacré à Jéhovah, centre de la vie nationale, méditait avec ses disciples de soulever le peuple de Judée, promettait de s'ériger en rival de César. Ils affectèrent enfin de voir en Jésus un malfaiteur insigne, à qui l'on devait pré-

férer les pires scélérats, un blasphémateur de la Divinité, un ennemi d'Israël, un adversaire dangereux de la puissance romaine. Hypocrisie que les générations les plus perverses n'ont pu imiter que de loin !

Enfin, les miracles qu'il avait accomplis plaidaient encore pour Jésus dans l'esprit de ceux qui les avaient constatés ou qui en avaient profité. Il était difficile de nier les faits, des témoins sans nombre affirmaient qu'à la voix du Prophète, les pains s'étaient multipliés, que les tempêtes s'étaient apaisées, que les aveugles, les sourds, les muets, les lépreux, les morts avaient recouvré la vue, l'ouïe, la parole, la santé, la vie, que toutes les infirmités avaient été guéries.

Le Sanhédryn essaya pourtant d'abord de les nier. Il persécuta l'aveugle-né, il l'accabla de menaces et d'injures pour lui faire avouer qu'il n'avait jamais été aveugle, qu'il ne devait point à Jésus l'usage de ses yeux. « Rends gloire à Dieu, disaient les docteurs, nous savons que cet homme est un pécheur. — Si c'est un pécheur, répliquait l'aveugle-né, je n'en sais rien ; tout ce que je sais, c'est que j'étais aveugle et que maintenant je vois (1). » Et cette âme simple refusa de se rétracter et brava la sentence qui le chassait de la synagogue. Les sectes, à

(1) S. JEAN, IX, 19-41.

propos de Lazare, poussèrent plus loin encore la déloyauté. Elles résolurent de le tuer après sa sortie du tombeau, afin de bien montrer que le Christ ne l'avait point ressuscité (1). Elles n'exécutèrent pas leur projet, soit qu'elles se sentissent incapables de lutter contre les témoins du miracle, soit que d'autres soins vissent occuper leur esprit. Impuissantes à nier les prodiges, elles voulurent les attribuer au démon et faire passer Jésus pour un complice de cet ennemi du genre humain. Mais, sans compter que Jésus avait répondu à leurs accusations par des raisons péremptoires, le mot de l'aveugle-né retentissait dans toutes les âmes droites : « Si cet homme n'était pas de Dieu, il ne pourrait rien faire de ce qu'il fait (2). »

Au cours du procès et de la Passion, les Juifs voulurent porter un coup suprême à l'honneur de leur victime avant de s'en débarrasser à jamais. Ils lui disputèrent encore sa qualité de docteur, de saint, de thaumaturge. Pour appuyer leurs diffamations ils appelèrent de faux témoins, espérant convaincre le Sauveur de fausseté, d'impiété, de charlatanisme. Ils changèrent trois ou quatre fois de tactique en quelques heures, abandonnant leurs premiers griefs pour en invoquer d'autres, condamnant Jésus au Sanhédrin comme blasphémateur et demandant à Pilate de le punir comme rebelle.

(1) S. JEAN, XII, 10-12.

(2) *Ibid.*, IX, 34.

Quand Jésus s'abandonna aux insultes des valets et des soldats, quand il se laissa flageller et clouer à la croix, quand il poussa un cri de détresse sans que personne vint le secourir, le Sanhédrin en profita pour l'accabler. Si le Galiléen avait été prophète n'eût-il pas prévenu les événements sous lesquels il succombait; s'il avait été l'ami de Dieu, Dieu aurait-il permis qu'il fût traité comme un criminel? S'il avait été vraiment un thaumaturge n'aurait-il pas usé de son pouvoir pour lui-même; lui qui avait sauvé les autres ne se serait-il pas sauvé lui-même? Leurs rires méchants dénotaient une joie abominable, leur cause était gagnée, ils allaient retrouver leur influence, on verrait en eux les vrais défenseurs du temple, d'Israël, de la loi, de la Divinité. Les malheureux croyaient avoir rejeté à jamais dans l'ombre Celui qu'ils ne pouvaient plus supporter.

III

A tous ces caractères, vous avez reconnu l'envie, son besoin de poursuivre et d'abaisser le mérite, d'user de la calomnie, des armes les plus empoisonnées pour atteindre son but. Mais l'envie ne tarde pas à dégénérer en haine et, stimulée par la haine, elle ne se sent pas en sûreté si elle n'a pas anéanti son objet.

Depuis longtemps le Sanhédrin, dévoré par l'envie,

avait voué à Jésus une haine implacable. Depuis longtemps il avait formé le dessein de profiter de la première occasion pour arrêter le Sauveur et pour le faire mourir. C'est à chaque instant que les Évangélistes écrivent : « Les Juifs voulaient le tuer... les Juifs le cherchaient pour le tuer... les Juifs se demandaient comment ils pourraient le tuer, quelle ruse ils employeraient pour le tuer (1). » Le Sauveur connaissait leurs pensées, il ne craignait pas de leur dire : « Pourquoi voulez-vous me faire mourir ? Vous cherchez à me faire mourir parce que ma parole ne pénètre pas en vous. Vous cherchez à me faire mourir, moi qui vous ai enseigné la vérité que j'ai entendue de Dieu. » Plusieurs habitants de Jérusalem avaient deviné les complots homicides de leurs chefs. Ils murmuraient entre eux en désignant Jésus : « N'est-ce pas celui qu'on veut faire mourir (2) ? » En réalité, si le Sanhédrin attendit pour l'exécution de son projet, ce ne fut pas par scrupule de conscience, ce fut par peur d'un soulèvement populaire. « *Timebant plebem* (3). »

Pour la haine et l'envie le seul moyen de se satisfaire pleinement est de verser le sang de quiconque les a excités. Aussi ne s'agissait-il pas pour Anne et pour Caïphe d'examiner un accusé, d'instruire une cause, de juger un coupable et de

(1) Cf. S. LUC, xx, 2; S. JEAN, v, 18, vii, 1; S. MATH., xxvi, 4.

(2) S. JEAN, vii, 20, 25, viii, 37-40.

(3) S. LUC, xx, 2.

lui infliger une peine proportionnée à sa faute; il s'agissait de découvrir un prétexte pour envoyer un rival au supplice. Au tribunal de Caïphe, il n'y eut point de débats, point de témoins à décharge, aucune forme de la justice ou même de la légalité ne fut respectée. Il fallait aboutir à une condamnation capitale, et il fallait aboutir promptement. L'envieux se ronge et se torture lui-même, il a hâte de faire disparaître l'adversaire dont la grandeur, dont la présence même lui sont intolérables. Cette impatience éclate scandaleusement dans Caïphe. Caïphe, en effet, réunit ses assesseurs deux fois en quelques heures, perd toute retenue, toute dignité, s'emporte avec violence, pousse des cris d'indignation, bondit sur son siège, déchire ses vêtements, et prononce bientôt le mot convenu d'avance : « *Reus est mortis*. Il mérite la mort. »

L'envieux craint toujours qu'on prenne sur lui sa revanche, qu'au dernier moment, un événement nouveau, une intervention imprévue viennent le replonger dans son obscurité et changer ses espoirs en échecs. Jésus est condamné à mort, pour le Sanhédrin c'est beaucoup, ce n'est pas assez. Il faut que le Christ soit exécuté immédiatement.

Les Juifs, formant « un long cortège autour de Jésus », coururent au prétoire et livrèrent leur victime au magistrat romain, le seul qui pût envoyer les citoyens au gibet. Celui-ci n'était pas un héros, cependant il ne découvrit rien dans le Sauveur qui

fût d'un séditieux, rien qui appelât un châtement. Sachant d'ailleurs que l'envie était au principe de cette basse intrigue, il pensa que peut-être il y avait plutôt lieu d'annuler la sentence de Caïphe que de l'exécuter. Il sortit de son palais. « Que reprochez-vous à cet homme? demanda-t-il aux députés du Sanhédrin. — Si ce n'était pas un malfaiteur, répondirent les misérables avec autant de dépit que d'arrogance, nous ne vous l'aurions pas livré. — Eh bien, riposta Pilate, prenez-le vous-mêmes et jugez-le selon vos lois (1). » Devant cette opposition inattendue, les Juifs se demandèrent avec anxiété si le Christ, échappant à leur haine, n'allait pas reparaître sur la scène plus glorieux que jamais. Prêts à tout plutôt que d'accepter une pareille perspective, ils exercèrent sur Pilate une incroyable pression. « Il soulève le peuple, dirent-ils au procureur, il empêche de payer le tribut à César, il se prétend le Christ-Roi (2). » Pilate se montrait sceptique, il avait été impressionné par la majesté sereine du Sauveur; l'acharnement du Sanhédrin lui inspirait un instinctif et invincible dégoût. « Je ne trouve aucune raison de condamner cet homme à mort (3) », répéta le représentant de Rome. A ces mots, les députés du grand conseil éclatèrent en cris de rage, parlant tous à la fois, et mêlant contre Jésus les accu-

(1) S. JEAN, XVIII, 29-31.

(2) S. LUC, XXIII, 2.

(3) S. MARC, XV, 3-5.

sations les plus contradictoires. Pilate ne céda pas encore à ces objurgations.

Il eut le courage, lorsqu'Hérode eut congédié Jésus sans le condamner, de parler en ces termes aux membres du Sanhédrin : « Vous m'avez présenté cet homme, en l'accusant de soulever le peuple ; et voilà que, l'interrogeant devant vous, je n'ai rien trouvé en lui de ce que vous lui reprochez. Et de même, Hérode, à qui je vous ai renvoyés, ne l'a pas non plus trouvé digne de mort (1). » Voyant que Pilate refusait de devenir leur complice, les sanhédrites se servirent de la foule pour triompher de lui. Ils se répandirent au milieu d'elle, excitant ses passions et ses fureurs. Stylé par ses chefs, le peuple devint houleux ; envahi par la haine, il accueillit par des protestations violentes les appels du prêtreur à la justice et à la pitié. Il signifia qu'il préférerait Barabbas à Jésus, qu'il réclamait le sang de Jésus, et, comme le gouverneur résistait encore à ces injonctions impérieuses, le sentiment de la multitude et de ses maîtres devint du délire. Pilate se vit sommé non seulement de faire disparaître le Sauveur, mais encore de le faire disparaître immédiatement par le supplice le plus atroce, le supplice de la croix. « Enlevez-le, enlevez-le. Crucifiez-le, crucifiez-le... Nous avons une loi, il s'est prétendu Fils de Dieu, il doit mourir », tels étaient les cris qui s'élevaient de tous ces cœurs exaspérés. A ces cris, se

(1) S. Luc, XIII, 16.

mêlaient des menaces à l'adresse du magistrat : « Si vous acquittez cet homme, vous n'êtes pas l'ami de César ; quiconque se fait roi est ennemi de César... Nous n'avons pas d'autre roi que César. » Vous connaissez la suite : Pilate n'osa braver jusqu'au bout cette tempête, il aperçut dans une rapide vision Tibère qui, accessible à tous les délateurs, faisait de Caprée trembler le monde, et cette vision triompha de sa constance, il sacrifia Jésus. Jésus tombait sous les coups de l'envie. Bientôt il montait au Calvaire, bientôt il était attaché au gibet, bientôt il agonisait ; il était mort avant la fin du jour où on l'avait arrêté. Jamais l'envie n'avait montré une pareille haine, une pareille perfidie, jamais elle ne s'était acharnée sur une aussi noble victime. Mais l'envie n'est pas seulement malfaisante pour ceux qui en sont l'objet, elle inflige des peines cuisantes à ceux qui l'ont conçue.

Le Sanhédrin qui, pendant trois ans, avait vécu dans l'inquiétude, qui, pendant trois ans, avait dû faire tant de démarches, se livrer à de si odieuses diffamations pour perdre Jésus, trouva une lie amère dans la coupe de sa vengeance. D'abord il dut dévorer en silence des affronts qui désespéraient son orgueil. Dans son propre sein des hommes universellement estimés pour leur droiture ou leur science, Nicodème, Joseph d'Arimathie, Gamaliel refusèrent de s'associer à son crime. Judas, le visage ravagé par le remords, vint rendre à son Maître un

témoignage par lequel il condamnait en même temps et sa propre conduite et la conduite de ses complices.

Pilate ne cacha pas l'écœurement insurmontable que lui inspirait le grand conseil d'Israël ; à sept ou huit reprises, en affirmant l'innocence de Jésus, il flétrit l'infamie des sanhédrites. Quand ceux-ci voulurent discuter avec lui de l'inscription attachée à la croix, de la garde du tombeau, le procureur les accabla de mépris et refusa de les entendre. Sur le chemin du Golgotha, les larmes des femmes les plus respectées contenaient un hommage douloureux au Sauveur et implicitement une malédiction à ses ennemis. Au Calvaire le bon larron, le centurion, les spectateurs qui se frappaient la poitrine en descendant la colline sacrée vengeaient déjà Jésus et accusaient Caïphe et sa cabale. Ceux-ci se sentaient désavoués par tout ce que la cité renfermait de noble et de sincère. Ils constataient surtout, et c'est là ce qui les confondait, que la supériorité du Christ avait éclaté plus impressionnante au Calvaire qu'au Thabor. Ils tremblaient en pensant que Jésus ressusciterait peut-être, que tous leurs artifices se briseraient contre la réapparition de celui qu'ils avaient voulu anéantir. Ils ne se trompaient pas ; de fait, Jésus ressuscita. En le clouant à la croix, les sectes avaient voulu le déshonorer ; en réalité elles l'avaient glorifié. Du sommet du Golgotha, le Sauveur attirait tout à lui, et à partir du jour où elles eurent poussé

leur sentiment à son suprême excès, les sectes juives furent définitivement déconsidérées, en attendant qu'elles fussent bannies de leur patrie.

A partir de la Passion, la gloire de Jésus ne cessa pas de croître, les générations saluèrent en lui le Docteur, le saint, le thaumaturge, le Sauveur du monde, le Fils de Dieu. Mais en baisant ses plaies, la foule jetait l'anathème à ceux qui les avaient ouvertes.

Vous-mêmes, Messieurs, en venant adorer le crucifié, en le suppliant de dissiper vos doutes, de guérir vos misères, d'adoucir vos chagrins, de soutenir votre cœur déchiré par tant de deuils, vous exaltez la sagesse, la bonté, la puissance du Rédempteur. En même temps vous ajoutez à la confusion de ses ennemis et vous flétrissez leur mémoire. Grande leçon qui prouve aux envieux qu'ils sont aveuglés par leur passion, qu'ils méconnaissent leurs vrais intérêts quand ils s'y abandonnent, que tôt ou tard ils expieront leur faute par des hontes, par des échecs proportionnés à leur orgueil et à leur dépravation ! Leçon salutaire à la clarté de laquelle nous apprenons que l'envie est un glaive à deux tranchants, un vice qui nuit d'abord aux autres, mais qui finit par torturer les cœurs où il règne après les avoir avilis ! Luttez de toutes vos forces contre ce sentiment dur comme l'enfer pour les hommes qui en sont l'objet, plus dur encore pour ceux qui en sont coupables. Ainsi soit-il.

ALLOCUTION

▲ LA COMMUNION GÉNÉRALE DES HOMMES

DIMANCHE DE PAQUES

**L'EUCCHARISTIE ET LES VICES
CONTRAIRES A LA CHARITÉ**

SOMMAIRE

Les arbres mystérieux dont parle Ézéchiel. Ces arbres, symbole de l'Eucharistie qui contient un aliment et un remède. Remède pour tous les maux, remède surtout pour les maux opposés à la charité, p. 253-254.

a) Le péché grave est une sorte de mort. Ce qui fait sa gravité : son opposition plus ou moins directe avec la charité. Cette mort vient ou de la corruption intérieure, ou des ennemis extérieurs. L'Eucharistie est un remède contre la corruption intérieure, et elle nous arme contre les ennemis extérieurs, p. 254-255.

b) L'Eucharistie nous défend à l'intérieur contre la haine, l'envie, etc., parce qu'en nous unissant à Notre-Seigneur, elle nous imprègne de sentiments pleins d'amour, de joie, de bienveillance, etc., p. 255-257.

c) Initiés aux sentiments de Jésus, nous triomphons des tentations qui, sous des influences extérieures, nous portaient à haïr Dieu, à nous révolter contre sa Providence, à haïr nos frères, à nous venger, etc., p. 257-258.

Il importe qu'aux heures tragiques que nous traversons, nous recourrions souvent à l'Eucharistie pour rester à l'abri de la haine et de toutes les passions contraires à la charité, p. 258-259.



ALLOCUTION

A LA COMMUNION GÉNÉRALE DES HOMMES

DIMANCHE DE PAQUES

L'EUCHARISTIE ET LES VICES CONTRAIRES A LA CHARITÉ

*« Erunt fructus ejus in cibum,
et folia ejus ad medicinam.*

Ses fruits serviront de nourriture
et ses feuilles de remède. »

ÉZÉCHIEL, XLVII, 12.

MESSIEURS,

Ezéchiël parle d'arbres mystérieux dont les racines désaltérées au torrent du sanctuaire ne périront pas. Ces arbres, dit-il, porteront des feuilles qui ne tomberont pas, des fruits qui ne se corrompront pas, qui nous offriront une nourriture pour notre faiblesse, un remède pour nos misères. Quelle qu'ait été la pensée du Prophète, ses mots s'appliquent à l'arbre eucharistique qui, en toute

vérité, nous présente le plus substantiel des aliments spirituels, le plus efficace des remèdes.

Je vous ai dit bien des fois depuis quatorze ans comment nous puisions dans le pain de l'autel la vie divine dont nous avons tant besoin. Je vous ai dit comment cet incomparable aliment nourrissait toutes les vertus, je vous ai dit comment il nous rendait capable de vaincre notre penchant au mal, je vous rappellerai aujourd'hui, sans entrer dans les détails, qu'il nous met surtout à l'abri des vices opposés à la charité.

Le péché grave est pour l'âme une sorte de mort. Il est grave quand il déracine de notre cœur la charité, et, il est d'autant plus grave qu'il est en opposition plus directe, plus absolue avec la charité. La haine, l'envie, la discorde, le schisme, le scandale avec leurs conséquences atteignent mortellement la vie spirituelle, l'atteignent plus mortellement que les autres péchés, parce qu'ils tuent plus directement la charité. Mais de même que dans l'ordre physique le corps peut succomber soit par la corruption des éléments intérieurs qui le composent, soit par la violence et l'hostilité des puissances extérieures, de même dans l'ordre moral nos chutes ont leur principe tantôt dans notre malice personnelle, tantôt dans la malice des ennemis qui, du dehors, nous entraînent et nous perdent. Et de même que dans l'ordre physique nous évitons la mort grâce à

la nourriture et aux remèdes qui nous soutiennent ou qui éliminent de l'organisme les germes morbides, grâce aux armes qui nous permettent de repousser victorieusement les agressions de nos adversaires, de même dans l'ordre moral notre âme triomphe du danger intérieur en usant des aliments, des breuvages, des médicaments mystiques, et du danger extérieur en devenant assez forte pour affronter sans défaillir les assauts des ennemis conjurés contre son innocence. Or, précisément, l'Eucharistie contient un pain, un vin qui nous raniment, qui réveillent nos chrétiennes ardeurs, qui nous communiquent l'énergie du Christ même. Elle contient un remède qui affaiblit les passions, qui peu à peu éteint en nous le feu infernal de la concupiscence, qui bannit de notre cœur les aspirations malsaines, les tendances criminelles. En même temps, elle nous rend capables de braver les offensives du monde et du démon. « Au sortir de la Table sainte, disait saint Jean Chrysostome, nous sentons en nous la flamme des lions, et, en se heurtant à nous, le génie du mal se heurte à de terribles adversaires. *Ut leones flammam respirant, sic ab illa mensa discedimus terribiles effecti diabolo* (1). »

L'Eucharistie agit de cette façon en développant en nous toutes les vertus, elle agit surtout en imprimant à la reine des vertus, la charité, un surnaturel

(1) *Super Joan. hom.*, XLVI, 3. Cf. S. THOM., III^a, d. q., 9-79, art. 6.

élan qui nous affranchit de la haine, de tous les sentiments dont la haine est la source. Comme toutes les fautes, les fautes contraires à la charité sont tantôt le fruit de notre corruption personnelle, tantôt l'effet d'interventions extérieures. L'Eucharistie est un remède contre ce double danger.

D'abord, en effet, elle augmente en nous, elle entretient, elle ranime, elle épanouit la charité. L'Eucharistie est le calice de l'amour, de la joie, de l'unité. Quiconque y boit avec des lèvres pures devient chaque jour plus inaccessible aux tentations de haine, de dégoût, de jalousie, de discorde. A mesure que le Christ, par ce divin sacrement, s'empare plus puissamment de nos âmes, il se substitue à nous en nous; nos pensées, nos affections, nos désirs se règlent sur les siens. Mais le Christ ne connaissait ni la haine, ni la tristesse morbide dont nous avons parlé, ni cette irritation amère contre le prochain qui s'appelle l'envie. Il n'éprouvait que de la bienveillance pour tous, il gardait sa sérénité au milieu de ses cruelles épreuves, il trouvait son bonheur dans ses relations avec son Père, il glorifiait ceux qui se distinguaient par leur sainteté; leur vertu l'enchantait, loin de lui porter ombrage; il ne songeait qu'à bannir la division de la terre, il était l'ennemi du scandale. Engraissés de sa chair et de son sang nous devenons semblables à lui, adversaires du mal dont il avait horreur. Après la Cène, où, pour la première fois, il avait distribué le pain de vie à ses

apôtres, il disait à ceux-ci, en se rendant au Jardin des Oliviers : « Je suis la vigne, vous êtes les rameaux. » -- « Mais, dit saint Augustin (1), la vigne et les rameaux sont de même nature », les rameaux puisent toute leur sève dans la vigne. Par suite, lorsque, grâce à l'Eucharistie, nous sommes attachés à Jésus-Christ, nous recevons de lui la direction qui nous affermit dans la sainte charité et qui nous interdit de nous abandonner aux passions et aux convoitises incompatibles avec cette vertu.

Le danger d'offenser la charité ne vient pas seulement de nos dispositions intérieures, il vient aussi du dehors. Ménagés par Dieu, bénis par lui dans tous nos projets et dans tous nos espoirs, heureux, grâce à sa protection, nous l'eussions adoré de tout notre cœur et il nous eût été doux de nous reposer à ses pieds. Mais il permet à l'épreuve de nous accabler, il semble s'éloigner de nous ; nous sommes tentés de le détester, de rompre avec lui et de répondre par la révolte à ses rigueurs. Si nos frères nous eussent montré de la bienveillance, de la sympathie, nous leur eussions témoigné une grande cordialité, le plus sincère intérêt ; mais ils nous haïssent, ils nous trompent, ils nous envient, ils nous persécutent. Notre premier mouvement est de les traiter comme ils nous traitent, en ennemis et en rivaux.

(1) Tract. 80, in Joann.

Jésus Christ, dans la sainte communion, nous assouplit et nous apprend à conformer notre conduite extérieure à la sienne. Au jardin des Oliviers, au Calvaire, le Père a paru l'abandonner, le Sauveur a cruellement souffert de ce délaissement, il a ressenti une indicible répugnance pour la coupe que le Père n'éloignait pas de lui. On l'a entendu se plaindre sur un ton douloureux : « Père, si c'est possible, que ce calice s'éloigne de moi !... Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ? » Mais il a triomphé de cette crise et ses gémissements se sont terminés par cette double parole de résignation : « Père, que votre volonté soit faite et non la mienne... Père, je remets mon âme entre vos mains. » Renié, trahi, calomnié par les hommes, Jésus n'a trouvé qu'un mot pour répondre à leurs procédés indignes : « Père, pardonnez-leur, ils ne savent ce qu'ils font. » Or l'Eucharistie a pour but principal de nous communiquer la vertu que Jésus a fait paraître dans sa Passion. Elle nous la communique dans la mesure où nous approchons de la Table Sainte avec les dispositions requises. Lorsque nous laissons le Christ de l'autel agir librement sur nous, nous devenons capables de nous résigner sans amertume à toutes les tribulations, de pardonner toutes les injures, de supporter tous les coups sans briser avec la grande vertu de charité.

En ces jours de deuil, il est bien difficile, à certains moments, de ne pas haïr et de ne pas mau-

dire. Pourquoi Dieu a-t-il permis que nous fussions accablés sous le poids de tant de douleurs ? Pourquoi n'a-t-il pas arrêté dans leurs desseins sanguinaires des êtres qui n'avaient qu'un mot à dire pour perpétuer le règne de la paix ? Pourquoi nous a-t-on ravi des enfants aimables entre tous et que le fléau a brutalement immolés ? Au cœur, au cerveau monte une indignation qui brûle de remuer toute la terre et de déchirer le ciel. Messieurs, à ces heures de trouble et d'exaspération allez à l'autel, noyez votre âme dans le sang généreux que l'Agneau a répandu au Calvaire, vous retrouverez la force d'adorer la sainte volonté du Dieu qui ne nous frappe que pour nous sauver, de suivre par l'espérance les âmes héroïques qui, provisoirement, se sont éloignées de nous, de rendre fécond leur sacrifice sublime, de confier à la Providence souverainement bonne et souverainement juste le soin de châtier comme ils le méritent ceux qui sont la cause de tous nos maux. Ainsi soit-il.

APPENDICES



I

PRINCIPAUX AUTEURS CONSULTÉS

PREMIÈRE CONFÉRENCE

SAINT AUGUSTIN. — *Cité de Dieu*. XIV, 6. *Enarrat.*
in Ps. CXXXVIII, 27-28.

SAINT THOMAS. — I^a II^a, q. XXIX; II^a II^e, q. XXXIV.

CAJETAN. — II^a II^a, q. XXXIV. *Summula peccatorum*.
Odium.

BAÑEZ. — II^a II^e, q. XXXIV.

BILLUART. — *Tractatus de Charitate*. Dissert. 7,
art. 1.

CONCINA. — *Theologia Christiana*. Lib. 1, *in De-*
calogum, Dissert. 8, cap. 1.

VALGORNERA. — *Mystica theologia*, n^{os} 385-388.

JEAN DE SAINT-THOMAS. — *Cursus theologicus*,
I^a p., q. XXI, dissert. 6, art. 2; I^a I^{ae}, q. V, disp. II,
art. 4, par. 36; q. X, disp. V, art. 1, par. 10; q. XXIX,
12; II^a II^a, q. XXIII, disp. 8, art. 4, par. 11; etc.

BOSSUET. — *Sermon sur l'amour et la haine de*
la vérité.

BOURDALOUE. — *Sermon sur la charité du pro-*
chain.

MEYNARD. — *Traité de la vie intérieure*, t. I,
n^{os} 69-71.

COEFFETEAU. — *Tableau des passions*.

SÉNAULT. — *Usage des passions*, seconde partie,
premier traité.

DEUXIÈME CONFÉRENCE

SAINTE AUGUSTIN. — *Cité de Dieu*. Liv. XIV, ch. vi-x.; etc.

SAINTE THOMAS. — I^a II^e, q. xxxv-xxxix; II^a II^e, q. xxxv.

CAJETAN. — *Ibid.* *Summula peccatorum*. Acedia.

CONCINA. — *Theol. Christiana*. Lib. I, in *Decalogum*. Dissert. 8, cap. II.

JEAN DE S.-THOMAS. — I^a II^e, q. xxi-xl, par. 13-19.

VALGORNERA. — *Mystica theologia*, n^{os} 120, 406-408.

MEYNARD. — *Traité de la vie intérieure*, t. I, n^{os} 79-81; t. II, n^{os} 103, 179-191.

COEFFETEAU. — *Tableau des passions*.

MAYOL. — *Summa moralis*, q. III, art. 5.

SÉNAULT. — *Usage des passions*, seconde partie, sixième traité.

TROISIÈME CONFÉRENCE

ARISTOTE. — *Morale à Nicomaque*, Liv. II, 18; ch. VII, 16. *Rhét.*, II., ch. IX, 2; ch. X, 1-5; ch. XI, 2. Trad. B. S.-Hilaire.

SAINT AUGUSTIN. — *De baptismo contra Donatistas*, Lib. IV, 11. *De civit. Dei*, IX, 14; XV, 58. *Contra Secundinum manichæum*, X; etc.

SAINT THOMAS. — I^a II^æ, q. XXV-XXXIX; II^a II^æ, q. XXXVI.

CAJETAN. — *Ibid. Summula peccatorum*. Invidia.

MAYOL. — *Loc. cit.*, art. 6.

CONCINA. — *Loc. cit.*, Cap. II, q. II.

BILLUART. — *De Charitate*. Dissert. VII, art. 2.

BOSSUET. — *Sermon sur la médisance. Sermon pour la fête de la Pentecôte. Sermon pour le vendredi saint* (Carême de Saint-Germain).

COEFFETEAU. — *Tableau des passions*.

SÉNAULT. — *De l'usage des passions*, seconde partie, sixième traité, V.

VALGORNERA. — *Mystica theologia*, n^o 119.

MEYNARD. — *Traité de la vie intérieure*, t. I, n^{os} 41, 79.

QUATRIÈME CONFÉRENCE

ARISTOTE. — *Morale à Nicomaque*. Liv. V, ch. IV; Liv. IX, ch. IV-VIII. *Problèmes*, XXXI, 1.

PLATON. — *Phédon*. *Les lois*, IX.

SAINT AUGUSTIN. — *De correctione Donatistarum*. *Epist. classis III*, *Epist.* 185. *De civitate Dei*. Lib. I, ch. XVII-XXVI.

SAINT THOMAS. — II^a II^a, q. LXIV, art. 5; III^a P., q. XLVII, art. 6 ad 3^{um}.

SÉRAPHIN CAPPONI. — II^a II^a, q. LXIV, art. 5.

SALMANTICENSES. — *Cursus theol. Mor.* Tract. XIII, cap. II, Punctum 2.

SERRA. — II^a II^a, q. LXIV, art. 5.

DOM. SOTO. — *De justitia et jure*. Lib. V, q. 1, art. 5.

MAYOL. — *Expositio quinti præcepti Decalogi*, q. 1, art. 4.

ROSELLI. — *Summa philosophica*. IV^a P.

ZIGLIARA. — *Summa philosophica*. *Philosoph. moralis*. P. II, lib. I, cap. III, art. 1.

DANTE. — *Enfer*. Chant XIII.

MONTAIGNE. — *Essais*. Liv. II, ch. III.

MONTESQUIEU. — *Grandeur et décadence des Romains*, ch. XII.

LESÊTRE. — *Dictionnaire de la Bible*. *Suicide*.

Dictionnaire de la Bible. — *Razias, Samson, etc.*

CINQUIÈME CONFÉRENCE

LÉON XIII. — *Lettre aux évêques d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie contre le duel*, 12 sept. 1891.

SAINT THOMAS. — II^a II^æ, q. LXIV, art. 3-4.

CAJETAN. — II^a II^æ, q. LXIV, art. 3-4; *Peccatorum summula*. Duellum.

BILLUART. — *Tractatus de Charitate*. Dissert. VI, art. 5.

SERRA. — II^a II^æ, q. LXIV, art. 2-3.

MAYOL. — *Expositio quinti præcepti*, q. I, art. 1-2.

DOM. SOTO. — *De justitia et jure*. Lib. V, q. I, dub. 5, art. 8.

SAINT ALPHONSE DE LIGUORI. — *Theol. moralis*. Lib. III. Tract. *De quinto et sexto præcepto*, C. I, art. 1.

CONCINA. — *Theologia Christiana*. Lib. I, in *Decalogum*, cap. IV, 4.

SALMANTICENSIS. — *Cursus theologiæ moralis*. Tract. XIII, cap. II, Punctum I, q. I, 6.

BOSSUET. — *Sermon pour le vendredi saint* (Carmélites); *Sermon sur l'honneur* (carême de Saint-Germain); etc.

L. RIVET. — *Dictionnaire apologétique*. *Duel*.

MONTESQUIEU. — *Esprit des lois*. Liv. XXVII, ch. XIV, XVII, XX.

J.-J. ROUSSEAU. — *Nouvelle Héloïse*. Lettre 57.

M^{gr} D'HULST. — *Conférences de N.-D.*, 1896. 3^e conf. *Dictionnaire de Théologie catholique*. *Duel*.

SIXIÈME CONFÉRENCE

ARISTOTE. — *Politique*, I, 2, 13; III, 8; IV, 13, 15; VII, 3, 8.

SAINT AUGUSTIN. — *Epist. classis III, Epist. 136, 13-17. De civitate Dei*, XV, 4; XIX, 11-12; etc.

SAINT THOMAS. — II^a II^m, q. XI.

CAJETAN. — *Ibid. Summula peccatorum. Bellum.*

BAÑEZ. — II^a II^m, q. XI.

DOM. SOTO. — *De justitia et jure. Lib. V, q. III, art. 3 et passim.*

CONCINA. --- *Theol. Christiana. Lib. 1, in Decalog., diss. VIII, cap. III.*

BILLIART. — *Tract. de Charitate. Dissert. VII, art. 3.*

SERRA. — II^a II^m, q. XI.

SUAREZ. — *De Charitate. Disp. XIII. De fide. Disp. XVIII.*

FR. VICTORIA. — *De jure belli. De Indis.*

SAINT ALPHONSE DE LIGUORI. — *Theologia moralis. Lib. III. Tract. 4, dub. V, art. 2.*

L'Église et la guerre. Paris, Bloud, 1913.

BOSSUET. — *Politique tirée de l'Écriture sainte. Liv. IX, art. 1-2.*

LESÈTRE. --- *Dictionnaire de la Bible. Guerre.*

RENARD. — *Ibid.* *Arme. Armées chez les Hébreux.*

VIGOUROUX. — *Ibid.* *Armées étrangères dont il est parlé dans la Bible.*

MARUCCHI. — *Ibid.* *Armée romaine.*

VANDERPOL. — *La guerre devant le christianisme*

II

NOTES EXPLICATIVES

SUR

LES CONFÉRENCES

PREMIÈRE CONFÉRENCE

NOTE 1, p. 6.

Saint Thomas d'Aquin, et, après lui, la masse des théologiens, compte dix péchés *directement* contraires à la charité : la haine, le dégoût des choses divines (*acedia*), l'envie, la discorde, la contention, le schisme, la guerre ; la rixe, la sédition, le scandale.

La haine est formellement opposée à la dilection qui est le premier acte de la charité. L'acédie et l'envie sont opposées à la joie qui est un fruit de la charité. La discorde, la contention, le schisme, la guerre, la rixe et la sédition sont opposés à la paix, autre fruit de la charité. Enfin, le scandale est opposé à la bienfaisance et la miséricorde, vertus inspirées par la charité.

Dans les instructions sur la discorde, j'ai implicitement traité de la contention et de la sédition. Le Docteur angélique s'occupe du suicide et du duel dans ses articles sur la justice ; à la suite de plusieurs théologiens, j'en ai parlé à propos de la charité, car si, pour divers motifs, le suicide et le duel offensent la justice, il est clair qu'ils offensent aussi la charité que l'on se doit à soi-même et que l'on doit aux autres.

NOTE 2, p. 10.

Pour comprendre la force de l'argument employé ici par saint Thomas, il faut se rappeler que la charité nous oblige à aimer notre prochain à cause de Dieu, à aimer notre prochain considéré comme l'œuvre de Dieu, comme le racheté, l'élu de Dieu. Nos frères gardant jusqu'à la mort des rapports avec Dieu ont droit à notre charité jusqu'à la mort. Si, au moment de la mort, ils sont repoussés et réprouvés par Dieu, nous est-il encore défendu de les haïr ? Les théologiens se le demandent. Les uns se prononcent dans un sens

affirmatif, les autres dans un sens négatif. Il semble que notre distinction entre le pécheur et le péché garde, même à l'endroit des damnés, toute sa force. La dépravation des damnés est haïssable, mais leur nature conserve des qualités qui les rendent aimables. Saint Thomas (II^a II^e, q. xxv, art. II à ce sujet dit en substance : Par la charité nous aimons notre prochain, et nous l'aimons en voulant pour lui la béatitude éternelle. Aimer de cette sorte les démons et les damnés répugnerait à la charité, car la charité nous oblige à conformer notre volonté à la volonté divine, à vouloir par conséquent, pour les démons et les damnés, les peines que la justice de Dieu leur a infligées, c'est-à-dire, dans un certain sens, à les haïr.

D'autre part, il nous est permis de vouloir la conservation des démons et des damnés en vue de la gloire de Dieu, ce qui est aimer en eux la bonté naturelle qui a survécu à leur crime.

Les théologiens distinguent la haine d'*abomination* et de la haine d'*inimitié*. La première, contraire à l'amour de *concupiscence*, porte sur un bien qui est pour nous ou qui nous apparaît comme un mal. La haine d'*inimitié*, opposée à l'amour de *bienveillance*, porte sur la personne qui nous offusque.

NOTE 3, p. 13.

1° Certains vices comme la haine, l'envie, la colère, etc., ont les mêmes noms que les passions dont ils sont l'excès. Il faut se souvenir qu'en soi les passions sont *moralement indifférentes*, qu'elles sont susceptibles de servir au bien ou au mal. Elles ne deviennent coupables que par l'intervention de la volonté libre et raisonnable.

2° La haine, considérée comme vice, déprave directement la volonté intellectuelle d'où elle émane, tandis que beaucoup d'autres péchés ont leur siège dans des facultés inférieures, au désordre desquelles la volonté souscrit et consent. (Cf. CAJETAN, II^a II^e, q. xxxiv, art. 4.) Il y a plus de liberté dans les fautes dont l'initiative est due directement à l'esprit, et par suite plus de culpabi-

lité, que dans celles qui ont leur premier principe dans la chair et dans les sens. C'est pourquoi nous avons enseigné en traitant du péché, *qu'en soi*, les péchés de la chair, *moins voulus* que les péchés de l'esprit, sont moins graves que ceux-ci.

3° Quand on dit que la haine est moins nuisible au prochain que le vol ou l'adultère, on parle de la haine considérée *exclusivement* comme sentiment intérieur, comme un sentiment qui ne se traduit pas au dehors, car, dès qu'il éclate au dehors, c'est le vice le plus malfaisant et le plus farouche.

4° Saint Thomas, principalement dans la question disputée *de Malo*, q. xii, art. 4, compare la haine du prochain à l'envie, à la colère. Il s'appuie dans le corps de l'article sur un motif général pour prouver que la colère est moins grave que la haine et que l'envie. La haine, dit-il, ne cherche que le mal du prochain, l'envie s'attache à empêcher le prochain d'être bon et heureux, la colère ne nuit aux autres qu'en vue de satisfaire la justice vindicative. Dans la réponse ad 3^{um} le saint Docteur invoque quatre raisons pour montrer que la haine est plus grave que la colère. Il explique aussi pourquoi la haine qui veut le mal pour le mal est plus désordonnée que l'envie qui nous inspire de nuire au prochain afin de nous exalter nous-mêmes.

NOTE 4, p. 17.

Tout péché mortel entraîne une certaine haine de Dieu dont il nous sépare. Mais cette haine n'ajoute pas de malice spéciale au péché qui la renferme implicitement. La haine de Dieu est un crime d'ordre particulier quand directement elle porte sur Dieu, quand elle le prend en horreur parce qu'il nous défend le mal et parce qu'il le punit. C'est donc d'abord à Dieu envisagé comme législateur et comme vengeur que s'attache la haine, puis, par voie de conséquence, elle s'insurge contre Dieu considéré en lui même.

Il faut bien insister sur ce point, à savoir que la haine atteint Dieu non pas seulement dans sa qualité de législateur, de juge et de vengeur, mais finalement dans sa

personne et dans sa bonté infinie. La haine de Dieu est la haine du souverain Bien. Rien de plus monstrueux.

NOTE 5, p. 21.

En réalité, les hommes qui haïssent Dieu voudraient l'anéantir. Ils sont logiques. Voyant en Dieu le plus redoutable, le plus invincible de leurs adversaires, ils sacrifieraient tout pour le réduire à l'impuissance en lui ôtant la vie. La volonté de détruire Dieu est inséparable de la haine qu'on lui porte.

NOTE 6, p. 22.

Il serait dangereux de nous faire illusion sur la guerre déclarée en ces derniers temps à toutes les œuvres qui s'inspirent de l'Évangile. Sans doute, parmi nos ennemis, beaucoup nous combattent par ambition, par cupidité, parce que l'étalage de l'impiété est pour eux le plus sûr moyen d'obtenir les suffrages dont ils ont besoin. Mais les vrais ennemis de l'Église sont ceux qui, dévorés par la haine de Dieu, s'efforcent, ne pouvant l'anéantir en fait, de l'anéantir au moins dans l'esprit des hommes et de faire disparaître à jamais tout ce qui rappelle son nom et sa justice.

L'acharnement des sectes contre la religion ne s'explique que par la haine de Dieu. Quiconque ne comprendra pas cela, ignorera toujours le secret des persécutions farouches dont nous avons été les témoins et les victimes.

NOTE 7, p. 23.

Saint Thomas (II^a II^e, q. xxxiv, art. 3) enseigne que la haine n'a point rang parmi les péchés capitaux, parce que les péchés capitaux sont le principe des autres vices, tandis que la haine est le terme où aboutissent toutes les dépravations et la consommation du mal.

Le Maître angélique (II^a II^e, q. xxxix, art. 2, ad 1^{um}) dit que la haine de Dieu est le plus grand des péchés contre le Saint-Esprit. On ne l'énumère pas pourtant, ajoute-t-il, parmi les péchés contre le Saint-Esprit, parce

que la haine de Dieu est, par rapport à ces péchés, ce que la cause est à l'effet. « *Ideo tamen non computatur inter species peccati in Spiritum Sanctum, quia generaliter invenitur in omni specie peccati in Spiritum Sanctum.* »

Il conclut (*loc. cit.*, ad 2^{um}) que l'infidélité est coupable dans la mesure où elle est volontaire, qu'elle est volontaire dans la mesure où l'on hait la vérité, qu'en conséquence, la haine de Dieu est cause de l'infidélité. « *Sicut causa est potior effectu, ita odium Dei est majus peccatum quam infidelitas.* »

NOTE 8, p. 25.

En Allemagne, les excitations à la haine contre les Français, contre les Russes et plus encore contre les Anglais, ont, avant et depuis la guerre, dépassé toutes les bornes. Des textes sans nombre, empruntés à des généraux, à des professeurs, à des hommes politiques, ont été cités qui expriment les sentiments les plus acerbes. Une âme humaine, à plus forte raison une âme chrétienne, a le devoir de protester avec indignation contre une pareille prédication.

M. Prüm, chef des catholiques luxembourgeois, dans la lettre à laquelle nous renvoyons nos lecteurs, a flétri les Allemands qui poussaient à la haine. Son témoignage a d'autant plus de poids que, jusqu'ici, M. Prüm passait pour un ardent germanophile.

DEUXIÈME CONFÉRENCE

NOTE 1, p. 33.

Ce nom de *démon de midi* que M. P. Bourget a choisi comme titre d'un de ses derniers romans est emprunté au Psaume 90, v. 6. Le Psalmiste, dans la Vulgate, dit :

*Non timebis a timore nocturno,
A sagitta volante in die,
A negotio perambulante in tenebris,
Ab incursu et dæmonio meridiano.*

La Bible de Crampon traduit ainsi ce passage d'après le texte original :

Tu n'auras à craindre ni les terreurs de la nuit,
Ni la flèche qui vole pendant le jour.
Ni la peste qui marche dans les ténèbres,
Ni la contagion qui ravage en plein midi.

Ce mot de contagion peint comme il faut le mal dont nous parlons dans notre conférence, car la mélancolie qu'il désigne est une sorte d'épidémie et se répand dans les âmes pour les amollir à la manière des épidémies. Sous l'influence des romantiques, le mal du siècle a pénétré une multitude d'âmes qui n'ont pas su résister à ses envahissements et les a livrées à une sorte de *désespérance* qui leur a enlevé toute énergie.

NOTE 2, p. 35.

Saint Thomas nous autorise à employer le mot de *paresse* pour désigner le vice étudié dans cette conférence. Il insiste, en effet, sur la dépression produite par l'*acedia*, dépression qui paralyse l'homme et l'empêche d'agir. « *Ita deprimit animum hominis, ut nihil ei agere libeat... Acedia importat quoddam tardium operandi...* » (II^a II^æ, q. xxxv, art. 1.) Les anciens appelaient cette tristesse *acedia* ou *accidia* parce qu'elle refroidit notre zèle et nous inspire de la répugnance pour l'action.

Chaque vertu comporte une joie propre qu'elle puise dans son contact avec son objet, la charité trouve sa joie dans ses rapports avec Dieu. Elle n'est pas directement offensée lorsque nous éprouvons de l'éloignement pour le bien en général, mais lorsque *volontairement* et *délibérément* nous nous dégoûtons de Dieu et des choses divines.

Lorsque ce dégoût s'arrête dans la sensibilité sans être accueilli par la volonté raisonnable, ce n'est qu'un péché véniel, mais lorsqu'il gague la raison, lorsqu'il s'affirme par la fuite, l'horreur, la haine des choses divines, il devient un péché mortel. « *Quandoque vero pertingit ad rationem, que consentit in fugam et horrorem et detestationem boni divini, carne contra spiritum prævalente; et tunc manifestum est quod acedia est peccatum mortale.* » (II^a II^æ, q. xxxv, art. 3.)

Il faut donc distinguer ici entre la tristesse considérée comme passion et la tristesse considérée comme vice.

NOTE 3, p. 36.

Il y a bien une sorte de mépris des choses divines dans cette tristesse qui tourne à l'ingratitude et nous empêche de reconnaître la valeur des dons surnaturels. « *Hoc non pertinet ad humilitatem, sed potius ad ingratitude[m] quod bona quæ quis a Deo possidet, contemnat...* » (II^a II^æ, q. xxxv, art. 1.)

NOTE 4, p. 42.

Saint Thomas adopte la classification de saint Grégoire pour déterminer les effets de la tristesse et pour montrer comment la tristesse devient un péché capital. Il donne une raison générale pour prouver que la tristesse est un vice capital. Sous l'empire de cette tristesse, dit-il, l'homme fait beaucoup de choses répréhensibles, ou pour l'éviter, ou bien parce qu'elle l'entraîne par son poids à certains excès. « *Propter tristitiam multa operantur, vel ut ipsam vitent, vel ejus pondere in aliqua agendo proruentes.* » (II^a II^æ, q. xxxv, art. 4.)

Saint Thomas (*ibid.*, ad 2^{um}) explique ensuite comment s'ordonnent entre eux les effets de la tristesse tels qu'ils sont énumérés par saint Grégoire. Ces effets, d'après saint Grégoire, sont au nombre de six : la malice, la rancœur, la pusillanimité, le désespoir, la torpeur à l'endroit des préceptes, la divagation de l'esprit parmi les choses défendues.

D'abord, dit saint Thomas, commentant saint Grégoire, nous fuyons ce qui nous attriste et nous combattons ce qui cause notre tristesse, puis, nous cherchons des diversions et des joies dans d'autres objets.

Le bien divin étant avant tout la béatitude finale, avec la béatitude surnaturelle dont nous sommes dégoûtés, nous rompons par le *désespoir*. Ayant rompu avec la béatitude, nous refusons de prendre les moyens qui permettent de la conquérir. Ces moyens sont l'effort qu'empêche la *pusillanimité*, l'observation des préceptes qu'empêche la *torpeur*.

Nous combattons ensuite les causes de notre tristesse. Les hommes qui nous rappellent au devoir sont l'objet de notre *rancœur*, les choses divines et Dieu lui-même provoquent notre indignation et notre haine méchante, *malitia*. La recherche des diversions et des consolations capables de distraire notre chagrin entraîne la *divagation* de l'esprit à travers les choses défendues. *Evagatio mentis circa illicita*. Saint Bonaventure (*Dicta salutis*, c. vii) a peint en termes heureux ce dernier effet de la tristesse : « *Acediosi famem patientur ut canes ; os eorum esurit cibaria delicata, lingua verba vana, manus vilia, cor honores, auris rumores, et oculi vanitates. Ferrum quod non tractatur, cito rubiginatur ; terra quæ non colitur, malas herbas generat ; aqua quæ non movetur, brevi corrumpitur ; vestis quæ non portatur facile corroditur : applicatio ad acediosos patet.* »

Saint Isidore signale divers effets de la tristesse que saint Thomas (*loc. cit.*, ad 3^{um}) ramène à la classification de saint Grégoire. L'amertume, l'oisiveté, la somnolence, l'agitation de l'esprit, l'inquiétude physique, la mobilité, le verbiage, la curiosité : tels sont les phénomènes que saint Isidore ajoute à l'énumération de saint Grégoire. Pour le Maître angélique, l'amertume est contenue dans la rancœur ; l'oisiveté, la somnolence se confondent avec la torpeur à l'égard de la loi, et l'agitation, l'inquiétude, la mobilité, le verbiage, la curiosité se rattachent à la divagation de l'esprit.

Saint Alphonse de Liguori est incomplet quand il signale les effets de la tristesse, incomplet parce qu'il omet de parler du désespoir, incomplet parce qu'il mentionne la *torpeur* sans préciser qu'il s'agit de la torpeur à l'endroit des commandements de Dieu. (Cf. *Theologia moralis*, livre III, c. iii, n° 84.)

Saint Thomas, dans la question xxxv^e de la II^e II^æ, et spécialement dans l'article 4, résume d'une manière aussi substantielle, aussi logique qu'admirable, tout ce que Cassien, tout ce que les Philosophes et les SS. Pères ont enseigné de la tristesse et du dégoût des choses divines. Les apôtres, les prédicateurs qui signalent au peuple chrétien, aux prêtres, aux religieux et aux religieuses, le danger du découragement, de la mélancolie malade,

n'ont qu'à traduire le Saint Docteur pour atteindre les âmes.

NOTE 5, p. 44.

Saint Thomas nous dit (II^e II^e, q. xxxv, art. 1, ad 3^{um}) que l'acédie naît du mépris des choses divines : « *De his enim tristamur que quasi mala vel vilia reputamus.* » Mais ce dédain lui-même a son principe dans l'amour excessif des biens terrestres. Et plus l'objet auquel nous sommes passionnément attaché est charnel, plus notre estime pour les choses spirituelles et divines diminuent. C'est pourquoi, à la suite des auteurs mystiques, j'ai dénoncé la volupté et les fautes sensuelles comme un effet et comme une cause du dégoût dont nous traitons ici. Ce qui n'empêche pas d'ailleurs que l'avarice et l'ambition ne soient un grand obstacle à la charité et à la pure joie qui en est le fruit.

NOTE 6, p. 48.

Les auteurs spirituels s'accordent pour affirmer que la tristesse et l'acédie sont une tentation particulièrement dangereuse au lendemain de la conversion. Il y a souvent du mélange dans les motifs qui déterminent les âmes à se rapprocher de Dieu. Plus d'une fois, à leur insu peut-être, elles cherchent moins dans la religion la vertu que la jouissance. Elles sont moins attirées et moins gagnées par le côté sérieux, austère de l'Évangile, que par le côté consolant ou esthétique.

Ceux qui dirigent ces âmes doivent beaucoup insister auprès d'elles pour qu'elles comprennent la nécessité où elles sont de croire à des mystères obscurs, de remplir des devoirs difficiles, de placer l'espoir du parfait bonheur au delà du temps et non en ce monde. Il convient de les traiter avec indulgence et avec bonté, mais il faut substituer la conviction rationnelle et la force à la sentimentalité.

TROISIÈME CONFÉRENCE

NOTE 1, p. 56.

En français nous employons facilement comme des termes synonymes les expressions d'*envie* et de *jalousie*. Pourtant l'*envie* et la *jalousie* diffèrent, bien qu'elles aient des traits communs. La *jalousie* que les Latins appelaient *zelus* est, dit saint Thomas, un amour intense qui ne souffre pas de partage, qui s'exaspère quand l'être aimé ne nous accorde pas toute son attention, quand il s'occupe ou paraît s'occuper des autres. (I^a II^æ, q. xxviii, art. 4.) L'*envie* est une tristesse, un dépit qui nous porte à considérer les succès du prochain comme nuisibles à notre bien personnel et à vouloir abaisser nos frères pour nous maintenir au-dessus d'eux. « *Invidia* (II^a II^æ, q. xxxvi, art. 1, ad 2^{um}) est de gloria alterius, in quantum diminuit gloriam quam quis appetit. »

L'*émulation* est encore un autre sentiment, un sentiment qui est louable. L'homme d'*émulation* est excité à bien faire par l'exemple d'autrui. C'est le désir de réussir autant que les autres qui l'entraîne sans qu'il éprouve aucune animosité contre eux, sans qu'il use d'aucun mauvais moyen pour les égaler ou pour les dépasser. L'*émulation* a quelque ressemblance avec l'*envie* et la *jalousie* parce qu'elle comporte une certaine tristesse causée par le sentiment de notre infériorité. Mais cette tristesse n'est pas répréhensible quand elle ne contient aucune hostilité à l'égard du prochain.

NOTE 2, p. 57.

L'*envie* est peut être le vice dont nous rougissons le plus, parce que l'*envie* est toujours immorale et sans excuse. « Il y a telle action, telle passion, dit Aristote (*Morale à Nicomaque*, liv. II, ch. vi, 13. Trad. Barth. S.-Hilaire), qui emporte, aussitôt qu'on en prononce le nom, l'idée du mal et du vice : ainsi la malveillance ou disposition à se réjouir du mal d'autrui, l'impudeur, l'*envie* ; et, en fait d'actions, l'adultère, le vol, l'assassi-

nat ; car toutes ces choses et toutes celles qui leur ressemblent sont déclarées mauvaises et criminelles. » Le Philosophe (*Rhét.* II, ch. XI, 1-4. Trad. B. S.-H.) souligne la différence de l'envie et de l'émulation. « L'émulation, dit-il, est une sorte de douleur que nous ressentons en voyant des biens très précieux, et d'ailleurs fort mérités, appartenir à des gens qui sont naturellement nos égaux, non pas parce que nous voudrions ravir ces biens à autrui, mais parce que nous ne les possédons pas nous-mêmes.

« Aussi l'émulation est honnête en soi, et elle ne va qu'à des cœurs honnêtes, tandis que l'envie est un sentiment mauvais, qui ne convient qu'à de mauvais cœurs. L'émulation porte les uns à se rendre dignes des biens qu'ils souhaitent, l'envie pousse les autres à faire en sorte que le prochain ne les ait pas. »

NOTE 3, p. 60.

Aristote, dans le même livre II de sa *Rhét.*, ch. X, 1-3 (Trad. B. S.-H.), stigmatise l'ambition et la petitesse des envieux. « Les ambitieux sont plus sujets à ressentir l'envie que les gens sans ambition ; comme les faux sages qui sont ambitieux de sagesse ; en un mot, quand on est ambitieux d'une chose, on est envieux aussi sur ce point. L'envie va bien encore avec la petitesse d'âme ; car l'âme envieuse trouve que tout est grand. »

NOTE 4, p. 63.

« L'envie ne s'adresse qu'à ceux qui sont très près de nous, par le temps, le lieu, l'âge, la réputation. De là ce proverbe : « Il n'est tel qu'un parent pour vous porter à envie. »

« On n'a pas d'envie contre des gens qui vivaient il y a mille ans, ou qui vivront dans un millier d'années, ni contre des morts. On n'envie pas non plus les gens qui habitent aux colonnes d'Hercule, pas plus qu'on n'envie des gens, qui, soit à nos yeux, soit aux yeux des autres, paraissent ou très supérieurs ou très inférieurs à nous. Les gens et les choses qu'on envie sont donc sur un même pied.

« D'où le proverbe, déjà cité :

« Et toujours le potier au potier porte envie. » (*Rhét.*, II, ch. x, §, 6. Trad. B. S.-Hilaire.)

Ces réflexions sont d'une psychologie profonde, car l'envie sévit surtout entre les politiciens et les politiciens, les savants et les savants, les princes et les princes, les paysans et les paysans: en un mot, entre les gens du même rang et du même métier.

NOTE 5, p. 66.

Les SS. Pères ont insisté sur le supplice que leur vice inflige aux envieux. Non seulement saint Grégoire de Nazianze, dans la page que nous avons citée, mais saint Jérôme, saint Augustin ont peint avec autant de justesse que d'éloquence les peines que l'envie cause aux âmes dont elle s'est emparée.

Saint Jérôme écrit *Comment. in Epist. ad Gal.*, liv. III, ch. vi : « *Pulchre quidam de neotericis, grecum versum transferens, elegiaco metro de invidia lusit, dicens :*

« *Justius invidia nihil est quæ protinus ipsum
Auctorem rodit, excruciatque animum.* »

Saint Augustin écrit (*Contra Julianum*, l. IV, 2) : « *Annon est peccatum diabolicum invidia?*

« *Annon est pena peccati, quæ « protinus ipsum de quo oritur vexat auctorem? »*

Contra secundinum Manichæum, x, il ajoute : « *Nullus enim invidus ut alterum lædat, non sibi prior ipse tormento est.* »

D'autre part, après avoir écrit : « Nulle passion plus basse, ni qui veuille plus se cacher que la jalousie. Elle a honte d'elle-même; si elle paraissait, elle porterait son opprobre et sa flétrissure sur le front. On ne veut pas se l'avouer à soi-même. » (*Sermon sur la charité fraternelle*, Bossuet dit de l'envie qu'elle ronge éternellement le cœur de Satan et le remplit de fiel et d'amertume (*Sermon sur les Démon*s).

NOTE 6, p. 67.

Dans ce même sermon sur les Démon

s, Bossuet peint, avec son habituelle maîtrise, le besoin que l'envieux a de

nuire à ses rivaux. (Le démon), « se sentant perdu sans ressource et ne sachant sur qui se venger, tourne sa haine envenimée contre Dieu, contre les anges, contre les hommes, contre toutes les créatures, contre lui-même : et, après une telle chute, n'étant plus capable que de cette maligne joie qui revient à un méchant d'avoir des complices et, à un esprit malfaisant des compagnons de sa misère, il conspire avec ses anges de tout perdre avec eux, d'envelopper, s'ils le pouvaient, tout le monde dans leur crime. De là cette haine, de là cette envie qui le remplit contre nous de fiel et d'amertume. » L'évêque de Meaux, dans son sermon du Vendredi Saint (carême de Saint-Germain), parle avec la même indignation de l'envie des Scribes et des Pharisiens.

Il ne souligne pas moins énergiquement l'indignité des moyens employés par « l'envieux pour abaisser ceux qui lui portent ombrage ». « Tout le monde sait, dit-il de l'envie, que c'est un orgueil lâche et timide, qui se cache, qui fuit le jour, qui, ayant honte de soi-même, ne parvient à ses fins que par de secrètes menées, par des recours à la fraude, à la tromperie, à des artifices malicieux. » (*Sermon sur les Démon.*)

Enfin, Bossuet exprime partiellement la pensée que j'ai développée dans mon Sermon du Vendredi Saint. Voici ses paroles : « Les Scribes et les Pharisiens ne pouvaient souffrir Jésus-Christ, ni la pureté de sa doctrine, ni l'innocente simplicité de sa vie et de sa conduite, qui confondait leur hypocrisie, leur orgueil et leur avarice. » (*Sermon du Vendredi Saint, Carême de Saint-Germain.*)

NOTE 7, p. 68.

L'envie est une cause de haine et dégénère en haine « Nous sommes portés, dit saint Thomas, à prendre en haine ce qui nous contriste... Comme l'envie est la tristesse que nous ressentons de la prospérité du prochain, il s'ensuit que la prospérité du prochain nous devient odieuse et que la haine naît de l'envie. (II^o II^æ, q. xxxvi, art. 6.)

NOTE 8, p. 69.

Nous avons vu que le démon nous tente, par désir de nous corrompre et de nous perdre. Ce désir abominable a son principe dans une sorte d'envie que les docteurs comptent parmi les péchés contre le Saint-Esprit et appellent : *Invidia fraternæ gratiæ*. Parvenu à ce degré de perversité, l'envieux ne devient pas seulement l'ennemi de ceux qui l'emportent sur lui, mais encore l'adversaire du Saint-Esprit.

NOTE 9, p. 71.

Toutes les sociétés humaines sont en proie à l'envie, mais les démocraties y sont plus exposées aussi bien dans l'ordre social que dans l'ordre politique. On y perd habituellement le sens de la hiérarchie, le respect de la supériorité, et chacun se croit le droit d'aspirer aux plus hautes situations.

NOTE 10, p. 72.

L'orgueil est pour les races et pour les peuples aussi bien que pour les individus le principe de l'envie, de l'ambition et de la haine. C'est pourquoi, quand on veut empêcher l'envie d'éclater avec toutes ses funestes conséquences entre les hommes et entre les nations, il faut former les hommes et les nations à l'humilité.

 QUATRIÈME CONFÉRENCE

NOTE 1, p. 82.

Saint Thomas parle du suicide dans son *Traité de la justice* II^a II^æ, q. LXIV, art. 4). Mais il enseigne que ce crime est à la fois contraire à la justice et à la charité; contraire à la justice parce que l'on viole par le suicide les droits de Dieu et de la société, contraire à la

charité que l'on se doit à soi-même : « *Homicidium est peccatum, non solum quia contrariatur justitiæ, sed etiam quia contrariatur charitati quam habere debet aliquis ad seipsum.* » (Ad 1^{um}.)

NOTE 2, p. 83.

Cette raison nous permet de déclarer exempt de faute celui qui se tue pour obéir à un ordre *formel et certain* de Dieu. Mais il convient souverainement dans une matière si grave de ne pas confondre les inspirations de notre pessimisme avec celles de Dieu. Et, en somme, Dieu suggère si rarement à l'homme de se tuer, qu'il faut *généralement* considérer comme des victimes de leur imagination ceux qui prétendent avoir reçu du ciel l'ordre de sortir de la vie.

NOTE 3, p. 87.

Le Luthéranisme et le Kantisme ont singulièrement favorisé le droit au suicide en attribuant à l'homme une autonomie absolue.

Saint Thomas avait répondu d'avance à leur enseignement quand il disait : « L'homme est maître de lui-même par son libre arbitre. Il peut donc disposer de lui-même par rapport à ce qui, dans la vie présente, est soumis à son libre arbitre. Mais le passage de cette vie à l'autre n'est pas soumis à notre libre arbitre, il dépend de la puissance divine. » (II^a II^æ, q. LIXV, art. 5, ad 3^{um}.)

NOTE 4, p. 90.

« Tout être, dit saint Thomas, s'aime naturellement lui-même, et, en vertu de cet amour, travaille pour se maintenir dans l'existence, résiste, autant qu'il le peut, aux agents destructeurs qui le menacent. C'est pourquoi celui qui se tue est en contradiction et avec son inclination naturelle et avec la charité qui l'oblige à s'aimer lui-même. » (II^a II^æ, q. LXIV, art. 5.)

NOTE 5. p. 90.

Saint Thomas, dans l'article que nous commentons, réfute toutes les raisons que Montaigne, que les stoïciens du présent ou du passé invoquent pour autoriser le suicide : Nécessité d'éviter un grand mal, une vie misérable, une chute honteuse ; nécessité de se montrer fort, héroïque. II^a II^e, q. LXIV, art. 5, ad 3^{um} et 5^{um}.)

Chef-d'œuvre de sagesse, de logique, d'architecture, cet article ne laisse rien à désirer. Nous résumons les réponses qu'il contient aux objections qu'on oppose à son enseignement.

Il n'est pas permis à l'homme de hâter sa fin sous prétexte d'arriver plus tôt à la béatitude éternelle, parce que Dieu seul peut nous donner cette béatitude, parce que seul il a le droit de choisir l'heure où elle nous sera accordée.

Il n'est pas permis à l'homme de se donner la mort pour fuir les misères de la vie présente, car la plus grande misère de la vie présente est la mort.

Il n'est pas permis à l'homme de se tuer parce qu'il a été odieusement criminel, car le pouvoir établi a seul le droit de vie et de mort vis-à-vis du malfaiteur, car le malfaiteur en se tuant lui-même s'enlève le temps qui lui serait nécessaire pour se repentir.

Il n'est pas permis de se tuer pour échapper à la violence qui entraîne un déshonneur, car il dépend toujours de nous de résister intérieurement à la violence, et la femme violée malgré elle ne l'est que matériellement et non moralement.

Il n'est pas permis de se tuer parce que l'on craint de consentir au mal car nous n'avons pas le droit de faire le mal pour aboutir au bien, car, en nous tuant, nous sommes plus coupables qu'en tombant dans les autres péchés.

Il n'est pas permis de se tuer pour faire montre d'héroïsme, car la force et l'héroïsme consistent à tout endurer plutôt que d'abandonner son poste et son devoir. Montaigne (*Essais*, liv. II, ch. III) énumère assez fidèlement et assez intégralement les prétextes que les philosophes ont apportés pour justifier le suicide. Le célèbre sceptique, qui emprunte surtout ses idées aux

païens, ne se prononce finalement ni pour, ni contre le suicide; cependant il paraît, aux derniers mots de son chapitre, plaider surtout les circonstances atténuantes pour ceux qui se sont donné la mort. « La douleur et une pire mort me semblent *les plus excusables incitations.* »

NOTE 6, p. 96

La Bible mentionne quelques suicides : Abimélech (*Juges*, ix, 53, 54); Samson (*Juges*, xvi, 27-30); Saül (*I. Rois*, xxxi, 3-5); Achitophel (*II. Rois*, xvii, 23); Zambri (*III. Rois*, xvi, 18); Razias (*II. Machabées*, x, 13); Judas (Saint Mathieu, xvii, 5; *Actes*, i, 18) se sont donné la mort.

La plupart de ces suicides sont occasionnés par le désespoir et considérés comme des crimes par la tradition chrétienne et par les SS. Pères. Le suicide de Samson et celui de Razias ont donné lieu à des discussions. Pour ce qui est de Samson on estime généralement qu'il obéit à un ordre du Saint-Esprit en s'ensevelissant avec ses ennemis sous les ruines du palais de Gaza. Saint Augustin (*Cité de Dieu*, I, ch. xxi) ne lui trouve pas d'autre excuse. « *Nec aliter excusatur..., nisi quia Spiritus latenter hoc jusserat.* »

Saint Thomas (II^a II^æ, q. LXIV, art. 5, ad 4^{um}) adopte l'opinion de saint Augustin. « Il est clair, dit l'abbé Lesêtre, que Samson a la conscience d'accomplir un acte de légitime vengeance, pour lequel Jéhovah ne peut manquer de lui venir en aide. » (*Dictionnaire de la Bible. Suicide.*) Le cas de Razias est plus embarrassant, parce que Razias se tue dans des conditions plus tragiques et avec plus de sang froid. « Un tel acte de courage, dit l'abbé Lesêtre (*loc. cit.*, *Razias*), devait remplir d'admiration ceux qui en furent les témoins. On ne peut néanmoins approuver sa conduite en elle-même et l'on ne peut l'excuser que par la droiture de ses intentions ou par une inspiration divine particulière. »

Cette note du vénéré M. Lesêtre traduit bien la pensée de saint Augustin et de saint Thomas, en l'adoucisant un peu. Il me semble qu'on peut l'adoucir. Saint Augustin, dans divers endroits de ses œuvres, paraît plutôt condamner l'acte de Razias. Il répète : « L'Ecri-

ture Sainte raconte, ne loue pas ; la mort de Razias fut plus admirable que sage... Cette mort est grande, elle n'est pas bonne. » (Cf. *Contra Gaudentium*, I, XXI, 57 ; *Epist.*, CCIV, 8 ; *De Civ. Dei*, I, cap. XXII.)

Saint Thomas se montre peut-être encore plus sévère. Il applique à Razias ces paroles : « *Non tamen est vera fortitudo, sed magis quædam mollities animi non valentis mala pœnalia sustinere.* » (II^a II^æ, q. LXIV, art. 5, ad 5^{um}.)

On ne saurait pourtant le nier, le livre des Machabées témoigne pour Razias d'une admiration difficilement conciliable avec une désapprobation. C'est pourquoi la nuance que l'abbé Lesêtre apporte dans son jugement me plaît. Elle ne contredit d'ailleurs ni saint Augustin, ni saint Thomas.

On raconte qu'au début du Christianisme quelques vierges et quelques martyrs se donnèrent la mort pour échapper à la honte et à l'outrage. Saint Thomas (*loc. cit.*, ad 4^{um}) explique leur acte par une inspiration divine. Il est l'écho de la tradition.

Il faut, dans les cas analogues à ceux que nous venons de citer, maintenir qu'il n'est jamais permis de se tuer, sinon par un ordre certain de Dieu. Mais, concrètement, il faut tenir compte de l'ignorance et de la bonne foi pour juger les personnes. Le lieutenant de Chevigné blessé par les Touaregs comprend que, lui vivant, pas un de ses soldats ne le quittera, et, rassemblant ce qui lui reste de force pour mourir, il saisit son revolver et se tire à la tempe.

De cet acte et de ceux qui lui ressemblent, il faut dire deux choses : 1^o qu'ils sont, *en soi et objectivement*, contraires à la morale, malgré l'héroïsme qui les imprègne ; 2^o que la bonne foi seule peut les excuser. Il paraît certain que le lieutenant de Chevigné, en se donnant la mort pour sauver ses hommes, a cru à tort, mais a cru, sincèrement, qu'il obéissait à son devoir et à sa conscience. (Cf. *Ami du Clergé*, 1912, p. 15.)

NOTE 7, p. 97.

On voit que l'Eglise, en refusant la sépulture religieuse aux suicidés, se conforme aux législations civiles

les plus sages. Mais comme l'Eglise mêle toujours de la miséricorde à des rigueurs dont elle n'use que par nécessité, elle permet d'enterrer chrétiennement le suicidé lorsqu'il est prouvé que celui-ci a obéi à une crise de folie, lorsqu'il a donné des signes de repentir avant de mourir, lorsque, même privé de connaissance, il a été assisté par un prêtre au dernier moment.

Dans le doute, quand on ne sait pas si le suicidé à l'heure où il s'est tué avait ou non sa pleine raison, on peut lui accorder la sépulture ecclésiastique. « *Quando dubium superest, utrum mortem quis sibi dederit per desperationem, an per insaniam, dari potest sepultura ecclesiastica, vitatis tamen pompis et solemnitatibus exequiorum.* » (Cong. S. Officii, 16 mai 1866.)

NOTE 8, p. 100.

Saint Thomas se pose une question assez subtile. Il se demande si un souverain, un magistrat qui possèdent le pouvoir de juger les autres et de les condamner à mort, n'ont pas le droit, se jugeant criminels, de se donner la mort, en vertu de leur autorité dans la société.

Le saint Docteur répond négativement. « Personne, dit-il, n'est juge dans sa propre cause. Par suite, il n'est pas permis au dépositaire du pouvoir public de se donner la mort, quel que soit son crime. Il lui est permis de se livrer au jugement des autres magistrats. » (II^a II^o, q. LXIX, art. 5, ad 2^{um}.)

A ce problème s'en rattache un autre. Un condamné à mort a-t-il le droit, soit de sa propre initiative, soit par ordre du juge, de s'exécuter lui-même?

Certains théologiens penchent pour l'affirmative, quand le condamné obéit au juge qui a, pour ainsi dire, investi de la charge de bourreau le criminel. Mais, communément, les auteurs considèrent cet ordre comme intrinsèquement immoral et défendent au juge de le donner, au coupable de l'exécuter.

Unanimement on déclare criminel l'acte du condamné qui, de sa propre initiative, s'exécuterait lui-même.

CINQUIÈME CONFÉRENCE

NOTE 1, p. 112.

Alexandre VII a condamné, le 24 septembre 1665, la proposition suivante des Jansénistes : « Un chevalier provoqué en duel peut accepter, pour ne pas être taxé de lâcheté. » (Denzinger-Bannwart, 1102.) Benoit XIV (10 nov. 1752) a condamné comme fausses, scandaleuses et pernicieuses cinq propositions où l'on affirmait que les militaires et les civils pouvaient se battre pour sauver soit leur honneur, soit leurs intérêts. Le Pontife condamne même celui qui accepterait un duel qu'il sait ne devoir pas avoir lieu et l'homme qui, ne pouvant obtenir justice, se la rendrait lui-même en se battant. (*Detestabilem.*) (Cf. Bannwart, 1491-1493.)

Dans cette bulle, Benoit XIV condamne tous les duels et spécialement les duels dans l'armée. Guillaume II, au contraire, dans un ordre du jour (11 janvier 1897), disait : « Je ne souffrirai pas plus dans mon armée un officier qui blesse à la légère l'honneur d'un camarade qu'un officier qui ne sait pas défendre son honneur. » Son prédécesseur Frédéric le Grand réprouvait le duel des officiers. S'il apprenait que deux officiers s'étaient provoqués, il les condamnait à se battre jusqu'à ce que l'un tombât et il faisait pendre l'autre. Napoléon disait de son côté : « Le duel est bien souvent le courage de ceux qui n'en ont pas. » Etc. (Cf. *Dictionnaire apologétique, Le Duel dans l'armée*, col. 1215-1218.)

Les duels académiques en Allemagne. — Dans ces duels destinés à maintenir l'esprit chevaleresque, à développer la noblesse de caractère et le sentiment de l'honneur, les étudiants armés de couteaux assez courts essayent de se frapper au visage. C'est par ces pugilats que l'on obtient droit de cité dans les associations universitaires. (Cf. *Dictionnaire apologétique*, col. 1218-1219.)

NOTE 2, p. 113.

La Bulle *Apostolicæ Sedis* de Pie IX (12 oct. 1869) excommunie : *Ceux qui se battent en duel ou simplement*

qui y provoquent ou qui l'acceptent, tous leurs compli-
ces, tous ceux qui aident ou favorisent les duellistes en quelque
manière, tous ceux qui assistent au duel de propos déli-
bééré, ceux qui le permettent ou ne l'empêchent pas autant
qu'il est en leur pouvoir, de quelque dignité qu'ils soient
revêtus, même royale ou impériale. »

Pour l'interprétation de ce texte et des autres décrets
qui concernent le duel, on consultera avec profit l'arti-
cle *Duel*. (*Dictionnaire de théologie catholique*, col. 1851-
1855.)

NOTE 3, p. 114.

Le Concile de Trente avait déclaré que les duellistes
encouraient, *ipso facto*, une seconde peine : *infamia juris*.
Cette peine entraîne l'irrégularité. Elle est toujours en
vigueur dans l'Eglise, comme l'affirme une décision de
la Sacrée-Congrégation du Concile (9 août 1890).

La privation de la sépulture ecclésiastique est la troi-
sième peine contre le duel. Cette peine a été portée par
le Concile de Trente.

Benoît XIV (*Detestabilem*, 10 nov. 1752) l'a renou-
velée.

NOTE 4, p. 115.

Saint Thomas ne parle guère expressément du duel,
sinon dans la q. xcv, art. 8, ad 3^{um} de la II^a II^æ. Mais les
raisons qu'il donne contre le suicide s'appliquent au
duel, de même que s'y applique la raison d'ordre public
qu'il invoque (II^a II^æ, q. Lxiv, art. 3.)

De plus, il condamne certains tournois de son temps
(II^a II^æ, q. xl, art. 1, ad 4^{um}). Léon XIII, dans sa lettre aux
évêques d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie (*Pastoralis
officii*, 12 sept. 1891), condamne le duel : 1^o parce qu'il
n'est pas permis d'exposer témérairement et sans néces-
sité sa propre vie ; 2^o parce qu'il n'est pas permis à une
personne privée d'enlever la vie même à des criminels,
en dehors du cas de légitime défense et de juste guerre ;
3^o parce que l'usage du duel et la manie de se faire jus-
tice est gravement contraire à l'ordre social. Le Pontife
insiste avec une extrême vigueur sur ce dernier point.

Ces trois arguments font tout l'objet de notre seconde
partie.

NOTE 5, p. 117.

Il est bon d'insister sur ce point que l'Eglise condamne le duel et au point de vue pratique et au point de vue doctrinal.

Les arguments des partisans du duel sont réfutés en tout ou en partie par Léon XIII dans la lettre signalée plus haut, par Bossuet dans plusieurs sermons où il fait allusion à ce qu'on appelait de son temps le *point d'honneur*. Dans les deux articles sur le duel des deux Dictionnaires *apologétique* et *théologique* que nous avons cités, ces arguments sont longuement expliqués et confondus.

Les cinq propositions réprochées par Benoît XIV (Denzinger-Bannwart, 1491-1495) contiennent en abrégé tous ces arguments.

NOTE 6, p. 126.

En général, nos officiers font tout leur possible pour que les duels entre leurs hommes n'aboutissent ni à la mort, ni à des blessures graves. Malgré cela plusieurs m'ont avoué qu'ils avaient été témoins d'accidents graves et même mortels. Au XIX^e siècle, la mort du député Dulong tué par Bugeaud, celle d'Armand Carrel tué par Emile de Girardin prouvent combien le duelliste devient facilement homicide.

NOTE 7, p. 129.

Il serait utile de parler des législations sur le duel et des ligues contre le duel. On trouvera des documents nombreux sur ces deux points dans le *Dictionnaire apologétique* et dans le *Dictionnaire de théologie catholique*, au mot *Duel*. Rappelons seulement que M. l'abbé Lemire a rédigé un projet de loi contre les duellistes. Ce projet était timide et ne remédiait qu'imparfaitement au mal. Néanmoins l'effort de M. Lemire était souverainement louable.

SIXIÈME CONFÉRENCE

NOTE 1, p. 136.

On lit dans la Préface du livre intitulé : *L'Eglise et la Guerre*, et imprimé chez Bloud en 1913, cette très juste considération : « Il n'y a pas... à s'étonner si aujourd'hui ce sont les opinions extrêmes qui prévalent dans le sens belliqueux avec les « militaristes », dans le sens inverse avec les « pacifistes ».

Ce qui est plus surprenant, c'est de voir que les catholiques se divisent sur la question ; car on peut dire que, pour eux, elle est vraiment résolue, depuis longtemps. Il existe en effet dans l'Eglise catholique une doctrine traditionnelle, qui « remonte à ses origines, qui est déjà clairement exposée par saint Augustin, qui a été mise en forme par saint Thomas d'Aquin, complétée par Victoria et Suarez, et appliquée au cours des âges par les papes et les évêques ».

On ne saurait mieux dire. Par l'intermédiaire de saint Augustin, de saint Thomas, de Victoria, de Suarez (l'on pourrait ajouter par l'intermédiaire de Dominique Soto et de Bañez), la doctrine catholique a été fixée.

En ce qui concerne les « premiers Chrétiens et la Guerre », M^{sr} Batiffol a écrit de bonnes et belles pages où sont expliqués les divers sentiments qu'ont exprimés certains Pères au sujet de la question qui nous occupe. (Cf. *L'Eglise et la Guerre*, 1^{re} Notice, *Les premiers Chrétiens et la Guerre*, par M^{sr} Batiffol.)

NOTE 2, p. 136.

François de Victoria, dominicain du xvi^e siècle, mort en 1546, fut un grand théologien et un grand juriste. Melchior Cano et Dominique Soto furent ses disciples. Melchior Cano, qui n'avait pas l'admiration facile, fait, dans son traité des *lieux théologiques*, un magnifique éloge de son Maître.

Bien que Victoria ait été pressé par le temps et n'ait pu donner à sa pensée toute son ampleur, il a cependant dit de la guerre à peu près tout ce qu'il faut dans

ses deux traités : *De Indis* et *de Jure Belli*. Ceux qui connaissent ces deux traités avoueront que depuis on n'a pas ajouté grand chose aux vérités qu'ils contiennent et adopteront ce jugement de M^{sr} Blanc : « A une époque où la cause des malheureux Indiens était si difficile à juger et à défendre, il reconnaît et montre en leurs personnes les droits de l'humanité. Ses principes sur le droit de la guerre sont ceux-là mêmes que le droit international et la douceur croissante des mœurs, sous l'empire de l'Évangile, ont confirmés de plus en plus. » (*Dictionnaire philosophique, Victoria.*)

On peut dire que les meilleurs articles du Congrès de la Haye ne font que reproduire l'enseignement de Victoria.

Victoria lui-même, d'ailleurs, ne fait qu'exploiter l'enseignement de saint Thomas.

NOTE 3, p. 137.

J'emprunte ces trois conditions au traité *de Bello* de saint Thomas (II^a II^æ, q. XL, art. 1). Tous les grands théologiens ont commenté cet article du saint Docteur et y ont puisé la matière de leur enseignement sur la guerre juste.

NOTE 4, p. 138.

Les auteurs du moyen âge se sont longuement demandé de quel pouvoir et de quelle indépendance il fallait être armé pour avoir le droit de déclarer la guerre. Ils déterminent dans quelles circonstances un vassal est autorisé à se prononcer sans l'assentiment de son suzerain. Victoria enseigne que tout peuple a le droit de *se défendre* contre un injuste agresseur. Il ajoute que tout État a l'autorité suffisante pour déclarer et entreprendre une guerre. Mais il s'agit d'expliquer ce qu'il faut entendre par ce mot *État*.

C'est l'État parfait, complet par lui-même, c'est-à-dire qui n'est pas partie d'un autre État, qui a ses lois, son conseil et ses magistrats. Victoria range les États qui appartiennent au Saint Empire parmi les États

parfaits. On peut appliquer sa doctrine aux Etats de l'empire allemand d'aujourd'hui.

Pour les petits Etats qui ne jouissent pas de la parfaite autonomie, ils n'ont pas, *d'après le droit des gens*, une autorité suffisante pour déclarer la guerre. Cependant la coutume et la nécessité permettent quelquefois de contrevenir à cet article du droit des gens. (Cf. *Victoria*, Traduction *Vanderpol*, Seconde question principale : *De jure Belli*.)

Ici se poserait la question des pays déclarés neutres par des conventions internationales, comme la Belgique. Cette question, à propos de l'envahissement récent de la Belgique par l'Allemagne, a été résolue dans une foule de livres et de journaux, je n'y reviens pas.

NOTE 5, p. 140.

Il convient d'insister sur ce point, à savoir que le prince en déclarant la guerre dispose et de la vie de ses sujets et de la vie des étrangers. Saint Thomas, avec sa grande raison et sa simplicité, dit : « Les princes ont reçu le pouvoir pour défendre leurs peuples contre les perturbateurs de l'intérieur, ils l'ont reçu aussi pour les protéger contre les ennemis de l'extérieur. » (II^a II^æ, q. xl, art. 1.)

De même qu'eux seuls sont assez haut pour condamner à mort ceux qui, à l'intérieur, troublent l'ordre, de même eux seuls ont assez d'autorité pour punir les étrangers qui ont offensé la nation dont ils sont les chefs.

NOTE 6, p. 141.

On ne saurait trop réprover ceux qui, étant de simples particuliers, ont la manie de vouloir se substituer à l'autorité légitime et de prononcer souverainement sur toute question. Il faut avouer qu'à cet égard, les parlements composés habituellement d'hommes médiocres sont, en temps de guerre, de vrais dangers.

NOTE 7, p. 142.

Victoria (*loc. cit.*, *troisième question principale*) écrit : « La guerre offensive a pour but, comme il a été déjà dit, de punir une action injuste et de sévir contre les ennemis ; mais la vindicte ne peut s'exercer que là où il y a eu d'abord faute et violation du droit.

« Le prince n'a pas sur les étrangers une autorité plus grande que sur ses propres sujets ; mais, à l'égard de ceux-ci, il ne peut se servir du glaive que s'ils ont commis une action injuste ; il en est de même à l'égard des étrangers. »

Et tout cela est confirmé par la parole de saint Paul, rapportée plus haut : « Ce n'est pas sans motif que le Prince porte le glaive ; car il est le ministre de Dieu pour exécuter sa vengeance contre celui qui fait mal. »

NOTE 8, p. 144.

Quand M. de Schœn, ambassadeur d'Allemagne à Paris, demanda ses passeports, il donna la raison suivante pour motiver l'agression de son pays contre le nôtre : « Les autorités administratives et militaires allemandes ont constaté un certain nombre d'actes d'hostilité caractérisée commis sur le territoire allemand par des aviateurs militaires français. Plusieurs de ces derniers ont manifestement violé la neutralité de la Belgique en survolant le territoire de ce pays ; l'un a essayé de détruire des constructions près de Wesel, d'autres ont été aperçus sur la région de l'Eifel, un autre a jeté des bombes sur le chemin de fer près de Karlsruhe et de Nuremberg. » (*Livre jaune français*, n° 147) Tout cela était faux. Au lieu d'envahir le territoire allemand, nos troupes avaient reculé de plusieurs kilomètres en deçà de nos propres frontières. Les bombes de Nuremberg sont une légende. Dans un journal de médecine le D^r Schwalb écrit que l'accusation à propos de Nuremberg, accusation jamais *rectifiée*, est *fausse et reconnue fausse* par l'autorité municipale de Nuremberg dans un document en date du 3 avril et dont voici la traduction : « Le commandant par intérim du 3^e corps d'armée bava- rois, qui est ici, n'a nulle connaissance du fait qu'a-

vant ou après la déclaration de guerre des bombes aient jamais été jetées par des aviateurs ennemis sur les lignes de Nuremberg-Kissingen ou Nuremberg-Ansbach. Toutes les affirmations et toutes les informations de journaux à ce sujet sont manifestement fausses. » (Cf. *Figaro*, mardi 13 juin 1916.)

NOTE 9, p. 144.

Les partisans du plus large probabilisme, par exemple le P. Génicot, ne craignent pas de dire qu'il faut rejeter comme intrinsèquement dangereuse l'opinion des auteurs qui pensent qu'on peut faire la guerre avec une raison probable ou même plus probable. Dans le doute, on doit recourir à l'étude, à une médiation. Si l'adversaire refuse cette médiation ou s'il n'accepte pas la sentence des arbitres, l'injustice est alors certaine et la guerre permise. (Génicot. *Theol. Mor. Instit.*, 3^a ed., 1900, t. I, n° 381, cité par M. Tanquerey. *Synthèse de la doctrine catholique sur le droit de guerre*, p. 16, dans *l'Eglise et la Guerre*.) Cet enseignement s'accorde avec celui de Victoria. (*De jure Belli*, 27, 31. Trad. Vanderpol.)

NOTE 10, p. 146.

« La différence de religion, dit Victoria, ne peut être une cause de juste guerre. Cela a été longuement démontré dans la précédente leçon, à propos du quatrième titre que l'on invoque pour justifier la prise de possession des pays barbares : à savoir que les habitants ne veulent pas se convertir au Christianisme. Notre opinion est celle de saint Thomas (II^a II^æ, q. x, art. 8) et de tous les docteurs : nous ne connaissons personne qui soutienne l'opinion contraire. » (*De jure Belli*. Trad. cit., 19.)

Voici le texte de saint Thomas auquel Victoria fait allusion : « On ne doit pas user de contrainte pour amener les Gentils et les Juifs à la foi... Lorsque les Chrétiens font la guerre aux infidèles, ce n'est pas pour les forcer à croire... mais pour les obliger à laisser aux Chrétiens la liberté de croire. »

NOTE 11, p. 148.

Dans des paroles et des écrits sans nombre, les Allemands ont affirmé leur prétention d'imposer au monde par la force leur culture et leur civilisation. Nous ne citerons aucune de ces paroles, aucun de ces textes que tout le monde connaît aujourd'hui. Qu'on lise seulement, pour avoir une idée générale de la mentalité allemande au sujet de la question qui nous occupe, l'opuscule de Mgr Mignot, archevêque d'Albi, intitulé : *Confiance, prière, espoir* (Bloud et Gay), et l'article de Mgr Chapon, évêque de Nice : *La France et l'Allemagne devant la doctrine chrétienne. (L'Allemagne et les Alliés devant la conscience chrétienne, p. 1-80.)*

NOTE 12, p. 150.

Il faudrait parler ici de la nécessité de reconnaître un arbitre suprême qui, par des interventions impartiales et par des jugements que la justice, une justice large et bienveillante aurait dictés, diminuerait le nombre des conflits sanglants entre les peuples. En étudiant l'histoire et en consultant la philosophie, un esprit puissant découvrirait vite que le Pape est le souverain le plus indépendant et le mieux placé pour prononcer équitablement entre les nations et pour les empêcher de se ruer les unes sur les autres. Je n'ai pas le loisir de multiplier ces notes déjà trop nombreuses, il appartient aux juristes sérieux et sincères de déterminer, à la lumière de la science juridique et historique, le rôle bienfaisant et pacifiant que pourrait jouer le Pape dans les procès violents dont l'humanité souffre si cruellement.

NOTE 13, p. 155.

« Il n'est pas douteux que l'on puisse s'emparer du territoire, des forteresses, des villes fortifiées des ennemis et les garder dans la mesure où cela est nécessaire pour compenser les dommages qu'ils ont causés.

« Pour assurer sa sécurité et se mettre à l'abri de

tout danger..., il est aussi permis de s'emparer d'une citadelle ou d'une ville ennemie et de la conserver...

« Comme punition de l'injustice qu'ils ont commise, il est également permis de condamner les ennemis, en proportion de l'injure reçue, à l'abandon d'une partie du territoire... » (Victoria, *loc. cit.* Trad. cit., 54-56.)

« On ne saurait nier que parfois il puisse y avoir des raisons légitimes et suffisantes pour changer les princes et s'emparer du principat... » (*Ibid.* 58.) La conquête est donc justifiée ainsi que la destitution des princes lorsqu'elles sont exigées comme réparation, comme moyens d'assurer une paix durable, comme châtiement des crimes commis par l'ennemi.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE CONFÉRENCE

LA HAINE

Tout péché grave est incompatible avec la charité, mais directement ou indirectement. Il s'agira pendant cette station des péchés *directement* opposés à la charité.

La haine est la pire ennemie de la charité ; antagonisme de ces deux sentiments.

1° La haine des hommes est un sentiment coupable, le plus coupable que nous puissions éprouver pour nos semblables ;

2° La haine de Dieu est le plus grand de tous les crimes. 5-6

I

1. La haine des hommes est un sentiment coupable.

a) Témoignage de la Sainte Ecriture. 6-7

b) Témoignage de la raison. La raison proclame que la haine est désordonnée quand elle porte sur le bien, quand, par conséquent, elle s'attaque à des êtres saints et parfaits. La haine est désordonnée aussi lorsque, ne distinguant pas entre l'homme et sa perversité, elle les enveloppe dans la même antipathie.

Nécessité de distinguer entre le mal et son auteur, de haïr le mal et d'aimer son auteur. Nécessité de maintenir cette distinction même vis-à-vis d'êtres profondément dépravés qui, par leurs vices, méritent la haine, qui, par leur nature, restent dignes d'amour. 7-11

2. La haine de nos semblables est la plus grave de nos fautes contre eux.

a) La haine déprave à fond le coupable parce qu'elle porte le désordre dans la volonté, source en nous de la vie morale.

Différence entre les fautes dont la volonté est complice et celles dont elle est le premier principe. 11-13

b) Comment la haine qui s'abstient de manifestations extérieures nuit moins au prochain que d'autres péchés. Comment cependant elle est l'âme de tous nos attentats contre nos frères. Comment, par nature, la haine tend à tous les excès contre son objet, comment elle tend à l'anéantir par l'assassinat. Son acharnement. 13-15

II

La haine devient le plus grand des crimes quand elle porte sur Dieu.

1. a) Est-il possible de haïr Dieu? Oui, les faits le prouvent. 15-16

b) Explication de ce phénomène. Si Dieu nous apparaissait tel qu'il est, il nous serait impossible de le haïr, mais il nous apparaît seulement dans ses œuvres. Parmi ces œuvres, il en est qui heurtent une volonté désordonnée, qui l'irritent et excitent sa haine. Dieu considéré comme législateur, comme juge, comme vengeur, comme maître, devient facilement odieux à qui ne veut être ni gouverné, ni jugé, ni condamné, ni puni. Violence de la haine qui s'étend de Dieu considéré dans ses attributs à Dieu considéré en lui même et dans son auguste personnalité. 16-17

2. Caractère criminel de cette haine.

a) La gravité du mal se mesure à la dépravation de la volonté, or la haine du souverain Bien est la pire des scélératesses. 17-18

b) Un acte est coupable dans la mesure où il est malfaisant.

La haine de Dieu est la plus malfaisante de toutes les haines car elle entraîne la rupture avec Dieu. Différence entre la rupture causée par tout péché mortel et la rupture causée par la haine de Dieu. La rupture causée par la haine de Dieu tend à l'anéantissement de Dieu. Si la puissance de la haine égalait sa méchanceté, en anéantissant Dieu, elle anéantirait l'univers. Souverainement malfaisante dans ses tendances, la haine de Dieu est efficacement malfaisante vis-à-vis de tout ce qui intéresse les amis de Dieu et l'œuvre de Dieu. . . 18-22

c) La haine de Dieu est le plus irrémissible de tous les péchés, car elle est ce qu'il y a de plus grave dans les péchés contre le Saint-Esprit. 22-23

Nous devons, à l'heure présente, haïr le mal et l'injustice ; il nous est interdit de haïr les personnes, les races, les peuples. Les meilleures âmes sont parfois tentées de haïr le Dieu qui les éprouve et qui les frappe. Obligation de résister à cette tentation si l'on veut rester fidèle à l'Évangile et à la raison. 23-25

DEUXIÈME CONFÉRENCE

LE DÉGOUT DES CHOSES DIVINES

Le dégoût des choses divines, tentation des solitaires et des moines du moyen âge. Gravité de cette tentation aux yeux de Cassien, de saint Augustin, etc.

Le dégoût volontaire des choses divines est contraire à la joie de la charité et incompatible avec la charité.

1° Conséquences de ce dégoût ;

2° Principe de ce dégoût. 31-33

I

1. a) Difficulté de donner un nom suffisamment expressif au vice dont il s'agit. *Paresse, dégoût, découragement, tristesse, aigreur (acedia)*, sont les mots dont on se sert pour le désigner. Pourquoi ces appellations sont justes. Peinture que fait saint Thomas de ce péché. 33-34

b) Ce sentiment, quand il est délibéré, est mauvais en lui-même. Dans quelle mesure il nous est permis de trouver durs les sacrifices que nous impose la pratique du bien. David, saint Paul, Notre-Seigneur se plaignent de leur sort sans offenser Dieu. Mais on l'offense quand on s'abandonne à de la répugnance pour lui, pour sa vie, pour sa béatitude, etc. Cette répugnance blesse la raison, la charité, la Divinité. . . 34-35

c) La tristesse, même légitime, est désordonnée quand elle n'est pas réglée. Le repentir qui accable. Or le dégoût des choses divines est déraisonnable et nous empêche de vaquer à l'effort et au devoir. Marasme où il nous plonge. . . 35-36

2. Conséquences fâcheuses de ce dégoût.

a) Porté à son maximum, ce sentiment aboutit au *désespoir*, car il porte à son comble la défiance de Dieu et de soi-même.

Rapports entre la sombre humeur de Judas et son désespoir.	36-38
<i>b)</i> La <i>pusillanimité</i> , amoindrissement de la volonté, est le second effet de cette fatale tristesse.	38-39
<i>c)</i> La <i>torpeur</i> spirituelle suit la <i>pusillanimité</i>	39
<i>d)</i> La <i>rancune</i> , l' <i>indignation amère</i> contre les hommes et contre Dieu éclatent en celui qui s'est livré à la passion de la mélancolie et dégènèrent en haine et en malédictions.	39-41
<i>e)</i> <i>Evagatio mentis circa illicitu</i> . L'homme en proie à la tristesse morbide finit par demander une consolation à la chair et aux sens.	41-42
<i>f)</i> Ce péché est un <i>péché capital</i>	42

II

Principe du dégoût des choses divines.

1. *En général*, ce principe est l'attachement désordonné aux biens temporels. L'homme d'argent, l'homme d'ambition trouveront insipides les choses célestes. 42-43

2. Le *sensualisme* est surtout le principe du dégoût des choses divines. C'est un cercle vicieux. Preuves de cette affirmation tirées du passé, de notre expérience personnelle, de la raison.

a) *L'expérience du passé* : David, Salomon, l'enfant prodigue. 43-44

b) *Notre expérience personnelle*. Rien ne gêne nos rapports avec Dieu comme les péchés de la chair. Gœthe, Byron, Musset, etc. 44-45

c) *Le témoignage de la raison*. Antagonisme qu'il y a entre les jouissances sensuelles et les joies spirituelles. 45-47

3. Dans tous les phénomènes qui suivent le dégoût des choses divines apparaît le sensualisme. Le sensualisme et le désespoir. Le sensualisme et la pusillanimité. Le sensualisme et la rancune à l'égard des hommes et de Dieu. Le sensualisme et la divagation de l'âme à l'endroit des choses illucites 47-48

Le dégoût des choses divines, tentation à laquelle les *commençants* sont plus accessibles. Le démon se sert de la tristesse pour les décourager. Texte de saint François de Sales. Connexion entre la joie spirituelle et le détachement. 48-50

TROISIÈME CONFÉRENCE

L'ENVIE

L'envie est la tristesse contraire à la joie que la charité éprouve en voyant le prochain heureux. L'envieux souffre du bonheur des autres, se réjouit de leurs échecs. Règne de l'envie dans le monde.

1° L'envie dégrade quiconque suit ses conseils :

2° Elle cause au prochain les plus graves dommages. 55-56

I

L'envie avilit l'âme qui l'accueille et lui nuit.

1. *Elle est avilissante :*

a) *Par sa nature*, car c'est essentiellement la tristesse que nous ressentons du bonheur et du succès des autres. Dépit de l'envieux quand les autres sont loués et estimés. Sa joie quand ils souffrent dans leur fortune, dans leur réputation, etc. Caractère désordonné de ce sentiment qui nous fait nous réjouir de ce qui devrait nous attrister et réciproquement. 56-58

b) *Par son motif*. L'envieux s'afflige de la prospérité des autres car il estime que leur gloire diminue la sienne. Dérèglement que comporte cette manière de juger. Comment les considérations qui éveillent l'envie ont leur principe dans la petitesse, l'indigence, l'infériorité de l'âme. 58-60

c) *Par ses procédés*. Bassesse des moyens employés par l'envieux pour diminuer le mérite et la gloire des autres. Ses exagérations malignes, ses interprétations perverses des paroles, des actes, des événements.

Ses médisances, ses calomnies. Il va jusqu'à tendre des pièges à la vertu de ses semblables pour compromettre leur honneur en les poussant au mal.

Lâche déloyauté de l'envieux. Ses louches intrigues dans le cercle de ses amis.

Le métier d'envieux est un métier de lâche, d'espion, de traître. 60-63

2. *C'est aussi un métier de dupe.*
 a) L'envieux se nuit dans la considération de ses semblables, dans sa vie intellectuelle, morale, et même dans sa vie physique et dans sa santé. 63-64
 b) Il se torture lui-même. Supplice de l'envieux toujours inquiet et toujours mécontent. Son existence est un enfer, il est son propre bourreau. 64-65

II

L'envie nuit aux autres.

1. Elle leur enlève : a) *Leur réputation.* Difficultés qu'ils éprouvent à se défendre contre les sourdes menées de l'envieux qui les diffame. 65-66
 b) *Leurs amis.* Hostilités que l'envieux réussit à exciter contre ses rivaux. 66
 c) *Leur bonheur.* Souffrance de ceux qui sentent qu'on s'éloigne d'eux, qu'on les soupçonne, qu'ils sont poursuivis par des ennemis invisibles. 66-67
 d) *Leur vie.* L'envie dégénère en haine, et la haine est meurtrière. 67-68
 e) *Leur innocence.* L'envieux pour justifier sa conduite essaye de perdre les âmes. L'envie du démon machine notre perte dans le temps pour assurer notre perte dans l'éternité, l'envie de l'homme médite notre perte dans l'éternité pour assurer notre perte dans le temps. 68-69
2. Dommages que cause l'envie dans l'ordre social, politique, international.
- a) *Dans l'ordre social.* La haine des classes a surtout son principe dans l'envie. 69-70
 b) *Dans l'ordre politique,* l'envie a des retentissements funestes car elle empêche l'Etat d'être gouverné par des hommes compétents. 70-71
 c) *Dans l'ordre international,* l'envie que les peuples éprouvent les uns pour les autres est une source d'injustices, de malheurs, de violences. 71-72
- La cause de l'envie est l'orgueil. En nous défendant contre l'orgueil, la charité nous défend contre l'envie et contre les bassesses inséparables de ce vice. 72-74

QUATRIÈME CONFÉRENCE

LE SUICIDE

Respect de la religion chrétienne pour la vie humaine. Miracles accomplis par la charité en vue de sauver la vie humaine. Cette vertu nous interdit d'attenter à nos propres jours. Distinction entre ceux qui se tuent, n'étant plus maîtres d'eux-mêmes, et ceux qui se tuent de propos délibéré.

Le suicide de ces derniers est : 1° une injure à Dieu; 2° un crime de l'homme contre soi; 3° une offense à la société. 81-82

I

1. Le suicide est une injure à Dieu, parce que c'est une usurpation de sa suprême autorité.

a) Souveraineté de Dieu sur nous. En nous comblant de ses dons, il en a réglé l'usage. Il a décidé dans quelle mesure nous pouvions disposer de notre temps, de notre sang, de notre cœur, de notre intelligence, de notre raison, de la terre. 83-84

b) Dieu s'est réservé un droit absolu sur notre vie, racine de tous ses dons. Vouloir se substituer à lui en cette matière, c'est usurper. Formule impérieuse par laquelle Dieu condamne l'homicide. Le suicide est un homicide et une usurpation de l'autorité divine. Entente à ce sujet des auteurs inspirés et des grands philosophes, Platon, Socrate. La doctrine de l'athéisme et de l'autonomie de l'homme pourrait seule autoriser le suicide. Mais l'athéisme est une erreur certaine et vaine, par conséquent l'idée de l'autonomie qui en découlerait pour l'homme est fautive. 84-87

2. Parce que c'est une insulte à la bonté divine.

a) Le prix de la vie présente *considérée en elle-même*. Beauté, fécondité de cette vie, admiration de Dieu pour elle. Celui qui se tue méprise ce don de Dieu. 87-88

b) Considérée par rapport à l'avenir, elle est le germe d'un état idéal, elle porte en ses flancs le royaume éternel de

lumière, de fraternité, d'unité préparé par la bonté divine. Par le suicide nous bouleversons, autant que nous le pouvons, le plan de Dieu, et notre dédain de la vie rejaillit jusqu'à celui qui nous l'avait assurée. 88-89

II

Le suicide est un attentat de l'homme contre lui-même.

1. Obligation pour l'homme de s'aimer, c'est-à-dire de se vouloir du bien.

a) Le bien par excellence, c'est la vie.

En s'ôtant la vie présente l'homme se nuit donc, se hait et se ruine. 89

b) En arrêtant, avant l'heure, le cours de sa vie, il empêche celle-ci de produire son fruit le plus précieux : le bonheur éternel. Se priver du bonheur éternel, c'est être coupable au dernier degré contre soi-même. 89-90

c) L'on est d'autant plus coupable, que, pour se détruire, il faut résister, non seulement aux ordres de la raison et de la foi, mais aux instincts les plus impérieux de la nature. . . 90

2. Faiblesse des arguments invoqués pour autoriser le suicide.

a) *Il vaut mieux se tuer que de vivre malheureux. Vanité de cette raison. Protestations de la nature contre ce sophisme. Hésitations, transes de ceux qui méditent de se détruire. Le prix de la vie présente se juge surtout d'après son rapport avec la vie future. Folie de celui qui, pour éviter les douleurs du temps, sacrifie le bonheur de l'éternité. 90-93*

b) Le prétexte de l'honneur n'a pas plus de valeur. Si l'on est innocent, on ne retrouvera pas l'honneur en se tuant et en s'abandonnant, on le retrouvera en profitant de la vie pour se justifier. Si l'on est coupable, l'on se réhabilitera en expiant les fautes que l'on a commises. 93-94

c) Il n'est pas plus juste de dire qu'en certaines circonstances on est héroïque et magnanime en se tuant. On est souvent héroïque en exposant sa vie pour le bien, on ne l'est jamais en se l'ôtant soi-même. Episode de Razias. Jugement de saint Augustin et de saint Thomas sur ce suicide. Aristote taxe de lâcheté l'acte par lequel l'homme, pour fuir la souffrance, s'immole lui-même. 94-96

III

La société à son tour se prononce à bon droit contre le citoyen qui se tue.

a) Saint Thomas, Platon, Aristote déclarent que l'homme en se suicidant pèche contre la société. C'est pourquoi les législateurs privaient les suicidés des obsèques solennelles. 96-97

b) Nous appartenons à notre famille et à notre pays. Nous n'avons pas le droit de déchirer le cœur de nos proches en nous esquivant de la vie, ni de priver d'un serviteur notre pays. Comment les hommes sont la principale richesse d'une nation et pourquoi ils lui sont utiles même quand ils sont infirmes ou paralysés. 97-100

Nécessité pour nous de supporter les maux de la vie, de nous rappeler leur fécondité quand nous les sanctifions, de résister toujours à la tentation du suicide. Nécessité de combattre tous ceux qui dans la littérature, la philosophie, le théâtre font l'apologie du suicide. 100-102

CINQUIÈME CONFÉRENCE

LE DUEL

Il nous est défendu d'attenter à la vie des autres, en dehors de cas déterminés par la morale. Horreur dont l'homicide est l'objet. Différence entre le duelliste et le meurtrier vulgaire. Définition juridique du duel.

Il faut juger de la gravité de ce crime : 1° aux peines dont l'Église l'a frappé ; 2° à la valeur des arguments qui le proscrivent ; 3° à la frivolité des motifs qu'on invoque pour l'autoriser. 109-111

I

L'Église condamne le duel avec une constance invincible. Textes du Concile de Trente et de plusieurs Papes.

1. Elle frappe d'excommunication :

a) Tous les champions du duel, quelle que soit la forme du

combat : combats jusqu'à la mort, combats jusqu'au premier sang, combats par ordre, combats académiques.	111-112
b) Elle frappe de la même peine tous les complices du duel : témoins, conseillers, etc., etc.	112-113
2. Cette excommunication est <i>majeure</i> . Seul le Pape peut en relever par lui-même ou par ses délégués	113-114
3. Elle entraîne deux autres peines :	
a) <i>Infamia juris</i> ; ce qu'est cette peine.	114
b) La privation de la sépulture ecclésiastique.	114

II

Valeur des raisons qui proscrivent le duel.

1. Il est défendu à l'homme d'exposer sa propre vie sans une grave nécessité.

Application au duel des vérités invoquées à propos du suicide. 115

2. Il est défendu d'être homicide. Le duelliste est homicide soit en fait, soit du moins par l'intention. 115-116

3. En vengeant lui-même ses propres injures, le particulier trouble profondément l'ordre social :

a) Parce qu'il empiète sur le pouvoir public qui seul a le droit de vie et de mort. Si l'on a contesté — à tort d'ailleurs — aux magistrats le droit de condamner à mort, quel titre invoquera l'homme privé pour s'improviser dans sa propre cause juge et bourreau. 116-117

b) Parce que, par son excès, le duelliste légitime tous les autres. Il autorise chacun à se faire justice dans tous les ordres et sur tous les terrains, il autorise même toutes les vengeances sanglantes en usage en certains pays. 117-118

c) Abus sans nombre qui résultent de la confusion des pouvoirs et de l'usurpation du pouvoir public par les particuliers. 118-119

III

Frivolité des prétextes allégués par le monde pour légitimer le duel. Le monde se croit irréprochable quand il a donné à ses vices quelque apparence de vertu. Exemples. Vanité de ses sophismes. L'Eglise appelle *ineptes* les motifs invoqués pour justifier le duel. 119-121

Principaux arguments des duellistes :

1. La nécessité de réparer l'honneur et d'éviter le scandale. Que l'on soit vainqueur ou vaincu, le duel ne répare point l'honneur, car il ne prouve nullement que l'on est innocent; loin d'empêcher le scandale, il donne au scandale plus de retentissement. 121-123

2. La nécessité de garder sa réputation de bravoure. — Réponse : le véritable courage consiste à mépriser le sentiment des sots, à se conduire d'après la conscience et non d'après les erreurs de l'opinion. 123-124

3. La nécessité de sauvegarder ses intérêts. Tyrannie des chefs qui obligent leurs sujets à opter entre leur carrière et un combat. Devoir pour les sujets de désobéir et de préférer leur conscience à leur intérêt. 124-125

4. Dernier argument : aujourd'hui le duel est sans péril, c'est un jeu. Fausseté de ce raisonnement : le duel est toujours dangereux. Si, en se battant, on ne courait aucun risque, le duel deviendrait une comédie ridicule. 125-126

Bizarrie de notre génération qui n'a pas cessé de s'élever contre les mœurs farouches du passé et qui a conservé du passé les pratiques les plus barbares.

Contradictions de ceux qui mettent leur gloire à combattre tous les préjugés et qui soutiennent le préjugé du duel. Obligation pour les chrétiens, obligation pour l'autorité sociale de bannir le duel de notre vie nationale 126-129

SIXIÈME CONFÉRENCE

LA GUERRE

La guerre est parfois inévitable. Il n'y a pas d'antagonisme irréductible entre l'Évangile et la guerre acceptée en certaines conditions. Trois conditions nécessaires pour que la guerre ne soit pas contraire au christianisme : 1° qu'elle soit déclarée par l'autorité légitime ; 2° motivée par une cause grave ; 3° dominée par une intention droite 135-137

I

Il est requis que la guerre soit déclarée par le pouvoir public.

1. La déclaration de guerre est un attribut de la souveraineté. Sens de cette affirmation qui s'applique à toutes les formes de gouvernement. Obligation pour les gouvernements de procéder, en une si grave matière, avec une parfaite prudence et de s'entourer de toutes les précautions . . . 137-139

2. Pourquoi le dépositaire du pouvoir est le seul qui puisse décider de la guerre et de la paix. Parce qu'ayant seul le droit de vie et de mort, il est le seul qui puisse disposer de ses sujets, les envoyer au feu pour punir des étrangers 139-141

II

Une juste cause, voilà ce qui permet d'attaquer l'ennemi.

1. La violation de la justice est la seule raison légitime de faire la guerre à un autre peuple.

a) Cette violation doit être certaine.

Le probabilisme appliqué à la guerre 141-144

b) Il faut que l'injure soit grave, car la grandeur du délit doit servir de mesure au châtement 144

c) Brève énumération des injustices qui autorisent un peuple à faire la guerre 144-145

2. Motifs que l'on ne peut invoquer pour déclarer la guerre :

a) Volonté de répandre la vraie religion ou la vraie civilisation par la force. Mysticisme audacieux qui s'élève contre cette doctrine, et considère que certaines races supérieures sont chargées par Dieu de promouvoir et d'imposer son culte par la force. Cette prétention est contraire à la morale . . . 144-148

b) L'extension de l'empire n'est pas une juste cause de guerre. Fragilité des prétextes que l'on invoque pour rendre licite la guerre de conquête et où l'on confond la force et le droit, la liberté physique et la liberté morale. L'axiome : *nécessité ne connaît pas de loi* est insoutenable 148-149

c) La gloire de celui qui commande n'est pas un motif suffisant de déclarer la guerre, car celui qui commande ne doit pas sacrifier son peuple à son intérêt, mais sacrifier son intérêt et sa personne à son peuple. La tyrannie 149-150

3. Pour que la guerre soit légitime, il faut que l'on ne puisse

pas régler les conflits par des moyens pacifiques, mais seulement par les armes 150

III

La rectitude d'intention est requise pour qu'une guerre demeure juste. La rectitude d'intention dépend du but que l'on poursuit en déclarant la guerre. Intentions qui rendent la guerre immorale.

a) L'intention du belligérant est droite quand, par la guerre, on cherche la paix, quand on cherche à rétablir la paix en rétablissant l'ordre et la tranquillité qui sont les deux éléments essentiels de la véritable paix. Comment la paix est œuvre de justice et de charité. 150-151

b) L'intention du belligérant est à l'abri de la critique quand il tire l'épée en vue de rétablir la Justice, d'obtenir toutes les réparations, expiations, restitutions réclamées par la Justice 151-153

c) L'intention droite est compatible avec la volonté de conquérir dans la mesure où la conquête est nécessaire pour rétablir la paix et la rendre durable. Modération que l'on doit apporter dans la victoire. 153-155

La guerre n'est jamais objectivement juste des deux côtés, elle peut l'être subjectivement à cause de la bonne foi des hommes. C'est une des raisons pour lesquelles il est si difficile de toujours éviter la guerre. Il faut la préparer pour garantir la paix.

Cependant, les guerres seraient moins nombreuses si l'on respectait les principes chrétiens dont le mépris fait de la guerre un brigandage. 155-156

RETRAITE PASCALE

PREMIÈRE INSTRUCTION — LUNDI SAINT

LA DISCORDE DANS LA FAMILLE

La charité unit tous les hommes, elle unit d'abord les membres de la même famille. La discorde brise l'union établie au

foyer par la charité. En brisant cette union elle détruit l'ordre, le bonheur, la prospérité de la société domestique. 161-162

I

a) L'ordre est parfait dans la famille lorsque chacun reste à sa place et se contente de son rôle. Rôle de l'homme, de la femme, des enfants. La charité maintient cet ordre. 162-163

b) La discorde entraîne des empiètements qui rompent cette harmonie. Empiètements de l'homme, de la femme; des enfants. Ces empiètements sont incompatibles avec l'ordre. 163

c) Apparition de l'anarchie dans la famille divisée. Effets de cette anarchie qui aboutit à une indescriptible confusion. 163-164

II

La discorde au foyer y anéantit le bonheur.

a) Souffrances de la femme en désaccord avec son mari. Injures qu'elle reçoit. Terreurs auxquelles son cœur est en proie. Cruelle alternative où elle est placée : se révolter ou abdiquer 164-165

b) Souffrances de l'homme dont la maison est régie par la discorde. Accueil qu'il reçoit. Défiances dont il est l'objet, etc. Ces malentendus perpétuels rendent la vie intolérable. Développement de cette pensée. 165-166

c) Souffrances des enfants dans cette atmosphère de discussions toujours renaissantes.

Ils se morfondent, ils fuient le foyer par tous les chemins. Qu'ils restent neutres ou qu'ils prennent parti, ils sont malheureux. Diverses hypothèses. Comment la discorde dont ils ont été les témoins se perpétue souvent entre eux et nuit à leur bonheur. Comment la discorde au foyer en chasse la joie en en chassant la paix. 166-168

III

La discorde nuit à la prospérité de la famille.

a) La famille livrée à la dissension finit par perdre l'honneur. La discorde tend à la *rupture légale* qui jette déjà une ombre sur l'honneur du foyer. Elle tend même au *divorce* qui compromet à jamais l'honneur du foyer. Les enfants mêmes

sont enveloppés dans la déconsidération dont leurs parents sont l'objet. 168-169

b) La prospérité de la famille dépend de la *communauté des efforts*. Les époux divisés ne se prêtant plus le concours nécessaire au maintien du bien-être et de la fortune; par le fait de la discorde, le bien-être et la fortune sont en danger 169-170

c) La prospérité de la famille dépend de l'éducation des enfants, de la préparation de leur avenir. Retentissement fatal des discordes domestiques dans l'éducation des enfants. 170-171

La discorde au foyer a son principe dans la vaine gloire. Nécessité d'être humble quand on veut sauver la paix dans la famille , 171-172

DEUXIÈME INSTRUCTION — MARDI SAINT

LA DISCORDE DANS L'ÉTAT

L'unité est, pour un corps moral comme l'Etat, la condition de sa force. La discorde en désagréant les volontés brise cette unité de l'Etat et entraîne les nations à la ruine. 177-178

I

La discorde épuise en pure perte les forces vitales d'une nation.

a) Elle empêche le progrès des institutions économiques, commerciales, etc. Elle est funeste à toutes les classes. Elle arrête la culture du sol, la fabrication, la production. 178-179

b) Le peuple livré à la discorde devient la proie et le tributaire des étrangers qui s'emparent de ses biens, de ses industries. Exemple des Israélites. 179-180

II

Effets de la discorde dans l'ordre politique.

La discorde est ennemie de ce qui fait la solidité des sociétés.

a) *Le respect*. Les sociétés divisées forment des factions qui se déchirent sans pitié, qui s'injurient et se diffament mutuellement. , 180-181

b) L'autorité perd sa majesté.

Objet de toutes les accusations, de toutes les détractations, les dépositaires du pouvoir ne peuvent plus l'exercer. Ou bien ils abdiquent, et des changements perpétuels empêchent la suite des affaires, la continuité de l'action. Ou bien, pour se maintenir, ils deviennent l'instrument d'un parti dont ils sont les esclaves et dont ils servent exclusivement les intérêts. 181-182

c) La justice n'est plus qu'un mot.

Le pouvoir avili permet tout aux uns, refuse tout aux autres, et d'ordinaire réserve ses coups pour les bons et ses faveurs pour les méchants. 183

d) La liberté succombe sous l'action de cette tyrannie. La tyrannie provoque des réactions, des crises sans fin, la vie nationale n'est plus qu'une série de convulsions. 183-184

III

Par l'effet de la discorde, l'État perd son prestige et sa puissance à l'extérieur.

a) L'influence intellectuelle, le crédit d'une nation diminuent au dehors dans la mesure où cette nation s'affaiblit au dedans. 184

b) Les rivaux de cette nation se substituent partout à elle. Substitution d'autant plus facile que l'État divisé s'épuise dans des luttes intestines et se défend mollement contre ses adversaires extérieurs, que ses agents désarmés sont contraints de céder sans cesse de nouveaux droits, que les peuples tranquilles ont peur de son contact et de son esprit révolutionnaire. 184-185

Universalité de cet enseignement qui s'applique à tous les temps et à tous les États. Obligation pour nous de faire durer dans notre pays *l'union sacrée*. 185-187

TROISIÈME INSTRUCTION — MERCREDI SAINT

LE SCHISME

Vœux du Christ et de saint Paul pour que l'unité s'établisse dans l'Eglise. En quoi consiste cette unité? Le schisme déchire cette unité. 1^o Nature du schisme; 2^o Esprit qui en prépare l'éclosion. 193-194

I

Définition du schisme :

a) Le schismatique refuse de s'incliner devant l'Eglise. Ses procédés de rébellion, toujours les mêmes dans l'histoire, les arguments qu'il invoque au cours des siècles pour se séparer de la société chrétienne, ne changent pas. 194-196

b) Cette séparation nuit au schismatique qui ne rompt pas avec l'Eglise sans rompre avec Jésus-Christ, source unique de la vie surnaturelle. Le schismatique déchoit progressivement. Déloyautés, violences, erreurs, hérésies dans lesquelles tombe le schismatique. 196-197

c) Echees fréquents du schismatique. Solitude à laquelle il est alors condamné. 197

d) Mal que le schisme cause dans la société chrétienne quand il réussit.

Le schisme arrache les individus et les nations au Christ. Les guerres religieuses. Morcellement que le schisme prépare dans son propre sein en développant *l'individualisme*. 197-198

II

Dans notre pays le schisme n'a jamais prévalu, mais nous avons connu et nous connaissons l'esprit de dispute qui le prépare.

a) Cet esprit de dispute et de contention partage les fidèles entre eux. Les fidèles, suivant leurs diverses tendances, ajoutent des épithètes à leur titre de catholiques. Il est inutile, sinon dangereux, d'adopter ces épithètes. 199-200

b) Cet esprit diminue l'autorité de nos chefs religieux. Intrigues, complots dont il est le principe et qui enlèvent à nos supérieurs hiérarchiques, évêques et pasteurs de toute sorte, leur liberté d'action apostolique. Paul et Apollon. 200-202

c) L'esprit de schisme et de division nuit à l'unité catholique en luttant contre le Pape. Quel que soit son nom, le Pape est le gardien de l'unité, toute faute contre lui est une faute contre l'unité. Besoin que le Pape a de notre concours pour gouverner l'Eglise. Grave responsabilité de ceux qui, par leurs critiques ou leurs secrètes révoltes, augmentent les difficultés que la barque de Pierre rencontre sur son chemin 202-203

Nécessité de l'union sacrée entre les Français. Nécessité de la parfaite unité entre les chrétiens. Unité entre les égaux. Unité entre les fidèles et leurs pasteurs. 203-204

QUATRIÈME INSTRUCTION — JEUDI SAINT

LE SCANDALE

Anathèmes de Jésus-Christ contre le scandale. Touchante scène de Capharnaüm. Définition du scandale.

1° Diverses formes du scandale; 2° Lourde responsabilité de ses auteurs. 209-210

I

a) Nature du scandale *pharisaïque*. Malice de ceux qui le reçoivent, innocence de ceux qui le causent. Nous ne sommes pas obligés de renoncer aux bonnes œuvres pour l'empêcher. Timidité excessive de certains chrétiens. Danger de la politique d'abdication. Profit qu'en tirent pour le mal les sectes pharisaïques. Doctrine de saint Thomas sur ce point. Conduite de Jésus-Christ. 210-212

b) Le scandale des *faibles*. Prudence qu'il convient d'adopter pour empêcher le scandale des faibles. Devoir pour nous, qu'il s'agisse d'enseignement ou de pratique, de ménager les consciences mal éclairées. Vis-à-vis de ses disciples Notre-Seigneur mesurait sa lumière à la capacité de leur entendement. 212-214

c) Le scandale causé par le *mauvais exemple*. Influence du mauvais exemple. Les doctrines fausses, les apologies du vice par l'art, le drame ou la littérature sont un principe de scandale et perdent beaucoup d'âmes 214-215

d) *Le comble* du scandale. Êtres dépravés qui font du scandale un métier.

Efforts des sectes pour pervertir les pensées et les sentiments. Mensonges, calomnies, sophismes qu'elles emploient pour arriver à leur fin. Énumération rapide de leurs œuvres malfaisantes. Pression, persécutions, tracasseries dont elles usent pour détacher les âmes du vrai et du bien. 215-217

II

Responsabilité de celui qui cause le scandale.

1. a) *Il perd des âmes*. Prix des âmes. Par le scandale nous les engageons dans les voies du mal et de l'enfer. Elles nous demanderont compte de leur damnation. 217-220

b) En causant le scandale, nous nous chargeons de nos fautes et des fautes dont nous sommes pour les autres l'occasion 219-220

c) Poids de cette responsabilité. Retentissement du scandale. Exemple de Voltaire et de Luther. Le mal qu'ils ont fait se perpétue, se communique aux générations successives. Proportion gardée, il en est ainsi de tout scandale. 220-221

2. Le scandale rend stérile la passion de Jésus-Christ. Il fait périr ceux que Jésus avait rachetés. Saint Jean appelle *anté-christs* les auteurs du scandale 221-222

Les chrétiens doivent édifier leur prochain. Prudence qui convient si l'on ne veut pas scandaliser ses frères. 222

CINQUIÈME INSTRUCTION — VENDREDI SAINT

LE MARTYR DE L'ENVIE

PASSION DE NOTRE-SEIGNEUR

Attitude de Pilate lorsque les sectes juives lui demandent de condamner Jésus.

Le magistrat résiste parce qu'il sait que les Juifs livrent Jésus par envie.

On reconnaît l'envieux à trois signes : 1° au dépit que lui cause la supériorité d'autrui ; 2° à la bassesse des moyens qu'il emploie pour nuire à ses rivaux ; 3° à la haine avec laquelle il essaye de les faire disparaître. On trouve dans les sectes juives ce triple trait. 229-230

I

Les sectes juives se déchaînent contre Jésus, parce que Jésus l'emporte sur elles par la *supériorité de sa doctrine*, par la *sainteté de sa vie*, par l'*éclat de ses miracles*.

1. L'enseignement et la parole de Jésus.

Influence que le Maître exerce sur l'esprit et sur le cœur du peuple.

Dépit que ressentent les sectes en assistant à ce spectacle. Leurs efforts pour surprendre Jésus en flagrant délit d'ignorance sont vains. Jésus déjoue leurs plans, triomphe dans toutes les discussions, résout tous les problèmes, s'élève à des hauteurs inconnues, force l'admiration. Les sectes ne pardonnent pas au Sauveur ces succès. 230-233

2. Dans l'ordre moral, la sainteté de Jésus irrite les sectes juives. Qualités morales de Jésus. Impossible de rien découvrir qui soit blâmable dans sa vie. « Qui de vous me convaincra de péché. » Contraste entre les vices des sectes et la perfection du Sauveur. Cette perfection odieuse aux Pharisiens et aux Saducéens. La jalousie de ceux-ci s'envenime. 233-234

3. Elle est exaspérée par les miracles de Jésus. Cette passion est furieuse de la guérison de l'aveugle-né. La résurrection de Lazare la porte à son paroxysme. 234-235

II

Bassesse des moyens employés par les Juifs pour déshonorer Jésus et faire croire que le Prophète était en désaccord avec Moïse, que sa vertu était feinte, que ses miracles étaient controuvés.

1. Campagne d'espionnage menée contre Jésus pour considérer sa science divine devant le peuple. Interprétations malignes, mensonges, accusations dont usent les sectes pour compromettre Jésus et falsifier son enseignement. 235-237

2. Leur mauvaise foi devant la sainteté de Jésus. Leurs ruses pour prouver que Jésus cache une exceptionnelle dépravation sous les apparences de la vertu.

Calomnies contre Jésus. Crimes imaginaires, intentions perverses qu'on lui prête au sanhédrin et au tribunal de Pilate. 237-238

3. Les Juifs essayent d'enlever à Jésus sa qualité de thau-maturge.

a) En niant d'abord ses miracles.

Pression qu'ils exercent sur l'aveugle-né. Dessein qu'ils forment de tuer Lazare. 238-239

b) En attribuant au démon ces miracles incontestables. 239

c) Au cours du procès et de la passion, les Juifs veulent porter un coup suprême au docteur, au saint, au thaumaturge.

Les faux témoins. Accusations contradictoires contre le Sauveur. Les sectes rient de la science, de la piété, de la puissance de Jésus flagellé, moqué, mourant. Leur joie abominable quand elles pensent avoir rejeté dans l'ombre celui qu'elles ne pouvaient plus supporter. 239-240

III

L'envie des sectes dégénère en haine.

1. Haine du sanhédrin pour Jésus.

a) Son dessein de le faire mourir s'affirme en diverses circonstances. Il est connu de Jésus, il est connu de plusieurs habitants de Jérusalem. 240-241

b) L'iniquité du sanhédrin éclate dans un procès où il ne s'agit pas d'examiner un accusé, mais de le condamner. 241-242

c) Impatience de l'envie qui réclame une exécution *immédiate*. Menaces à l'adresse de Pilate. 242-244

d) Fureur et cruauté de l'envie qui exige pour Jésus le **supplice le plus atroce**.

Déchaînement de la haine qui finit par triompher de la résistance de Pilate. 244-245

2. Leur envie nuit aux sectes.

a) Les âmes honnêtes du sanhédrin refusent de s'associer au déicide. Le témoignage de Judas contient une flétrissure pour ses complices. 245-246

b) Ecoeurement, mépris de Pilate vis-à-vis des sectes. Les saintes femmes qui pleurent, les fidèles qui se frappent la poitrine, le bon larron qui se convertit, le centurion qui confesse la divinité de Jésus glorifient Jésus et accusent ses bourreaux. 246

c) En le crucifiant, les sectes glorifient Jésus qui affirme plus sa supériorité dans sa mort et dans sa résurrection que dans sa vie. Du calvaire, Jésus attire à lui les générations qui ne l'adorent point sans jeter l'anathème à ses ennemis. Triste fin et humiliation suprême des sectes envieuses qui sont dépouillées de tout pouvoir et chassées de leur patrie. 246-247

En s'agenouillant au pied de la croix, chacun de nous ajoute à la gloire de Jésus et à la confusion des Juifs. Leçon salutaire

qui prouve que l'envie, dure comme l'enfer pour ceux qui en sont l'objet, est plus dure encore pour ceux qui en sont coupables. 247

ALLOCUTION

A LA COMMUNION GÉNÉRALE DES HOMMES

DIMANCHE DE PAQUES

L'EUCCHARISTIE ET LES VICES CONTRAIRES A LA CHARITÉ

Les arbres mystérieux dont parle Ézéchiel. Ces arbres, symbole de l'Eucharistie qui contient un aliment et un remède. Remède pour tous les maux, remède surtout pour les maux opposés à la charité. 253-254

a) Le péché grave est une sorte de mort. Ce qui fait sa gravité : son opposition plus ou moins directe avec la charité. Cette mort vient ou de la corruption intérieure, ou des ennemis extérieurs. L'Eucharistie est un remède contre la corruption intérieure, et elle nous arme contre les ennemis extérieurs. 254-255

b) L'Eucharistie nous défend à l'intérieur contre la haine, l'envie, etc., parce qu'en nous unissant à Notre-Seigneur, elle nous imprègne de sentiments pleins d'amour, de joie, de bienveillance, etc. 255-257

c) Initiés aux sentiments de Jésus, nous triomphons des tentations qui, sous des influences extérieures, nous portaient à haïr Dieu, à nous révolter contre sa Providence, à haïr nos frères, à nous venger, etc. 257-258

Il importe qu'aux heures tragiques que nous traversons, nous recourrions souvent à l'Eucharistie pour rester à l'abri de la haine et de toutes les passions contraires à la charité 258-259

APPENDICES

I

PRINCIPAUX AUTEURS CONSULTÉS. 261

II

NOTES EXPLICATIVES SUR LES CONFÉRENCES. 271

PARIS (VI^e)
Librairie de P. LETHIELLEUX, Éditeur
10, rue Cassette, 10

LA MORALE CHRÉTIENNE
ET
LA PASSION
DE
NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST

Par le R. P. **Marie-Albert JANVIER**

DES FRÈRES PRÊCHEURS

In-18.....:..... 5. 00

~~~~~  
**EXTRAIT DE LA TABLE DES MATIÈRES**

La Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ selon les quatre évangélistes :

- I. La Gloire et la Béatitude dans la Passion de N.-S. J.-C. — II. L'acte le plus sublime de la liberté : la Passion de Notre-Seigneur. — III. La lutte de l'amour et de la haine dans la Passion de Notre-Seigneur. — IV. Le cortège et l'idéal des vertus : la Passion de Notre-Seigneur. — V. Les puissances du péché dans la Passion de Jésus-Christ. — VI. La Passion de N.-S. J.-C. expiation du péché. — VII. La violation de la loi dans la Passion de N.-S. J.-C. — VIII. Le rôle de la Passion de Jésus-Christ dans la vie de la grâce. — **TABLE DES MATIÈRES.**

Pour répondre au désir d'un grand nombre, l'auteur a publié séparément les Sermons prononcés le Vendredi Saint, les huit premières années de son apostolat, en la basilique parisienne. En tête du livre est placé le récit de la Passion d'après les quatre évangélistes.

---

**LA PATRIE**

CONFÉRENCES, DISCOURS ET ALLOCUTIONS

Par le R. P. **Marie-Albert JANVIER**

DES FRÈRES PRÊCHEURS

In-8.....:..... 3. 00.

~~~~~  
SUJETS TRAITÉS

- I. L'Amour de la Patrie commandé par la Charité (29 mars 1914). — II. Allocution aux Dames de la Croix-Rouge (25 avril 1914). — III. Le Cinquantenaire de la Société Française de Secours aux blessés militaires de terre et de mer (20 juin 1914). — IV. Des qualités de la Prière adressée à Dieu pendant la guerre (29 septembre 1914). — V. L'héroïsme de la Belgique pendant la guerre (15 novembre 1914). — VI. La paix internationale (14 mars 1915).

LA CROIX DE JESUS

Les Divines affinités de la Grâce et de la Croix.

par le **R. P. Fr.-L. CHARDON, O. P.**

Nouvelle édition revue par le R. P. Th. BOURGEOIS, du même ordre.
2 forts vol. in-18 de xxvii-444 pages et 360 p. 12 fr. 00

L'ÂME DE JÉSUS DANS SA PASSION

Méditations,

par le **R. P. MONSABRÉ, O. P.**

In-12 écu. 3 fr.

LA PASSION

Essai historique

par le **R. P. M.-J. OLLIVIER, O. P.**

Edition populaire in-8^o cour. de xxviii-482 pp., 8 fr.

DU MÊME AUTEUR :

LES AMITIÉS DE JÉSUS

Simple étude.

I : Les amitiés du sang. — II : Les amitiés du choix

III : Les amitiés de Mission.

Edition populaire in-8^o cour. de xxiv-440 pages, 8 fr.

PASSION DE JÉSUS-CHRIST

par le **R. P. H.-D. LACORDAIRE**

In-12 écu. 1 fr. 50

HISTOIRE DE LA PASSION

d'après les quatre évangiles

par l'abbé **H. LESÊTRE**, *Curé de Saint-Etienne du Mont.*

In-12. 2 fr.

La Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ

et la Compassion de la Très Sainte Vierge

par le **R. Joseph de BUSSY**

In-8 carré. 12 fr.

PARIS (VI^e)
Librairie de P. LETHIELLEUX, Éditeur
10, rue Cassette, 10

LA CHARITÉ

CONFÉRENCES & RETRAITES

DONNÉES A NOTRE-DAME DE PARIS EN 1914-1915-1916

Par le R. P. M.-A. JANVIER

des Frères Prêcheurs

Trois volumes in-8° écu, avec notes et appendices.

Année 1914. — CONFÉRENCES DU DIMANCHE

I. De l'amitié surnaturelle établie de l'homme à Dieu par la Charité. — II. La réciprocité des sentiments et la communauté de vie dans l'amitié surnaturelle qui lie l'homme à Dieu. — III. De l'amour de soi commandé par la charité. — IV. De l'amour du prochain commandé par la charité. — V. De l'amour de la Patrie commandé par la charité. — VI. De l'amour de l'église commandé par la charité.

Année 1914. — RETRAITE PASCALE

De l'autorité souveraine de la Charité dans la vie chrétienne.

Année 1915. — CONFÉRENCES DU DIMANCHE

Les effets de la Charité.

I. La joie. — II. La paix intérieure. — III. La paix sociale. — IV. La paix internationale. — V. La miséricorde. — VI. La bienfaisance.

Année 1915. — RETRAITE PASCALE

Les œuvres de bienfaisance.

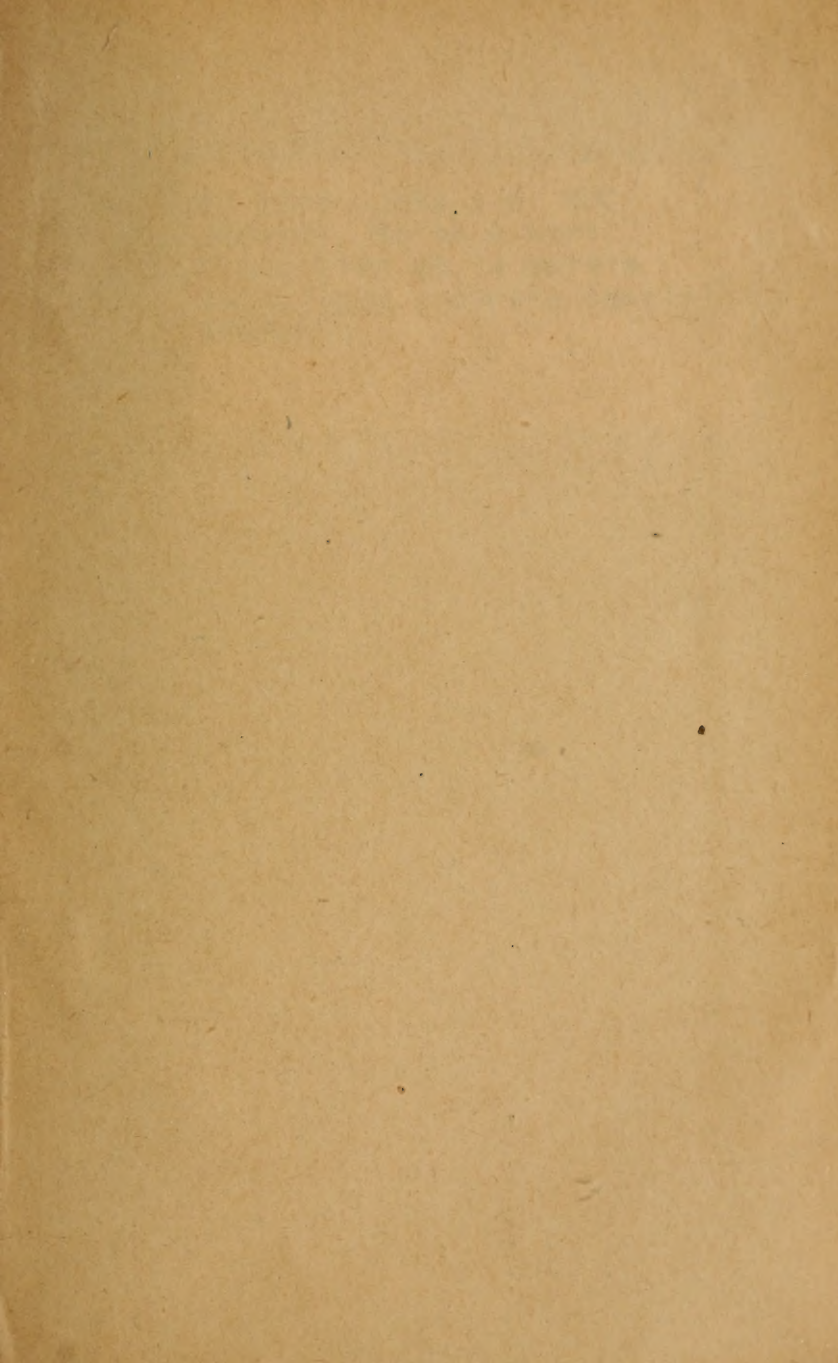
Année 1916. — CONFÉRENCES DU DIMANCHE

Sentiments et actes contraires à la Charité.

I. La haine. — II. Le dégoût des choses divines. — III. L'envie. — IV. Le suicide. — V. Le duel. — VI. La guerre.

Année 1916. — RETRAITE PASCALE

Chaque volume se vend séparément, 8. 00 »



BJ 1249 .J352 v.6 SMC
Janvier, Marie Albert,
Exposition de la morale
catholique : morale speciale
47086051

